



HAL
open science

Construction d'un savoir et d'un savoir-faire dans le traitement du lexique français aux 16ème et 17ème siècles.

Odile Leclercq

► **To cite this version:**

Odile Leclercq. Construction d'un savoir et d'un savoir-faire dans le traitement du lexique français aux 16ème et 17ème siècles.. Linguistique. Université Paris-Diderot - Paris VII, 2006. Français. NNT : . tel-00353698

HAL Id: tel-00353698

<https://theses.hal.science/tel-00353698>

Submitted on 16 Jan 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE PARIS 7 – DENIS DIDEROT

UFR de Linguistique

DOCTORAT

Sciences du langage

ODILE LECLERCQ

CONSTRUCTION D'UN SAVOIR ET D'UN SAVOIR-FAIRE DANS LE
TRAITEMENT DU LEXIQUE FRANÇAIS AUX XVI^{ÈME} ET XVII^{ÈME} SIECLES

Thèse dirigée par Francine Mazière

Soutenue le 4 décembre 2006



JURY

Madame Sylvie Archaimbault

Monsieur Sylvain Auroux

Madame Sonia Branca-Rosoff

Madame Nathalie Fournier

Madame Francine Mazière

Monsieur Jean Pruvost

Remerciements :

J'adresse tout particulièrement mes remerciements à Madame Francine Mazière pour sa présence constante et stimulante au cours de ces dernières années, ses conseils et sa compréhension, sans lesquels je n'aurais pu mener ce travail à son terme.

Je remercie également Madame Sylvie Archambault, Monsieur Jean-Claude Chevalier et Madame Simone Delesalle pour m'avoir accompagnée dans mon travail.

Je remercie enfin infiniment Monsieur André Collinot, qui m'a conduite sur le chemin, heureux, de la linguistique et des dictionnaires.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	9
I. LA FILIATION BILINGUE-MONOLINGUE	18
1. L'apparition d'un nouvel outil : le dictionnaire de langue monolingue	20
2. Monolinguisme et bilinguisme : l'Europe, un cas à part ?	24
3. L'Europe : une grammatisation tardive	29
3.1. Les gloses et les répertoires bilingues	32
3.2. Les <i>nominalia</i>	33
3.3. Les <i>colloquia</i> ou modèles de discours	33
4. Le dictionnaire « moderne », un outil récent	34
4.1. Absence d'adaptation d'un modèle latin en lexicographie	34
4.2. Explications	35
5. La filiation bilingue-monolingue admise	41
5.1. Le renversement latin-français / français- latin	41
5.2. La doxa	44
6. Discussion	46
6.1. Le traitement en latin : un flou sémantique	47
6.2. Le traitement en français à l'intérieur de l'article	49

6.2.1. D'anciennes définitions ou paraphrases de mots latins (les effets du renversement)	49
6.2.2. Absence de regroupements sémantiques et répétitions	54
6.3. La question de la définition	55
6.3.1. Descriptions de choses, définitions encyclopédiques	58
6.3.2. Définition et absence d'équivalent latin	64
6.3.3. Définition et écart sémantique	70
Conclusion	78
II. LES TRAITÉS PARTIELS	80
1. Le tournant du 16^{ème} siècle	83
1.1. L'écrit	84
1.2. La confrontation avec d'autres langues	85
2. Les différents types de listes	87
2.1. Les bi- ou plurilingues de langues vernaculaires	88
2.2. Les vocabulaires spécialisés	90
2.3. Les recueils de « mots-notions »	91
2.4. Les traités d'orthographe	91
2.5. Les lexiques partiels ayant pour objet une spécificité linguistique	93
3. Les recueils de proverbes : vers une approche métalinguistique	93
3.1. Tradition latine, colinguisme et émancipation	95
3.2. Evolution technique	97
3.2.1. La liste alphabétique	97
3.2.2. L'extraction d'un mot-entrée	99
3.2.3. Le traitement de notions lexicales	102
4. L'Épithète : de la rhétorique au dictionnaire	111
4.1. La tradition des recueils d'épithètes	113
4.2. Maurice de La Porte, tradition et changement	115
4.3. Plusieurs types d'informations linguistiques	118
4.4. De l'épithète rhétorique à l'outil sémantique	122

4.4.1. La réflexion sémantique sur le couple Substantif - Adjectif	122
4.4.1.1. L'épithète de nature	122
4.4.1.2. L'adjectif qui signifie les accidents de la substance	124
4.4.2. <i>Les Epithètes</i> de Maurice de La Porte (1571)	126
4.4.2.1. Le Stéréotype	127
4.4.2.2. L'épithète définitoire	130
4.4.2.3. Epithète et plurisémie	131
4.4.3. Epithètes et synonymes chez Antoine de Montmérán (1645)	132
4.4.4. Un déplacement significatif de la notion au 17 ^{ème} siècle : l'épithète dans <i>La Rhétorique françoise</i> de R. Bary (1665)	136
5. Gérard de Vivre et la synonymie	140
5.1. Le rôle de la pédagogie	140
5.2. L'originalité des <i>Synonymes</i> (1569)	142
5.2.1. Les <i>Synonymes</i> et la tradition	144
5.2.1.1. La place du français dans la confrontation bilingue	144
5.2.1.2. Recueil de phrases et synonymie lexicale	146
5.2.2. Les <i>Synonymes</i> et les répertoires de langues vivantes	148
5.3. L'intérêt des <i>Synonymes</i>	149
5.3.1. Les manipulations lexicales	149
5.3.2. La synonymie	150
5.3.3. Une approche de la plurisémie	151
5.3.4. L'explication du sens	152
6. Terminologie et monolinguisme : le cas du dictionnaire juridique de François Ragueau (1583)	155
6.1. Le contexte historique	158
6.2. L'intérêt de l'ouvrage	160
Conclusion	164

III. LA PREMIÈRE ÉDITION DU <i>DICIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE</i> (1694) OU L'INVENTION DU DICTONNAIRE DE LANGUE	165
1. La « vérité de l'usage »	167
1.1. <i>La Logique ou l'art de penser</i> d'Arnauld et Nicole (1662): un nouveau type de définition	170
1.1.1. La définition qui marque « ce que les mots signifient dans l'usage » est celle des dictionnaires	170
1.1.2. Une démarche originale	172
1.1.3. Les trois types de définitions	176
1.1.3.1 Définition de nom et définition de mot	176
1.1.3.2. Définition de chose et définition de mot	179
1.2. Une théorie du signe	182
1.2.1. La polysémie avant la lettre : chapitres VI et XI	184
1.2.2. L'équivoque d'erreur : chapitres VIII et XI	188
1.2.3. Les idées accessoires	194
2. Les usages	197
2.1. Citations et exemples forgés	199
2.2. L'aspect grammatical de l'importance accordée à l'usage : démarche syntactico-sémantique à l'échelle d'une langue	205
2.3. Collocation et synonymie	213
2.4. Les épithètes dans le <i>Dictionnaire de l'Académie</i> (1694)	220
3. Mots et termes	223
3.1. Une frontière moins solide qu'il n'y paraît	225
3.2. Les critères de séparation	227
3.3. Deux procédés définitoires	228
4. Traitement de la morphologie	231
4.1. L'organisation de la macrostructure : le choix du regroupement morphologique	232
4.1.1. Analyse de la préface	232
4.1.2. Le parti pris de l'organisation synchronique	234
4.2. La définition morphologique des noms déverbaux	238
4.2.1. Le rapprochement morphologique	240

4.2.2. La stabilisation de la forme syntactico-sémantique de la définition	242
4.2.3. Une démarche innovante	245
4.3. La seconde édition du dictionnaire de l'Académie (1718)	249
4.3.1. Examen du corpus	250
4.3.2. Sens morphologique et polysémie	252
Conclusion	262
 CONCLUSION GÉNÉRALE	 264
 <i>BIBLIOGRAPHIE</i>	 270
I. Sources primaires	271
II. Sources secondaires	277
 <i>ANNEXES</i>	 293
I. Reproductions de documents	294
II. <i>Dictionnaire de l'Académie (1694)</i>: noms en <i>-tion</i> commençant par la lettre C	315

INTRODUCTION

Le 17^{ème} siècle est reconnu comme fondamental dans l'histoire de la lexicographie française puisqu'il voit paraître les premiers dictionnaires monolingues : en moins de quinze années se succèdent le *Dictionnaire français, contenant les mots et les choses* de Pierre Richelet (1680), le *Dictionnaire Universel* d'Antoine Furetière (1690) et le *Dictionnaire de l'Académie française* (1694). Comme l'a souligné Bernard Quemada, auteur des *Dictionnaires du français moderne, 1539-1863*, le dictionnaire « moderne », tel que nous le connaissons encore aujourd'hui, est né dans :

(...) la période capitale qui, du milieu du XVI^e siècle jusqu'à la fin du XVII^e, voit la naissance des dictionnaires monolingues généraux de langue française ; celle qui, en bref, prit en charge l'essentiel de notre capital lexicographique traditionnel en imposant l'innovation irréversible que représente la mise au point des articles composés. Les divers éléments constitutifs des articles de dictionnaires sont en place : il ne sera plus possible dès lors de parler de création mais bien d'évolution. Certes, les formes se modifieront, de nouveaux ouvrages se diversifieront des précédents mais ce ne sera jamais que par l'effet d'une sélection, d'une synthèse, d'une organisation ou d'une présentation originales de caractères déjà connus.¹

¹ Quemada, B., « Du glossaire au dictionnaire : deux aspects de l'élaboration des énoncés lexicographiques dans le grands répertoires du XVIIe siècle », *Cahiers de lexicologie* 20, 1972-I, pp. 97-128, pp. 7-8.

Les historiens de la lexicographie ont bien souvent comparé, voire mis en concurrence ces trois ouvrages, plus particulièrement l'œuvre de Furetière et celle de l'Académie, et, presque toujours, leur mise en parallèle s'est soldée par un jugement sévère porté au dictionnaire de l'illustre Compagnie. Il faut attendre la dernière décennie, et notamment les travaux de Bernard Quemada et Jean Pruvost pour voir se nuancer le propos.²

Cette comparaison a elle-même une histoire. La parution des trois premiers dictionnaires monolingues au 17^{ème} est, on le sait, particulièrement mouvementée.

En 1674, alors que l'Académie travaille à l'élaboration de son dictionnaire depuis près de quarante ans, elle obtient un privilège royal, c'est-à-dire le monopole total de la production lexicographique jusqu'à vingt ans après la publication de l'œuvre en préparation. C'est donc à Genève que Pierre Richelet fait imprimer son *Dictionnaire françois*. Furetière, de son côté, élu académicien en 1662, s'impatientant devant la lenteur du travail académique mais aussi désireux d'étendre le stock lexical traité aux noms des arts, entreprend la rédaction d'un *Dictionnaire des Arts et des Sciences* pour lequel il obtient lui-même un privilège, l'ouvrage étant présenté comme devant être très différent du dictionnaire académique. Mais le conflit éclate en 1684, quand Furetière publie les *Essais d'un dictionnaire Universel*, qui permet aux académiciens de constater que le projet de Furetière ne se restreint pas aux termes de spécialités et qu'il empiète

2 Nous renvoyons notamment à deux ouvrages : *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne*, Actes du Colloque international du 17-18 et 19 novembre 1994, publiés par B. Quemada et J. Pruvost, H. Champion, 1998 et *Les préfaces du Dictionnaire de l'Académie française 1694-1992*, sous la direction de B. Quemada, H. Champion, 1997.

Les travaux les plus récents portent essentiellement sur Furetière. Le très important travail de M. Roy-Garibal sur l'œuvre de Furetière, *Le Parnasse et le Palais*, H. Champion, 2006, remplace le différent dans la continuité académicienne et analyse le *Dictionnaire Universel* dans le prolongement de l'œuvre littéraire. Les travaux nombreux de H. Merlin (cf. bibliographie) ont renouvelé la problématique dans une toute autre direction, en réanalysant le rapport entre pouvoir et public au 17^{ème} siècle autour de l'enjeu de la langue, et en déplaçant par là la réflexion sur la politique linguistique. Mais notre propos est ailleurs, plus technique.

donc sur le terrain qui leur était réservé : les mots de la langue commune. Furetière est alors accusé de plagiat et exclu de la Compagnie. C'est à des libraires hollandais qu'il devra confier l'impression de son *Dictionnaire Universel*. A partir de ce moment, Furetière n'aura de cesse, dans ses célèbres *Factums*, de critiquer et de tourner en ridicule le travail des académiciens. Ces écrits peuvent être lus comme une véritable réflexion métalexigraphique. Parmi les nombreuses critiques qu'adressera Furetière au dictionnaire de l'Académie, beaucoup ont perduré jusqu'à aujourd'hui : pauvreté de la nomenclature, sécheresse des définitions, banalité des exemples ont longtemps été opposés à la richesse du *Dictionnaire Universel*, d'où aucun mot n'était en principe proscrit, et qui constituait donc un témoin privilégié de la langue de son temps. En réalité, les deux dictionnaires n'avaient tout simplement pas les mêmes finalités.

Les travaux de Francine Mazière³ ont bien établi les spécificités de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* et démontré l'importance de l'ouvrage, événement à la fois lexicographique, linguistique et politique. Cette importance a notamment consisté à séparer, dans la description du lexique d'une langue non encore fixée, ce qui était de l'ordre des connaissances du monde et ce qui relevait du seul niveau linguistique, et ce, sur la commande d'un pouvoir central en quête d'unification nationale. Cette séparation est capitale car elle fonde l'alliance moderne entre les deux outils linguistiques que sont la grammaire et le dictionnaire de langue. Le dictionnaire de l'Académie invente la définition basée sur l'usage des mots d'une communauté parlante, en synchronie. Que ce soit par le « retranchement à la langue commune » - nomenclature restreinte -, par la mise au jour des règles de création lexicale de la langue

³ Nous renvoyons à la bibliographie pour une liste exhaustive de ces travaux. On peut notamment citer les articles suivants : « Le *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) : initiation d'une pratique normative », in *La genèse de la norme, Colloque de la SHESL, janvier 1994*, Textes réunis par F. Mazière, SHESL, juin 1995, p. 12-17 et « La langue et l'état : l'Académie française », *Histoire des sciences du langage*, Sylvain, A., Koerner, E.F.K., Versteegh, H., Volume 1, Walter de Gruyter, Berlin, New-York, 2000, p. 852.

– classement morphologique des entrées et invention de la définition morpho-sémantique -, ou par le listage systématique des unités d’usage du français, le dictionnaire de l’Académie a permis de penser la « langue française » comme une *unité*.

Partant de l’innovation que constitue la première édition du dictionnaire de l’Académie, nous avons souhaité nous pencher sur ce qui avait précédé son élaboration, afin de mesurer, *techniquement*, le travail collectif de ce siècle.

La période qui va du milieu du 16^{ème} siècle jusqu’à la fin du 17^{ème} siècle constitue un moment charnière dans l’histoire de la grammatisation du français, en ce qu’il correspond à ce que l’on pourrait appeler la sortie du « colinguisme »⁴ français-latin. C’est sur ce moment précis, moment à la fois capital et fragile, que nous avons choisi de faire porter notre étude. Durant tout le Moyen-Age subsiste en France, ainsi que dans d’autres pays d’Europe, une situation de diglossie, de coexistence et d’équilibre entre une langue objet d’un savoir grammatical, le latin, et une langue « pratique », le vernaculaire. Pour qu’il y ait grammatisation de la langue vernaculaire, il va falloir que cette langue dont il est fait usage soit elle-même placée en position d’objet. Ce tournant a lieu à la Renaissance. Les étapes successives qui ont conduit à la grammatisation du français sont aujourd’hui bien établies. Elles sont exposées, notamment, dans le tome 2 de *l’Histoire des théories linguistiques*⁵. On assiste d’abord à ce que Sylvain Auroux nomme la « péri-grammatisation » : une grammaire du latin est traduite en français, pour en faciliter l’enseignement. Dans un second temps, une grammaire du latin est adaptée à la description du vernaculaire. La première grammaire du français en français paraît en 1550 : il s’agit du *Tretté de la grammere françoeeze* de Louis Megret, qui

⁴ Nous empruntons ce terme à R. Balibar, défini comme « l’association par l’enseignement et la politique, de certaines langues écrites faisant communiquer des partenaires légitimes. », *Le colinguisme*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1993, p.7.

⁵ Auroux, S. *Histoire des théories linguistiques*, t.2, Liège, Mardaga, 1992.

marque la volonté de s'affranchir des spécificités du latin pour décrire des spécificités du français⁶. Plus d'un siècle sépare donc la première grammaire monolingue du premier dictionnaire monolingue.

Dans le domaine lexicographique, le parcours qui mène à l'autonomisation de l'outil est nécessairement différent, puisque, comme nous l'étudierons plus en détail, il n'y a pas traduction d'un savoir métalinguistique mais traduction d'une matière linguistique avec, à partir de 1539 et la parution du *Dictionnaire françois-latin* d'Estienne, le premier dictionnaire bilingue qui liste des entrées en français. En ce qui concerne l'adaptation de techniques lexicographiques, nous verrons également que les choses sont plus complexes : il n'existe pas véritablement de modèle latin ou grec au dictionnaire de langue tel qu'il apparaît au 17^{ème} siècle en France ; celui-ci constitue bel et bien une innovation technologique. En revanche, certains des lexiques sur lesquels nous nous pencherons dans ce travail connaissent une tradition ancienne.

En ce qui concerne l'histoire des dictionnaires au cours de cette période, l'interprétation courante veut que les dictionnaires monolingues soient issus des dictionnaires bilingues français-latin qui les précèdent. Nous avons évoqué l'événement important qui a lieu en 1539 : avec le *Dictionnaire françois-latin*, le vernaculaire devient en effet, pour la première fois, dans la matérialité même de la présentation de l'ouvrage, la langue traitée, et donc, la langue objet. Le dictionnaire d'Estienne sera, on le sait, plusieurs fois réédité au cours du 16^{ème} siècle pour aboutir en 1606 à la version de Jean Nicot. Au fil de ses rééditions, le français acquiert une place de plus en plus importante et l'on trouve, dans le *Thresor de la langue françoise*, les premières définitions en français de mots français⁷. On peut donc aisément comprendre que l'on

⁶ Delesalle, S. et Mazière, F., « La liste dans le développement des grammaires », *HEL* 24/1, 2002, pp.65-92.

⁷ La thèse de T. R. Wooldridge, *Les débuts de la lexicographie française, Estienne, Nicot et le Thresor de la langue françoise (1606)*, dont la seconde édition est accessible en ligne

ait pu considérer le *Thresor* comme une sorte d'étape ou de maillon intermédiaire entre le dictionnaire bilingue et le dictionnaire monolingue ; et, de fait, du point de vue du changement de statut de la langue française au cours du 16^{ème}, ce dictionnaire constitue bien évidemment un témoin majeur. Toutefois, sans contester qu'il y ait eu de 1539 à 1606 évolution du dictionnaire bilingue, l'étude du dictionnaire de Jean Nicot nous a conduit à relativiser le point de vue selon lequel celui-ci serait déjà, presque, un dictionnaire monolingue. Nous consacrerons la première partie de cette thèse à essayer de montrer que cette filiation admise peut être nuancée si l'on tient compte en particulier du type de définition qui est présent dans l'ouvrage et de la démarche, davantage inter-linguistique que monolingue, qui est adoptée par l'auteur. Cette même filiation présente d'autre part l'inconvénient de laisser de côté une production lexicale beaucoup plus marginale, et, probablement moins ambitieuse, mais dont l'intérêt, pour l'étude des débuts de la lexicalisation du français, nous a semblé devoir être établi. La seconde partie de notre travail consistera dans la présentation d'une partie de ces lexiques. Cette présentation sera guidée par la conviction que ces ouvrages occupent une place souvent sous-estimée, voire parfois méconnue, dans le mouvement d'émancipation de la langue française alors qu'ils constituent les premières traces de régulation du lexique français par l'usage, ce qui sera, comme nous l'avons vu, la grande entreprise du *Dictionnaire de l'Académie* de 1694. Nous achèverons donc cette étude par une partie consacrée au premier dictionnaire de langue du français, au cours de laquelle nous essaierons de souligner les liens qui l'unissent à ce que nous avons choisi d'appeler des « lexiques partiels ».

(<http://www.chass.utoronto.ca/~wulfric/edicta/wooldridge/frame.htm>) présente notamment une étude très détaillée du *Thresor de la langue française*. Nous renvoyons également au site que J. Pruvost a consacré aux dictionnaires et à leur histoire : <http://www.u-cergy.fr/dictionnaires/index.html>.

Plutôt que dans une perspective d'histoire des dictionnaires, notre travail est ancré dans la problématique de la « grammatisation » d'une langue, initiée par Sylvain Auroux : « Par grammatisation, on doit entendre, au sens propre, le processus qui consiste à outiller une langue sur la base des deux technologies, qui sont encore aujourd'hui les piliers de notre savoir métalinguistique : la grammaire et le dictionnaire »⁸. La notion d' « outil linguistique », telle qu'elle a été définie par Sylvain Auroux, acquiert une importance particulière dans le moment sur lequel nous avons choisi de nous pencher, dans la mesure où celui-ci correspond aux débuts de la grammatisation d'une langue vernaculaire : quand paraissent à partir des années 1560, les premiers lexiques du français qui constituent notre corpus, la langue française n'est pas encore fixée. Il ne s'agit donc pas, pour ces ouvrages de *décrire* le lexique, mais de contribuer à le *construire*, en en donnant une représentation, et en proposant, par des approches diverses, listage d'épithètes, de synonymes ou de « phrases », les premières tentatives de régulation de la forme et du sens des mots : « de même qu'un marteau prolonge le geste de la main et le transforme, une grammaire prolonge la parole naturelle (...). Cela signifie que l'apparition des outils linguistiques ne laisse pas intactes les pratiques linguistiques humaines. »⁹

Grammaire et dictionnaire, ces « deux piliers de notre savoir métalinguistique », constituent les formes achevées des outils linguistiques. Dans la période qui est envisagée dans ce travail, l'outil « dictionnaire », tel que nous le concevons aujourd'hui, n'existe pas encore ou est en cours d'élaboration. Une autre forme de lexicographie, la lexicographie bilingue, est bien installée, mais elle appartient selon nous à un autre grand genre. La spécificité de notre corpus repose précisément sur le fait qu'il regroupe des ouvrages qui n'appartiennent pas à un genre pré-défini par l'histoire des outils

⁸ Auroux, S., La révolution technologique de la grammatisation, Liège, Mardaga, p. 109.

⁹ *Ibid.*, p. 115.

linguistiques. Comme on pourra le constater, il s'agit d'ouvrages marginaux, qui sont parfois l'œuvre unique d'un auteur et qui n'entrent pas dans le domaine lexicographique par une démarche d'exhaustivité. La liste est, dans tous les cas, partielle, ce qui ne correspond pas à l'idée que nous nous faisons du dictionnaire. Toutefois, même « partiels » et échappant à la notion de « genre », ces lexiques s'inscrivent dans l'histoire de la construction d'un savoir et d'un savoir-faire dans le traitement des débuts du lexique français, par les questions qu'ils soulèvent et certaines réponses qu'ils apportent quant au traitement en synchronie du sens des unités lexicales d'une langue vivante et en cours de fixation, grâce aux problématiques de la collocation et de la synonymie en particulier. C'est cette finalité qui nous a guidée dans le choix des œuvres qui constituent notre corpus.

I.

LA FILIATION BILINGUE-MONOLINGUE

Il ne s'agit pas, dans cette première partie, de chercher à minorer l'importance, dans l'histoire de la lexicographie, des dictionnaires bilingues français-latin qui jalonnent le 16^{ème} siècle. Comme nous l'avons rappelé en introduction, plusieurs travaux récents, en particulier la très riche étude de T.R. Wooldridge consacrée au dictionnaire de Robert Estienne et à ses rééditions, ont bien montré l'évolution du bilinguisme à la Renaissance. Il nous semble en revanche que la filiation que l'on établit généralement entre ces ouvrages, et tout particulièrement le *Thresor de la langue françoise* de Jean Nicot¹⁰, et les premiers dictionnaires monolingues, si elle se justifie évidemment par la chronologie, ainsi que par l'importance grandissante du français dans le *Thresor*, estompe en partie l'innovation que constitue le monolinguisme « strict » en lexicographie et ne suffit pas à rendre compte de l'invention de la définition en langue dans le *Dictionnaire de l'Académie*.

¹⁰ Nicot, J., *Thresor de la langue françoise tant ancienne que moderne auquel entre autres choses sont les mots de marine, vénerie et faulconnerie*, Paris, David Douceur, 1606.

1. L'apparition d'un nouvel outil : le dictionnaire de langue monolingue

Dans le domaine lexicographique, il semble n'y ait pas véritablement de rupture entre le Moyen-Age et le 16^{ème} siècle, mais plutôt un développement progressif de la place du français dans une lexicographie de type bilingue. La glossographie du 15^{ème} révélait déjà, en effet, la place croissante du français. Et s'il est vrai que lorsque le dictionnaire de Nicot paraît en 1606, on se trouve déjà en présence d'un outil qui contient des définitions en français – nous verrons qu'il s'agit d'un certain type de définition - le rôle du latin dans le traitement du lexique français est encore essentiel. Après plusieurs siècles de colinguisme latin-français, l'élaboration d'un dictionnaire entièrement monolingue constitue sans conteste une innovation majeure, en partie dépendante d'une volonté politique. Cette innovation apparaît être en outre propre au français. Le dictionnaire de l'Académie est bien le premier dictionnaire réellement monolingue à paraître en Europe¹¹. Le *Vocabolario della Crusca* notamment, paru en 1612 à Florence, fournit encore systématiquement la traduction latine des mots-entrées, après la définition en italien.

Encore au milieu du 17^{ème} siècle, il a été question d'adjoindre au dictionnaire de l'Académie un index comportant la traduction latine de chaque mot. On a trace de cette idée dans le projet de dictionnaire rédigé par Chapelain dès l'établissement de l'Académie. Celui-ci y évoque en effet la possibilité « d'ajouter l'interprétation latine en faveur des étrangers », intention montrant par ailleurs que le premier dictionnaire de la langue française était aussi dirigé vers l'étranger. Cette éventualité ne sera finalement pas retenue, tout comme la volonté de faire figurer dans chaque article des citations

¹¹ Le dictionnaire de Furetière paraît en 1690 et celui de Richelet en 1680, mais outre le fait que le premier contient encore des étymologies latines, il faut garder à l'esprit que l'élaboration du dictionnaire de l'Académie française commence dès 1635.

d' « auteurs morts », indication que l'on peut lire dans ce même projet. Il semble en réalité que ce dernier était très largement inspiré du dictionnaire de la Crusca. Si nous trouvons quelques éléments d'explication concernant l'abandon des citations dans *l'Histoire de l'Académie française* rédigée par Pelisson et d'Olivet¹², aucun de ces deux auteurs ne relate de discussions concernant la place du latin dans le dictionnaire. Il n'en est pas non plus fait état dans la préface de l'ouvrage.

On ne trouve pas non plus, chez Richelet ou chez Furetière, de commentaires concernant l'abandon du latin dans leur dictionnaire. Tout au plus cette remarque de Furetière qui relativise justement cette mise à l'écart. Critiquant dans son premier *Factum* à la fois le privilège académique qui défend « à toute personne de faire aucuns Livres François sous le titre de Dictionnaires », et la partialité des académiciens, il écrit:

On a expédié aussi des Privilèges pour l'impression de deux Dictionnaires, l'un de l'Abbé Danet qui est imprimé & se vend publiquement, l'autre du Père ***** qui s'imprime chez Pralard Libraire : Il est vray qu'il y a du latin à ces deux derniers, mais cela ne change pas la nature du Dictionnaire. S'il ne tenoit qu'à cela pour contenter Messieurs de l'Académie, j'en mettrois aussi dans le mien, et je l'aurois fait si je n'eusse craint d'epouventer les Libraires par la grosseur des volumes.¹³

« Cela ne change pas la nature du dictionnaire » : on voit qu'au moment même de l'élaboration des dictionnaires monolingues, la distinction entre monolinguisme et bilinguisme n'est pas si claire. Au 18^{ème} siècle encore, on peut lire dans la préface au dictionnaire de Trévoux (1704) :

¹² Nous tirons le premier projet du dictionnaire de l'Académie pensé par Chapelain du premier tome de cette *Histoire*, écrit par Pelisson en 1652.

¹³ *Factum pour Messire Antoine Furetière, abbé de Chalivoy, contre quelques uns de l'Académie Française*, Amsterdam, 1685, pp 5-6.

Lorsque le mot françois et le mot latin se répondent, on ne peut disconvenir que le mot latin ne serve beaucoup à l'intelligence parfaite du mot françois, non seulement pour les Etrangers, mais encore pour les Naturels mêmes : de sorte qu'à bien prendre les choses ce n'est point sortir des termes d'un Dictionnaire de la Langue françoise, que d'y joindre le secours d'une autre Langue, qui pour toute étrangère qu'elle y paroisse, y a tant de rapport pour les mots et pour les tours, et est si propre à faire prendre une idée claire et juste du François même.¹⁴

Pour les académiciens, et malgré l'absence d'une prise de position explicite de leur part sur ce sujet, on peut penser que la mise à l'écart du latin n'était pas étrangère à la « nature du dictionnaire ». Outre son aspect systématique (alors que le latin est en revanche encore souvent présent dans les articles de Furetière sous la forme d'étymologies) et l'adoption par ailleurs d'un point de vue sur la langue résolument synchronique¹⁵, certains académiciens ont tenu sur le latin des discours parfois extrêmement tranchés. On sait le parallèle qui est fait, dans la *Préface* au *Dictionnaire de l'Académie*, entre le niveau d'excellence à laquelle la langue latine était parvenue du temps de Cicéron et celui atteint par la langue française au moment de la rédaction du dictionnaire. Mais on peut également citer certains propos de François Charpentier, élu à l'Académie en 1650, qui sont extraits de la *Deffense de la langue françoise pour l'Arc de Triomphe* (1676)¹⁶ et qui manifestent une prise de position très forte quant à la mise à l'écart du latin dans certains lieux linguistiques « stratégiques », ici les inscriptions figurant sur les monuments royaux. La langue latine, dit Charpentier :

¹⁴ *Dictionnaire universel françois & latin*, dit *Dictionnaire de Trévoux*, 3 volumes, Estienne Ganeau, 1704.

¹⁵ Sur ce point, nous reviendrons notamment sur l'interprétation qu'il est possible de donner au regroupement des entrées par familles morphologiques.

¹⁶ Charpentier, F., *Deffense de la langue françoise*, Paris, C. Barbin, 1676.

Cet ouvrage s'inscrit dans la « Querelle des inscriptions » qui se déroule entre 1675 et 1676 : le milieu culturel s'interroge alors sur la langue des épigraphes à graver aux frontons des monuments érigés à la gloire du roi. C'est le français qui l'emporte sur le latin. En 1683, Charpentier plaidera de nouveau en faveur du français en rédigeant *De l'Excellence de la langue françoise*, Paris, C. Barbin, 1683.

(...) n'est pas entenduë de tout le peuple et (...) elle est estrangere en France. (...) La Françoisise est estrangere en Allemagne. l'Allemande est estrangere en France, parce qu'un Allemand qui ne scait que sa Langue naturelle n'entend point la Françoisise ; & le François de mesme n'entend point l'Allemande. (...)

La langue de nos premiers François nous est estrangere, parce qu'elle nous est inconnuë. Et certes les mots ne doivent pas avoir plus de privilege que les hommes mesmes ; Nous sommes tous descendus des memes Ancestres ; Tous les Juifs estoient visiblement sortis d'un mesme homme. Cependant, quand les parentez, & les affinitez sont si fort esloignées, on commence à ne se plus connoistre ; On devient selon la façon commune de parler, Estranger l'un à l'autre. (...) Quand donc une Langue en engendre d'autres, & que les filles s'esloignent tellement de leur Mère, que le Peuple ne connoist plus cette Parenté spirituelle, alors cette ancienne Langue devient estrangere aux nouvelles ; & c'est de la façon qu'il faut entendre que la langue Latine est Estrangere aujourd'huy en France. Il y a des termes dont nous nous servons tous les jours, qui tirent leur extraction de la langue Latine ; Mais cette Genealogie est inconnuë au Peuple, qui ne scait que le François ; C'est une parenté qui s'est perdue par l'esloignement. (...) Il est vray que depuis ce temps-là, cette langue s'est sanctifiée par le commerce des choses sacrées, & par l'usage qui en est demeuré dans la Sainte Eglise Catholique ; Mais comme nous ne traittons point cette question sur les matieres de Religion, qui feroient changer de face à ce discours, mais purement pour les affaires du Monde, demeurons-en à la raison premiere & naturelle que nous avons establee, & qui veut que l'Inscription d'un Arc de Triomphe, eslevé à la gloire d'un Roy de France, soit en langue Françoisise, pour estre intelligible à tous les François.¹⁷

Certes la langue française est fille de la langue latine, mais « aujourd'hui », en France, « la langue latine est devenue estrangere » : nous retrouverons ce même rejet de la « genealogie » dans l'attitude résolument synchronique que les académiciens lexicographes adopteront dans leur dictionnaire. C'est également cette même affirmation de l'existence d'une « Langue française » « intelligible à tous les François » que l'on retrouvera dans la préface de l'ouvrage, avec l'emploi du syntagme « langue

¹⁷ *Ibid.*, pp 192-206.

commune », bien que cet objet soit, on le sait, loin d'être une évidence à l'époque¹⁸ : le *Dictionnaire de l'Académie* représente davantage sa construction que sa consécration.

2. Monolinguisme et bilinguisme : l'Europe, un cas à part ?

Dans le cadre de cette réflexion sur le passage du bilinguisme au monolinguisme dans le domaine lexicographique en France au 17^{ème} siècle, ou ce que l'on pourrait appeler la « sortie » du colinguisme, il ne nous semble pas inopportun de prendre un peu de recul et d'envisager brièvement les conditions d'apparitions de ces deux types de lexicographie dans les traditions antérieures.

Dans un article intitulé « Aux origines de la lexicographie : les premiers dictionnaires monolingues et bilingues »¹⁹, Claude Boisson, Pablo Kirtchuk et Henri Béjoint affirment que, contrairement à une idée largement répandue, les dictionnaires monolingues ont précédé les bilingues dans la plupart des civilisations anciennes. En Mésopotamie par exemple, alors que l'on explique traditionnellement l'apparition des dictionnaires par la nécessité pour les Akkadiens de donner accès à la langue sumérienne, les premières listes lexicales seraient en réalité des objets scolaires (comme du reste en Egypte), utilisés par des professeurs sumériens dans les écoles de scribes, où les mots étaient organisés par champs sémantiques. Les dictionnaires bilingues ne seraient apparus que dans un second temps. De même, la lexicographie sanskrite se serait d'abord illustrée par des listes de mots difficiles, monolingues, puis par des répertoires à tendance grammaticale, listant par exemple des racines verbales, avant de

¹⁸ « Au XVII^e et au XIII^e siècle, le patois était omniprésent en France. Les locuteurs dont la langue d'usage se rapprochait d'assez près de la langue standard restaient une infime minorité (...). », Lodge, A., *Le Français, histoire d'un dialecte devenu langue*, Fayard, 1997, p. 256.

¹⁹ « Aux origines de la lexicographie : les premiers dictionnaires monolingues et bilingues », *International Journal of Lexicography*, Vol. 4, n°4, pp. 261-315.

produire un premier dictionnaire bilingue sanscrit-kannada. Selon ces auteurs, l'Europe constituerait donc « un cas à part », que l'on aurait eu tendance à généraliser. L'explication qu'ils proposent de la singularité européenne est la suivante :

L'Europe constitue un contre-exemple flagrant à la thèse soutenue dans cet article : pour la plupart des langues d'Europe, il est clairement établi que les dictionnaires bilingues ou plurilingues ont précédé les dictionnaires monolingues. L'antériorité des dictionnaires bilingues sur les monolingues dans le cas des langues modernes d'Europe peut s'expliquer par l'absence de textes fondateurs internes à la culture européenne, contrairement à ce que les Grecs ont eu avec Homère, les Indiens avec le Vedas, les Arabes avec le Coran, les Juifs avec la Bible, les Chinois avec le canon confucéen. En effet, parmi les grands textes qui structurent la civilisation européenne, les plus anciens, et aussi les seuls qui soient vraiment communs à toutes les sous-cultures de ladite civilisation, lui sont en quelque sorte externes : il s'agit des classiques grecs et latins, qui établissent la composante humaniste, et de la Bible, qui établit la composante chrétienne – cette dernière ayant d'ailleurs assez rapidement fait alliance avec la culture « païenne ». Ainsi, ce n'est pas l'effet du hasard si les premiers dictionnaires sont des bilingues. L'apparent contre-exemple européen trouve donc une explication assez naturelle. Reste que, ici comme en d'autres domaines, le cas de l'Europe est spécial, et qu'on s'est fourvoyé en le prenant pour la norme.²⁰

C'est donc la situation particulière de colinguisme dans laquelle se trouve l'Europe jusqu'à la Renaissance, avec une prégnance du latin en partie assurée par la place de l'Eglise, qui explique selon ces auteurs les débuts bilingues, ou multilingues, de la lexicographie prenant en compte le vernaculaire. Le dictionnaire monolingue a partout en Europe suivi, de loin, les études mettant deux ou plusieurs langues en correspondance.

²⁰ *Ibid.*, p.284.

Toutefois, l'idée que l'Europe soit un cas tout à fait singulier au sein des autres traditions nous semble pouvoir être relativisée. Tout d'abord, à la lecture de l'article, on retrouve dans les civilisations anciennes les deux mêmes grandes finalités qu'ont les premières listes lexicales en français : l'une est philologique et correspond à une lexicographie savante, il s'agit d'éclaircir des termes obscurs, rares ou anciens qui se rencontraient dans des textes écrits ; l'autre est pédagogique, concernant davantage des listes thématiques. D'autre part, le monolinguisme « premier » dont parlent les auteurs peut sans doute être parfois discuté. Mises à part les listes thématiques, consacrées aux noms d'animaux, de plantes, de parties du corps, de professions etc., il s'agit souvent de dictionnaires mettant en relation deux *états* de langue²¹. Si l'on prend l'exemple du grec, on trouve, parmi les premiers lexiques, des ouvrages permettant de comprendre les termes homériques devenus obscurs. La frontière entre mono- et bilinguisme est alors difficile à déterminer et cet exemple, tout autant que celui des gloses françaises dans les textes latins, vérifie, dans le domaine de la lexicographie, les propos de Sylvain Auroux à propos du processus de grammatisation :

Alors la grammatisation, en général, apparaît assez longtemps après l'écriture, lorsqu'il commence à y avoir une externalisation de ce qui se trouve dans l'écrit par rapport à la parole qui existe dans le groupe. Il est assez intéressant de voir que le moment où des textes que l'on comprend moins bien sont produits est celui où naît la grammaire. Autrement dit, la grammaire est née pour apprendre au sein d'une société à comprendre des textes écrits. Je dirais que la grammaire est initialement une question de philologie.²²

²¹ Ce « faux monolinguisme » est admis en conclusion par les auteurs eux-mêmes : « il n'est pas facile de décider jusqu'à quel moment deux codes linguistiques peuvent être considérés comme deux variétés d'une même langue, et à partir de quand ils deviennent deux langues différentes. » (p. 295).

²² Auroux, S., "La grammatisation des vernaculaires européens", *Genèse de la (des) norme(s) linguistique(s)*, *Hommage à Guy Hazaël-Massieux, Langues et langage n°4*, Publications de l'Université de Provence, 1994, p.21.

D'autres lexiques présentés comme monolingues par les auteurs sont des dictionnaires inter-dialectaux. Le grec en fournit également un exemple : « au 5^{ème} siècle avant J.-C., avant la diffusion de la *koinē*, on commençait à s'intéresser de plus en plus aux différents dialectes du grec, si bien qu'une dialectologie embryonnaire a sa part dans la confection des lexiques grecs. »²³ Qu'il s'agisse d'un écart diachronique ou d'un écart géographique, il semble donc que préside le plus souvent à l'origine du geste lexicographique une certaine hétérogénéité. Significativement, les gloses ou les définitions de mots sont mêmes présentées dans l'article comme *naturellement* « déclenchées » par une incompréhension du sujet parlant. A propos de la tradition sanskrite, Boisson, Béjoint et Kirtchuk, s'attardant sur un répertoire datant de l'époque romaine, remarquent que :

les anciens onomastica se basent sur la langue courante de leur époque et ils ne veulent pas transmettre le savoir de la langue, mais de la matière traitée. *La langue étant bien connue, ils n'ont pas besoin de gloses explicatives.*²⁴ Le présent chapitre, en revanche, ajoute parfois de telles définitions ; surtout il transmet non seulement la matière traitée, mais aussi une langue qui de longue date n'était plus la courante.²⁵

Ces propos interrogent « l'utilité » ou la raison d'être du dictionnaire monolingue. Les ouvrages qui contenaient des définitions étaient les lexiques conçus dans une perspective comparative. Ceux qui listaient des mots du langage courant étaient de simples nomenclatures. Ainsi, même dans les traditions anciennes, la lexicographie n'a pas commencé par cet acte que l'on n'interroge plus aujourd'hui, la définition des mots communs.

²³ Boisson *et al.*, *op. cit.*, p.283.

²⁴ C'est nous qui soulignons.

²⁵ Boisson *et al.*, *op. cit.*, p.269.

Il est remarquable que cette notion d'hétérogénéité ne sera plus présente dans le premier dictionnaire monolingue du français qui paraît au 17^{ème} siècle. Il ne s'agira plus alors de réduire l'écart entre deux langues ou deux états de langue. Il ne s'agira pas non plus de ce que l'on peut considérer comme un autre type d'hétérogénéité, représenté par les vocabulaires de spécialités. Le dictionnaire de l'Académie s'attache à traiter les mots communs de la langue, sans le souci de fournir une explication exhaustive des choses auxquelles ils renvoient, mais en en donnant une définition simple. Ce travail lexicographique n'est pas suscité par la réduction d'un écart, contrairement, bien sûr, à ce qui se passe dans la procédure de traduction mais peut-être également dans le cas de la définition explicative qui « dépasse » le mot pour aller vers l'élucidation de la chose. La finalité de la définition linguistique est au contraire, en quelque sorte, tautologique. Il ne s'agit plus de créer des passerelles mais de normaliser un idiome.

Ce qui a constitué la radicale nouveauté du travail définitoire de l'Académie en France au 17^{ème}, et qui caractérise sans doute un stade postérieur dans le développement général des outils linguistiques, a d'ailleurs été ressenti, péjorativement par ses adversaires, et souligné à l'époque. Selon Furetière, l'Académie fait un dictionnaire qui « n'apprend rien à personne »²⁶ et « il n'y a point de bourgeois qui ne scache »²⁷ ses définitions. Indépendamment du cadre polémique dans lequel s'inscrivent ces paroles, Furetière, à un moment où aucune théorisation du dictionnaire de la langue n'a eu lieu, met le doigt sur un problème réel et de taille : l'utilité d'un dictionnaire d'une langue fait pour les locuteurs de cette langue.

²⁶ *Ibid.* p.117.

²⁷ *Ibid.* p.37.

3. L'Europe : une grammatisation tardive

Ce qui sert d'argument à Claude Boisson, Pablo Kirtchuk et Henri Béjoint pour distinguer l'histoire de la lexicographie européenne de celle de traditions plus anciennes, à savoir « l'absence de textes fondateurs internes à la culture européenne » et l'existence persistante du latin comme langue de savoir, est bien évidemment ce qui explique aussi la grammatisation tardive des principaux vernaculaires, aussi bien en ce qui concerne la constitution d'une grammaire que d'un dictionnaire. C'est cette lenteur que Sylvain Auroux interroge dans l'introduction au deuxième tome de *l'Histoire des théories linguistiques* : « Pourquoi faut-il attendre le 16^{ème} siècle pour voir se généraliser la grammatisation des vernaculaires ? »²⁸. Et le 17^{ème} pour voir apparaître les premiers dictionnaires du français ? Sylvain Auroux rappelle en effet que « la plupart des grandes langues européennes sont attestées sous forme écrite depuis le 9^{ème} siècle »²⁹. Et il est vrai qu'au cours du Moyen Age, dans toute une série de domaines stratégiques, le vernaculaire gagne peu à peu du terrain : dès le 13^{ème} siècle, on commence à rédiger les coutumes en français dans le Nord de la France, les coutumiers attestant que dès cette date le français juridique est devenu une langue technique ; c'est également au 13^{ème} siècle que le français fait son apparition dans les actes notariés, d'abord au Nord et à l'Est de la France. L'utilisation du français par les grandes institutions centrales comme la Chancellerie ou le Parlement est plus tardive, mais à la fin du règne de Philippe VI (1350), les trois quarts des chartes sont en français. Le français finit donc par dominer au sein de l'administration centrale, sans toutefois faire disparaître le latin, qui demeure, notamment, la langue exclusive de la diplomatie. Il faut attendre l'ordonnance de Villers-Cotterêt de 1539 pour que cesse complètement

²⁸ Auroux, S., *op. cit.*, p.20.

²⁹ *Ibid.*, p. 20.

l'utilisation du latin par les tribunaux royaux. Ainsi, selon Sylvain Auroux, on peut penser que « le manque relatif de grammatisation des vernaculaires ne tient pas au manque de moyen, mais au manque d'intérêt. »³⁰ Si les 13^{ème} et 14^{ème} siècles sont des périodes très fécondes dans l'histoire de la pensée linguistique occidentale, l'accent étant mis sur la grammaire et la logique, cette pensée ne s'ouvre pas à la réalité des langues vernaculaires : l'objet de connaissance et sa langue d'expression sont le latin. Le français peut être « mis en pratique », cela n'induit pas spontanément sa mise en théorie. Durant tout le Moyen-Age perdure cette opposition mais aussi cette complémentarité entre le latin objet théorique, objet de la grammaire et que l'on apprend par la grammaire, et le vernaculaire langue pratique que l'on apprend dans la pratique de la vie. Il s'agit là de deux statuts sociaux différents, que l'on trouve énoncés déjà dans le célèbre passage du *De vulgari eloquentia* de Dante :

Sed quia unamquamque doctrinam oportet non probare, sed suum aperire subiectum, ut sciatur quid sit super quod illa versatur, dicimus, celeriter attendentes, quod vulgarem locutionem appellamus eam qua infantes assuefiunt ab assistentibus cum primitus distinguere voces incipiunt ; vel, quod brevius dici potest, vulgarem locutionem asserimus quam sine omni regula nutricem imitantes accipimus. Est et inde alia locutio secundaria nobis, quam Romani gramaticam vocaverunt. Hanc quidem secundariam Greci habent et alii, sed non omnes ; ad habitum vero huius pauci perveniunt, quia non nisi per spatium temporis et studii assiduitatem regulamur et doctrinamur. Harum quoque duarum nobilior est vulgaris.³¹

³⁰ *Ibid.*, p. 21.

³¹ Dante, *De vulgari eloquentia*, Milano, Mondadori, 1990, Libro I., pp.4-6. « Mais puisqu'il faut, non pas que toute doctrine prouve son sujet, mais qu'elle l'explique ouvertement, afin que l'on sache ce qu'est ce sur quoi celle-ci porte, nous disons, en commençant tout de suite, que nous appelons langue vulgaire celle à laquelle les enfants s'habituent grâce à ceux qui les entourent, lorsqu'ils commencent pour la première fois à distinguer les articulations ; ou bien, pour le dire plus brièvement, nous affirmons que la langue vulgaire est celle que nous recevons en imitant la nourrice sans aucune règle. Nous avons, ensuite, une autre langue secondaire, que les Romains appelèrent *gramatica*. Certainement, les Grecs et d'autres également ont cette langue secondaire, mais pas tous : en effet, peu sont ceux qui parviennent à une véritable possession de celle-ci, car ce n'est qu'à travers la durée du temps et l'assiduité de l'étude que nous apprenons ses règles et sa doctrine. Des deux, la plus noble est la vulgaire. »

La langue vulgaire est celle que nous parlons sans aucune règle, en imitant notre nourrice et le latin est la *gramatica* c'est-à-dire la langue écrite et la langue réglée. Il est intéressant sur ce point de noter qu'au début du 17^{ème} siècle, un homme de lettres, Jean Godard, auteur en 1620 d'un traité intitulé *La langue françoise*, reprendra, d'une certaine façon, cette distinction entre langue vulgaire et langue réglée, pour l'introduire alors à l'intérieur de la langue française, c'est-à-dire pour distinguer en quelque sorte deux niveaux de langage :

Car il ét bien vray, qu'il y a deux sortes de langage en une même Langue : c'êt à savoir le premier, & le second. I'appelle le premier celuy, que châcun parle en châque pays, & qui vient de nature & d'usage. I'appelle le second celuy, qui ioint l'art à la nature : d'autant qu'il n'êt qu'un langage naturel luy-même, que le soin & l'art ont randu plus parfait. (...) Ce premier langage là c'êt le commun ou vulgaire François, qui ét naturel aux François, qui, presque dez leur naissance en tirant par la bouche le lait des mammelles de leur nourrice, tirent aussi par l'oreille le langage François, de la bouche de leur nourrice. Car c'êt sans aucune peine, que la nature & l'usage leur fournit insansiblement le langage françois. Mais cet usage là n'ayant pas la conduyte de l'art, s'egare & se fourvoye : au lieu que le second guidé des preceptes & du iugement, sans iamais se détourner, va toûiours le grand chemin de l'art & de la raison.³²

La langue vulgaire est devenue une langue « réglable » ou une langue sur laquelle « la raison » peut s'exercer.

Il en est de même dans le domaine lexicographique. Claude Buridant, dans un article intitulé « Lexicographie et glossographie médiévale, esquisse de bilan et perspective de recherche »³³, dégage cinq grandes composantes de la lexicographie médiévale. Elles ont toutes pour objet le latin, même s'il existe, dès l'apparition des langues vernaculaires, et du français en particulier, plusieurs types de lexicographie bilingue.

³² Godard, J., *La langue françoise*, Lyon, par Nicolas Jullieron, 1620, pp. 32-33.

³³ Buridant C., « Lexicographie et glossographie médiévales. Esquisse de bilan et perspectives de recherche », *Lexique* 4, Lille, 1986, pp.9-46.

C'est le cas des gloses interlinéaires, « limites inférieures de la lexicographie », qui donnent ensuite lieu à des lexiques alphabétiques (3.1.), des *nominalia* (3.2.) et des *colloquia* ou modèles de discours (3.3.) qui ont tous pour finalité principale l'enseignement du latin ou la traduction. Quant à la cinquième composante, ce que Claude Buridant appelle les « lexiques-grammaire » (cf. chapitre 4.), telles les *Etymologies* d'Isidore de Séville, leur conception logique et rationnelle ne peut alors concerner que le latin.

3.1. Les gloses et les répertoires bilingues

Au Moyen-Age, la superposition du latin et du vernaculaire dans la vie sociale est certainement la cause capitale de l'apparition de la glossographie bilingue. L'élaboration de lexiques bilingues latin-français s'accroît lorsque la prégnance du latin s'émousse et que le rapport entre le latin et le vernaculaire devient moins étroit. Dans l'article déjà cité, Claude Buridant note d'ailleurs que la pratique des gloses dans les manuscrits a commencé plus tôt dans les pays germaniques et celtiques que dans les pays romans, où le lien entre latin et langue vernaculaire était resté plus étroit³⁴. L'objet visé est le texte latin, comme le matérialise la pratique même des gloses interlinéaires.

Progressivement vont se constituer des glossaires, indépendants des textes auxquels ils se rapportent, essentiellement à des fins d'enseignement scolaire. Ceux-ci permettent aux élèves de mieux comprendre les textes anciens. L'obligation de décoder une langue devenue obscure est donc la raison de l'émergence de la glossographie bilingue médiévale. Vers le 11^{ème} siècle, l'enseignement dispensé aux élèves, le plus souvent des

³⁴ Buridant, C., *op. cit.*, p.12.

moins ou futurs moins, nécessitait de plus en plus l'appui des glossaires pour les différentes matières scolaires.

3.2. Les *nominalia*

Le deuxième type d'ouvrage lexicographique recensé par Buridant, les *nominalia*, recueils de vocabulaires rangés par matières, a également une visée pédagogique et est lui aussi d'abord destiné à l'enseignement du vocabulaire latin. On peut toutefois mentionner que dès le 12^{ème} siècle certains lexiques reposant sur des classements thématiques sont utilisés pour l'enseignement des langues vernaculaires. Commence une tradition du classement onomasiologique des mots, répondant à des impératifs pratiques de mémorisation, qui se déploiera au 16^{ème} siècle avec l'essor du polyglottisme et des lexiques plurilingues.

3.3. Les *colloquia* ou modèles de discours

Ce type de lexique est très proche des *nominalia*. Tous deux ont une visée onomasiologique, c'est-à-dire qu'ils ne situent pas dans une perspective d'explication ou de décomposition du sens mais qu'ils constituent des outils ayant pour finalité la production de discours. C'est dire que leur finalité est didactique, du moins pratique.

Outre la sphère proprement pédagogique de l'apprentissage du latin aux jeunes élèves et aux étudiants, il faut noter qu'une autre cause de la persistance du latin dans le domaine lexicographique, en particulier dans les lexiques plurilingues de la Renaissance, vint de son statut de langue « universelle » en Europe : il constituait également un moyen d'apprendre une langue étrangère.

Ainsi, le latin se profilant pendant longtemps en filigrane de la geste lexicographique, en tant que langue qui se diluait et qu'on cherchait à retenir, il n'était nullement évident que les glossateurs soient partis à la conquête d'un quelconque savoir lexical national, qu'il y ait là un objectif de connaissance et d'approfondissement linguistiques.

4. Le dictionnaire « moderne », un outil récent

4.1. Absence d'adaptation d'un modèle latin en lexicographie

Contrairement à ce qui se passe dans le domaine grammatical, il n'y a pas d'adaptation, en ce qui concerne les dictionnaires, d'un modèle latin préexistant au moment de la grammatisation du français. Dans le tome 2 de *l'Histoire des théories linguistiques*, Sylvain Auroux retrace, en les schématisant, les différents moments de la grammatisation d'une langue cible à partir d'une langue source. Il parle, pour le cas des grammaires, après la traduction en langue cible d'une grammaire de la langue source, d'« adaptation » d'une grammaire de cette langue source pour en faire une grammaire de la langue cible. Pour les dictionnaires, il ne s'agit pas d'adaptation, mais de « mise en correspondance », « bi- ou *n*-lingue de listes d'expressions ou d'éléments plus petits ». Il n'y a donc pas, dans le cas du lexique, transfert et adaptations de techniques, mais mise en correspondance du matériau linguistique. Les étapes principales de la grammatisation du français sont les suivantes :

- (i) Traduction d'une grammaire latine en français.

- (ii) Adaptation d'une grammaire latine pour en faire une grammaire du français.
- (iii) Utilisation de moyens généraux pour décrire le français.

Pour les dictionnaires, les étapes seraient les suivantes :

- (i) Gloses romanes fortement latinisées, puis gloses en vernaculaire de mots latins.
- (ii) Mises en listes et en ordre alphabétique : latin-langue vernaculaire.
- (iii) Renversement : passage à des listes français-latin.
- (iv) Dictionnaire monolingue.

Comme on peut le constater, ce sont les étapes (ii) et (iii) pour le dictionnaire et l'étape (ii) pour la grammaire qui diffèrent.

4.2. Explications

Les raisons de cette absence d'adaptation et de la création d'un objet nouveau au 17^{ème} sont multiples :

- (i) La lexicographie latine ne dispose pas d'un modèle bien établi (formes multiples et absence d'autonomie par rapport à la grammaire).
- (ii) Le domaine lexical a ses particularités : le traitement du lexique peut prendre des aspects différents suivant la langue traitée et la conception du sens.

(i) Cette différence entre l'élaboration des grammaires et celle des dictionnaires français s'explique généralement par l'absence d'un modèle latin bien établi, et notamment bien dégagé de la grammaire. Dans le traitement du lexique, le changement de langue s'accompagne donc, en même temps que la séparation des deux outils que sont la grammaire et le dictionnaire, d'un changement de finalité et de l'invention de nouvelles techniques, en bref, de la création d'un nouvel objet, beaucoup plus nettement,

finalement, que pour la grammaire. Martine Furno, dans un article consacré à l'autonomisation des lexiques latins à la Renaissance, insiste, quant à la période qui précède, sur deux points. Le premier est la très grande variété des formes des lexiques :

Cette discipline [la lexicographie latine], si l'on peut appeler ainsi un champ de connaissance qui n'a pas encore véritablement de nom et dont les épiphanies sont multiples de formes et d'intention jusqu'au disparate, ne fait pas l'objet, à cette période [entre le XI^e et le XVI^e siècles], d'un enseignement propre (...).³⁵

Le second est la non autonomie du traitement du lexique par rapport à la grammaire :

Simple complément utilitaire, reflet d'une même conception sur la langue, ou pièce maîtresse de son étude, le lexique cherche toujours son identité en regard de la grammaire et il faut attendre longtemps pour qu'une réelle autonomie conceptuelle de l'un par rapport à l'autre soit acquise : les années 1470-1530, où apparaissent les nouveautés de la révolution humaniste, ne sont encore que l'ébauche d'une affirmation de soi que peu de lexicographes oseront revendiquer immédiatement.³⁶

Il reste peu de choses de la lexicographie latine : des « fragments du *De lingua latina* de Varron, et deux ouvrages tardifs »³⁷. Il semble toutefois que cela soit suffisant pour pouvoir affirmer que « la notion moderne de dictionnaire, outil conceptuellement autonome qui permette une réflexion sur la langue ou en soit le reflet, ne semble guère plus attestée à cette période qu'aux suivantes. »³⁸ Seul le mot d'*etymologia* est employé par Varron. Or, chez celui-ci, « l'*etymologia*, ou même la définition de mots, ne constitue pas une fin en soi, mais une des techniques parmi d'autres qui permettent de

³⁵ Furno, M., « De l'*Elementarium* au *Thesaurus* : l'émancipation des lexiques latins monolingues au XV^e et XVI^e siècles », *HEL* 19/1, pp. 151-175.

³⁶ *Ibid.* p.152.

³⁷ *Ibid.*, p. 153.

³⁸ *Ibid.*

comprendre la langue latine. »³⁹ Elle lie donc intimement le traitement du lexique à la grammaire. Cette pratique de l'*etymologia*, est reprise par Isidore de Séville au 6^{ème} siècle, qui en fait une des parties possibles de la *grammatica*, et se poursuivra largement au Moyen-Age, comme l'indique Claude Buridant :

Une des composantes les plus importantes de la lexicographie médiévale, qui en est une composante limite, est le rapport étroit qui existe entre lexique et grammaire, si l'on se souvient que la grammaire au Moyen-Age, quand elle n'est pas l'objet de traités spéculatifs comme ceux consacrés à la grammaire générale, constitue une vaste discipline englobant en particulier l'étymologie, qui permet, selon Isidore de Séville, de mieux comprendre la *vis* des mots et de mieux les expliquer selon les trois principes *ex causa, ex origine, ex contrariis* (...)⁴⁰.

Il s'agit donc ici d'une forme particulière de lexicographie, à la fois intégrée à la grammaire et s'intéressant, dans son approche lexicale, à la vérité de la dénomination, selon une acception ancienne de l'étymologie, et non à l'histoire du mot ou à son usage.

Ce rapport étroit entre lexique et grammaire pendant la période médiévale peut prendre d'autres formes que celle de l'*etymologia*. Il peut concerner le passage de gloses et de glossaires - c'est-à-dire de la liste - à la grammaire, ou l'intégration de la grammaire dans le traitement lexical. Dans ce dernier cas, il s'agit en particulier des grands lexiques savants de la latinité médiévale, qui « importent » les *Derivationes*. Les exemples sont ceux des ouvrages de Papias, Osbern de Gloucester, Uguccio de Pise. Le *Catholicon* de Jean Balbi, selon Adriana della Casa, représente « le point de fusion entre

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Buridant, C., *op. cit.*, p. 22.

glossaires et traités de grammaire (...) » : « le glossaire sert au grammairien en même temps que le traité grammatical est en quelque sorte ramené à un glossaire. »⁴¹

Toujours selon Martine Furno, évoquant l'ouvrage d'Osbern de Gloucester et en particulier le fait que puissent figurer dans ce type de lexique des mots non attestés, « il va sans dire que ces lexiques « scientifiques » ne peuvent être que monolingues, car seul le corpus lexicographique latin peut ainsi être élevé au rang de science de lui-même. »⁴² Ce type de lexicographie restera donc attachée à la langue latine. Ce n'est pas cette voie que prendront les premiers monolingues du français.

Finalement, l'émergence véritable d'un dictionnaire, entendu comme outil de consultation autonome, se fait avec Estienne⁴³, lorsque le lexique devient « trésor de l'usage latin. »⁴⁴, au moment où s'opère une redécouverte des textes. C'est donc par l'usage qu'advient l'autonomisation du dictionnaire latin, comme ce sera le cas pour le français. Toutefois, si les approches linguistiques peuvent être comparées, dans le sens où c'est la correction linguistique qui est avant tout recherchée, les deux situations sont fort différentes : traitement lexical d'une langue morte et usage puisé dans des textes pour le latin, sujet parlant garant de l'usage en synchronie pour le français. D'ailleurs, le dictionnaire latin d'Estienne marque la naissance d'une autonomisation de l'objet dictionnaire, pas celle de la définition : « la préoccupation première des ouvrages rédigés autour des XV^e et XVI^e siècles n'est pas tant la définition du mot et la précision du signifié que l'attestation « en action » du signifiant, par les exemples authentiques recueillis dans les textes. »⁴⁵

⁴¹ Della Casa A., « Les glossaires et les traités de grammaire du Moyen Age », in *Actes du colloque « La lexicographie du latin médiéval et ses rapports avec les recherches actuelles sur la civilisation du Moyen Age »*, 18-21 octobre 1978, Editions du CNRS, Paris, 1981, pp. 35-46.

⁴² Furno, M., *op. cit.*, p.162.

⁴³ *Dictionarium, seu Latinae linguae Thesaurus*, 1531.

⁴⁴ Furno, M., *op. cit.*, p.166.

⁴⁵ *Ibid.*

(ii) L'absence d'adaptation d'un modèle préexistant dans le domaine lexicographique, contrairement à ce que l'on observe pour les grammaires, nous semble due en partie aux spécificités de l'objet, le lexique. Une de ces spécificités réside en effet dans la multiplicité des approches dont il peut faire l'objet, comme nous venons de le voir en parcourant ce qui précède la lexicographie du français. Traitement morphologique, *etymologia*, traduction, ces différentes approches dépendent des caractéristiques de la langue objet, de son statut (langue morte, langue vivante, notamment) ainsi que de la façon dont est envisagée la « signification » des mots.

Concernant le rapport entre lexique et grammaire, tout d'abord, si spécifique à la « lexicographie » latine, Simone Delesalle, dans un article consacré aux idées accessoires, souligne que chez les grecs comme chez les latins, le traitement du lexique était inévitablement lié à la grammaire car ceux-ci avaient affaire à des langues à cas, « dans lesquelles par conséquent les marques de fonctions syntaxiques ne pouvaient être séparées des mots. »⁴⁶ Il s'agit donc là d'une particularité inhérente à la langue envisagée. On peut toutefois remarquer que, quand ce lien particulier entre les mots et la syntaxe aura disparu en français, lexique et grammaire resteront encore un temps dépendants l'un de l'autre. Dans un tout autre cadre, certes, on trouvera encore dans les grands dictionnaires français-latin du 16^{ème} siècle une partie grammaire et une partie dictionnaire : le *Thresor de la langue françoise* de Nicot qui paraît en 1606 contient un *Exact et facile acheminement à la langue française* signé Masset.

L'histoire semble d'autre part montrer que la notion de signification n'est pas stable. En témoigne par exemple la pratique des *etymologiae*⁴⁷, qui comme nous l'avons vu,

⁴⁶ Delesalle, S., « Les idées accessoires dans l'histoire de la grammaire », in *La langue, le style, le sens : études offertes à Anne-Marie Garagnon*, textes réunis et présentés par C. Badiou-Monferran, F. Calas, J. Piat et C. Reggiani, Paris, Editions l'Improviste, 2005.

⁴⁷ C. Buridant oppose l'« étymologie verticale », expression désignant l'étymologie-origine et l'« étymologie horizontale », que l'on trouve privilégiée, notamment chez Isidore de Séville (« Les

représente une grande partie de la lexicographie médiévale. Celle-ci repose évidemment sur une représentation du sens très particulière, puisqu'il s'agit de découvrir les liens qui unissent les signes à leurs référents, de révéler l'adéquation entre les mots et les choses. Ce que Claude Buridant appelle « l'étymologie ontologique » repose sur une « *Weltanschauung* cratyliste »⁴⁸, où les signes sont des *Denkform* et où il s'agit de réduire l'arbitraire apparent du langage. Si cette conception cratyliste du langage perdure à la Renaissance, Claude Buridant, qui étudie l'histoire de la pratique étymologique, souligne que le 16^{ème} siècle constitue malgré tout « une époque-carrefour »⁴⁹ : des critiques s'élèvent parallèlement au développement d'une perspective philologique. Cette dernière est favorisée par la tendance humaniste :

Des humanistes jugent ainsi d'un œil sévère les lexicographes médiévaux, en y incluant Isidore, dont ils dénoncent l'ignorance (...). Une attitude résolument philologique ne pouvait manquer de remettre en question des définitions étymologiques reçues ou plus particulièrement les *expositiones* médiévales, comme l'avait déjà fait Roger Bacon.⁵⁰

Mais on peut penser que les changements ou les évolutions proviennent également d'une attention nouvelle aux langues vernaculaires qui, d'une part, stimule l'étymologie-origine et, d'autre part, déplace une bonne partie de l'activité lexicographique vers le bilinguisme français-latin. L'essor du français et le maintien du latin impose une nouvelle manière de traiter le sens, par la traduction et non par l'adaptation d'une technique qui correspondait à la fois à un mode de cognition propre à l'époque médiévale et au statut particulier de la langue latine au même moment.

paramètres de l'étymologie médiévale », *L'étymologie de l'Antiquité à la Renaissance, Lexique 14*, Lille, 1998, pp. 11-56.

⁴⁸ *Ibid.*, p.20.

⁴⁹ *Ibid.*, p.52.

⁵⁰ *Ibid.*, p.53.

5. La filiation bilingue-monolingue admise

5.1. Le « renversement » latin-français / français- latin

Nous pouvons rappeler brièvement le chemin qui mène du *Thesaurus* d'Estienne, considéré comme le premier ouvrage de la lexicographie moderne, au *Thresor de la langue françoise* de Jean Nicot, dernière réédition de cette suite.

C'est en 1531 que paraît le *Dictionarium, seu Latinae linguae Thesaurus, Non singulas modò dictiones continens, sed integras quoque latinè & loquendi, & scribendi formulas ex optimis quibusque authoribus accuratissimè collectas. Cum Gallica ferè interpretatione*, œuvre de Robert Estienne, prié dans un premier temps de rééditer le *Dictionarium* de Calepino et décidant ensuite de s'atteler lui-même à la réalisation d'un dictionnaire du latin classique. Dans une seconde préface de l'ouvrage, Estienne explique sa démarche et sa méthode : classement alphabétique avec regroupements dérivationnels, mots et séquences phraséologiques illustrés par des citations d'auteurs classiques, informations grammaticales et interprétations françaises introduites seulement lorsque lorsqu'une explication latine fait défaut. En fait, la consultation de l'ouvrage montre que les interprétations françaises abondent souvent là où elles ne sont pas nécessaires. Cette présence du français dans le *Thesaurus* étant jugée intempestive par des lecteurs érudits, une seconde édition voit le jour en 1536 qui réduit, donc, la place du français. La mention « *cum gallica ferè interpretatione* » disparaît d'ailleurs du titre. En 1538 paraît le *Dictionarium latinogallicum*, qui sera réédité en 1546 et dans la préface duquel Estienne avoue les difficultés qu'il a rencontrées à traduire tous les mots latins en français. C'est en 1539 qu'a lieu le « renversement » et que paraît le

Dictionnaire Françoislatin contenant les motz & manieres de parler François, tournez en latin.

Si le *Thesaurus* s'adressait aux « gens de hault scavoir », les deux versions bilingues doivent avant tout servir aux étudiants qui apprennent le latin. Il convenait alors d'aller de la langue vulgaire à la langue de culture, commune aux clercs et aux lettrés. Pourtant, comme Jacques Dupuys le soulignera dans la préface de la réédition de 1564, « tel qu'il auoit peu sortir de son imprimerie pour la premiere fois, il auoit esté soingneusement recueilly & apporté vne vtilité grande à tous desirants entendre la propriété de la langue Francoyse ». Cette finalité de l'ouvrage, qui semble lui avoir été conférée par sa réception, sera accentuée dans la réédition de 1549⁵¹, premier « dictionnaire du français, fait pour les Français, par les Français⁵² » selon les mots de Russon Wooldridge. Effectivement, l'évolution est patente. Il s'agissait onze ans plus tôt de trouver des équivalents français aux mots latins, c'est-à-dire d'enrichir le lexique français au contact du latin, opération parfois infructueuse, comme cela a été dit plus haut. Dans l'édition de 1549, en revanche, figurent de nombreux mots sans équivalent latin. Nous verrons que dans l'édition de Jean Nicot en 1606, effort est souvent fait pour trouver à ces mots français un équivalent latin ou, à défaut, une paraphrase latine. Dans cette édition de 1549, Estienne multiplie les appels à contribution de ses lecteurs, témoignant par là d'une langue encore non fixée, et dont il faut enrichir le lexique. Dans sa préface, l'auteur dit à son « studieux Lecteur » que son livre marque le commencement d'un travail qui sera le fait de tous et qui aura pour but de dresser, en observant l'usage de la langue française, « certaines reigles tant pour l'intelligence des mots, que pour la droicte escripture d'iceulx » à l'exemple des auteurs grecs et latins. Cet appel au lecteur se trouve également après le texte du dictionnaire proprement dit, où l'on trouve deux

⁵¹ Cf. Annexe 5a.

⁵² Wooldridge, T.R., *Les débuts de la lexicographie française*, seconde édition en ligne, *op. cit.*

listes alphabétiques, l'une consacrée aux « mots & manieres de parler appartenans a la Venerie », l'autre composée d' « Aucuns mots & manieres de parler appartenans a la Fauconnerie ou Volerie »⁵³. Ces deux listes sont précédées du titre suivant :

Aucuns mots & manieres de parler appartenans a la Venerie, rendus en mots Latins en partie, le mieulx qu'on a peu pour le present, prins du second liure de la Philologie de monsieur Budé: duquel bien entendu, aussi de ce present liure (ou beaucoup de mots de la dicte Venerie & Fauconnerie sont espars) on pourra supplier ce qu'apresent default, principalement a la Venerie: car de la Fauconnerie a peu traicté le dict seigneur Budé. Duquel a la fin de tout auons mis de suyte les mots Latins exprez: a fin que par ce moyen le lecteur plus aiseement entende la dicte Venerie, & rende a chasque mot Latin son Francois. Prians tous ceulx qul en Venerie & Fauconnerie sont experimentez, corriger & aduertir l'Imprimeur de ce qu'ils trouueroyent mal entendu en ce present abbrege: estimans que ceci n'est mis sinon pour induire & inciter tous a le mettre en aucune perfection.⁵⁴

On voit avec cet avertissement comme les rapports entre la langue vulgaire et le latin sont encore ambigus, et étroits : s'il s'agit bien de « rendre en latin » les mots français, l'auteur a pris le soin d'ajouter un petit lexique des mots latins afin que le lecteur « rende a chasque mot latin son françois ».

Enfin, après trois nouvelles rééditions en 1564, 1572 et 1573⁵⁵, le *Thresor de la langue françoise*⁵⁶, dont le titre ne dit pas qu'il est encore un bilingue, paraît en 1606 sous le nom de Jean Nicot à titre posthume.

Ce renversement est tout à fait capital. Si dans les premiers temps, celui des gloses et des glossaires, le vernaculaire est une langue de travail au service du latin, le

⁵³ H. Estienne consacra toute une partie de la *De la précellence du langage françois* au vocabulaire de la chasse et de la fauconnerie, en insistant sur les nombreux passages de mots et façons de parler de ces domaines particuliers au langage ordinaire (Estienne, H., *Project du livre intitulé De la precellence du langage françois*, Paris, Mamert Patisson, 1579).

⁵⁴ *Dictionnaire françoislatin autrement dict les mots François avec les manieres duser d'iceulx, tournez en latin*, 1549. (cf. Annexe 5b.)

⁵⁵ 1564 : édition de Jean Thierry ; 1572 : édition de Jean Le Frere ; 1573 : édition de Jacques Dupuys.

⁵⁶ Cf. Annexe 6.

renversement qui s'opère dans la matérialité même de l'objet dictionnaire quand le français devient langue-objet s'accompagne également d'un renversement des rôles : c'est le latin qui de plus en plus devient la langue-outil, outil d'analyse, appui pour spécifier les sens en français, jouant un rôle particulier dans le tri des acceptions (chaque équivalent latin pour un mot français en dégage une acception).

5.2. La doxa

Dans cette histoire centrée sur le genre « dictionnaire », le dictionnaire monolingue, qui apparaît au 17^{ème} siècle, ne serait, en quelque sorte, qu'une « radicalisation » du dictionnaire de Nicot.

L'idée que le dictionnaire monolingue de langue française est directement issu du dictionnaire bilingue français-latin est bien installée. Plusieurs auteurs font état de ces « origines » qu'ils présentent souvent comme exclusives. Dans *Les dictionnaires du français moderne* de Bernard Quemada, on peut lire que :

Parmi les ouvrages qui jalonnent l'histoire de la lexicographie avant d'aboutir, à *travers la forme bilingue*, à des réalisations exclusivement françaises, il faut souligner la part qui revient aux différentes rééditions du dictionnaire d'Estienne (...).⁵⁷

Ce point de vue historique est important puisque non seulement il établit une généalogie, mais il va aussi jusqu'à déterminer la classification des ouvrages. En effet, de « faux bilingue »⁵⁸ ou « semi-bilingue » le dictionnaire d'Estienne devient parfois un « vrai monolingue ». On peut par exemple lire sous la plume de Henri Meschonnic dans *De la langue française. Essai sur une clarté obscure* que le *Thresor* de Jean Nicot est

⁵⁷ Quemada, B., *Les dictionnaires du français moderne, 1539-1863*, Paris, Didier, 1968, p. 40.

⁵⁸ Delesalle S., Girardin C., « Les formes du colinguisme dans les dictionnaires français-latin 1539-1671 », *Langage et société*, 1998.

« le premier dictionnaire français monolingue »⁵⁹. Le même auteur, dans *Des mots et des mondes* :

Ce passage du latin au polyglotte, puis du bilingue latin au bilingue sans latin, mène à une coïncidence curieuse des dates, pour la sortie des premiers grands dictionnaires monolingues en Europe : celui de Nicot en 1606 ; le premier espagnol en 1611, le *Tesoro de la lengua Castellana* de Sebastian de Covarrubias ; le premier italien en 1612, le *Vocabolario della Crusca*.⁶⁰

On peut également citer le propos suivant de Luce Giard :

(...) l'idée d'un dictionnaire de langue fit son chemin mais toujours dans la perspective du latin comme objet premier. R. Estienne allait la moderniser et la transporter du latin au français, inventant ainsi pour le vernaculaire la formule du dictionnaire unilingue. (...) le *Dictionnaire français-latin* (Paris, 1539) dresse un relevé alphabétique des mots français qu'accompagnent des définitions également en français, puis une seconde édition améliorée du même ouvrage en 1549 atteint la forme d'un réel dictionnaire unilingue.⁶¹

On peut finir par s'interroger sur cette insistance à ne pas voir la place du latin dans le Nicot. On relève par exemple dans l'article de Claude Boisson *et alii* déjà cité :

Le premier dictionnaire monolingue français est le *Thresor de la langue françoise*, de Jean Nicot, paru en 1606 (Quemada 1967). Le *Vocabolario degli Accademici della Crusca* (1612) contient encore des équivalents latins.⁶²

⁵⁹ Meschonnic, H., *De la langue française. Essai sur une clarté obscure*, Paris, Hachette, 1997, p.50.

⁶⁰ Meschonnic, H., *Des mots et des mondes. Dictionnaires, encyclopédies, grammaires, nomenclatures*, Paris, Hatier, 1991, p.133.

⁶¹ Giard, L., « La mise en théorie du français au XVIIe siècle », *Schifanoia* 2, 1986, pp. 63-76.

⁶² Boisson *et al.*, *op. cit.*, p.285.

Pourquoi, alors qu'est mentionnée la place que continue d'avoir le latin dans le *Vocabolario* de la Crusca, celle-ci est-elle presque systématiquement omise dans le cas du français et de Nicot ?

Sans contester l'évolution qui a été établie plus haut concernant la « lexicalisation » du français, nous pensons que celle-ci a peut-être été parfois interprétée de façon trop « linéaire », ce qui a :

- conduit à laisser de côté toute une production, moins bien définie, plus marginale, mais importante ;

- eu tendance à « aplatir » l'innovation que représente le dictionnaire de l'Académie, en rendant presque « naturel » le passage des définitions en français de Nicot⁶³ aux définitions en langue du dictionnaire monolingue.

6. Discussion

Parmi les thèses consacrées au *Dictionnaire français-latin* d'Estienne et à ses rééditions successives jusqu'à celle de Jean Nicot en 1606, celle de T.R. Wooldridge est la plus récente. Dans cette longue et riche étude, une partie importante est consacrée au traitement sémantique des entrées françaises, et plus particulièrement chez Nicot, puisque l'auteur reconnaît qu'il faut attendre le *Thresor de la langue françoise* pour voir les premières véritables analyses du sens. Toutefois, toujours selon cet auteur, les adresses subissent « un traitement sémantique dès la première édition de 1539. »⁶⁴ T.R. Wooldridge distingue deux types de traitement sémantique : l'un est implicite « dans

⁶³ Dont nous verrons qu'elles n'apparaissent que dans certains contextes.

⁶⁴ Wooldridge, T.R., *Les débuts de la lexicographie française*, op. cit.

l'équivalence conceptuelle du latin, ou encore dans les listes d'emploi », l'autre est implicite « dans le cas de synonymes et de définitions en français. »⁶⁵

Nous nous attacherons, afin de nuancer le lien que l'on a établi entre ces dictionnaires et les premières élaborations lexicographiques monolingues, tout d'abord au traitement en latin, puis au traitement en français, en observant surtout les définitions en français puisque ce sont elles qui valent en général au *Thresor* de Nicot d'être qualifié de dictionnaire monolingue. Notre étude portera essentiellement sur cet ouvrage⁶⁶. Nous pouvons également noter ici que, pour tous les ouvrages étudiés dans ce travail, nous avons restreint, arbitrairement, notre analyse à la lettre C, sauf dans le cas où celle-ci ne nous offrait pas un nombre suffisant d'entrées.

6.1. Le traitement en latin : un flou sémantique

T.R. Wooldridge lui-même rapporte les « insuffisances » du dictionnaire de Nicot, et de celui d'Estienne avant lui, en ce qui concerne les listes d'équivalents latins issus du renversement du dictionnaire latin-français. On trouve d'ailleurs les mêmes critiques déjà chez Maxime Lanusse⁶⁷ ou dans l'*Histoire de la langue française* de Ferdinand Brunot. L'explication des problèmes d'exactitude posés par les équivalents latins des entrées françaises est en fait assez simple. Le mot français, qui devient mot-entrée en 1539, reçoit comme équivalents tous les mots latins dont il était la traduction en 1538 et l'observation des articles, notamment pour les mots les plus courants permet de penser que la mise en correspondance s'est effectuée de façon « largement mécanique »⁶⁸. Dans la mesure où un mot français, dans la version latin-français, est en général utilisé

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ Nous avons choisi de reproduire des images du texte original quand leur qualité était suffisante pour la lecture. Lorsque ce n'était pas le cas, nous avons retranscrit le texte, en conservant l'orthographe ancienne.

⁶⁷ Lanusse M., *De Joanne Nicotio philologo*, Grenoble, J. Allier, 1893.

⁶⁸ Wooldridge, T.R., *Les débuts de la lexicographie française*, *op. cit.*

plusieurs fois, pour la traduction de plusieurs mots latins différents, il se retrouve « flanqué », dans la version français-latin de plusieurs équivalents latins. Dans ce cas, évidemment, les nuances de sens en latin n'apparaissent pas et, conjointement, le « traitement sémantique » de l'entrée française, si l'on peut parler en ces termes dans le cas de mises en correspondances d'items lexicaux appartenant à deux langues différentes, est pour le moins floue. Ainsi à l'entrée *Cacher* chez Nicot :

Cacher : abdere, abscondere, abstrudere, celare, condere, ab oculis remove, occulere, occultare, recondere, tegere, supprimere, velare.

Lorsqu'un seul mot latin est proposé en traduction, il s'agit quasiment toujours d'une « étymologie transparente » :

Calomnie, calumnia

Canal, canalis

Candeur, candor

Cas, casus

Case, casa

Cause, causa

On remarque que ce cas de figure est souvent associé à la déclinaison de la famille morphologique du terme entrée :

Calomnie, calumnia

Calomnieux, calumniosus

Calomnieusement, calumniosè

Calomniateur, calumniator

Candeur, candor

Candide, candidus

Candidement, candidè

Et à l'inverse, ce genre de liste morphologique est rarement présent lorsque l'on n'a pas, en traduction latine, un calque unique. Dans ce cas, ce n'est pas l'abondance d'équivalents latins qui rend l'interprétation sémantique de l'entrée difficile, mais à l'inverse la présence d'un seul équivalent, qui est ici aussi une étymologie, sans que soit recherchée une plus grande précision de la traduction au moyen d'une mise en contexte du mot traité. En effet, dans ce type de macro-articles, où l'entrée et les sous-entrées ont pour toute suite leur équivalent étymologique latin, aucun exemple d'emploi n'est en général donné, la symétrie parfaite des unités lexicales, française et latine, semblant suffire au lexicographe.

6.2. Le traitement en français à l'intérieur de l'article

6.2.1. D'anciennes définitions ou paraphrases de mots latins (les effets du renversement)

Le traitement en français est constitué de séquences au statut souvent ambigu, exemple d'emploi ou acception particulière, et de définitions, essentiellement dans l'édition de 1606.

(i) Absence d'intérêt pour le traitement du français

Tous les exemples concernant le dictionnaire françois-latin auxquels nous aurons recours dans cette sous-partie seront tirés de l'édition de Jean Nicot.

Le statut ambigu des séquences listées dans les articles provient là encore de l'opération « mécanique » de renversement, jusque chez Nicot. A l'entrée *Cacher*, par exemple, après une succession de douze équivalents latins, on trouve sans aucun doute des exemples d'emplois, tels « *cache en la mer* », qui est « *une façon de parler de mariniere* » ou « *cache sa folie* » ainsi que la mention d'acceptations : « *Cacher quelque chose & dissimuler, Ferre obscurè aliquid* » ou « *Cacher quelque chose en sorte qu'on ne la puisse trouver, Supprimere* ». En revanche, pour des séquences telle que :

Qui cache le blé et recelle autres provisions attendant la cherté, dardanarius

on ne peut dire qu'il s'agit d'un exemple d'emploi ni d'une paraphrase à tendance définitoire. Il est évident dans ce cas que l'on a affaire à l'ancienne définition en français du latin *dardanarius*, qui se trouve, plus ou moins arbitrairement, rangé sous l'entrée *Cacher*. On observe la même chose, par exemple, à l'entrée *Cabinet* :

Cabinet

Le cabinet d'une femme, toutes les sortes d'ornements, joyaux, assiquets qu'elle a pour s'accoutrer et s'aniser, Mundus

Dans ces cas, fréquents, la séquence en français ne présente évidemment aucun intérêt pour le traitement du français. Dans l'exemple suivant, c'est la déclinaison de la famille morphologique du mot latin, sans correspondants français qui donne une liste, « *estre cler* », « *faire cler* », « *devenir cler* », sans intérêt pour le traitement lexical du français :

Cler

Estre cler, clarere, clarescere

Faire cler, lusecere

Devenir cler, inclarere aut inclarescere

Même chose à l'entrée *Casagangue* :

Cagasangue, Tormina, torminum

Soubiect a telle maladie, Torminosus

Qui engendre telle maladie, Torminale

On remarque dans ce dernier exemple que le mot-entrée n'est même plus présent. Les séquences en français sont clairement déterminées par l'ancienne version latin-français, dans laquelle il s'agissait de donner la signification de la famille morphologique de l'ancienne entrée *Tormina* :

Tormina, torminum (...) *Dysenterie, Un flux de ventre avec sang, que les Italiens appellent Caquesangue, Trenchees.*

Torminosus, pen. pro. Adiectiuum. Cic. *Subject à telle maladie.*

Torminalis, et hoc torminale, pen. prod. vt Torminale sorbum. Plin. *Qui engendre telle maladie.*

(ii) Un traitement qui n'est pas représentatif de l'usage du français

Bernard Quemada, dans un article intitulé « Du glossaire au dictionnaire : deux aspects de l'élaboration des énoncés lexicographiques dans les grands répertoires du XVII^e siècle », affirme que les collocations et phrases en usage seraient très proches dans le *Thresor* de Nicot et dans le dictionnaire de l'Académie :

Il faut savoir que, des dernières décennies du XVI^e siècle jusqu'en 1680, les ouvrages bilingues prirent en charge les services que les usagers étaient en droit d'attendre de recueils monolingues (encore inexistant) en français. C'est pourquoi, d'Estienne à Richelet, la majorité des dictionnaires (et bon nombre d'autres publiés encore au XVIII^e siècle) sont en fait des répertoires mixtes dans la mesure où des articles monolingues

alternent avec des articles bilingues proprement dits. L'enrichissement des données françaises s'étant poursuivi régulièrement, la différence entre la nomenclature et les éléments phraséologiques figurant dans les deux types de répertoires sera très atténuée lorsque paraîtront les premiers ouvrages monolingues français.⁶⁹

Cette affirmation ne nous semble donc pas tout à fait juste, non pas, ou pas seulement, en raison de l'évolution du langage et des expressions, mais plutôt parce que les séquences en français listées par Nicot sont très souvent des traductions latines. Prenons l'exemple du substantif *Chambre* :

Chambre, Semble qu'il vienne de Camera.
Vne chambre à coucher & à dormir, Cubiculum, Thalamus, Aedes.
Homme de chambre, Cubicularius.
Chambre bien clere, Illustre cubiculum vsque in vesperum, B.
La premiere chambre, Salutatorium cubiculum, Procetron, B.
Chambre de femmes, Gynæceum, B.
Chambre haute, Cœnaculum.
Vne chambre haute à boire & à manger, Diæta, diætæ.
Chambre secrette, Cella.
L'arriere chambre, Interius cubiculum.
Vne chambre de louage, Meritorium cœnaculum.
Baillet des chambres à louage, Cœnaculariam facere.
Vne chambre au dedans de la maison, Conclauē.
Vne chambre à poelle & estuues, Caldaria cella.
La chambre où on a accoustumé de receuoir hostes, Hospitale cubiculum.
Vn lieu là où il y a plusieurs chambres, Conclauē.

Le fait que l'on ait, dans la plupart des cas, un seul mot en latin (« cubiculum », « cubicularius », « gynæceum », « coenaculum », « diaeta », « cella » etc.) et une séquence plus longue en français montre que les séquences listées en français ne sont pas des exemples d'usage du français : « *Chambre de femme* » qui traduit *gynæceum* n'est pas une collocation française. De fait, une comparaison avec l'article *Chambre* du dictionnaire de l'Académie tend à infirmer les propos de Bernard Quemada cités plus haut :

⁶⁹ Quemada, B., *op. cit.*, pp. 98-99.

DA :

CHAMBRE. s. f. Piece d'un logis dans laquelle on couche ordinairement. *Chambre quarrée. belle chambre. chambre de parade. chambre bonne & chaude chambre parquetée, lambrissée, boisée, plancheyée, carrelée. chambre haute. chambre basse. premiere, seconde, troisieme chambre. chambre en galetas. il loge à une telle chambre. il a tant de chambres de plein pied. il y a tant de chambres à feu dans cette maison. chambre vuide. chambre meublée. chambre fort exhaussee. chambre à louer. chambre locante, ou chambre garnie. servir à la chambre. valet de chambre. femme de chambre. meubles de chambre. robe de chambre. pot de chambre.*

Seule la collocation « chambre haute » est commune aux deux listes. A l'entrée, *Camp* – nous nous limiterons à ces deux exemples, mais on observe ailleurs le même phénomène – on ne trouve aucune « phrase » commune :

Nicot :

Camp, Castra, castrorum, Præsidia, præsidiorum, Statiua castra.
B. ex Liuiio, voyez Champ de bataille.
Vn camp arresté, Vn fort, Statiua, statiurorum: vel Statiuz, statiuarum.
Affeoir le camp, Castra facere, Castra metari, Castra ponere.
J'ay assis le camp deuant la ville, Castra ad urbem locauit.
Qui choisissent le lieu pour affeoir le camp, comme font les nauerscheux du camp, Metatores.
Ils ont mis le camp à deux mille pas pres, deux moins, A millibus passuū minus duobus, castra posuerunt.
Changer de camp, Conuertere castra.
Planter ou affeoir son camp à la teste & veüe des ennemis, Castra, castris conferre.
Remuer le camp, Mouere castra.
Retenir dedans le camp, Retinere exercitum castris.
Retourner au camp, Castra repeterere.
Qui suivent le camp, pour lauer ou cuire le potage des gens de guerre, Lixæ, lixarum.
Au camp, Sub pellibus.
Pendant que Cæsar auoit son camp, ou campoit deuant la ville, Quum Cæsar ad oppidum castra haberet.
Quand ceux du camp ouyrent dire cecy, Cùm persuasisset castra hinc rumor.
Tout lieu qui est hors le camp, Paganicum.
Labeur appartenant au camp, Castrensis labor.
Coronne qu'on donnoit à celuy qui estoit entré au camp des ennemis, Castrensis corona.
Camps descouverts, Nudata castra.

DA :

CAMP. s.m. Le lieu où une armée en corps se poste avec ordre. *Camp retranché, ouvert, fortifié. camp bien ordonné. camp avantageux. dans tous les quartiers du camp. il a mis, il a posé son camp en tel endroit. à la teste du camp. la garde du camp. il s'est retranché dans son camp. il força les ennemis dans leur camp. remuer son camp d'un endroit à un autre. lever le camp.*

On appelle, *Mestre de camp*, Un Colonel de Cavalerie. *Mestre de camp General de la Cavalerie legere, des Dragons &c.*

Mareschal de camp. Officier general au dessous des Lieutenants Generaux.

Aide de camp. Officier qui porte les ordres du General.

On appelle, *Camp-volant*, Une petite armée composée particulièrement de Cavalerie, qui tient la campagne pour faire des courses sur les ennemis. *Il commande un Camp-volant.*

Camp, Se dit aussi des lices où combattent deux particuliers, pour vuidier leur differend. *Juge du camp*. Il n'a guere d'usage qu'en cette phrase.

6.2.2. Absence de regroupements sémantiques et répétitions

Ce problème se pose dans le cas d'entrées polysémiques, où il est alors souvent bien difficile, malgré l'utilisation chez Nicot du pied-de-mouche d'avoir une représentation claire des différents sens du mot français. On observe notamment des répétitions et un manque d'organisation (un même sens séparé par d'autres), dus probablement à l'éparpillement des occurrences du mot français dans la version latin-français :

Cler, clarus

Fort clair & luisant, comme eauë, ou verre, au travers duquel on voit, *dilucidus, perlucidus*

Estre cler, *clarere, clarescere*

Qui est si clair qu'on voit au travers, comme l'eauë, *perspicuus, perlucidus*

La synonymie de *dilucidus, perlucidus* et de *perspicuus* conduisait la version latin-français à utiliser des paraphrases définitoires en français équivalentes mais légèrement

différentes. Là encore, le renversement est strict et sans aménagement pour le traitement du mot français et de ses acceptions. On observe le même phénomène par exemple aux entrées *Charge*, *Cher* ou *Chasse*.

Parfois, ce n'est pas la synonymie en latin mais des mots de même famille morphologique qui provoquent le même résultat :

Cler

Quand quelque chose n'est point entassée & espesse ou massive mais est comme cler semée, **raritas**

Qui est cler semé, **rarus**

Cler, manifeste & evident, planum, **perspicuum**, res clara, prompta vel manifesta, confessa res

Quand une chose est clere & evidente, **perspicuitas**

Pour le traitement de l'entrée française, il s'agit de répétitions inutiles. Dans des articles du dictionnaire français-latin, le traitement est ici encore celui des mots latins.

6.3. La question de la définition

Il nous semble important de consacrer un long développement aux définitions de la dernière édition du dictionnaire français-latin, dans la mesure où c'est surtout leur apparition qui est considérée comme la marque du monolinguisme de l'ouvrage. Effectivement, si l'on compare l'édition de Jean Nicot de 1606 aux éditions antérieures (la dernière avant le *Thresor* date de 1573), force est de constater que de nombreuses paraphrases définitionnelles sont introduites, comme dans l'exemple suivant :

1573 :

[vn Cadenat, Scra catenata.

1606 :

**Cadenat, m. ãcut. Est vne sorte de seconde serrure, qui ne tient au cof-
fre, pour rendre Louverture d'iceluy plus malaisée, Hamus. Ainsi le
prend-on en la 14. Sat. de Iuuenal. Aussi le nom de Cadenat tient de
Catena, comme fait Hamus aussi. Mais Caelius Curio en ce passage
là, lit Armis. & non Hamis. Dispositis prædiues hamis vigila-
re cohortem seruorum noctu Licinus iubet.**

Le chapitre que Bernard Quemada consacre aux définitions dans *Les dictionnaires du français moderne* commence ainsi :

C'est aux auteurs des premiers recueils monolingues français du XVII^e siècle qu'il appartient de faire l'immense travail qui consistait à donner aux quelques 20.000 mots et acceptions alors enregistrées une définition (...). C'est dans la partie française des rééditions d'Estienne (celle de Nicot en particulier) et des dictionnaires de Monet, Oudin ou Pomey, pour ne citer que les plus importants, que Richelet, Furetière et l'Académie trouvèrent les premières données (...).⁷⁰

Toutefois, si l'on a, à raison, beaucoup insisté sur la nouveauté que représentent ces définitions françaises de mots français, il ne semble pas que l'on se soit beaucoup interrogé, non seulement sur les caractéristiques de ces « définitions », mais également sur le type de mots définis. Russon Wooldridge notamment, ne mentionne rien à ce sujet. Il est pourtant clair que toutes les entrées ne sont pas définies ; si un effort de définition est effectivement fait par Nicot, celui-ci est sélectif. Le but du lexicographe n'était pas la définition de tous les mots de la langue française.

⁷⁰ Quemada, B., *op. cit.*, p. 391.

Nous ne prétendons pas mettre au jour tout ce qui peut justifier ou expliquer la présence de toutes les définitions dans le *Thresor*⁷¹. D'une part, notre analyse n'a porté évidemment que sur une partie de la nomenclature (la lettre C), que nous pensons cependant pouvoir être représentative, dans la mesure où son choix est arbitraire. On sait d'autre part que sur plusieurs points concernant la rédaction des articles et leur contenu, la démarche de Nicot n'était pas systématique. Aucune réflexion d'ordre méthodique n'avait encore été menée à cette époque, les procédés lexicographiques n'étaient pas codifiés, ce dont doit bien sûr tenir compte l'analyse actuelle. Il nous a toutefois semblé que quelques régularités ou récurrences pouvaient être dégagées, intéressantes pour notre propos, dans la mesure où elles tendent à montrer que l'on est loin, avec le dictionnaire de Nicot, non seulement de la définition en langue, mais également d'une perspective monolingue. Il ne s'agit pas ici de minorer l'importance des développements en français dans le *Thresor*, qui marquent incontestablement une évolution du statut de la langue vulgaire, à la fois d'un point de vue culturel et linguistique, mais juste de préciser leurs conditions d'apparition afin montrer que qualifier le dictionnaire de « monolingue » relève peut-être d'un jugement hâtif.

Les trois points essentiels sont les suivants :

(i) Tout d'abord, les définitions présentes dans le dictionnaire de Nicot sont essentiellement des descriptions, de type encyclopédique.

(ii) Elles concernent donc avant tout les « noms de choses » ou les termes techniques, et ce sont essentiellement les substantifs qui sont définis.

(iii) Enfin, elles surviennent de façon privilégiée lorsqu'un mot apparaît pour la première fois dans la nomenclature ou du moins quand il n'était pas présent dans la version latin-français du dictionnaire d'Estienne, c'est-à-dire quand il n'existe pas *a*

⁷¹ C'est sur ce dictionnaire exclusivement qu'a porté notre analyse des définitions.

priori d'équivalent latin, quand il s'agit de contester un étymon latin donné dans les éditions précédentes ou quand il existe des divergences d'ordre sémantique entre l'entrée et son étymon, ou entre l'entrée et des équivalents appartenant à d'autres langues romanes.

6.3.1. Descriptions de choses, définitions encyclopédiques

Nous illustrerons les deux premiers points (i) et (ii) simultanément dans la mesure où ils sont conjoints ; c'est le parti pris de la description des choses et des termes qui, notamment, conduit à l'adoption de la définition de type encyclopédique⁷² :

1606 :

Cadeau, m. acut. Est vne grande lettre capitale, tirée par maistrise de l'art des Escriptuains, ou maistres d'Escripture, à gros traits de plume. Et si toute l'Escripture est de tels cadeaux, on l'appelle Escripture cadelée. *Littera maiuscula, crassiore linearum ductu depicta.*

1573 :

Cadeau, Cadelor des lettres.
Lettre cadelée.

1606 :

Cabus, m. acut. Est vn adiectif qu'on attribue à vne espee de choul, qui replie ses fueilles en pomme, ou plustost fiammentelle de ses fueilles en oignon. *Caulis capitatus*, Ainsi appelé, parce que où les autres manieres de choux espanoyssent, comme en branchage leurs fueilles, ce-cy les joint toutes en vn rod comme vne teste, à cause de laquelle rondeur on l'appelle aussi choul pommé, ou en pomme. Et est dit Cabus de Capus. *Mutatione tenuis in mediam*, lequel descend de Caput, Latin, **Cabus, Capitatus.**
Choux cabus, Caules capitati.
Lactuca cabuce ou pommée, Lactuca capitata.

⁷² Les exemples qui suivent sont puisés dans le *Thresor*, et nous donnons l'entrée correspondante de l'édition de 1573 du *Dictionnaire françois-latin* quand celle-ci existe.

1573 :

[Cabus, Capitatus.
Choubs cabus Caules capitati.

1606 :

Cale, f. penac. Est vn terme de marine vsité és mers de Levant, & signifie ce reduit & entrée à requoy que la mer fait au riuage entre deux pointes de la terre, ou rochers issans d'icelle en cornieres, lesquelles rabattent le vent, & y font la mer calme. Esquelles les fustes des pirates se mussent & recelent à couuert, pour surprendre & surfaillir les vaisseaux qui nauigent raux à raux des costes, & où tels petits vaisseaux de rame se rengent pendant l'esmotion de la mer, pour y estre à garand du vent, & des flots de la mer. Virgile au l. de l'Encide, décrit la Cale en ces vers, Est in secessu longo, &c. Et vient du verbe Grec, χαλᾶω.

1606 :

Calabace, f. penacut. Est vne bouteille faite d'vne courcade vuydée & sechée. Le mot est totalement espagnol, Calabaça. qu'il prend, & pour la courcade qui est à manger, Cucurbita. Et pour telle bouteille à vin, faite d'vne courcade seiche & vuidée comme fait le Languedoc aussi, disant: Cougoutle.
Avoir des calles és mains, ou aux pieds, de force de travail, Callere, Cal-obductum esse.

1606 :

Carlingue, En matiere de nauires, est vne grosse table d

& demy d'espaisseur, & de largeur pareille à la quille du nauire, & de seize pieds de longueur, clouée & cheuillée sur le mitan de ladite quille, ayant au milieu vn trou quarré pour y enchasser le pied du grand mast.

Dans tous ces exemples, les définitions sont des innovations de Nicot : deux mots, *cadeau* et *cabus* étaient déjà présents dans l'édition de 1573 mais n'étaient pas définis, les autres ne figuraient pas encore dans la nomenclature.

Comme on peut le constater, malgré des remarques portant sur le domaine et l'usage (« *terme de marine usité és mers de soleil levant* » pour *cale*) ou sur l'origine du mot (« *le mot est totalement espagnol* » pour *calabace*, « *est dit cabus de capus (...) lequel descend de Caput, latin* »), qui constituent une approche métalinguistique des mots-entrées, les définitions, elles, s'attachent à décrire les choses qu'ils désignent, à en expliquer la fonction le cas échéant (*carlingue* : « *ayant au milieu un trou quarré **pour y enchasser le pied du grand mast*** ») ou l'utilisation qu'on en fait (*cale* : « *les pirates s'y mussent et recelent à couvert, pour surprendre et sursailir les vaisseaux qui navigent raiz à raiz des costes, et où tels petits vaisseaux de rame se rengent pendant l'esmotion de la mer, **pour y estre à garand du vent, et des flots de la mer***⁷³ »). Elles portent essentiellement sur des substantifs. *Cabus* est un adjectif, mais c'est le chou, auquel il s'applique, qui est défini, ou décrit. La définition-description se développe parfois sur plusieurs phrases comme c'est le cas pour *cale*, dépassant alors largement les limites de la définition « en langue ».

Deux remarques peuvent être faites sur l'emploi du langage métalinguistique. On constate d'une part que le verbe qui relie le mot-entrée à la définition⁷⁴ peut être indifféremment *être* ou *signifier* : « *Cadeau est une grande lettre capitale (...)* » ou « *Cale (...) signifie ce réduit (...)* ». Il ne semble pas qu'une différence soit faite entre référence et signification, entre le plan des choses et le plan de la langue. D'autre part, le verbe *être* peut, indifféremment également, avoir une fonction métalinguistique et

⁷³ C'est nous qui soulignons.

⁷⁴ Cette copule est le plus souvent exprimée quand une définition est proposée.

conférer au mot entrée un statut autonymique (« *Cale est un terme de marine* ») ou non (« *Calabace est une bouteille* »).

Que les définitions, dans le *Thresor*, s'attachent à décrire des « choses », beaucoup plus qu'à rendre du compte du sens d'un mot dans les emplois qu'il a dans la langue, est également démontré par le fait que les définitions sont rarement suivies d'exemples et qu'à l'inverse, dans une majorité de cas, les listes, parfois très longues, de segments en usage ou de collocations⁷⁵ ne succèdent pas à une définition, comme on le voit dans cet exemple :

⁷⁵ Qui sont essentiellement des traductions du latin, comme nous l'avons vu précédemment.

Cas, Casus.

Vn cas & meschant fait, Facinus, Flagitium.

Vn cas aigre, & qui est trouué fort mauuais, Crimen referuens siue acerbum.

C'estoit vn cas punissable à vn Senateur, Criminosum Senatori fuit.

Cas digne de mort, Cas capital, Fraus capitalis, Crimen capitale, vel facinus.

C'est vn cas capital, où la vie pend, Ea res capitali noxæ habetur.

Quelque grand cas dequoy il sera memoire apres, Aliquid insigne.

Quel grand cas est-ce, apres que, &c. Quid est enim magnum, quum causas rerum, &c.

C'est grand cas, Aliquid est.

Cas de malheur, Casus aduersi, Sinister casus.

O vilain cas deshoneste & meschant ! O indignum facinus!

Voila le cas, Hem tibi omnem fabulam. B.

Veu le cas tel qu'il est, Pro re nata. B. ex Cic.

Cas fortuit, Fortuitus casus.

Par cas fortuit, Fortuito.

¶ Ce n'est pas mon cas, Mea aliud fert ratio, Quid mihi cum ista sanctimonia. B. ex Cic.

¶ Commettre vn gros cas, Facinus vel flagitium admittere.

Commettre quelque vilain cas & meschanceté, Scelus edere.

Cas qu'on a commis, Crimen, Admissum, admissi.

Qui a commis vn cas, Reus facti.

Faire quelque cas de nouveau, soit mal, soit bien, Designare.

Faire cas de Lese Maieité, Imminuere Maiestatem.

Aggrauer le cas, Faire le cas plus grand qu'il n'est, Acerbare crimen.

Faire le cas moindre qu'il n'est, Crimen attenuare.

Il est question de grand cas pour toy, Permagna res tua agitur.

Il n'entend pas son cas, Sufficere sibi non potest. B. ex Vlp.

Qu'il payast & comparast ce cas, Vt debito supplicio scelus iureret.

Le cas fut fort demené & poursuiuy du commencement, Caluic crimen recenti.

76

Ces listes de segments en usage se trouvent le plus souvent à la suite de mots abstraits, quasiment jamais définis, dans des articles dont le contenu est directement issu du « renversement » de la version latin-français, que ce soit pour la traduction du mot ou ce qui lui succède.

On rencontre toutefois définition et collocations associées dans quelques cas, ceux de mots appartenant à une terminologie spécifique. Les segments en usage, alors véritables manières de parler françaises, ne sont pas traduits ; ils peuvent être en revanche expliqués, et dans ce cas précis où la synchronie a besoin de fonctionner et où

⁷⁶ Nous ne reproduisons pas la totalité de l'article, la liste se poursuit.

le latin ne peut constituer un appui pour dire le sens, définition, domaine de discours et collocations fonctionnent ensemble. Nous donnons ci-dessous un exemple de terme appartenant au domaine de la chasse :

Change, (...) en fait de venerie change est l'opposite du droit, estant le droit le Cerf qui a esté lancé & est poursuivy des chiens : & le change, le Cerf qui n'est lancé ni poursuivy, mais estant rencontré des chiens est chassé & poursuivy au lieu du droit, *ainsi dit-on le change est la harde de cerfs*, ou le cerf lancé & poursuivy se mesle pour faire perdre cognoissance aux chiens courans, & leur faire poursuyvre une autre cerf au lieu de luy, *de là procede ceste phrase. Le droit fuit avec la change*, qui est quand le cerf lancé & poursuivy ne veut abandonner la harde où il s'est meslé, laquelle effroyée des chiens fuit à vau de route, ains fuit parmy icelle. *Et ceste autre phrase, les chiens blancs & fauves gardent bien le change*, c'est en vénerie, ne prendre le change pour le droit (...) *Prendre le change*, c'est abandonner le droit & chasser un autre cerf, que celui qui a esté lancé & commencé à courir. *Selon ceste signification par metaphore on dit d'un homme marié qu'il va au change*, quand au lieu d'avoir compagnie à sa femme il va à une autre.

Les « manières de parler », associées à la définition, rentrent dans le *Thresor* si elles appartiennent à un domaine de discours spécifique. Ce type d'article davantage basé sur l'usage du français, et cette perspective plus spécifiquement monolingue dans le dictionnaire de Nicot est à rapprocher de la démarche des lexiques terminologiques qui paraissent à la même époque et qui comptent d'ailleurs parmi les premiers traitements monolingues du lexique français. Il s'agit de domaines de discours bien spécifiques : ceux de la chasse, comme ci-dessus, de l'« art vétérinaire », dont nous vu un exemple précédemment avec le mot *courbe*, du droit ou de marine, comme ci-dessous :

Chete, f. penac. Est la hauteur ou profondeur d'un navire, depuis les ponts jusques à la quille, & est un terme de marine, à tout le moins de fabricateurs de navires. Ainsi disent ils un navire avoir tant de pieds de chete, c'est à dire, tant de pieds de haut à prendre depuis la quille jusques aux ponts. Le mot vient du verbe cheoir, qui est aller de haut en bas, comme si vous disiez à plomb, & comme les maçons mesurent souvent la hauteur d'un mur avec la cordelette, & le plomb qu'ils laissent descendre de haut en bas du mur. Ainsi les mariniers appellent Chete la hauteur dessusdite du navire, voyez Bau.

Tous ces domaines de discours sont « identifiés » à l'époque et reconnus comme tels, comme en témoignent la parution des lexiques suivants, tous monolingues : l'*Explication des termes de marine*, de Cleirac, qui paraît dès 1536, *L'Art vétérinaire ou la Grande Maréchalerie, avec l'explication des dictiones les plus difficiles* de Jean Massé en 1563, l'*Indice des droits roiaux* de François Ragueau en 1583, le *Recueil de mots, dictiones et manières de parler en l'art de vénerie avec un brève interprétation d'iceux, extraite des auteurs anciens et modernes qui en ont écrit*, ouvrage d'un anonyme en 1590.

Une distinction est donc déjà opérée, chez Nicot, entre mots et termes, distinction guidée et opérée, on le voit, par des domaines de discours « autorisés ». C'est pour ces termes que Nicot utilise des « on dit ». L'Académie innovera en déplaçant le recours à l'usage des termes vers les mots simples et des segments lexicalisés vers les collocations.

6.3.2. Définition et absence d'équivalent latin

D'autres constatations peuvent nous permettre de préciser le statut et la fonction des définitions.

A. Mot nouvellement introduit dans la nomenclature

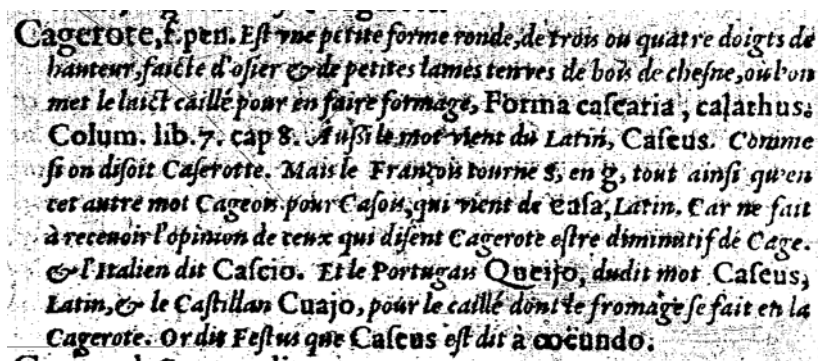
Il apparaît tout d'abord que les paraphrases définitives sont quasiment systématiques lorsqu'un mot est introduit par Nicot dans la nomenclature de son dictionnaire. Ce point est en partie lié au point précédent dans la mesure où les mots nouveaux sont assez souvent des termes techniques, dans une perspective d'enrichissement du stock lexical du français. Parmi les exemples précédemment cités, *cale*, *calabace* et *carlingue* n'étaient pas présents dans l'édition de 1573 ; *cadeau* l'était, mais n'était pas enregistré dans la version latin-français. Ce qui semble en réalité motiver la définition en français est l'absence d'équivalent latin « tout prêt ». La définition se substitue alors à une carence de la traduction. Cette observation est importante car elle montre que le geste définitif ne se suffit pas à lui-même, mais semble motivé par la nécessité de rendre compte du sens de l'entrée par une autre voie que celle de la traduction, lorsque celle-ci est défailante. Ce geste définitif ne relève pas d'une démarche systématique.

Lorsqu'un équivalent latin n'est pas immédiatement disponible, les solutions apportées par Nicot sont diverses. Celui-ci peut en effet choisir de se passer complètement du latin comme pour *carlingue*, et l'on se trouve devant le cas, assez rare, d'un article entièrement monolingue. Il peut également tenter de trouver un équivalent latin ou encore essayer de forger une paraphrase latine (*cadeau* : « *litera maiuscula, crassiore linearum ductu depicta* »). On peut remarquer qu'alors le renversement de langue qui est à la base du dictionnaire avec le passage des entrées latines aux entrées françaises s'accompagne d'un renversement de démarche. S'il s'agissait auparavant de « rendre » le latin en français, opération qui n'était pas toujours aisée et obligeait parfois

le lexicographe à recourir à la paraphrase⁷⁷, il s'agit maintenant pour Nicot de « rendre » le français en latin.

D'autres exemples permettront de mieux apprécier la construction de ce type d'articles :

1606 :



Cagerote, f. pen. Est une petite forme ronde, de trois ou quatre doigts de hauteur, faicte d'osier & de petites lames tenues de bois de chesne, ou l'on met le lait caillé pour en faire fromage, *Forma casearia*, *calathus*, Colum. lib. 7. cap 8. Aussi le mot vient du Latin, *Caseus*. Comme si on disoit *Caselotte*. Mais le François tourne S, en G, tout ainsi qu'en cet autre mot *Cageon* pour *Cason*, qui vient de *Casa*, Latin. Car ne fait à recevoir l'opinion de ceux qui disent *Cagerote* estre diminatif de *Cage*. & l'Italien dit *Calcio*. Et le Portugais *Queijo*, dudit mot *Caseus*, Latin, & le Castillan *Cuajo*, pour le caillé dont le fromage se fait en la *Cagerote*. Or dit *Festus* que *Caseus* est dit à *coquendo*.

Cagerote est un mot nouveau dans le *Thresor*, pour lequel Nicot ne dispose donc pas de traduction. Le lexicographe, après la description de l'objet, fournit quand même deux équivalents latins. Le premier est *forma casearia*, syntagme forgé par Nicot à partir de l'adjectif *casearius* :

Dictionarium latinogallicum (1552)⁷⁸ :

Caseus, *casei*. Virgil. *Formage*, ou *Fromage*.

Casearius, *Adiectiuum*: vt *Taberna casearia*. *Vlpian*. Boutique où on vend les fromages.

Le second est *calathus*, dont le *Dictionarium latinogallicum* nous fournit la signification suivante :

⁷⁷ Nous avons vu les traces de cette opération dans la version français-latin du dictionnaire, lorsque toute une glose française est suivie d'un unique mot latin.

⁷⁸ Estienne, R., *Dictionarium latinogallicum*, Paris, 1552.

Dictionarium latinogallicum (1552) :

Calathus, pen. cor. m. g. Virg. *Pannier d'osier.*

¶ Calathus. Virg. Un pot d'arain à mettre le laict.

Comme on peut donc le constater, ni *calathus* ni *forma casaeria* ne disent exactement ce qu'est une « cagerote » : la description de la chose est nécessaire. On retrouve le même processus à l'article *Cape*, mot lui aussi absent du *Dictionnaire latin-français*. L'absence d'équivalent latin exact et la spécificité culturelle française conduisent à la définition (« une sorte de (...) ») :

1606 :

Selon la capacite de son usage, une sorte de Cape
Cape, f. penacut. Est vne sorte d'habit court sans manches, au droit du collet duquel pend par derriere vn capuchon, Chlamis, Cucullus, vne cape à l'Espagnole, Hispanicus cucullus, Ainsi qu'on disoit anciennement Santonicus cucullus, & bardocucullus, Des cabans anciennement vsitez en France. L'Espagnol dit Capa, & l'Italien Cappa, Ainsi que les Romains se seruoient anciennement dudit habit Francoi, comme se voit en Iuuenal, Saty. 8. & en Martial, il est certain qu'ils en portoient le capuchon à la teste, ce, qui favorise l'opinion de Bud. qui extrait ce mot de οντρυ, Grec, qui signifie couverture, affeulement. Cape aussi se prend pour la piece de camelot à ondes, large & quarrée, que les femmes portent sur la teste pendant bien auant sur les bras, pour se garentir du vent & de la pluye. Tout de mesmes l'Italien dit Cappa, pour le voile noir que les femmes de Venise portent en la teste, Cyclas.

Ce que l'italien appelle *cappa*, est certes proche, mais possède ses particularités « nationales » (« Tout de mesmes, l'Italien dit Cappa, pour le voile noir que les femmes de Venise portent en la teste »). Ce type d'écart culturel appelle aussi la description, point sur lequel nous reviendrons (6.3.3.).

L'exemple de l'entrée *Courbe*, qui contient les deux procédés de la traduction et de la définition, confirme bien le rôle de cette dernière :

Courbe, à **Curvus**, u in b. **Curvus**, **Incurvus**. Et en fait de vaisseaux de mer *Courbes* sont certaines piéces de bois quatre ou cinq de chaque bord entées en l'encoigneure ou jointure de la poupe longues chacune de xii. ou xv. piéds, selon la longueur dudit navire le renforçants par le derriere, voyez **Four**.
Courbé de toutes pars, **Convexus**.
¶ Courbe, Maladie qui vient aux chevaux & les fait clocher. Cette maladie vient en la jambe de derriere, & est vne enflure dure pres le iarret, & aucunesfois vient sur la jointure. Son commencement vient de heurtures ou de coups de bastons.

Nicot se contente en effet, pour le sens premier du mot, « étymologique », des deux équivalents latins *curvus* et *incurvus*. Il est en revanche conduit à utiliser une paraphrase pour rendre compte des acceptions spécifiquement françaises du terme *courbe*, employé dans le domaine de la marine (« *Et en fait de vaisseaux de mer Courbes sont*⁷⁹ (...) ») et dans le domaine vétérinaire (« *maladie qui vient aux chevaux* »).

A la différence des exemples précédents, l'entrée *Causerie* présente deux spécificités : il ne s'agit ni d'un mot concret, ni d'une définition de type encyclopédique (le cas est beaucoup plus rare) :

1606 :

Causerie, f. **penac**. Est immodicité de langage, **Loquacitas**, **Linguacitas**, **stultiloquentia**, **Vaniloquentia**.

Pourtant, là aussi, il semble que l'absence d'équivalent latin soit déterminante. *Causerie* est en effet un mot nouvellement introduit. Nicot propose plusieurs équivalents latins, *loquacitas*, *stultiloquentia*, *vaniloquentia* ; mais le cas intéressant du « néologisme » latin, *linguacitas*, dont Nicot souligne la construction (« *s'il se pouvait dire* ») - on

⁷⁹ On note le pluriel du substantif qui accentue le côté encyclopédique de la définition.

cherche malgré tout toujours le signifié du côté du latin, quitte à inventer le signifiant en le calquant sur le français - montre qu'aucun ne semble parfaitement convenir. *Loquacité*, en revanche, présent dans la version latin-français à l'entrée *Loquacitas*, ne sera pas défini, l'équivalent latin semblant alors suffire (« *Loquacité*, *loquacitas* »).

B. Contestation d'une traduction latine

Le même phénomène est observable avec des mots qui figuraient cette fois-ci dans la version latin-français, qui se retrouvent donc en position d'entrées dans la version français-latin avec une traduction latine, que, cependant, Nicot conteste. Comme précédemment, il s'agit d'expliquer ce qu'est la chose, à la fois pour pallier l'absence d'équivalent latin et tenter de trouver le plus juste possible. Observons l'exemple suivant :

1606 :

Clairon. m. acut. Est vne maniere de trompette qui sonne le grelle, selon ce on dit clairons & trompetes, car la trompette sonne le gros. Par ceste raison le clairon est la trompette qui a le tuyau plus estroit, & est ce que l'Espagnol dit Clarin, & en pluriel Clarines. On void toutesfois qu'un trompette claironne & trompe, d'une mesme trompette, quand il renforce son vent, ou ne l'efforce tant à outrance, mais le clairon anciennement, ainsi qu'en vsent encores les Moresques & les Portugois, qui le tiennent d'eux, seruoit comme d'un dessus à plusieurs trompetes sonmans en taille ou bassecontre, & estoit de tuyau plus estroit que les trompetes es galleres, es tournois, es entrées de Roys, en diuers mois & signes de commandement en vne armée, & es Aubades des villes, on oyt encores ces accords de clairons & trompetes, mais c'est par effort du vent du trompette le plus souuent, & non par difference d'instrument. Aucuns le rendent en Latin *Lituus meus*, ce croy-ie, de ces vers d'Horace, *Multos castra iuuant & latuo, tubæ, Permixtus sonit⁹*, Et de ce qu'Acron en ce passage dit que *Lituus* sonne le grelle, & *Tuba* le gros, mais il dit aussi tost apres, que le *Lituus* est crochu & pour les gès de cheual, & la *Tuba* est due & droite, & pour l'infanterie. Mais ny le clairon ny la trompette ne sont en vne armée de terre que pour la caualerie, & en vne armée de mer que pour les gens portez sur vaisseaux de mer longs ou ronds, lesquels on ne peut dire pleinement estre gens de pied, partant qui le voueroit rendre en Latin, *Tuba gracilis*, ne diroit pas mal.

On trouvait « *un clairon* » pour traduire *lituus* dans le dictionnaire latin-français de 1552⁸⁰ :

Lituus, litui, m. g. Cic. *C'estoit un baston un peu courbé, et crochu par le bout, duquel usoyent les augurs anciennement.*

Lituus. Virgil. *Un clairon.*

Suite au renversement, *lituus* est ensuite repris au fil des rééditions du *Dictionnaire françois-latin* jusqu'en 1573 pour traduire *clairon*:

clairon de guerre, lituus.

Nicot, comme on le voit ci-dessus, conteste cette traduction (« *Aucuns le rendent en latin par lituus (...)* », au moyen de la description du clairon : celui-ci n'est pas que pour les cavaliers, alors que *littuus* est dit « *crochu et pour les gês de cheval* »).

6.3.3. Définition et écart sémantique

L'examen des entrées contenant des définitions met également en évidence le lien qui existe entre celles-ci et la présence d'équivalents d'autres langues vivantes. Il apparaît assez clairement que lorsqu'un mot reçoit une définition en français, Nicot fournit alors très souvent les traductions espagnole et italienne, plus rarement portugaise, ou encore castillane.

A l'entrée *Cagerotte*, par exemple, la traduction italienne, portugaise et castillane sert à Nicot pour prouver que le mot vient bien du latin *caseus* et n'est pas un diminutif

⁸⁰ Estienne R., *op. cit.*

de *cage*. Le lexicographe se base donc à la fois sur le sens et la forme des langues voisines du français pour en montrer l'origine commune.

En fait, l'effort de Nicot tend vers une unification morphologique et sémantique du lexique des langues romanes, à partir d'une origine commune, latine ou grecque. De là, toute divergence, de sens ou de forme, appelle commentaire et définition, et le sens du mot français est comparé à celui des mots des autres langues. Ces divergences peuvent être de plusieurs types. Dans l'exemple ci-dessous, il s'agit d'une restriction sémantique qui affecte le mot français :

1606 :

Cap, m. N'est pas naïf François. Car le François dit chef, ce que le Gascon dit Cap, Et l'Espagnol Cabo, & l'Italien Capo, tous quatre issans du Latin Caput. Et combien qu'envers le Gascon ce mot signifie aussi haut eslevé sur la coste de la mer, & quelquefois lancé bien avant en icelle, servant de marque à ceux qui navigent. Promontorium, Cap de bonne esperance. Cabo de buena Esperança, l'Espagnol, Et l'Italien, Capo di buona speranza. Car ils en usent aussi en cette signification. La raison d'icelle est parce que $\kappa\alpha\pi\acute{\alpha}\lambda\alpha$ en Grec, & Caput en Latin, signifient aussi Vertex, ceruix, summa pars. Et tel caps affrontans à la mer, sont comme sommets, espaules & eschmons de la coste.

1573 :

Cabo, ou Cap, quasi caput, Latinè dicitur Promontorium.

Alors que les prédécesseurs de Nicot se contentaient de deux équivalents latins, l'un pour l'origine (*caput*), l'autre pour l'équivalence sémantico-référentielle (*promontorium*), celui-ci rajoute la définition du mot, après avoir précisé qu'il est gascon, pour expliciter la restriction de sens qu'il a subi en français : alors que *cap* en français, *cabo* en espagnol et *capo* en italien viennent tous trois du même étymon latin *caput*, *cabo* et *capo* ont une signification plus large que *cap* puisqu'ils peuvent

également signifier « tête », ce que le français dit *chef*. La définition intervient pour rendre compte des différences sémantiques entre équivalents étymologiques de langues différentes : « *ce neantmoins le françois n'en use qu'en la signification d'un heurt haut eslevé sur la coste de la mer* ».

La divergence sémantique peut également porter sur ce que l'on pourrait appeler des spécificités culturelles, comme c'est le cas à l'article *Cape*, cité plus haut. Certes, l'italien possède *cappa* (et l'espagnol *capa*). Toutefois, ce que seule la description des choses permet d'explicitier, une cape n'est pas tout à fait une *cappa* - « *Tout de mesmes l'Italien dit Cappa, pour le voile noir que les femmes de Venise portent en la teste, Cyclas.* » - qui n'est d'ailleurs pas exactement un *cyclas*, malgré l'équivalence proposée. Nous reproduisons ci-dessous l'entrée *Cyclas* du *Dictionarium latino-gallicum* (1552) :

Cyclas, cycladis, pen. corr. foe. gen. Iuuenal. Un grand manteau delié à usage de femme, trainant. Robbe à femme ronde par bas, et sans queue.

Cet exemple montre encore une fois les limites de la traduction et la difficulté pour le lexicographe de trouver des équivalents exacts. Dans ce jeu des formes et des significations, en quête d'une unification impossible, la définition intervient pour cerner les choses.

Le même processus est à l'œuvre avec le latin. Dans l'exemple suivant, la divergence sémantique provient du fait qu'il n'y a pas en latin la distinction faite en français entre deux métiers :

Charpentier, m. acut. Est l'artisan qui besogne en charpente. Lignarius faber, Materiarius faber. Aucuns le rendent par Abietarius. Mais ce mot signifie seulement ceux qui font des bayleottes, & petites layettes de sapin. Le François fait difference entre Charpentier & Menuisier. Car c'estuy-là besogne de la grande coignée, & enbauche le gros bois, comme pour les salons, & les pieces seruant à la construction du frist, & galotage des maisons, granges, pressoirs estables, clochers, ponts de bois, dont le bois y seruant, est aussi appelé Charpentier, & autres très gros ouvrages. Et c'estuy-ci ne besogne que de la petite coignée, du ciseau, & rabot pour menuiserie, dont il prend le nom, comme en faveur de lits, tables, coffres, luis, bancs, escabelles, fenestres, & semblables choses de bois de taille au menuisier, & es ouvrages & fringoteries qu'on y veut mettre dessus. voyez Menuisier.

Menuisier, m. acut. Est l'artisan qui besogne en bois, de petits ouvrages, comme huis, fenestres, caisses, clostures de chœur d'église couches, chaires, & autres telles besognes. & en iceux fait les fringoteries qu'on y veut mettre, & à tel nom particulier à la difference du charpentier, & du charron, par ce que ceux-ci besognent en grosses pieces de bois & lourde besogne qu'on appelle charpenterie & charronerie, tout ainsi

que celle du Menuisier, menuiserie, le nom Latin Faber lignarius est commun à tous, voyez Charpentier.

Les définitions sont là encore motivées par un manque d'adéquation entre le français et le latin. Plus précisément, là où le français distingue le charpentier et le menuisier, il n'existe qu'une expression latine pour désigner celui qui travaille le bois : « *le nom latin Faber lignarius – est commun à tous* ». Ce cas de figure, que l'on retrouve pour d'autres entrées définies dans Nicot, est donc intéressant dans la mesure où la définition est rendue nécessaire pour distinguer deux mots de sens proches, qui ne sont pas synonymes en français. La définition en français le montre, pas la traduction latine.

L'entrée *Caque* fait intervenir l'étymologie :

1606 :

Caque, m. penac. Est vne espece de futaille qui contient le quart d'un muid, & est à vin, à eau, à poisson salé, à poix noire, à poix resine, & autres choses comme on s'en veut servir, Cadus, duquel on estime ce mot François estre venu. Mais le Cadus des Latins estoit fait à la façon d'une pomme de pin, & de terre cuite, comme on peut comprendre du li. 27. cha. 4. & du 32. li. en Plin. selon la description duquel le Cadus estoit de la façon de la Tinaja des Espagnols, ou de la Vettina de Rome. Aucuns ont pensé que ce mot Caque vient de Cacabus, d'autant par aventure que l'Allemand dit Kakhel pour Cacabus. Mais les significations des deux mots Cacabus & Caque n'ont rien de commun. La mesure & iauge dudit Caque est de dixhuit septiers par l'ordonnance des iauges.

1573 :

Caque, Cadus.

On sait que Nicot accordera beaucoup plus d'importance à l'étymologie que ses prédécesseurs. On peut remarquer dans les articles reproduits ci-dessus que *cadus* est proposé comme traduction de *caque* dans l'édition de 1573, tandis qu'il devient étymologie chez Nicot : « Cadus, duquel on estime ce mot français estre venu. ». Le sens « vrai » du mot français est toujours de préférence recherché dans le sens de son étymon. Force lui est toutefois de constater que, bien souvent, cet étymon ne rend qu'imparfaitement compte de ce que désigne le mot français. Là encore, cet écart déclenche la définition (« Mais le Cadus des Latins estoit fait à la façon d'une pomme de pin, & de terre cuite, selon la description duquelle Cadus estoit de la façon de la Tinaja des espagnols, ou de la Vettina de Rome. »).

Dans un article intitulé « L'étymologie dans le *Thresor* de Nicot (1606) »⁸¹, Brigitte Lépinette souligne également le lien entre définition et étymologie, sous un angle différent : « l'étymologie sert d'argument à l'analyse sémantique que l'auteur du *Thresor* effectue et elle est souvent la base sur laquelle s'appuie le discours

⁸¹ Lépinette, B., « L'étymologie dans le *Thresor* de Nicot (1606) », *Travaux de linguistique et littérature* 25/1, Paris, 1987, pp. 325-346.

définitoire »⁸². L'auteur prend l'exemple de l'entrée *Autarde*, remarquant également qu'elle est absente de l'édition de 1549, où le mot est défini à partir du latin *avis* et *tarda* :

Nicot fait remarquer que *Austarde* vient de *Avis Tarda* dont le mot français par conjonction des deux latins est fait (...). Cette origine explique la graphie *Austarde* en face de la variante signalée *otarde*, mais elle a aussi pour conséquence une définition plus aisée (*oiseau pesant et grief de corps, tardif à voler*) qui est en fait, un développement de la traduction du syntagme *avis tarda*.⁸³

Ici, donc, la définition ne vient pas expliciter un écart sémantique entre le latin et le français ; il s'agit au contraire de s'appuyer sur le latin pour définir le mot français. Toutefois, encore une fois, et c'est ce qui nous semble important, si Nicot introduit des définitions en français dans son dictionnaire, plus que dans une perspective monolingue, il nous semble le faire dans une perspective interlinguistique.

Brigitte Lépinette, dans le même article, commente ensuite en ces termes l'exemple du mot *autarde* :

Remarquons que ce procédé, fréquent dans le *Thresor*, est relativement courant de nos jours : « La définition morpho-sémantique étant plus simple que la définition quelconque, le définisseur est tenté d'y recourir »⁸⁴. Cependant ce type de définition décomposant le terme en ses éléments originels – qui est une des constantes dès qu'un mot peut mettre en évidence une dérivation ou une composition – représente une nouveauté par rapport aux procédés de ses prédécesseurs lexicographes n'accordant pas d'attention, sauf exception, aux signifiants. D'ailleurs, en règle générale, l'auteur ne

⁸² *Ibid.*, p.332.

⁸³ *Idem.*

⁸⁴ Brigitte Lépinette cite Josette Rey-Debove, *Etude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, Paris, La Haye, Mouton, 1971, p.219.

marque pas de différence entre une composition latine comme celle que nous venons de citer et une autre française.⁸⁵

Il s'agit certes d'une forme de définition morpho-sémantique, mais d'un type particulier, et qui sera l'exact contraire de celui qu'inventera le dictionnaire de l'Académie : la définition « morpho-sémantique » est chez Nicot absolument diachronique puisque basée sur l'étymologie, tandis que l'Académie inventera, nous le verrons, la définition morpho-sémantique en synchronie, c'est-à-dire basée sur le système des régularités morpho-sémantiques de la langue.

Les points qui nous paraissent importants dans l'examen de certains aspects de la définition dans le dictionnaire de Nicot sont donc les suivants.

Sur l'utilisation de la définition, tout, d'abord, il ne s'agit pas, dans le *Thresor*, de définir tous les mots ou n'importe quel mot (sinon pourquoi définir *causerie* plutôt que *loquacité*), mais de pallier l'absence d'un équivalent latin déjà enregistré dans les éditions antérieures, ou l'absence d'homogénéité entre les formes et les sens de mots de plusieurs langues, ou entre le mot français et de son équivalent-étymon latin. Le geste définitoire est souvent lié à des préoccupations d'ordre étymologique, reste ponctuel et ne s'apparente donc pas à la volonté dont témoigneront les dictionnaires monolingues qui lui succéderont, de réguler, en synchronie, le sens de tous les mots de la langue commune.

Une des conséquences de ce qui vient d'être dit est que le mot défini est, le plus souvent, isolé dans sa langue et relié en revanche au latin et aux autres langues romanes. Nous ne sommes pas en présence d'une démarche monolingue dans le traitement du sens des unités : la démarche est au contraire interlinguistique. De ce fait, cette

⁸⁵ *Ibid.*, p.332-333.

approche du sens des mots ne peut pas concerner leur signifié mais seulement leur référent.

Dans la perspective toujours historique qu'adopte Nicot dans le traitement sémantique, il s'agit soit de justifier le nom des choses grâce à l'étymologie, soit de montrer les écarts entre les choses malgré l'étymologie, et non de définir le signifié, grâce aux emplois du mot dans la langue. S'il existe un lien entre définition et étymologie dans le *Thresor*, il existe également, comme nous avons essayé de le montrer, un lien entre définition et encyclopédisme. Nous avons vu que ce lien était notamment dû au fait que sont surtout définis les mots nouvellement introduits dans la nomenclature du dictionnaire, c'est-à-dire les mots pour lesquels n'existent pas d'équivalents latins « tout prêts », et qui, issus en particulier des langages spécialisés, désignent en général des réalités nouvelles de la société françaises. Pour les mots « communs » de la langue et les mots abstraits, on se contente encore de la traduction. En outre, il existe dans le *Thresor* un rapport particulier entre définition et dénomination, qui rejoint parfois la question de l'étymologie. Très souvent en effet, un mot est défini pour expliquer pourquoi on donne ce nom à cette chose. Les définitions en français sont fréquemment suivies de formules telles que : « est ainsi nommé car(...) », « ainsi appelé parce que (...) » ou encore « la signification en est telle parce que (...) ». De telles formules confèrent au mot-entrée le statut de nom de chose et la définition est motivée par la volonté de justifier la dénomination :

Cabus, m. ācut. Est vn adiectif qu'on attribue à vne espece de choul, qui replie ses fueilles en pomme, au plus tost siammentelle de ses fueilles en oignon. **Caulis capitatus,** Ainsi appelé, parce que où les autres manieres de choux espanouyffent, comme en branchage leurs fueilles, ce cy les ioint toutes en vn rōd comme vne teste, à cause de laquelle vandeur on l'appelle aussi choul pommé, ou en pomme. Et est dit Cabus de Capus. Mutatione tenuis in mediam, lequel descend de Caput, Latin, **Cabus, Capitatus.**
Choux cabus, Caules capitati.
Lai cluē cabuce ou pommée, Lactuca capitata.

Dans cet article, il s'agit en fait de montrer pourquoi *cabus*, dans *chou cabus*, vient de *caput* qui signifie « tête » en latin. Par métaphore, on a appelé ainsi ce type de chou qui a la particularité de joindre ses feuilles « toutes en rond comme une teste ». A l'entrée *Chahuant*, Nicot s'attache de même à décrire l'oiseau à partir de son cri puisque c'est lui qui lui vaut son nom : « *Est une espèce d'oiseau, qui va voletant & huant de nuict, duquel chant huant il est ainsi nommé car son chant n'est que hu & cry piteux* » :

Chahuant, m acut. Est vne espèce d'oiseau, qui va voletant & huant de nuict, duquel chant huant il est ainsi nommé, car son chant n'est que hu & cry piteux: pour laquelle cause les Latins l'ont appelé Ulula, tiré comme Seruius dit, de ce mot Grec ὀυλῦζαν, qui vaut autant que pleurer, gemir, & hurler, comme si vous disiez chahurlât. Ils l'ont aussi appelé Noctua, parce qu'il ne chante & ne erre que la nuict. Ils l'ont aussi nommé Bubo, par onomatopée, representans le chant d'iceluy par ce nom, & dient que cest oiseau est feral & funebre, pour estre tenebreux & nocturne & effrayant: & à ceste occasion tenoit on an-

C'est aussi l'occasion de relier le mot français à son équivalent latin : « *pour laquelle cause les latins l'ont appelé Ulula (...), qui vaut autant que pleurer, gemir, & hurler, comme si vous disiez chahurlât.* »

Conclusion

Le traitement d'un mot par une langue seconde ne constitue pas un véritable traitement sémantique puisque seul le concept peut être commun aux deux. De ce point de vue, et en s'appuyant sur les propos d'Emile Benveniste dans *Problèmes de linguistique générale*⁸⁶, on pourrait dire que les dictionnaires bilingues se situent dans une perspective « sémiotique ». Le sémiotique, selon Benveniste, ne consiste que dans la reconnaissance qu'il y a du sens. Dans cette perspective sémiotique, « ce que le signe

⁸⁶ Benveniste, E., *Problèmes de linguistique générale*, Tome 2, pp.215-238.

signifie n'a pas à être défini ». Dans la démarche bilingue, ou plurilingue, ce sont deux ou plusieurs expressions linguistiques, appartenant à plusieurs langues différentes, qui sont mises en rapport. Il y a reconnaissance du signe quand il y a reconnaissance de valeurs différentes dans deux langues différentes. Il y a bien dans le *Thresor* de Jean Nicot confrontation de signes, mais le mot, d'une certaine façon, reste isolé dans sa langue, que ce soit sur un plan syntagmatique ou paradigmatic. Dans le dictionnaire monolingue, nous sommes dans une perspective sémantique : la définition ouvre au monde et au discours. Or, nous dit Benveniste, le « sens » s'accomplit dans et par une forme particulière, celle du syntagme. L'unité sémantique est le mot (opposé signe) et « le sens d'un mot est son emploi » :

(...) les mots qui sont disposés en chaîne dans la phrase et dont le sens résulte précisément de la manière dont ils sont combinés, n'ont que des emplois. Le sens d'un mot consistera dans sa capacité particulière d'être l'intégrant d'un syntagme particulier (...).⁸⁷

Ainsi, dire, au 17^{ème} siècle, que l'on doit donner la signification des mots selon « la vérité de l'usage »⁸⁸, c'est inventer la notion de « mot » au sens de Benveniste. Nous allons essayer de montrer, dans une seconde partie, que certains ouvrages, rédigés dès la seconde moitié du 16^{ème} siècle, traitent, de façon partielle, l'unité linguistique à partir de ses emplois.

⁸⁷ *Ibid.*, p.227.

⁸⁸ Arnauld A. et Nicole P., *La Logique ou l'art de penser*, Paris, C. Savreux, 1662

II.

LES TRAITÉS PARTIELS

Nous avons essayé de montrer dans une première partie que la filiation établie par la tradition entre les dictionnaires bilingues français-latin et les premiers dictionnaires monolingues du français pouvait être nuancée. Celle-ci résulte sans doute d'une focalisation sur la macrostructure – le dictionnaire d'Estienne est le premier dictionnaire qui met en liste, avec une ambition d'exhaustivité, le lexique français – et sur l'importance croissante du vernaculaire, visible dans les définitions en français, sans que soit véritablement prise en compte la nature de ces définitions.

Nous voudrions à présent nous interroger sur les sources de la conception du mot comme unité d'usage ainsi que sur les premières tentatives de régulation du lexique français. Il existe en effet, dès la seconde moitié du siècle, des ouvrages traitant en français du lexique français sous forme de listes alphabétiques. Pourquoi ces ouvrages n'ont-ils pas retenu l'attention des historiens ? Les réponses à cette question sont probablement multiples. Une des plus immédiates est sans doute qu'ils n'appartiennent pas à un « grand genre », reconnu comme tel par l'histoire des outils linguistiques.

Les éléments qui nous ont donc guidée dans la constitution de notre corpus sont les suivants : tous les ouvrages étudiés abordent le lexique par le biais de la mise en liste ; ils le font dans une perspective monolingue ; l'étude du mot est centrée sur les relations

paradigmatiques ou syntagmatiques que celui-ci entretient avec d'autres mots de la langue. Ces points communs nous ont conduit à nous pencher, comme nous allons le voir, sur des ouvrages fort divers, mais ils nous ont semblé être des critères importants de regroupement afin d'étudier la lexicalisation du français. Nous étudierons successivement des lexiques consacrés aux proverbes, aux épithètes et aux synonymes et nous terminerons ce chapitre avec le cas d'un lexique terminologique. Nous présentons ci-dessous, classés par ordre chronologique, les ouvrages sur lesquels nous nous sommes penchés :

Jean Nucérin, dit aussi Jean Gilles de Noyer, *Proverbia gallicana secundum ordinem alphabeti reposita, & ab Ioanne Aegidio Nuceriensi Latinis versiculis traducta*, Jehan Le Coq, 1519.

Gérard de Vivre, *Synonymes. C'est-à-dire plusieurs propos, propres tant en écrivant qu'en parlant, tirez quasi tous a un mesme sens, pour montrer la richesse de la langue françoise*, Cologne, H. von Aich, 1569.

Maurice de La Porte, *Les epithetes*, Paris, G. Buon, 1571.

François Ragueau, *Indice des droits royaux et seigneuriaux, des plus notables diction, termes et phrases de l'Estat et de la justice et pratique en France*, 1583.

Explications morales d'aucuns proverbes communs en la langue françoise, in Thrésor de sentences dorées et argentées, proverbes et dictons communs, réduits selon l'ordre alphabétique, avec le Bouquet de philosophie morale, fait par demandes et responce, par Gabriel Meurier, Cognoy, F. Le Febvre, 1617.

Essai de proverbes et manières de parler proverbiales en françois avec l'interprétation latine in Thrésor de sentences dorées et argentées, proverbes et dictons communs, réduits selon l'ordre alphabétique, avec le Bouquet de philosophie morale, fait par demandes et responce, par Gabriel Meurier, Cognoy, F. Le Febvre, 1617.

Petrus de la Noue, *Synonyma et aequivoca gallica sententiisque proverbialibus illustrata in usum linguae gallica studiosorum digesta*, Lugduni, 1618.

Antoine de Montmérain, *Synonimes et epithètes françoises*, Paris, J. Le Bouc, 1645.

1. Le tournant du 16^{ème} siècle

Le français devient au 16^{ème} siècle une langue écrite et une langue de savoir. Dans un article intitulé « La mise en théorie du français au XVIème siècle », Luce Giard montre que le changement profond qui a lieu au 16^{ème} siècle est la reconnaissance de la langue vulgaire comme langue de savoir⁸⁹, ce qui est bien différent de sa simple utilisation :

L'acquisition de ce statut exigeait que fût élaborée une pensée de la langue vulgaire, donc que fût constituée une manière reconnue de la « mettre en théorie ». Même par extension de son champ d'emploi, sa seule mise en pratique ne pouvait suffire à créditer le vernaculaire des fonctions nobles jusque là réservées au latin.⁹⁰

Pour l'auteur, le travail sur la langue, c'est-à-dire le travail qui vise à faire du vernaculaire une langue-objet, se découpe en quatre grands domaines : la description de la langue, à travers sa grammaire et son lexique⁹¹ – ce dernier point étant celui auquel nous allons nous attacher – son utilisation écrite (« poétique, rhétorique et composition »), sa confrontation avec d'autres langues qui entraîne, pratiquement, des traductions, et la « codification de la forme écrite »⁹².

⁸⁹ Elle précise que ce phénomène ne concerne pas seulement le français mais la plupart des langues européennes.

⁹⁰ Giard, L., *op. cit.*, p.63.

⁹¹ Dans cet article, Luce Giard n'évoque, pour le domaine lexicographique, que l'évolution des dictionnaires bilingues d'Estienne.

⁹² *Ibid.*

1.1. L'écrit

Le fait que le vernaculaire devienne de plus en plus important dans la culture écrite de l'époque n'est évidemment pas sans influencer sur les débuts de la lexicographie du français. Nous le verrons notamment avec l'exemple de ce qui est probablement le premier lexique entièrement monolingue du français, les *Epithètes*⁹³ de Maurice de La Porte. Cet auteur écrit en effet un recueil d'épithètes, listées à la suite de substantifs auxquelles elles conviennent, à l'attention de « ceux qui font profession de la poésie », mais plus largement pour tous ceux qui composent en français. Ce petit lexique répondait donc probablement aux nouveaux besoins d'auteurs qui rédigeaient en français :

C'étaient en général des gens éduqués en latin que leur emploi à la cour des princes, dans les chancelleries, les cours de justice obligeait ou incitait à rédiger aussi en vernaculaire. Car pour le service des princes, leur éducation, leur récréation, des gens de plume de plus en plus nombreux recevaient commande de traductions d'ouvrages classiques de l'Antiquité. L'évolution des goûts faisait aussi réclamer la transcription en prose des cycles romanesques ou épiques autrefois composés en vers.⁹⁴

En outre, un tel recueil d'épithètes, s'inspirant d'ouvrages qui existaient en latin et qui étaient alors consacrés à des auteurs illustres, ne pouvait être conçu sans que la langue vernaculaire disposât déjà d'un corpus écrit de référence avec, notamment, les poètes de la Pléiade auxquels La Porte fait allusion.⁹⁵

⁹³ La Porte, M. de, *Les epithetes*, Paris, G. Buon, 1571.

⁹⁴ Giard, L., *op. cit.*, p.67-68.

⁹⁵ Même si, nous le verrons, le rapport aux auteurs dans le lexique de La Porte est différent de celui qui existait dans les recueils d'épithètes en latin.

L'influence de la « mise en écriture » du français sur les pratiques lexicographiques est visible dans de tout autres domaines. Concernant la lexicographie terminologique, ce n'est sûrement pas un hasard si le premier dictionnaire du droit, *l'Indice des droits royaux et seigneuriaux* de François Ragueau⁹⁶, lui aussi entièrement monolingue, est élaboré une cinquantaine d'années après la grande entreprise de rédaction des coutumes françaises - l'écriture du droit, jusque là oral, ayant lieu pendant la première moitié du 16^{ème} siècle, la seconde étant consacrée à une tentative d'unification. Toujours en ce qui concerne les lexiques spécialisés, le premier dictionnaire, à notre connaissance, monolingue, le *Dictionnaire en théologie*⁹⁷, rédigé par un anonyme en 1560, fait suite aux deux traductions en français de la Bible, celle de Jacques Lefèvre d'Étaples qui publie en 1530 *La Sainte Bible en François, translattée selon la pure et entière traduction de Saint Hierome* et celle de Pierre-Robert Olivetan, qui publie en 1535 *La Bible qui est toute la Sainte Ecriture en laquelle sont contenus le Vieil Testament et le Nouveau translatez en François*⁹⁸. Il est évident que l'entreprise lexicographique de définition des mots, ici dans le cadre d'un domaine de discours spécialisé, entretient un rapport fort avec l'écrit, l'interprétation et la fixation du sens et des formes étant liées à la fixation des écrits.

1.2. La confrontation avec d'autres langues

L'essor du polyglottisme, dès le début du 16^{ème}, est un des facteurs qui explique le développement de l'intérêt porté à la diversité des langues et donc aux « tournures »,

⁹⁶ Ragueau, F., *Indice des droits royaux et seigneuriaux, des plus notables dictions, termes et phrases de l'Etat et de la justice et pratique en France*, Paris, N. Chesneau, 1583.

⁹⁷ *Dictionnaire en théologie, contenant entière déclaration des mots, phrases et manières de parler de la sainte Ecriture*, Lyon, T. Crespin, 1560.

⁹⁸ Ces deux auteurs étaient lecteurs royaux au Collège des Trois Langues, créé par François 1^{er} et, bien que publiées en Hollande, ces traductions en langue vulgaire des saintes écritures seront condamnées par la Sorbonne. Il n'est donc guère étonnant que le *Dictionnaire en théologie* ait été publié anonymement.

aux « manières de parler » propres à chaque langue. La nécessité d'une communication inter-linguistique qui va grandissant conduit à observer qu'il y a de l'« intraduisible » dans les langues. Ce qui relève de l'idiosyncrasie de chaque langue ne pourra pas, ou difficilement, être pris en charge par la grammaire. Cet intérêt se manifeste d'abord de façon « pratique » au 16^{ème} siècle – la question est souvent abordée dans les préfaces des recueils de phraséologies bilingues - puis l'on constate au 17^{ème} siècle une attitude plus « réflexive » sur l'idiotisme⁹⁹, comme l'illustre cet extrait de *L'art de parler* de Bernard Lamy (1675) :

L'analogie n'est pas la maîtresse du langage. Elle n'est pas descendue du ciel pour en établir les loix. Elle montre seulement quelles sont les loix de l'usage. (...) Pour apprendre parfaitement l'usage d'une langue, il faut en étudier le génie, & remarquer les idiomes, ou manières de parler qui lui sont particulières. Le Génie d'une langue consiste en de certaines qualitez que ceux qui la parlent affectent de donner à leur stile. (...) Les idiomes distinguent les langues les unes des autres aussi bien que les mots. Ce n'est pas assez pour parler François de n'employer que des termes François ; car si on tourne ces termes, & que l'on les dispose, comme feroit un Alleman ceux de sa langue ; c'est parler Alleman en François. L'on appelle Hébraïsme les idiomes de la langue Hébraïque, Hellenismes ceux de la langue Grecque, & ainsi des autres langues.¹⁰⁰

Parallèlement, le français devient langue d'enseignement, ce qui conduit également à la production d'outils qui vont lister des phrases ou collocations. Ces listes peuvent apparaître dans un contexte bilingue comme c'est le cas pour les *Synonymes* de Gérard de Vivre (1569), professeur de français à Cologne et de nombreux ouvrages au 17^{ème}. Ces recueils sont explicitement orientés vers la pédagogie : ils s'adressent à des apprenants étrangers, voyageurs, commerçants. La lexicalisation du français apparaît

⁹⁹ Il est à noter toutefois que les académiciens sont aussi pour la plupart des traducteurs.

¹⁰⁰ Lamy Bernard, *De l'art de parler*, Paris, A. Pralard, 1675.

donc liée à la « visibilité » de la langue : la langue s'opacifie au contact d'autres langues et au contact de possibles apprenants.

En ce qui concerne les ouvrages bilingues, nous verrons que la perspective communicationnelle conduit à instaurer des différences entre le bilinguisme latin/français et le bilinguisme français/langue vivante.

2. Les différents types de listes

Le paysage lexicographique de la seconde moitié du 16^{ème} siècle jusqu'à la parution des trois dictionnaires monolingues du français est très varié. A partir du 17^{ème} siècle notamment, alors que les discussions sur la langue quittent le cercle restreint des lettrés pour entrer dans un champ plus vaste constitué de mondains, de traducteurs, de pédagogues, la question du lexique, en l'absence d'un dictionnaire général, n'est pas seulement l'affaire des lexicographes. Ainsi, dans les années 1670, alors que les académiciens travaillent toujours à l'élaboration de leur dictionnaire, et que par ailleurs leur lenteur devient de plus en plus l'objet de critiques, on peut lire, par exemple dans une rhétorique, celle de René Bary¹⁰¹, les propos suivants :

Il ne sert à rien de dire qu'il n'appartient pas à un particulier de reformer une langue : comme l'on n'a point encore ériger en titre d'office la qualité d'academicien, l'on n'empiète sur personne, lors qu'on peze les termes, qu'on examine le tour, qu'on travaille à l'arrondissement & à la symétrie, à la proportion & au nombre.¹⁰²

¹⁰¹ Bary, R., *La rhétorique française ou pour principale augmentation on trouve les secrets de nostre langue*, Paris, chez Pierre Le Petit, 1665.

¹⁰² *Ibid.*, extrait de l'*Avant Propos*.

Dans un ouvrage tout à fait différent, sorte de manuel essentiellement destiné aux étrangers¹⁰³, l'auteur dit avoir adjoint à la partie grammaticale de son livre un « recueil alphabétique de plusieurs mots choisis, qui peut servir de dictionnaire »¹⁰⁴ pour pallier l'absence du dictionnaire de l'Académie. Il s'agit d'une liste proposant commentaires et informations diverses (définitions, collocations usuelles, prononciations, domaines d'emploi) :

Il serait à souhaiter que le dictionnaire auquel ces Messieurs de l'Académie travaillent avec tant de soin, allât plus vite qu'il ne fait : cela nous relèverait d'un grande peine et mettrait notre esprit en repos.¹⁰⁵

Nous ne prétendons pas, dans cette brève typologie des listes, à une exhaustivité parfaite ; il s'agit plutôt de dégager les principales tendances. Nous ne reviendrons pas, d'autre part, sur le dictionnaire bilingue français-latin qui a fait l'objet de notre première partie.

2.1. Les bi- ou plurilingues de langues vernaculaires

La vogue des lexiques plurilingues commence dès le début du siècle. On y rencontre en général très peu les problématiques qui nous intéressent dans la mesure où les mots sont listés sans démarche métalinguistique affirmée et sans véritable préoccupation du contexte. Ils représentent toutefois, par leur quantité et pour certains par leur succès éditorial, tel le célèbre *Calepino* (ses différentes versions s'élèvent au nombre de deux cents à la fin du 18^{ème} siècle), une production importante. Ecrits par des français et

¹⁰³ Saint Maurice, A. de, *Remarques sur les principales difficultés de la langue françoise avec un recueil alphabétique de plusieurs mots choisis, pour faciliter l'orthographe et la prononciation, qui peut servir de dictionnaire*, Paris, chez E. Loyson, 1672.

¹⁰⁴ Cf. annexe 1.7.

¹⁰⁵ *Ibid*, p.219.

publiés en France, ils visent avant tout l'étude de la langue étrangère ; à l'inverse, réalisés par des étrangers, leur but est surtout l'apprentissage du français. Ils partent souvent du latin et s'accroissent au fil des rééditions, par l'ajout de nouvelles langues. En 1584, le *Calepino* comptait huit langues ; après 1590, ses éditions les plus développées en enregistrent jusqu'à onze. A partir de la fin du 16^{ème} siècle, on trouve également des répertoires sans latin : les dictionnaires de langue modernes à entrée française vont prendre leur essor et connaître un succès rapide, comme c'est le cas pour le *Thresor des deux langues françoise et espagnole* de César Oudin, qui paraît en 1607, ou, du même auteur, les *Recherches italiennes et françoises ou Dictionnaire contenant outre les mots ordinaires, une quantité de proverbes et de phrases pour l'intelligence de l'une et l'autre langue* (1642, 1649). L'Europe du Nord est également concernée, avec par exemple, dès 1596, le *Dictionnaire françois-alemand et alemand-françois* de L. Hulsius.

On peut mettre à part les répertoires bilingues qui constituent des sortes de guides de conversation. Dans la lignée des *colloquia* du Moyen-Age destinés à l'enseignement du latin, ils ont souvent un but pratique, destinés aux voyageurs, aux commerçants, et peuvent faire partie d'un ensemble plus vaste tel le *Vocabulaire de nouveau ordonné et derechef corrigé pour apprendre legierement a bien lire escripre et parler françoys et flameng* de N. de Berlaimont (1527). Parmi ces ouvrages, représentatifs de l'essor de la polyglossie dans la seconde moitié du 16^{ème} siècle, nous verrons que certains présentent l'intérêt, parce qu'ils sont confrontés au problème que pose la traduction des manières de parler propres à chaque langue, d'une approche du mot en contexte.

2.2. Les vocabulaires spécialisés

Il s'agit de vocabulaires qui recensent des objets naturels comme les dictionnaires de Pierre Belon le font pour les plantes, les oiseaux, les poissons¹⁰⁶ ou de lexiques de spécialités. Ils proviennent souvent de tables, qui étaient placées en annexe d'ouvrages scientifiques, dont elles se sont ensuite détachées. Le recueil de termes de vénerie que Guillaume Budé avait inclus dans sa *Philologie* est par exemple ajouté à une réédition du dictionnaire d'Estienne avec le titre *Traité d'aulcuns mots et manieres de parler appartenant à la venerie pris du second livre de la Philologie de M. Budé*.

Le nombre de vocabulaires techniques augmente à partir de 1630, en même temps que ces derniers se diversifient et gagnent des disciplines qui abandonnent progressivement le latin pour le français. On trouve surtout des recueils consacrés à des arts, disciplines ou techniques auxquels la noblesse pouvait s'intéresser et où le latin n'avait pas sa place : vocabulaire de la vénerie, de la maréchalerie, du droit, de la marine¹⁰⁷ ou de l'art militaire¹⁰⁸. On peut citer l'ouvrage de Guillet de Saint-Georges, *Les arts de l'Homme d'épée ou Le dictionnaire du gentilhomme* (1678), divisé en trois parties : l'art de monter à cheval, l'art militaire, et l'art de la navigation. Si les dictionnaires de Richelet et de Furetière, alors en cours d'élaboration, tireront parti de ces nomenclatures et de leurs définitions, l'Académie ne se servira pas de ces ouvrages qui correspondent surtout à une volonté d'enrichissement de la langue et ne font pas partie de la « langue commune ».

¹⁰⁶ On peut citer par exemple : Belon, P., *L'histoire de la nature des oyseaux, avec leurs descriptions et naïfs portraits retirez du naturel, escrite en sept livres*, Paris, chez G. Cavellat, 1555.

¹⁰⁷ Cleirac, E., *Explication des Termes de Marine*, Paris, M. Brunet, 1636.

¹⁰⁸ Montgeon, J., *Alphabet militaire*, Paris, 1615.

2.3. Les recueils de « mots-notions »

Bien qu'ils présentent la forme « dictionnaire » et que leurs auteurs emploient dans leur préface le terme de « définition », il ne s'agit pas d'ouvrages linguistiques à proprement parler. Dans l'ouvrage de Guillaume Coppier, *Essay et définitions de mots* (1663)¹⁰⁹ les noms apparaissent en marge, et les articles sont en fait constitués de lieux communs (que dit-on, quand on parle de chasteté), accompagnés de citations :

Chasteté. La chasteté est un lys qui ne se conserve que parmi les épines, une fleur qui ne se garde que dans des jardins bien clos. Suit une phrase en latin. J'avoue qu'il y a du sexe qui est chaste, mais il en a sucé l'humeur avec le lait. Suit une phrase en latin, qui semble traduite : *quocumque animalia videntur omnium castissima, ut apis, elephas, delphinus*, je n'en trouve que ces trois qui soient très purs, l'abeille, le dauphin et l'éléphant.¹¹⁰

Les Fleurs du bien dire (1595)¹¹¹, de François Des Rues, ouvrage plusieurs fois réédité dans la première moitié du 17^{ème} siècle, présente une démarche similaire.

2.4. Les traités d'orthographe

On trouve, à partir des années 1660, plusieurs petits livres consacrés à l'orthographe française et qui présentent, après une partie théorique, des listes de ce que nous appellerions aujourd'hui des mots homophones, ainsi définis par les auteurs : « mots équivoques, qui pour l'ordinaire se trouvent plusieurs ensemble d'une même et égale prononciation » (Jacques d'Argent, *Traité de l'ortografe françoise dans sa perfection*,

¹⁰⁹ Coppier, G., *Essay et définitions de mots où sont comprises plusieurs belles et élégantes dictions latines et grecques, moralités, sentences, vers latins, passages de l'écriture, citations de divers auteurs annotées en marge*, Lyon, 1663.

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ Des Rues, F., *Les Fleurs du bien dire, première partie, recueillies ès cabinets des plus rares esprits de ce temps, pour exprimer les passions amoureuses, tant de l'un comme de l'autre sexe, avec un nouveau recueil des traicts plus signalés, rédigés en forme de lieux communs, dont on se peut servir en toutes sortes de discours amoureux*, Lyon, 1605 (1^{ère} édition en 1595).

1665), « mots qui ont en une même prononciation diverses significations » (Le Soyeur, *Alphabet contenant les mots qui ont en une même prononciation diverses significations*, seconde édition, 1661), ou « mots écrits de diverse manière, et d'un sens différent, qui ont toutefois la même, ou presque prononciation » (Louis de Lesclache, *Les véritable règles de l'ortographe francèze ou l'art d'apprendre en peu de temps comment écrire correctement*, 1668). Il s'agit d'ouvrages à visée pédagogique, qui peuvent s'adresser à l'écolier ou à l'apprenant étranger - Le Soyeur destine tout particulièrement son *Alphabet* « à la jeunesse et aux étrangers désireux d'apprendre la beauté de notre langue » - ou à quiconque qui « désire apprendre cette science d'écrire correctement », ainsi que l'écrit Jacques d'Argent dans l'*Avis au Lecteur*.

Les homophones sont présentés par groupes de deux, trois ou quatre mots, rangés par ordre alphabétique, le plus souvent suivis de contextes d'emplois. Un exemple, extrait du *Traité* de d'Argent :

Crin	ce cheval a un beau crin
Craind	il craind ou craint son maistre
Crains	crains Dieu
Crains	je crains les méchants
Clair	ce vin est bien clair
Claire	il boit de l'eau claire
Clerc	il est clerc chez un notaire
Cours	c'est le cours du temps
Cours	il a le cours de ventre
Court	voilà un habit bien court
Court	on tient cet enfant de court
Cours	cette monnaie n'a plus de cours

Les véritables règles de l'ortographe francèze ou l'art d'apprendre en peu de temps comment écrire correctement comportent, après un plaidoyer de l'auteur en faveur d'une réforme de l'orthographe afin que celle-ci soit conforme à la prononciation, des listes semblables, fournissant davantage de courtes définitions :

Cour, Le roy, sa famille et tous ses courtisans. Ou corps de justice souveraine.

Court, de peu d'étendue, bref. Ou qui manque tout d'un coup : il est demeuré court.

Court, du verbe courir : je cours, tu cours, il court

Cours, lieu de course, aller au cours.

Clair, ce qui est éclatant, rare, liquide, intelligible, évident.

Clerc, qui est de l'état ecclésiastique ; ou employé aux écritures du palais, greffe &c.

Comme on le voit, ce sont dans ces ouvrages quasiment toujours les mêmes mots qui « circulent ».

2.5. Les lexiques partiels ayant pour objet une spécificité linguistique

Recueils d'épithètes, de synonymes ou de proverbes, ils appartiennent à des genres et à des traditions différentes. Ce sont ces ouvrages qui nous intéressent en premier lieu et auxquels nous allons à présent consacrer des développements.

3. Les recueils de proverbes : vers une approche métalinguistique

Les recueils de proverbes, « dictes communs » ou « sentences notables constituent un genre qui fleurit au 16ème siècle et au début du 17^{ème} et un genre qui connaît un grand succès, comme en témoignent les nombreuses rééditions de certains ouvrages. Celui de

Gabriel Meurier, par ailleurs auteur d'une *Grammaire françoise* (1557) et d'un *Dictionnaire françoys-flameng* (1577-1584) et pédagogue polyglotte¹¹², qui s'intitule *Thresor de sentences dorées, proverbes et dicts communs, réduits selon l'ordre alphabétique*, paraît pour la première fois en 1568 et sera ensuite réédité sept fois jusqu'en 1652. Ce succès s'inscrit bien sûr dans le cadre de l'essor des langues vulgaires au 16^{ème} siècle et de l'intérêt qui se développe alors pour leur diversité et pour ce que l'on peut appeler leurs idiotismes. Pendant cette période d'émancipation des langues vivantes, il s'agit à la fois de leur donner des règles sûres et de mettre en avant leurs particularismes. Dans la seconde moitié du 16^{ème} siècle, les défenseurs du français s'intéressent aux proverbes : Charles Bovelles publie en 1557 un ouvrage intitulé *Proverbes et Dicts sentencieux*¹¹³. Henri Estienne dans le *Project du livre intitulé De la precellence du langage françois*, qui paraît en 1579¹¹⁴, consacre tout un chapitre aux proverbes, qui appartiennent, je cite Estienne, au « commun parlars des français », et qui sont considérés comme un des éléments illustrant la richesse du français. Les « manières de dire » sont ainsi mises en avant comme un témoignage de la spécificité de chaque langue. C'est ce que signale l'auteur anonyme d'un recueil de proverbes publié en 1547, intitulé *Bonne response a tous propos*, dans l'adresse au lecteur :

Comme on voit que les langues sont diverses, aussi pour certaines les ornements et manières de parler dont elles sont enrichies varient en chacune d'icelles ; et n'y a langage qui n'ait ses menus propos et proverbes particuliers, ou propres manières de parler que les Grecs appellent phrases, les unes plus, les autres moins élégantes, les unes plaisantes et récréatives, selon la dignité et prééminence de chacune langue.¹¹⁵

¹¹² Il est notamment l'auteur d'une *Brève instruction contenant la manière de bien prononcer et lire le françois, italien, espagnol et flamen* (1558) et de *Conjugaisons, règles et instructions : mout propres et necessairement requises pour ceux qui desirent apprendre françois, italien, espagnol et flamen* (1558).

¹¹³ Bovelles, C., *Proverbes et dicts sentencieux, avec l'interprétation d'iceux*, Paris, chez S. Nyvelle, 1557.

¹¹⁴ Estienne, H. *op. cit.*

¹¹⁵ *Bonne response a tous propos. Livre fort plaisant & delectable, auquel est contenu grand nombre de proverbes et sentences joyeuses et de plusieurs matieres, desquelles par honnesteté on peult user en toute*

Comme on le voit, cet intérêt se développe sur un fond comparatif ; à un moment où les lexiques plurilingues deviennent de plus en plus nombreux, des ouvrages listent les proverbes de plusieurs langues en essayant de les mettre en correspondance.

Ce qui a retenu notre attention dans les recueils de proverbes est leur évolution, sur un siècle, évolution qui va du simple listage de données langagières « brutes » à un véritable traitement de l'unité lexicale, dans une démarche de plus en plus métalinguistique. Partant ainsi d'une notion langagière non savante et marginale, et aussi des marges de la lexicographie, on aboutit à ce que l'on pourrait appeler une lexicographie partielle, statut que les recueils de proverbes partagent, à la même époque, avec d'autres types de lexiques. Rassemblant des caractéristiques telles que mise en liste, ordre alphabétique, approche sémantique et attention à l'usage, ce type d'ouvrages nous semble pouvoir être considéré, au terme d'une évolution technique que nous allons étudier pour les recueils de proverbes, comme des outils linguistiques au sens de Sylvain Auroux ; et ils ne nous semblent pas sans intérêt pour l'étude des débuts de la lexicalisation du français, à la veille de la rédaction du premier dictionnaire monolingue.

3.1. Tradition latine, colinguisme et émancipation

La genèse même du genre du recueil de proverbes est intéressante. Ce sont à l'origine des livres de sentences morales en latin, à visée plutôt pédagogique, très utilisés dans les écoles universitaires au Moyen-Age. Ces ouvrages vont dans un premier temps être traduits en français, relativement fidèlement ; puis les traductions

compagnie. Traduit de la langue italienne & reduyt en nostre vulgaire françoys, par ordre d'Alphabet, 1547, édition en fac-similé publiée par G.G. Kloeke, Amsterdam, Noord-hollandsche uitgeverij maatschappij, 1960.

successives vont en fait évoluer vers une transformation des textes. Tout en gardant, assez étrangement, une présentation bilingue, il y a une double évolution : on passe, du point de vue du contenu, de sentences morales à de véritables « proverbes », et du point de vue de la forme, de dialogues ou de distiques, le plus souvent, à des listes alphabétiques. C'est par exemple ce qui se passe avec l'un des ouvrages les plus connus à l'époque, les *Distiques* de Caton, traduit une première fois au 12^{ème} siècle par un moine qui suit le texte latin, puis transformé en recueil de proverbes aux siècles suivants : le français figure toujours sous le texte latin mais ce n'est plus une traduction. Enfin au 16^{ème} siècle, on trouve des listes de proverbes français, ou « proverbes vulgaires » pour reprendre le titre de l'un de ces ouvrages, qui sont traduits en latin, puis des listes monolingues. Le recueil de proverbes de Jean Nucérin, *Proverbia gallicana secundum ordinem alphabeti reposita, et ab Joanne Aegidio Nuceriensi latinis versiculis traducta*, est probablement, en 1519, l'une des plus anciennes listes alphabétiques d'éléments français. On retrouvera ce recueil inséré dans le *Thresor de la langue françoise* de Jean Nicot en 1606, sous le titre *Joannis Aegidii Nuceriensis adagiorum gallis vulgarium, in lepidos et emunctos latinae linguae versiculos traductio*, les proverbes français étant toujours traduits en latin. Enfin, en 1617, la même liste sera insérée dans le *Thresor de sentences dorées et argentées de Gabriel Meurier*, cette fois-ci dans un cadre entièrement monolingue (*Proverbes communs et belles sentences pour familièrement parler françois à tous propos*). Le recueil de proverbes se présente donc comme un lieu d'émancipation pour le français. Il y a à la fois appui sur une tradition et autonomisation. La tradition latine semble servir de cadre et de point de départ à l'élaboration d'un nouveau genre.

Nous pouvons faire deux remarques concernant cette émancipation. D'une part, le bilinguisme de ces ouvrages apparaît différent de celui des lexiques, à proprement

parler, latin-français, à la même époque. Dans ces derniers, lorsque s'opère le renversement¹¹⁶, qui fait passer d'une version latin-français à une version français-latin, ce qui se présente comme des éléments phraséologiques du français, listé sous les entrées, est le plus souvent, en réalité, un français de traduction, non représentatif de l'usage du français. Avec les recueils de proverbes, mais aussi au même moment avec d'autres ouvrages de type lexiques partiels, recueil d'épithètes, de synonymes ou même lexiques terminologiques (qui sont d'ailleurs souvent monolingues beaucoup plus tôt que les dictionnaires généraux), le point de départ est beaucoup plus nettement l'usage du français. Les recueils de proverbes, ou ce qui en découle, font partie d'un ensemble qui présente l'intérêt, à l'époque où domine la lexicographie bilingue, de proposer un traitement lexical qui n'est pas de l'ordre de la mise en correspondance, bilingue, des éléments lexicaux, c'est-à-dire un traitement lexical qui ne repose pas, ou pas essentiellement sur la traduction, mais qui, adaptant la tradition latine, part du français.

Le second point à souligner est que les deux processus que représentent, d'une part, l'évolution vers le « vulgaire » - la langue et les proverbes - et, d'autre part, le début d'un traitement métalinguistique - ou le début d'une objectivation de la matière linguistique envisagée - se font simultanément.

3.2. Evolution technique

3.2.1. La liste alphabétique

Ce début de mise en ordre alphabétique peut en effet être considéré comme la première étape d'une évolution technique de ces recueils qui va dans le sens d'une

¹¹⁶ Celui-ci a lieu, nous le rappelons, en 1539, dans le *Dictionnaire françois-latin* de Robert Estienne.

approche de plus en plus métalangagière. L'ordre de présentation des proverbes devient proprement *linguistique*, avec un principe de classement fondé sur le mot lui-même, c'est-à-dire sur son autonomie. C'est d'abord le premier mot du proverbe qui est pris en compte, comme le montre l'exemple de l'ouvrage de Jean Nucerin, qui paraît en 1519 :

De adagiis vulgari sermone, incipientibus a litera C.
Chose acoustumee nest pas fort prisee.
Chose bien donnee nest jamais perdue.
Chose contraincte ne vault rien.
Chose deffendue & prohibee, est souvent la plus desiree.
Chose qui plaist est a demy vendue.
Comparaisons sont odieuses.
Contre congnee, serrure ne peult.
Contre Dieu nul ne peult.
Contre fortune nul ne peult.
Contre peche est vertu medecine.
Court sermon, & long disner.
Courte messe et long disner.
Courtes follies sont les meilleures.
Courtoysie qui ne vient que dung coste ne peult longuement durer.¹¹⁷

Comme le titre l'indique (*Proverbia gallicana secundum ordinem alphabeti reposita, et ab Joanne Aegidio Nuceriensi latinis versiculis traducta*), les proverbes français sont traduits en latin. Ainsi, les recueils de proverbes compteraient parmi les premières mises en ordre alphabétique, même encore partielles, d'éléments français. Cependant, mis à part cet ordre alphabétique, il ne s'agit encore que du listage de données langagières « brutes », si l'on peut dire.

¹¹⁷ Nucerin, J., dit aussi Jean Gilles de Noyer, *Proverbia gallicana secundum ordinem alphabeti reposita, (et ab Joanne Aegidio Nuceriensi latinis versiculis traducta)*, 1519.

3.2.2. L'extraction d'un mot-entrée

En 1617, paraissent deux autres listes qui marquent une évolution certaine, puisque l'on passe de la simple liste, aux proverbes expliqués, d'une part, et à l'extraction de ce que l'on peut appeler un « mot-entrée », d'autre part. Ces listes succèdent au *Thrésor de sentences dorées et argentées, proverbes et dictons communs*, écrit par Gabriel Meurier.

Le premier recueil s'intitule *Explications morales d'aucuns proverbes communs en la langue françoise*¹¹⁸. Il s'agit d'une liste de proverbes accompagnés d'un commentaire en français. Le recueil est donc entièrement monolingue. L'explication qui suit chaque phrase marque un niveau supérieur d'objectivation du proverbe analysé, d'autant plus que ce commentaire prend fréquemment appui sur le sens d'un mot, qui est explicité pour expliquer le sens du proverbe :

Se chatouiller pour rire

C'est chose toute notoire que le rire est une affection propre & peculiere à l'homme seul, & pour cela aucuns ont voulu definir l'homme par ces mots, *animal risible* à quoy toutes fois les uns sont plus enclins de nature que les autres, & ont certaines parties du corps qui ne peuvent tant soit peu estre touchees d'autres personnes, que cela ne les incite & provoque incontinent à rire, encor qu'ils n'en eussent aucune envie. **Les François appellent ceste façon d'attoucher quelqu'un, chatouiller : de là est venu qu'à ceux lesquels à tous propos & souvent sans aucun subject se forgent des occasions telles quelles pour rire & gaudir, on leur met ce dicton au devant, assavoir qu'ils se chatouillent d'eux-mesmes pour se faire rire.**¹¹⁹

¹¹⁸ *Explications morales d'aucuns proverbes communs en la langue françoise, in Thrésor de sentences dorées et argentées, proverbes et dictons communs, réduits selon l'ordre alphabétique, avec le Bouquet de philosophie morale, fait par demandes et responce, par Gabriel Meurier, Coligny, F. Le Febvre, 1617.*

¹¹⁹ C'est nous qui soulignons.

On remarque également l'apparition, dans les commentaires, d'autres formules métalinguistiques, comme « ceci se dit de », ou encore « nous le disons quand », qui indiquent un début d'opacification ; le proverbe devient en tout cas un objet traité :

Manger son pain blanc le premier

Ceci se dit de ceux lesquels en leur jeunesse , & au commencement de le progrez de leur vie, ont en toute prospérité, mais sur la fin changement d'aise & repos, en travail & sollicitude.¹²⁰

Le second recueil, intitulé *Essai de proverbes et manières de parler proverbiales en françois*¹²¹, témoigne d'une avancée plus significative vers un traitement métalinguistique, et surtout, ce qui est intéressant, un traitement cette fois lexical du proverbe. Dans l'*Essai*, en effet, il y a extraction du mot-centre du proverbe, isolé typographiquement par des crochets. Ces mots sont suivis des proverbes dans lesquels ils apparaissent. Il y a donc en quelque sorte « mise en facteur » d'un mot pour plusieurs proverbes. Cette extraction n'est pas anodine puisque l'on tend à passer du traitement du proverbe, dans le recueil précédent, à celui du mot. On part de la signification du mot-entrée pour expliquer le sens du proverbe :

Chose] ce mot est d'ample estendue & signification presque en tous langages, & s'entend de pensee, entreprise, parole, œuvre, &c. Dont sont procedees diverses manieres de parler proverbiales. Nous en marquerõs quelques unes.
(...)

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ *Essai de proverbes et manières de parler proverbiales en françois avec l'interprétation latine in Trésor de sentences dorées et argentées, proverbes et dictons communs, réduits selon l'ordre alphabétique, avec le Bouquet de philosophie morale, fait par demandes et responces*, par Gabriel Meurier, Cologny, F. Le Febvre, 1617.

La décontextualisation du signe linguistique s'accompagne donc d'un recentrage sémantique sur le mot, comme le montrent également ces autres exemples, qui commencent par donner le sens de l'entrée :

Clercs] Ce mot signifie en veil françois un homme qu'on estime scavant, & qui a des muids de clergie en les teste, ce dit un autre proverbe, Aujourd'huy par mespris tels sont nommez Pedants. Et pource que souvent ils font des desmarches impertinentes en leurs comportements. Lesquelles on appelle *Pas de Clerc*, de la est nee une sentence proverbiale, que *tous les Clers ne sont pas sages*.

Mestier] Ce mot **se prend par fois pour** affaire, ou besoin. **Comme nous disons**, *Je n'avois mestier de cela* : & dautant qu'il convient aux gens d'Eglise d'estre paisibles, aux chirurgiens d'estre hardis, aux hostes debonnaires, aux pastissiers d'estre nets, nos ancestres ont dit, Mestiers n'avons de hardi prestre, ni de piteux myres, ni d'hostre à chere marrie, ni de roigneux pastissier.

Chere] **On appelle** chere le visage d'homme. Et **disons** à nostre ami, *fai bonne chere*, *Esto laetus* : *Homme de bonne chere*, qui hilari vultu suos convivas excipit.¹²²

Comme on le voit ici, et également avec l'exemple de *Rastelier*, le métalangage employé se développe et se complexifie :

Rastelier] Il y a rastelier pour les armes, rastelier d'estable, & rastelier de cuisine, ou la viande crue est attachée. **Nous disons** aussi que *tout se trouve au rastelier de cuisine*, **pour signifier** que rien n'est caché en nostre vie qui ne se descouvre tost au tard, si ce n'est devant les homes, ce sera devant Dieu.¹²³

¹²² *Ibid.*

¹²³ *Ibid.*

Outre le fait qu'il s'applique maintenant, non plus seulement au proverbe ou à la phrase, mais aussi à l'unité mot, la parenté de certaines formules - « se prend pour », « nous disons (...) pour signifier » - avec celles qui seront employées plus tard par les dictionnaires monolingues, et que Francine Mazière et André Collinot ont appelées « l'écriture lexicographique du sens »¹²⁴, est frappante. Concernant le métalangage utilisé, on remarque également le passage de « les françois disent » ou « nous disons », utilisés pour rapporter les proverbes, à la formule « on dit », l'indéfini, que l'on trouvera exclusivement employé dans le dictionnaire de l'académie, étant, peut-être significativement, réservé aux mots isolés.

Concernant l'ordre alphabétique, il est à noter que la mise en entrée d'un mot-pivot coïncide avec l'adoption d'un ordre alphabétique strict. Jusque là en effet, quand les proverbes étaient listés, l'ordre alphabétique ne concernait que la première ou les deux premières lettres des phrases.

3.2.3. Le traitement de notions lexicales

En 1618 enfin, paraît un livre, intitulé *Synonyma & aequivoca gallica, phrasibus sentiisque proverbialibus illustrata*¹²⁵, dont l'auteur, Pierre de La Noue est plus connu pour son dictionnaire de rimes. Le titre de l'ouvrage est en latin, mais la langue traitée est bien le français. Comme c'était le cas, déjà, pour le premier recueil de proverbes examiné, le bilinguisme français-latin n'est nullement ici le résultat d'un renversement : il s'agit bien d'une traduction du français en latin.

Cet ouvrage présente plusieurs points intéressants :

¹²⁴ Collinot A. et Mazière F., *Un prêt à parler : le dictionnaire*, PUF, 1997, p.127.

¹²⁵ Noue, Petrus de la, *Synonyma et aequivoca gallica sentiisque proverbialibus illustrata in usum linguae gallicae studiosorum digesta*, Lugduni, 1618 (cf. Annexes 8a. et 8b.).

(i) D'une part, nous y reviendrons, il ne contient pas seulement des proverbes - malgré tout bien présents dès le titre - mais aussi des expressions toutes faites ou de simples « phrases » en usage.

(ii) D'autre part, le listage des proverbes et des phrases est ici subordonné à deux concepts lexicaux, la synonymie et l'homonymie. Les proverbes ne sont là que pour *illustrer*, si nous reprenons le titre, c'est-à-dire mettre en lumière, les *synonyma* et les *aequivoca*, placés en « entrée » et rangés par ordre alphabétique. Les proverbes passent donc du statut de données discursives premières à celui d'exemples, qui illustrent des faits de langue. Les phrases ne sont plus seulement exposées comme « thésor » mais deviennent le support d'un travail métalinguistique, visible parfois à l'intérieur même de la phrase citée. Comme on le voit à l'entrée *Cacher*, qui est une entrée « simple », il peut y avoir « déconstruction » du proverbe avec introduction d'un synonyme en son sein :

CACHER

Un péché bien caché, *celé*, est à demy pardonné¹²⁶ ; *peccatum tectum media ex parte condonatum est.*¹²⁷

L'auteur glose également fréquemment les phrases, des paraphrases qui ne ressemblent plus aux « explications » du recueil précédent, mais qui tendent beaucoup plus vers la définition, comme on peut le voir dans la suite de l'entrée *cacher* :

Il ne cache rien à ses amis, *il leur est franc et entier* ;

Il fait ses affaires en cachette, *il se tient tellement clos et couvert qu'on ne peut rien découvrir de ses affaires* ;

¹²⁶ C'est nous qui soulignons.

¹²⁷ La Noue, P., *op.cit.*

Il s'agit donc, avec ce petit livre, de la rencontre de deux traditions, celle des recueils de proverbes et celle des recueils de synonymes et d'équivoques. Le début du titre de l'ouvrage de de La Noue, *Synonyma et aequivoca*, reprend d'ailleurs précisément le titre d'une édition de 1500 de l'ouvrage de Jean de Garlande, *Synonyma et equivocata*. La tradition, toutefois, est adaptée : concernant ces deux notions, nous ne trouvons pas en présence de « batteries » de synonymes ou de mots équivoques, mais essentiellement de couples de mots placés en entrée, suivis de phrases en usage, qui essaient, parfois difficilement, de les distinguer. Il ne s'agit donc pas non plus de listes de phrases synonymes, si l'on peut dire, ou équivalentes, ainsi que l'on pouvait en trouver dans un ouvrage proposant des phrases latines de sens proches, paru en 1512 sous le nom de Stefanus Fliscus, intitulé *Variationes sententiarum, seu synonyma*, et qui s'inspirait lui-aussi des anciens recueils de sentences.

Le livre de Pierre de La Noue contient en réalité un traitement lexical assez hétéroclite, qui dépasse ce qu'annonce le titre, et il n'est pas forcément aisé de savoir ce que recouvre exactement les termes *synonyma* et *aequivoca* dans le recueil.

A) La synonymie

Les synonymes peuvent être abordés de plusieurs façons.

(i) On trouve en entrée des couples de mots synonymes, comme *courroux* et *colère*, *crainte* et *peur*, *demeurer* et *séjourner*, très rarement trois mots comme *nature*, *humeur*, et *complexion*. Voici ce que l'on peut lire à l'entrée « abbreger, accourcir » :

Abbreger son discours, faire court, trancher, couper court.

Je ne puis abbreger en mes escrits le cours de la gloire etc.

Allant par Tours de Paris à Saumur, vous n'accourcirez pas vostre chemin d'un pas

En accourcissant le chemin on diminue la peine & les despens

On remarque, à la suite du syntagme verbal « Abbréger son discours », la présence comme nous l'avons vu précédemment, d'une paraphrase à visée définitoire, « faire court ». A titre de comparaison, la définition d'*Abbréger* donnée par le dictionnaire de l'Académie est « rendre plus court ». Mais le point le plus intéressant est que l'article tende à montrer que l'on « abbrege » un discours et que l'on « accourcit » son chemin. Les deux collocations sont attestées dans le *Dictionnaire de l'Académie*. Il y a manifestement la volonté de distinguer les deux mots de sens proches par leur mise en contexte, démarche intéressante un siècle avant *La justesse de la langue françoise* de l'Abbé Girard (1718).

(ii) En outre, l'auteur fournit parfois à la fin d'un article les synonymes d'une entrée « simple ». C'est alors que le terme *synonyma* est employé. Ce cas est toutefois, et un peu paradoxalement, assez rare. A la fin de l'article consacré au verbe *abastardir*, on trouve :

SYNONYMA vocabuli Abastardir.

Il s'est du tout abastardy, aneanty, appesanty, relasché, négligé, &c.

Comme précédemment, ces synonymes sont ensuite replacés dans des phrases différentes :

L'ennuy fait que les hommes s'aneantissent au plus beau de leurs jours.

Il ne s'appesantit point aux affaires pour quelque aage qu'il ait.

Il n'a point de relasche ; il est toujours en action ; sans cesse sur pied, & sans point & periode attaché au bien faire.

B) Les équivoques

Le recueil contient, comme pour les synonymes, des entrées doubles, présentant des couples d'homonymes. Il s'agit la plupart du temps d'homophones, voire de paronymes, c'est-à-dire de ce qui sera appelé « homonymes équivoques » par Beauzée. Par exemple :

CHER, CHERE

La vie est plus chere que tous les thrésors du monde ; *nihil vita charius*.

Il le tient aussi cher que la prunelle de ses yeux ; *ut pupillam oculi carum habet*.

C'est un homme de bonne chere ; *vir in mensa plendidus*.

Chere d'homme fait vertu ; *vultus hominis efficax est*.

CŒUR, CHŒUR

Il a bon cœur, il ne rend rien ; *cor firmum & fanum habet, nihil euomit*.

A cœur vaillant rien impossible ; *strenuo possibilia omnia*.

Descharger son cœur ; *animo morem gerere*.

Dire par cœur ; *memoriter recitare*.

Chœur de musique ; *chorus musicus*.

Toutefois, il ne semble pas que ces homophones ou homonymes, au sens moderne, correspondent aux « équivoques » annoncées dans le titre. En effet, dans le corps de l'ouvrage, le terme *aequivocum* ne se trouve qu'en fin d'article et semble réservé à un autre type d'ambiguïté, qui concernerait davantage le découpage des mots. Nous donnons ci-dessous plusieurs exemples :

MOUTARDE

Fit etiam AEQUIVOCATIO hoc modo, il ennuist à qui mout tarde, *expectandi longa mora mout antiquum verbum*,

CIEL

Sic AEQUIVOCE dicitur ex verbo *ciel*, & *lict* : licencier ; *licenciatus*. &, c'est un licit sans ciel ; pro, c'est un licencier ; *cubile sine conopoeo*. Pro, *licenciatus est*.

CLOCHE, CLOCHER

AEQUIVOCUM valde lepidum in verbo *clocher*, quod ita habet : un boiteux ne scauroit entrer en l'Eglise que par le clocher. & animadvertendum, quod *clocher* modo, *claudicare*, modo, *campanile*, significat ; itaut qui claudicat rectus Ecclesiam intrare nesciat, sed claudus.

L'« équivoque » correspond chez La Noue à ce que l'on pourrait appeler un calembour. Le terme a donc un sens fort différent de celui qu'il prendra quelques dizaines d'années plus tard. Au 16^{ème} en revanche, ce sens de « calembour » est encore en usage : pour preuve, l'ouvrage d'un dénommé Estienne Tabourot, intitulé *Les bigarrures du Seigneur des Accordz* (1583), et consacré à toutes sortes de jeux de mots. Trois chapitres sont notamment consacrés aux équivoques, « Des aequivoques françois », « Des aequivoques latin-françois » et « Des aequivoques doubles ». La définition générale est la suivante : « Quant un ou plusieurs noms se peuvent rapporter à un autre ou divers noms, de mesme selon l'aureille, & de diverse signification. » Il s'agit là aussi de l'homophonie de deux séquences signifiantes. On peut constater que ce sont les mêmes équivoques qui circulent. On retrouve dans le livre de Tabourot, de façon un peu différente, l'exemple de « mout tarde »¹²⁸ Par ailleurs, cet ouvrage montre également, sans être lui-même dans la liste, que des pratiques langagières populaires, sûrement au départ essentiellement orales, deviennent à ce moment précis, c'est-à-dire dans la seconde du 16^{ème} siècle, des objets d'analyse. Témoigne de cette tendance la mise par écrit des calembours et l'effort de typologisation.

¹²⁸ Tabourot E., *Les bigarrures du Seigneur des accordz*, Paris, J. Richer, 1583, pp.42-43.

C) La plurisémié

Enfin, et presque paradoxalement, le type de traitement lexical le plus fréquemment représenté dans le recueil n'est pas annoncé dans le titre ; il s'agit d'aborder, dans le cas d'entrées « simples », ce qu'anachroniquement on pourrait appeler la polysémie d'un terme. Il apparaît clairement, en effet, que l'auteur de l'ouvrage se montre soucieux de mettre en valeur, par l'usage et donc en synchronie, les différents sens ou les différentes nuances de sens des mots envisagés. A l'entrée *Coste*, on trouve :

Coste du corps ; *corporis costa*. ut, En tombant il s'est rompu une coste, enfoncé une coste.

et

Coste de la mer ; *ora, littus* : ut, Nous n'avons point quitté la coste de la mer de veüe.

Pour le verbe *Entretenir*, on trouve un proverbe :

Des filles, femmes & maisons, l'entretien passe par la raison.

qui est en quelque sorte « déconstruit », avec deux collocations :

Entretenir une femme.

et

Entretenir une maison.

On n'entretiendrait donc pas exactement une femme comme une maison... Puis :

Entretenir un traité de paix.

Et

Il m'a entretenu de beaux discours.

On peut noter que le *Dictionnaire de l'Académie* effectuera exactement le même partage des collocations, donc les mêmes distinctions de sens, fournissant les définitions en plus :

Entretenir signifie, Tenir en bon estat, entretenir un jardin, un logis.

Il signifie aussi, Fournir les choses nécessaires à la subsistance, Entretenir ses enfants.

(...) Entretenir un enfant aux études, au collège.

Il signifie encore, Faire qu'une chose subsiste et continue, entretenir la paix.

On dit entretenir une femme.

Entretenir signifie, Parler à quelqu'un, tenir quelque discours à quelqu'un.¹²⁹

Cette approche de la « polysémie » domine dans le recueil alors qu'elle n'est pas nommée dans le titre, et pour cause. Elle nous semble intéressante quand on sait qu'il s'agit d'un phénomène peu ou difficilement traité par les dictionnaires bilingues français-latin au même moment, et que les académiciens donneront comme principale justification de l'élaboration de leur dictionnaire, dans la préface à la première édition de 1694, le fait que les mots de la langue reçoivent « plusieurs significations ». C'est également cette raison qui justifie l'effort de définition des « termes simples ». Dans l'ouvrage de de La Noue, c'est l'utilisation de collocations françaises, bien davantage que la traduction latine, utilisée à même fin dans les dictionnaires bilingues, qui permet

¹²⁹ *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Vve J.-B. Coignard et J.-B. Coignard, 1694.

la distinction des acceptions. Encore une fois, cet usage de la collocation n'est pas sans faire penser à celui qu'en fera l'Académie.

En outre, le fait que des syntagmes soient assez fréquemment suivis d'une phrase d'exemple (« coste du corps »/ « en tombant il s'est rompu une coste » ; « coste de la mer » / « nous n'avons point quitté la coste de la mer de veüe ») témoigne d'une perception assez fine des différents niveaux possibles de représentation de l'usage et de l'utilisation qu'on en peut faire, du syntagme relevant d'un certain niveau d'abstraction, variable d'un point de vue grammatical, à l'énoncé phrastique, au véritable « exemple ».

En conclusion, nous pouvons revenir sur le matériau traité ou utilisé dans cet ouvrage : on l'a déjà mentionné et on a pu le remarquer avec les exemples observés, celui-ci contient des proverbes mais pas seulement. Il contient aussi des « phrases », des « on dit ». Le livre de Pierre de La Noue est donc lié à la tradition des recueils de proverbes (on retrouve d'ailleurs les mêmes proverbes que dans les recueils précédemment cités, il y a donc bien *réécriture* ; de plus, certaines entrées ne contiennent que des proverbes), mais il s'en émancipe notamment par l'introduction et la prise en compte de phrases communes et non plus seulement de proverbes communs. On passe, au cours de cette période et au sein d'un même « genre », qui certes évolue, du proverbe à la collocation, des marges de la langue à la langue « commune », non pas au sens de « partagée par tous », qui convient également aux proverbes, mais davantage au sens de « non marquée », et on passe également du lexicalisé, à l'échelle de la phrase, à l'intuition ou au constat qu'il existe des régularités à l'échelle du syntagme, ce qui permet l'analyse sémantique d'un mot par le contexte et la collocation.

Ce passage des « proverbes communs » - il s'agit du titre le plus souvent repris pour ces recueils tout au long du 16^{ème} siècle - à « la langue commune », syntagme employé dans la préface du dictionnaire de l'Académie, ne nous semble pas anodin : le recueil de proverbes, fonds commun de la langue, partagé par tous, anonyme comme le seront tous les exemples présents dans le *Dictionnaire de l'Académie*, est l'exemple d'un savoir qui n'est pas au départ un savoir de type métalinguistique et qui sert de support à la construction d'un outil métalinguistique. Il illustre en tout cas, avec d'autres types de lexiques partiels, une autre voie vers la lexicalisation du français que celle qui est traditionnellement retenue, à savoir les grands dictionnaires bilingues latin-français. A un moment où n'existe encore, dans ces derniers ouvrages, que le mot unité de traduction ou le mot-chose dans les premières définitions-descriptions encyclopédiques de Nicot, cette lexicographie partielle, dont nous venons de voir un exemple, présente l'intérêt, selon nous important, de faire émerger le mot unité d'usage, qui servira à l'élaboration de la définition en langue dans le premier dictionnaire du français, dont la rédaction commence en 1635. On peut d'ailleurs souligner que les auteurs du dictionnaire de l'Académie, qui considèrent qu'une partie des réalisations de la parole est fortement contrainte par l'usage, réserveront aux proverbes une place déterminante, ceux-ci constituant, selon les mots de la préface du dictionnaire, « une partie considérable de la langue ». Cette place sera largement raillée par Furetière dans ses *Factums*, en même temps que l'attention accordée aux épithètes.

4. L'Épithète : de la rhétorique au dictionnaire

Nous nous appuierons essentiellement, pour l'étude du rôle de cette notion dans les débuts d'une lexicographie française monolingue, sur l'ouvrage d'un certain

Maurice de la Porte, qui, à notre connaissance, n'a été l'auteur que d'un ouvrage, *Les Epithètes*, qui paraît en 1571¹³⁰ et qui sera plusieurs fois réédité jusqu'en 1612. Ce petit recueil présente plusieurs intérêts. D'un point de vue historique, il compte parmi les premières traces de lexicographie entièrement monolingue, listant sous des entrées françaises des épithètes françaises, parfois accompagnées d'un commentaire entièrement en français lui aussi, à une époque où le bilinguisme est encore de règle. L'un des premiers ouvrages de type lexicographique entièrement monolingue en français est donc, nous le verrons, un lexique ayant une finalité pratique, celle d'aider à la composition en français. D'un point de vue linguistique, *Les Epithètes* ont pour objet une notion, la collocation, ici de type Substantif + Adjectif, qui tiendra une place importante au siècle suivant, dans la construction de l'idéologie du « bon usage » et, pratiquement, dans l'élaboration du *Dictionnaire de l'Académie* (1694). Nous verrons en effet que l'idée de « convenance », qui est au cœur de l'appariement épithétique depuis son origine rhétorique, trouvera un écho dans la notion de « propriété », qui détermine certaines alliances convenues de mots, que le dictionnaire de langue, précisément, aura pour tâche de recenser.

On sait l'intérêt que suscite actuellement le phénomène de la collocation, à tel point que l'on évoque aujourd'hui, plus de quatre siècles après La Porte, et alors que, de fait, il n'existe plus depuis longtemps d'ouvrages de ce type, la pertinence d'un tel outil linguistique. C'est ce que fait Franz Josef Hausmann dans un article intitulé « Un dictionnaire des collocations est-il possible ? »¹³¹ (1979), où il cite *Les Epithètes*. L'auteur évoque l'intérêt que représenterait un dictionnaire basé non pas sur une procédure de décodage mais sur une procédure d'encodage, ce qui est effectivement la démarche de La Porte dans *Les Epithètes*. La collocation, terme défini par John Rupert

¹³⁰ La Porte, M. de, *op. cit.* (cf. Annexes 9a, 9b et 9c).

¹³¹ Hausmann, F.J., « Un dictionnaire des collocations est-il possible ? », *Travaux de littérature et de linguistique de l'Université de Strasbourg*, XVII:1, pp.187-195.

Firth¹³² en 1930 pour caractériser certains phénomènes linguistiques de cooccurrence relevant de la compétence linguistique du locuteur natif, est à la mode : il s'agit, par son approche, aujourd'hui notamment informatique, d'essayer de maîtriser l'arbitraire par excellence de la langue, son idiomaticité, ce que ne maîtrisera justement jamais totalement le locuteur étranger. Certes, Maurice de La Porte n'a pas fait d'« étude de corpus », bien qu'il y ait sans aucun doute un rapport entre le développement du français comme langue écrite et la réalisation d'un lexique de collocations françaises. C'est la notion de convenance qu'évoque La Porte dans la préface de son livre, et jamais l'idée, moderne, « d'habitude » ou de récurrence. Le phénomène langagier en question est, cependant, bien le même.

Nous développerons dans ce chapitre l'hypothèse que l'épithète, qui est au départ un fait de discours, a pu jouer un rôle d'outil sémantique, c'est-à-dire qu'il a pu servir à décrire, ou à représenter le sens des mots, au moment de l'élaboration des premiers traitements du lexique français.

4.1. La tradition des recueils d'épithètes

Selon Pascale Hummel, qui a consacré un ouvrage à l'épithète pindarique et s'est penchée sur le cas des listes d'épithètes en grec et en latin¹³³, c'est à la Renaissance que naît le genre des « épithétaires » (il s'agit d'un néologisme de M. de La Porte). A cette époque en effet, des notions telles que la synonymie, l'équivoque ou l'épithète, qui sont en général définies dès l'antiquité grecque, deviennent des objets de mises en liste. Il est notable que l'on passe, à la Renaissance, de traités sur les épithètes à des listes d'épithètes. On ajoutera également, d'une part, que très souvent ce type de recueils

¹³² John Rupert Firth (1890 - 1960).

¹³³ Hummel, P., *L'épithète pindarique. Etude historique et philologique*, Peter Lang, Bern, 1999.

regroupe les différentes notions en question et, d'autre part, que ces ouvrages contiennent également fréquemment des listes de « phrases », « sentences » etc. Nous citons ci-dessous quelques exemples :

- J. de Garlande, *Synonyma et equivocata*, 1500¹³⁴ ;
- G. de Fontenay, auteur d'un *Liber synonymorum* et d'une *Epithetorum varietas* en 1517 ;
- H. Tuscanella, *Ciceroniana epitheta, antitheta, & adiuncta*, 1563 ;
- L. Schroter, *Opus epithetorum, phrasium et synonymorum, ex Virgilio poetarum principe collectorum*, 1593 ;

En ce qui concerne la présence, dans un même recueil, de listes de synonymes, d'épithètes et de « phrases », on peut penser qu'elle est due au fait que les trois éléments rentrent dans les mêmes procédés de l'« amplification » et de la variation (la synonymie pouvant de plus être à cette époque envisagée sur un axe syntagmatique). Les recueils d'épithètes et les recueils de « phrases » étaient tous deux des outils pour la composition.

Lorsque Maurice de La Porte rédige ses *Epithètes* en 1571, ce type de recueil existe donc déjà, en latin ou en grec. Il n'est toutefois pas très ancien puisque Pascale Hummel affirme que l'ouvrage composite de Guy de Fontenay, contenant notamment un *Epithetorum varietas*, et qui date de 1517, est « l'un des témoignages les plus anciens du genre des épithétaires ». Il se succèdent ensuite sur tout le siècle et même au-delà.

¹³⁴ Pour l'édition consultée.

4.2. Maurice de La Porte, tradition et changement

Les Epithètes posent donc notamment la question de l'adaptation d'outils appartenant à une tradition latine, ou rédigés en latin, à une langue vulgaire. Plusieurs changements, ou évolutions, sont en effet notables, qui permettent de mesurer les spécificités et l'originalité du recueil de Maurice de La Porte.

Tout d'abord, la « communauté » de notions que nous évoquons va avoir tendance à se déconstruire dans les recueils ou les lexiques qui traitent le français¹³⁵. D'autre part, Pascale Hummel souligne dans son ouvrage le double rôle à la fois pratique (« poétagogique ») et philologique des épithétaires latins ou grecs lorsqu'elle évoque les « bibliothecae », qui recensaient alors les ouvrages disponibles (sortes de catalogues de vente), et qui, selon l'auteur, contenaient tous une partie consacrée à la recension des lexiques d'épithètes :

Figurant dans la section relative aux productions érudites traitant de l'étude grammaticale et stylistique des langues, ces notices attestent l'autonomie conceptuelle qui s'attachait à une réalité à laquelle on jugeait bon de réserver une place à part. Les ouvrages qui s'y trouvent recensés ressortissent tous à *un genre, à savoir le lexique d'épithètes*¹³⁶ [...]. Ils manifestent en tout cas une préoccupation épistémologique nouvelle qui n'apparaissait pas chez les théoriciens du Moyen-âge et leurs prédécesseurs anciens et qui peut être décrite comme la conjonction de la tâche philologique et du souci d'apporter une aide technique à la création littéraire. Tandis que les arts poétiques médiévaux que nous avons examinés dans le chapitre précédent s'employèrent à la formulation de préceptes, assortis d'exemples empruntés à la littérature latine, destinés à la composition de poèmes en latin, les recueils d'épithètes de la Renaissance trahissent la double vocation philologique et littéraire de l'éclosion humaniste.¹³⁷

¹³⁵ Hormis dans l'ouvrage d'Antoine de Montméran (1645), qui associe synonymes et épithètes, mais le cas nous semble différent, comme nous le verrons par la suite.

¹³⁶ C'est nous qui soulignons.

¹³⁷ Hummel, P. *op. cit.*, p. 59.

On retrouve chez La Porte la finalité « poétagogique » signalée par Pascale Hummel pour les recueils grecs et latins, finalité présente dès le sous-titre : « Livre non seulement utile à ceux qui font profession de la Poésie, mais fort propre aussi pour illustrer toute autre composition Française. » De ce point de vue, l'ouvrage se situe dans la lignée des défenses et illustrations de la langue française, puisque non seulement il démontre, par le nombre de ses épithètes, la richesse du vernaculaire, mais qu'en outre il incite à la composition et donc à l'accroissement, d'une certaine façon, de cette richesse. On retrouvera plus tard la même visée dans l'épithéaire d'Antoine de Montméran¹³⁸, avec moins d'insistance sur la poésie : « Un des plus grands défauts que l'on puisse commettre dans un discours est sans doute de redire un même mot ; et au contraire rien ne donne plus de grâce & d'agrément au langage qu'un épithète bien convenable. (...) pour la commodité de ceux qui composent en nostre langue des livres, des Harangues & autres discours, en prose ou en vers... »¹³⁹.

En revanche, la finalité philologique semble disparaître. La plupart des lexiques grecs ou latins étaient en effet consacrés à un auteur ou un groupe d'auteurs, ce qui témoigne de leur dimension philologique. Même quand ce n'était pas le cas et que le corpus était plus large, il s'agissait de toute façon d'un corpus littéraire, comme le montre la liste des auteurs qui figurait toujours en tête de l'ouvrage, ainsi que les citations qui accompagnaient dans la plupart des cas les listes d'épithètes. M. de La Porte signale, dans son *advertissement* au lecteur, qu'il a puisé ses épithètes dans la littérature mais sans fournir de noms :

¹³⁸ Montméran, A., *Synonimes et epithètes françoises*, Paris, J. Le Bouc, 1645.

¹³⁹ *Ibid*, extrait de la préface.

Je desire que tu sçaches, Lecteur, comme i'ay fait ce recueil d'Epithetes, m'amusant à lire les plus fameux poëtes François, outre lesquels i'ay leu pareillement en prose les meilleurs auteurs traduits en nostre vulgaire.¹⁴⁰

En outre, le titre de l'ouvrage, *Les Epithetes*, ne comporte pas de références. Enfin, l'auteur fait de très rares allusions, dans le corps de l'ouvrage, à des auteurs (du Bellay notamment), mais on ne trouve aucune citation. Il en est de même pour le lexique de Montmérans, qui ajoute l'adjectif « françois » dans le titre de son recueil. En 1645, celui-ci ne précisera même plus, dans la préface, si des sources littéraires lui ont servi à dresser ses listes. A l'évidence, et ce n'est guère étonnant, la transposition du recueil d'épithètes, des langues mortes vers une langue vernaculaire, s'accompagne d'une modification du contenu ainsi que des finalités. La finalité philologique disparaît évidemment, tandis que selon nous apparaît une finalité sémantique.

Ce qui caractérise les lexiques d'épithètes à la Renaissance est leur fonction « pratique », dans le sens où l'on se sert des entrées pour construire un discours, pour employer de justes épithètes et non pour avoir un renseignement sur le sens de l'entrée. Lorsque le *Dictionnaire de l'Académie* listera les épithètes correspondant à un nom, il se situera dans une démarche similaire, mais il y aura un basculement de l'intérêt du listage vers l'entrée, et sa signification. De ce point de vue, l'ouvrage de La Porte est important car il constitue peut-être un maillon intermédiaire : il conserve *a priori* la fonction des anciens lexiques mais on y trouve déjà un point de rencontre entre « construction d'un discours » et « finalité sémantique » en ce qui concerne le substantif-entrée.

¹⁴⁰ La Porte, M., *op.cit.*, extrait de l'*Advertissement au lecteur*.

4.3. Plusieurs types d'informations linguistiques

Outre les listes d'épithètes, sur lesquelles nous allons revenir en détail, on trouve dans *Les Epithètes* plusieurs types d'informations spécifiquement linguistiques¹⁴¹ :

A) Variantes graphiques / doublets :

Art & artifice.

Chape ou chappe.

Chenil ou chenin.

Cordage & corde.

B) Diminutifs :

Chemise. (...) le dim. Chemisette. *Enfantine, laoneuse, cotonnee.*

Cloche. (...) Le dim. Clochette. *Argentine.*

Coffre. *Avare, serré, secret.* Le dim. Coffret.

C) Approche de la plurisémié :

Carrière. *Obscure, pierreuse, noire, voutee, humide, relante, dangereuse, enfouïe, bas-ouverte, profonde, trouble, souterraine, ombreuse, utile, moillonneuse, enfoncee.*

De ce lieu ainsi nommé on tire la pierre propre à bastir.

¹⁴¹ Nous nous appuyons ici notamment sur l'article de Mechtild Bierbach, « Les Epithètes de Maurice de la Porte de 1571 : ouvrage lexicographique, encyclopédique et rhétorique », in Dieter Kremer (ed.), *Actes du XVIIIe congrès international de linguistique et de philologie romanes*, IV, Tübingen, Niemeyer, 1989, pp. 44-60.

Carrière pour course. *Longue, vuide, poudreuse, viste, tortueuse, prompte, legere.* Voi course.

Cure. *Mordante, espineuse, meurtriere, poinçonnante, solliciteuse, avare, soucieuse, miserable, laborieuse, importune, languissante ou languide, rongearde.*

Ce mot a diverses significations : Ici est prins pour soin et souci, lesquels ont particulièrement leurs épithètes.

D) Renvois synonymiques :

Chartre. **Prisonnière**, *obscure, captive, ténébreuse.*

Voi prison.

Chiceté. *Tenante, avare, (...).* Voi avarice.

Crevecueur. *Douloureux, (...), ennuius.*

voi douleur et ennui.

E) Définitions :

Ame. Ce mot a diverses significations, quelquefois se prend pour la vie, aucunefois pour le souffle dont l'homme respire : signifie aussi le cuer, courage et affection : pareillement l'esprit de l'homme duquel il vit, et se prend aussi pour la volonté qui est conjointe avec l'intelligence.

Carrière. De ce lieu ainsi nommé on tire la pierre propre à bastir.

Chenil. Ainsi est appelé le lieu où les grands seigneurs font nourrir leurs chiens de chasse, lequel sur toutes choses doit estre situé vers l'orient, & avoir une grande cour bien aplanie, d'autant que les chiens veulent avoir du plaisir pour l'esbarre & vuidier.

Comète. Ce mot est grec, par lequel sont appellees les estoilles qui ont une chevelure sanguine & au dessus herissee. Toutes cometes presagent quasi ordinairement choses terribles, & difficiles à appaiser.

Conque. Conque signifie tout poisson qui a l'escaille fort dure : proprement aussi est prins pour toute sorte de coquille : quelquesfois se prend pour la perle que l'on trouve en la mesme coquille.

Courtisane. Ce mot est italien, lequel signifie une femme abandonnee.

Criminel. Ce nom est actif et passif ; par lequel non seulement est entendu celui qui est accusé de crime, mais aussi la personne qui condamne les crimes.

F) Marques d'usage :

Affaire. On use de ce mot au masc. & fem.

Amaranthe. C'est le nom d'une fleur que le vulgaire nomme passevelours.

Amour. Quand amour signifie amitié, il est prins en bonne et mauvaise part & est masc. & fem.

Chardonneret. (...) les oiseleurs le nomment appellant, pource qu'il invite & appelle les autres oiseaus à chanter.

G) Etymologies :

Courtisan ou courtiseur. J'affirmerai volontiers apres les autres, que le nom de courtisan est venu de courtois, d'autât que ceux lesquels hantent aux cours des rois & princes sont ordinairement fort gratieus & civils. Neantmoins ce mot qui est honorable selon son etymologie, est maintenant si infame, que pour declarer un homme vitieus au supremelatif degré on l'appelle Courtisan, duquel le diminutif est courtisaneau.

H) Syntagmes en entrée :

Cours d'eau.

Court ou cour des Princes.

I) Définitions d'épithètes :

Abbé. (...), *commendataire* : I. qui est pourvu d'une Abbaie en commende, et non en titre, parce qu'étant séculier, les bénéfices réguliers ne lui sont affectés.

Corbeille. (...) le dimin. Corbeillon. *Profond, oublieur*, I. auquel le pasticier met ses oublies.

Cordage. (...) *ancrier*, I. servant à un ancre

Cachenez . *Douteus* I. qui met en doute ceux qui le voient et empêche connaître la personne qui le porte.

Chaleur. *Tresalante* I. deseichante et qui presque rostît

Chambrière. *Bavolee* I. coiffée en bavolet

Chancre . *Mammeleus* I. qui vient aux mammelles

Chansonette. *Légère* I. qui n'est point de choses graves

Chantre. *Goitereus* I. qui a grosse gorge

On s'aperçoit, à la lecture de ce que La Porte appelle dans l'*Advertissement* ces « annotations » que, très souvent, elles définissent davantage la collocation Substantif + Adjectif que l'adjectif seul, fait significatif qui interroge l'évidence aujourd'hui acquise de la définition du mot isolé. On soulignera également l'adoption systématique d'une paraphrase ayant la forme d'une relative pour définir l'adjectif, ce qui n'est pas le cas, par exemple, chez Nicot, ainsi que la recherche de l'appui morphologique pour définir des mots dérivés.

4.4.1. La réflexion sémantique sur le couple Substantif - Adjectif

Il ne s'agit pas ici de retracer l'histoire des termes et des notions *adjectif* et *épithète*, histoire complexe qui a fait l'objet d'un numéro d'*Histoire Epistémologie Langage*¹⁴², mais de rappeler certaines valeurs de l'adjectif et de l'épithète dans la tradition, dont on trouve trace dans les recueils d'épithètes et en particulier chez La Porte. Il existe en effet depuis Aristote une réflexion théorique d'ordre sémantique sur le couple Substantif-Adjectif.

4.4.1.1. L'épithète de nature

L'adjectif est au départ une épithète rhétorique. Le terme *epitheton*, qui apparaît pour la première fois chez Aristote¹⁴³, dans la *Rhétorique*, a alors la signification générale de « surajouté » et la notion recouvre aussi bien des adjectifs que d'autres éléments pouvant s'adjoindre au nom comme des groupes prépositionnels ou des appositions nominales. Dans les *Epithètes*, La Porte liste essentiellement des adjectifs, mais l'on trouve cependant trace de cette tradition ancienne de l'épithète puisque les listes contiennent aussi un certain nombre d'appositions. La courge, par exemple, peut être « longue », « ronde » ou « rondelette », mais aussi « amie des citrons ». Ces dernières apparaissent plus volontairement dans le cas des noms propres.

D'autre part, toujours chez Aristote, l'*epitheton* peut aussi bien s'ajouter à un nom commun qu'à un nom propre, preuve qu'il est non déterminatif. Là encore, on trouve

¹⁴² « L'adjectif : perspective historique et typologique », *Histoire, Epistémologie, Langage*, 14/1, 1992.

¹⁴³ « L'emploi linguistique de *epitheton* apparaît, pour nous, chez Aristote, dans les chapitres de la *Rhétorique* (livre III) consacrés aux qualités et aux défauts de style. », in Jean Lallot, L'adjectif dans la tradition grammaticale grecque », *Histoire Epistémologie Langage* 14 /1, 1992, p. 26.

trace chez La Porte de cette définition originelle, puisque le recueil réserve une large place aux noms propres, noms de personnages historiques, mais aussi noms de personnages mythiques, noms de peuples, noms de villes ou de lieux :

• **Cantabres.** *Indôtez, belliqueus, inhumains, furieux.*
 Les Cantabres aujourdhui nommez Biscains peuple d'Espagne, ont esté fort cruels & qui aimoient mieux la guerre que la paix.

Capitole. *Romain, orgueilus, haut, esleué, magnifique, excellent, ancien, tour tarpeienne.*
 Ce bastiment superbe que le roi Lucie Tarquin fit edifier, fut ainsi appellé pource qu'en fouiant les fondemens d'icelui la teste d'un homme s'i trouua.

Corinne ou Corynne. *Scauante, belle, tanagreanne, poete ou poeteresse, ancienne.*

Corynne a esté le nom de trois dames doctes en poesie: l'une Thebaine fille d'Archelodore & de Procratie, laquelle on dict plusieurs fois auoir surmonté Pindare: l'autre Thebienne grandement celebree par les anciens: La troisieme viuoit du temps d'Ouide, & fut de lui fort aumee.

Cæsar. *Inuincible, courageus, magnanime, scauant, pere du païs, belliqueus, hardi, prompt, constant, vertueus, liberal, Romain, premier Empereur, vaillant ou valeureus, subtil, doux, ambitieus, effroiant ou effroiable, victorieus, braue, triomphant.*

Comme nous le verrons ensuite pour les noms communs, adjectifs ou périphrases se font définitives, dans une perspective encyclopédique dans le cas des noms propres : le Capitole est « *tour tarpeienne* » et Corinne est « *poete ou poetesse* ». Toujours dans cette perspective encyclopédique, les noms propres sont assez fréquemment suivis d'un paragraphe explicatif.

L'épithète est donc au départ, chez Aristote, dans la tradition rhétorique, non déterminatif, ou épithète « de nature ». Il s'agit d'une surcharge dénotative ou d'une « amplification » de la substance exprimée par le substantif. Reprenant la tradition aristotélicienne, Denys le Thrace énonce dans la *Technè* une définition qui sera ensuite

reprise dans toute la tradition de la grammaire occidentale. L'*epitheton* est défini par l'association de deux critères : l'un est sémantique (il exprime l'éloge ou le blâme), l'autre syntaxique (l'absence d'autonomie dans le discours). Le premier critère, sémantique, se trouve déjà chez Aristote, qui précise que les *epitheta* peuvent relever des deux registres fondamentaux du bien et du mal. Le fait que l'adjectif signifie les qualités « bonnes ou mauvaises » du substantif, ce qui perdurera jusque chez les grammairiens du 17^{ème} siècle¹⁴⁴, même quand il sera question de définir l'adjectif grammatical et non plus l'épithète rhétorique, sera souvent utilisé par le premier dictionnaire monolingue, nous le verrons dans le chapitre consacré à l'Académie, afin de discriminer différents emplois, et partant différentes nuances de sens, d'un substantif, qui pourra être pris « en bonne part » ou « en mauvaise part ».

4.4.1.2. L'adjectif qui signifie les accidents de la substance

Par la suite, chez les grammairiens grecs, l'épithète de nature sera délaissée pour laisser la place à une identification de l'adjectif comme servant à signifier les accidents qui particularisent la substance. Jean Lallot qualifie la tradition aristotélécienne de l'*epitheton* de « tradition prégrammaticale de l'adjectif » et cite le cas d'Apollonius Dyscole afin de montrer le déplacement « grammatical » qui s'opère chez les grammairiens grecs. Ce dernier, en effet, s'intéresse moins au *lait blanc* qu'au *cheval*

¹⁴⁴ Même quand on reconnaîtra à l'adjectif de pouvoir aussi signifier les accidents du substantif, les notions de « louange » et de « blâme » continueront d'être utilisées. Dans *Le Tretté de la grammère françoise* en 1550, Louis Meigret dit de l'adjectif qu' « on le conjoint aux noms propres, et appellatifs et a signification de blâme ou louange ou de moyen ou de quelque accident : comme *bon, juste* pour la louange et pour le blâme *injuste* pour le moyen *grand excellent* : car nous disons un grand homme de bien et un grand larron : là où grand sert à l'un de vitupère sert à l'autre de louange. » (*Le tretté de la grammère françoise*, 1550, d'après l'éd. W. Foerster, p.31.) Un siècle plus tard, chez Laurent Chifflet, on trouve encore que « le nom adjectif est celui qui étant ajouté au substantif signifie les qualités bonnes, mauvaises, indifférentes, comme sain, malade, grand, petit, blanc noir, vertueux, vicieux &c. », *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise*, A Cologne : chez Pierre Le Grand, 1680, p. 9 (1^{ère} édition 1659).

rapide. Ce second point de vue sur l'*epitheton* s'oppose au premier dans la mesure où l'adjectif se voit alors conférer un rôle de désambiguïsation : « pour le grammairien, l'*epitheton* digne d'attention n'est plus le nom surajouté qui vient faire redonder l'expression, c'est le nom discriminant qui, en ajoutant la mention d'un accident secondaire du référent visé, corrige l'infirmité du nom, propre ou commun, qui le désignait de manière ambiguë. »¹⁴⁵ Ce point de vue sera repris par la *Grammaire* de Port-Royal : « les objets de pensée (...) qui signifient les substances ont été appelés noms substantifs ; et ceux qui signifient les accidents, en marquant le sujet auquel ces accidents conviennent, noms adjectifs. » (II, 2). Avec Port-Royal, et la théorie de la connotation ou de la « signification confuse » de l'adjectif, c'est un autre rapport entre substantif et adjectif qui se dessine. On sait en effet que la distinction faite par Port-Royal et citée ci-dessus entre les substances et les accidents repose sur la « signification » des noms. Mais l'on sait que ces Messieurs opposent ensuite des « manières de signifier » :

Voilà la première origine des noms substantifs et adjectifs. Mais on n'en est pas demeuré là ; et il se trouve qu'on ne s'est pas tant arrêté à la signification qu'à la manière de signifier. Car, parce que la substance est ce qui subsiste par soi-même, on a appelé noms substantifs tous ceux qui subsistent par eux-mêmes dans le discours, sans avoir besoin d'un autre nom, encore même qu'ils signifient des accidents. Et au contraire, on a appelé adjectifs ceux même qui signifient des substances, lorsque par leur manière de signifier ils doivent être joints à d'autres dans le discours.

Or, ce qui fait que le nom adjectif doit être « joint à d'autres noms dans le discours », c'est la connotation, ou « signification confuse ». La signification confuse de l'adjectif est celle du sujet qu'il connote. Dans cette perspective, ce n'est donc plus le substantif qui contient, de quelque façon, l'adjectif, comme dans le cas de l'épithète de nature

¹⁴⁵ Lallot, J., *op. cit.*, p.32.

aristotélien, mais l'adjectif qui contient « ce qui peut être dit *Adj.* » Michel Murat, dans un article intitulé « La théorie du nom adjectif et substantif dans la grammaire et la logique de Port-Royal », résume la signification confuse de l'adjectif de la façon suivante, en pensant la relation en termes d'espace : « Le sujet confus, connoté par l'adjectif apparaît alors comme un espace de possibilité, pré-déterminé par la signification même du mode. »¹⁴⁶

Nous avons voulu montrer, au cours de ce bref parcours des relations entre substantif et adjectif, qu'il existe avant et après La Porte une réflexion d'ordre sémantique sur le couple Substantif- Adjectif, avec la notion de congruence sémantique dans le domaine de la rhétorique et avec la notion de connotation dans le domaine grammatical. On retrouvera ce type de réflexion, explicitement chez les remarqueurs du 17^{ème} siècle, implicitement dans les articles du dictionnaire de l'Académie, quand il s'agira, dans le cadre de l'idéologie du « bon usage », de déterminer les appariements possibles entre substantif et adjectifs, c'est-à-dire « ce qui peut être dit *Adjectif* » ou « ce que peut être un *Substantif* », quand il s'agira de répertorier et de fixer les collocations de la langue, qu'entreprend de lister Maurice de La Porte en 1571. Nous reviendrons dans la troisième partie sur ce travail effectué au 17^{ème} siècle en montrant l'importance que continue d'avoir, tant chez Vaugelas, par exemple, que dans l'Académie, l'appariement épithétique.

4.4.2. *Les Epithètes de Maurice de La Porte (1571)*

L'ouvrage de La Porte se situe indiscutablement dans la tradition rhétorique. C'est un lexique, dont la finalité est pratique, celle d'aider à la composition. Toutefois, on

¹⁴⁶ Murat, M., « La théorie du nom adjectif et substantif dans la grammaire et la logique de Port-Royal, Le français Moderne, *Le Français moderne*, 1979, p.351.

trouve dans le recueil tout autant des épithètes de nature que des adjectifs descriptifs d'accidents contingents. Les premiers peuvent être de purs intensifs comme « *ingenieux, excellent, nom-pareil, admirable, parfait* » pour qualifier *Chef-d'œuvre* et se rencontrent plus volontiers dans le cas de noms abstraits, pour lesquels on étudiera précisément l'utilisation qui en est faite :

Confiance. Assurée, ferme, invincible, sûre, arrêtée, stable, permanente, sage, vertueuse, magnanime, immuable, persévérante, inexpugnable, grave, opiniâtre.

Les seconds se rencontrent plus fréquemment à la suite de noms concrets ; ainsi ces adjectifs décrivant les différents types de chemises :

Chemise. Ouvrée, blanche, fraisée, dentelée, bisérée, renversée, froncée, crespée ou crespée, goderonnée, arrière-pointée, délicate, belle, passémentée. Le dim. Chemisette. Enfantine, lainée, cotonnée.

Trois points ont particulièrement retenu notre attention, trois aspects de l'utilisation de l'épithète qui nous semblent avoir un rapport avec une approche sémantique du substantif et dont on retrouvera les traces dans le premier dictionnaire de langue du français.

4.4.2.1. Le Stéréotype

Le phénomène collocatif, et le couple Substantif / Adjectif en particulier, est habituellement présenté comme totalement arbitraire, un élément s'associant préférentiellement avec un autre sans raison apparente. Ce point de vue peut toutefois être nuancé.

L'épithète de nature peut être considérée, sinon comme une amplification d'une partie du signifié du substantif, du moins comme contenant des représentations stéréotypées qui lui sont associées. *Les Epithètes* de La Porte se situent dans la tradition rhétorique, qui a théorisé la question des « lieux ». Outil de composition, il est un « prêt à parler », selon l'expression forgée par André Collinot et Francine Mazière pour parler du dictionnaire, qui est ici à prendre dans son sens le plus littéral. Ce lien entre les épithètes et la notion de stéréotype est soutenu par celui qui s'observe entre appariement épithétique et expressions figées ou proverbiales, plus traditionnellement reconnues comme porteuses de stéréotypes sociaux ou culturels. On trouve par exemple chez La Porte, à l'entrée *Charbonnier* :

Charbonnier. Laid, maufade, noir.

tandis que le dictionnaire de l'Académie donne l'expression « *noir comme un charbonnier* » en énoncé d'exemple.

Une comparaison des *Epithètes* de La Porte et du *Dictionnaire de l'Académie* montre non seulement une stabilité des collocations Substantif + Adjectif (i), mais également des interférences entre les appariements listés par La Porte et les définitions du *Dictionnaire* (ii) :

(i) Si nous retenons par exemple les mots *tristesse*, *douleur*, *chagrin*, et *souci*, il y a chez La Porte des épithètes communs aux trois mots ; toutefois, la tristesse est la seule à être « *profonde* », collocation que l'on retrouve dans l'Académie ; la douleur est dans les deux ouvrages « *amère* », « *sensible* », « *mortelle* » ou « *violente* » et le souci est « *cuisant* ».

(ii) Le chagrin est chez La Porte « ennuyeux », « mélancolique » et « fâcheux » et il est défini par l'Académie comme « une mélancolie, un ennui, une fâcheuse humeur ».

Alors que La Porte rédige son ouvrage à un moment où n'existe aucune définition monolingue, en particulier des mots abstraits, ses listes d'épithètes permettent déjà une certaine approche sémantique des substantifs en entrée, par la prise en compte de « pré-fabriqués » discursifs. L'observation de l'entrée « Douleur, chagrin, mélancolie, tristesse » dans *La justesse de la langue françoise* (1718) de l'Abbé Girard le confirme :

DOULEUR. CHAGRIN. MELANCOLIE.
TRISTESSE.

La Douleur est dans les sens ; elle fait souffrir : Le Chagrin est dans l'esprit ; il altere l'humeur : La Mélancolie est dans le sang ; elle fait le tempérament sombre : La Tristesse est dans le cœur ; elle rend la vie insipide.

Ce qu'il y a de plus directement opposé à la Douleur est le plaisir ; au Chagrin, c'est l'enjouement ; à la Mélancolie, c'est la gaiété ; & à la Tristesse, c'est la joie.

La Douleur est plus piquante ; le courage la fait supporter

avec moins de peine : Le Chagrin est plus incommodé ; la force d'esprit l'empêche de paroître : La Mélancolie est plus naturelle ; les divertissemens la dissipent : La Tristesse est plus profonde ; le temps & les consolations en guérissent.

La tristesse y est également « plus profonde » et « dans le cœur ». La douleur, qui était « sensible » et « violente » chez La Porte est chez Girard « dans les sens » et « piquante ». Si ce n'est pas le cas dans cet article, l'on sait que Girard, afin de faire émerger les « idées accessoires » propres à chaque synonyme, s'appuie fréquemment

sur des collocations, notamment quand il s'agit d'entrées composées de substantifs. A « Accès, abord, approche » :

Lorsqu'on veut être connu des Grands, on cherche les moyens d'avoir accès auprès d'eux : Quand on a à faire à eux, on tâche de les aborder : Et lorsqu'on a dessein de s'insinuer dans leurs bonnes grâces, on essaye de les approcher. L'Accès en est facile ou difficile : L'Abord en est rude ou gracieux : L'Approche en est utile ou dangereuse.

Il peut paraître paradoxal de voir dans le figement collocatif une approche sémantique de l'unité lexicale, celle-ci, à l'instar du processus définitionnel, visant d'habitude plutôt la décomposition du sens que son figement. Il est probable toutefois que le sens se construise aussi, dans le discours, là où il se « rigidifie », s'opacifie.

Il ne s'agit pas de dire qu'il y a chez La Porte le projet d'une description sémantique des substantifs listés. Son recueil témoigne en revanche certainement, même avec l'enjeu rhétorique et la finalité « pratique » qui sont les siens, de la reconnaissance du phénomène collocatif comme l'un des principes organisateurs du fonctionnement de la langue.

4.4.2.2. L'épithète définitoire

A partir de la traditionnelle notion de convenance attachée à l'épithète, qui appartient à la rhétorique, La Porte liste en effet fréquemment, notamment quand

l'entrée est un nom abstrait, des épithètes dérivées d'un substantif synonyme du nom placé en entrée (épithètes « de nature ») :

CONSTANCE : *ferme, perseverante (...)*.

Plus qu'une circularité vicieuse, ce jeu morpho-sémantique entre les composants du couple Substantif + Adjectif nous semble intéressant dans la mesure où il met en valeur l'utilisation possible de l'épithète dans le syntagme nominal pour « dire » le sens du nom, et donc l'utilisation de l'usage pour expliciter le sens d'un mot.

4.4.2.3. Epithète et plurisémie

L'épithète permet également, implicitement et par le seul biais du listage, d'opérer un tri entre les différentes significations ou acceptions d'un même mot, procédé qui sera utilisé par le dictionnaire de l'Académie. En effet, pour les noms polysémiques, les épithètes sont en général organisées selon les différents sens du mot-entrée. Ainsi, la chair, par exemple, peut être « *sanguine* », « *chatouilleuse* » et « *douce* », « *fade* », « *nourricière* » et « *comestible* » ou, enfin, « *voluptueuse* », « *corruptible* » et « *vile* » :

Chair. *Sanguine ou sanglante, chatouilleuse, douce, fade, nourricière, comestible, voluptueuse, corruptible, vile.*

Un commentaire de l'auteur vient parfois souligner ou expliciter cette fonction :

Chœur. *Melodieux, resonnant, assemblé, uni, harmonieux, dansant, populeus, tournoiant, ioïeus, trepignant.*

Chœur proprement signifie l'assemblée qui voient iouër les jeux, ou de gens qui dansent : mais les poètes ordinairement entendent par ce mot la compagnie des Muses, & lui donnent aussi les épithètes qui leurs sont particuliers : comme, *Sacré, divin, celeste* & autres semblables

Ciel. La variété de ces épithètes te fera connaître les diverses significations qu'a le ciel.

L'épithète peut aussi avoir un rôle de désambiguïsation :

Cœur. Quand tu voudras que le cœur signifie courage et affection ou bien la pensée, l'esprit et l'entendement, aies recours aux épithètes accomodées à de telles dictions.

Un pont est ainsi jeté entre le sens et l'usage des mots. Il y a dans *Les Epithètes* une intuition intéressante, que l'on retrouvera à l'œuvre dans le dictionnaire de l'Académie : l'usage, ici la collocation de type Substantif + Adjectif, peut constituer un appui pour spécifier, grâce à l'adjectif, le sens du substantif et plus précisément pour distinguer plusieurs significations du nom, en s'appuyant sur la traditionnelle définition de l'adjectif comme donnant les accidents de la substance.

4.4.3. Epithètes et synonymes chez Antoine de Montméran (1645)

En 1645, soit plus de soixante dix ans après les *Epithètes* de La Porte paraît un autre recueil d'épithètes, celui d'Antoine de Montméran. A notre connaissance, il n'existe pas, dans l'intervalle de temps qui sépare ces deux recueils, d'autre lexique se préoccupant de la question. Il semble qu'Antoine de Montméran ait peu écrit : les *Synonymes et Epithètes françoises*, qui n'ont été réédités qu'une seule fois en 1658,

sont quasiment l'œuvre unique de l'auteur¹⁴⁷. Les auteurs de ces recueils d'épithètes n'ont rien de lexicographes « professionnels ».

Ce qui distingue principalement l'ouvrage de Montméran de celui de La Porte est évidemment la conjonction de listes de synonymes et d'épithètes. Pour ce qui est des synonymes, l'auteur affirme dans la préface être le premier à faire un « recueil de mots français » à partir des synonymes. Nous le verrons par la suite, ceci n'est pas tout à fait exact : en 1569, Gérard de Vivre, professeur de français à Cologne, a déjà publié un recueil intitulé *Synonymes*, lexique bilingue, mais qui s'attache essentiellement aux synonymes français. L'ouvrage est certes différent de celui de Montméran, dans la mesure où il ne s'agit pas de listes « sèches » de synonymes mais d'un recueil de phrases présentant des synonymes en contexte. Il n'en reste pas moins qu'on ne peut adhérer totalement aux propos de Montméran lorsque celui-ci affirme dans la préface : « Quant aux synonymes, il n'y a personne jusqu'à présent qui en ait fait un recueil de mots françois, ce qui doit rendre cette œuvre d'autant plus recommandable, puisqu'on y rencontre une réalité qui ne se trouve pas ailleurs. » Il mentionne en revanche La Porte pour les épithètes, tout en précisant que, bien que son ouvrage contienne deux ou trois fois plus d'adjectifs, il est cependant plus petit, parce qu'il n'y a « pas usé de redites, ni rapporté les mêmes épithètes sur chacun des synonymes en particulier », mais il s'est « contenté de les rapporter une seule fois pour servir à tous les synonymes d'un même mot. » Effectivement, certaines entrées ne sont pas suivies d'épithètes, mais d'un renvoi à d'autres mots synonymes. Ainsi, à l'entrée *Commisération* :

Commisération : voy compassion.

¹⁴⁷ *Le Temple de la nativité du Roy, ou le Saint horoscope de Louis XIV, par Antoine de Montméran...* Épigramme de F. Colletet. Sonnet de Du Pelletier. Vers de Mallet, Paris : aux despens de l'auteur, 1661.

Ce qui semble indiquer que les épithètes que l'on trouve à l'entrée *Compassion* peuvent aussi bien convenir à *commisération*, les deux mots étant synonymes. De fait, *commisération* figure bien dans la liste des synonymes de *compassion* :

Compassion : pitié, regret, miséricorde, commisération.

Tendre, charitable, fraternelle, paternelle, pitoyable, secourable, chrétienne, bénigne, douce miséricordieuse, extrême.

Ce faisant, Montmérans semble privilégier, dans la notion de « convenance » qui lie le substantif à l'épithète, la congruence sémantique à la « formule » convenue.

En associant les deux notions, le recueil va rendre explicite le lien morphologique entre épithète et synonyme d'un nom, que nous avons pu observer « en creux » chez La Porte. Ainsi, la civilité, qui est « honnêteté » et « courtoisie », peut être dite « *honnête* » et « *courtoise* » :

Civilité : honnêteté, courtoisie, entretient, bien-séance, compliment.

Affable, gracieux, honnête, bienséante, courtoise, gentille, polie, grande, noble, honorable, curieuse, affectée, extraordinaire, nonpareille, obligeante, particulière, amiable.

Item Civilité, voy faveur.

De même à l'entrée *Constance*, déjà citée chez La Porte :

CONSTANCE : fermeté, persévérance (...)

Ferme, perseverante (...)

Ainsi, les appariements épithétiques apparaissent souvent très proches du pléonasme et l'on peut s'interroger quant à leur valeur d'usage. Comme nous l'avons remarqué plus

haut, Montméran semble privilégier le rôle définitoire des épithètes. La neutralisation des sources, qui le sépare des recueils d'épithètes grecques ou latines, rend les « manipulations » possibles.

L'association des épithètes et des synonymes, ainsi qu'un système de renvois, permet également d'aborder la question de la polysémie de l'entrée :

Curiosité : recherche, désir de voir, désir d'apprendre

Studieuse, diligente, vaine, inutile, désireuse (...)

Item Curiosité, voy nouveauté

Nouveauté : rareté, curiosité, singularité

Curieuse, plaisante, agréable, délectable, inouïe, rare (...)

A l'entrée *Curiosité*, les synonymes, comme les épithètes, se rapportent au premier sens de *curiosité*, déadjectival. Un renvoi à la fin de l'entrée invite le lecteur à se reporter à l'entrée *Nouveauté*, où il trouvera le même mot avec son sens concret. La curiosité n'est plus « *studieuse* » mais « *rare* ». Encore une fois, les épithètes et la synonymie ont un rôle de partage du sens.

On peut remarquer dans l'exemple de l'entrée *Curiosité* que figurent dans la liste des « synonymes » proches de la paraphrase définitoire : « désir de voir, d'apprendre », c'est la définition qui sera retenue par le dictionnaire de l'Académie. Le cas n'est pas isolé. Ailleurs, on trouve en même position un nom modifié « fausse accusation » pour servir de synonyme à *calomnie*, la présence du syntagme jouant évidemment contre la synonymie.

Un autre point sépare les deux lexiques. L'un des éléments remarquables du recueil est que, outre le fait qu'il ne contient aucun nom propre, comme c'était le cas chez La Porte, Montméran n'y liste quasiment que des noms abstraits. Il ne s'agit pas

d'une règle systématique, puisque l'on trouve aussi des entrées comme *Compas* ou *Chemin*. Toutefois, les mots concrets sont largement minoritaires, et, à la lettre C, les entrées sont pour plus de la moitié des mots construits, noms déverbaux, comme *changement* ou noms déadjectivaux, comme *civilité*. Les *Synonimes et epithètes françoises* ne se situent pas du côté des choses.

4.4.4. Un déplacement significatif de la notion au 17^{ème} siècle : l'épithète dans *La Rhétorique françoise* de R. Bary (1665)¹⁴⁸

Ce traité de rhétorique, qui paraît au 17^{ème} siècle, a attiré notre attention car il contient un développement, relativement long, consacré aux « épithètes », dans lequel la notion devient en fait équivalente à celle de collocation. On peut observer ce « déplacement » à la lecture des exemples, mais l'auteur le souligne lui-même, montrant par là qu'il a conscience de faire jouer le concept :

Il faut remarquer en passant qu'on ne doit pas faire difficulté avec moy de comprendre sous l'application des Epithètes, non seulement l'application des noms, mais encore celle des verbes, des adverbess, des affirmations & des négations ; la raison est, que ces derniers mots se peuvent réduire aux noms, qu'on peut réduire par exemple, l'aimer, le haïr, à l'amour, à la haine, le lentement & le précipitamment, à la lenteur, à la précipitation, & l'est & le n'est pas à la possession & à la privation.¹⁴⁹

Si la définition de l'épithète n'est pas sans soulever des questions, la place même du chapitre qui lui est consacrée est problématique. Le plan annoncé de « La dernière partie de la rhétorique », qui porte sur l'élocution, est le suivant : « L'élocution regarde les

¹⁴⁸ Bary, R., *op. cit.* (cf. Annexes 10.a et 10.b).

¹⁴⁹ *Ibid.*, p.265.

mots, les phrases, les périodes, & les figures. »¹⁵⁰ Or, si les chapitres « De l'usage des mots », « De l'usage des phrases » et « Des périodes » se succèdent effectivement, on ne peut manquer de remarquer que « Des épithètes », qui prend place entre les « mots » et les « phrases », n'a pas été annoncé, soulignant ainsi le statut problématique de ce type d'unité « intermédiaire ».

De fait, le contenu de la section consiste en une liste de « on dit » qui apparaît assez hétéroclite. Elle contient en effet :

A) Des listes d'adjectifs :

On dit parlant d'une fille ravissante, elle n'est ny grande ny petite, elle n'est ny grosse ny menuë, elle a les cheveux cendrez, noirs ou blonds, longs & déliez, elle a la peau délicate, blanche et polie (...) ¹⁵¹

On dit en parlant du style : qu'il est majestueux, concis, précis, coupé, pompeux, magnifique, coulant, noble, simple, figuré, bas, rude, transposé, ferme, net, pur, héroïque, fort, masle, nerveux, rampant. ¹⁵²

B) Des regroupements de « phrases » autour d'un noyau sémantique :

On dit, il pille les Eglises, il abat les Autels, il massacre les Prestres, il viole les filles, il prophane les Temples, il raze les villes, il brusle les maisons. ¹⁵³

On ne peut rien dire contre la sagesse de leur conduite, la pureté de leur intention, contre l'intégrité de leur foi. ¹⁵⁴

¹⁵⁰ *Ibid.*, p.253.

¹⁵¹ *Ibid.*, p.268.

¹⁵² *Ibid.*, p.277.

¹⁵³ *Ibid.*, p.263.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p.276.

C) La variation peut davantage prendre l'allure de distinctions synonymiques :

On dit cacher ses pratiques, déguiser ses sentiments, dissimuler sa douleur.¹⁵⁵

Au 17^{ème}, le lien est donc clairement établi entre épithètes, ou plutôt, comme on le voit ici, collocations, et distinction des mots synonymes ou approchants.

Cette partie possède pourtant bien une spécificité, même si celle-ci n'est pas clairement définie, que l'on peut établir par comparaison avec les sections qui l'encadrent.

Tout d'abord, « Des épithètes » se présente comme une « extension » de « L'usage des mots » :

Il me semble que le traité précédent demande celui des epithetes, & que ce n'est qu'obliger qu'à demy que de découvrir l'usage des mots simples.¹⁵⁶

Une ligne de partage est donc soulignée par l'auteur lui-même qui tient à la taille de l'unité abordée.

D'autres apparaissent, qui ne sont pas explicitées :

(i) « De l'usage des mots » porte essentiellement sur des formes concurrentes, avec des allusions directes à Vaugelas et à d'autres « remarqueurs » :

On dit le manger & le mangé, le dernier mot est impropre (...).¹⁵⁷

On se sert des mots de débiteur et de débiteur, Vaugelas approuve le premier, Duplex approuve l'autre (...).¹⁵⁸

¹⁵⁵ *Ibid.*, p.265.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p.263.

¹⁵⁷ *Ibid.*, p.254.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p.255.

tandis que dans les « épithètes », c'est au contraire l'axe syntagmatique qui est visé.

(ii) En outre, à l'inverse de la démarche synchronique qui est adoptée dans la partie réservée aux épithètes, dans « De l'usage des mots », la perspective est surtout diachronique. Lorsque l'une des formes concurrentes est écartée, c'est le plus souvent parce qu'elle est vieillissante :

Innombrable est en usage, innumérable n'y est plus.¹⁵⁹

On se sert des mots de contre & d'alencontre, le dernier mot commence à vieillir.¹⁶⁰

On dit suivre et ensuivre, Vaugelas est pour le premier mot, Dupleix est pour l'autre ; il ne faut pas s'en estonner, il aime volontiers les mots qui sentent le moisy.¹⁶¹

Même lorsqu'il ne s'agit pas de formes concurrentes, cas plus rare, mais de spécifications sémantiques, les mots sont souvent des doublets :

On dit chaire et chaise, ces deux mots sont reçus, mais l'on employe le premier pour signifier un usage où l'on parle publiquement, et l'on employe l'autre, pour signifier un siège où l'on se repose.¹⁶²

On se sert des mots de médicamenter & de médiciner ; le premier mot regarde les mots qu'on voit, & l'autre regarde ceux qu'on ne voit pas.¹⁶³

Quant au chapitre suivant, intitulé « De l'usage des phrases », l'auteur range des questions plus spécifiquement grammaticales : problèmes d'accords (« On dit indifféremment la douceur ou la force le fera, & la douceur ou la force le feront »¹⁶⁴),

¹⁵⁹ *Ibid.*, p.253.

¹⁶⁰ *Ibid.*, p.254.

¹⁶¹ *Ibid.*, p.255.

¹⁶² *Ibid.*, p.254.

¹⁶³ *Ibid.*, p.256.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p.288.

usage des prépositions dans les constructions verbales (« On dit lever les yeux au ciel, & vers le ciel »¹⁶⁵). Le domaine de l'épithète acquiert de ce point de vue, par rapport à la « phrase », une spécificité sémantique. La mise au point faite par l'auteur concernant le sens qu'il donne au mot « épithète » est de ce point de vue éclairante : c'est le concept d'« appariement » qui compte.

On notera également l'occurrence du mot *épithète* dans un sens plus traditionnel dans la suite de l'ouvrage :

Le style froid renferme bien des défauts, il renferme les mots doubles, les mots inusités, les grandes épithètes, les épithètes disconvenables, les épithètes fréquentes, les épithètes inutiles. (...)

Il renferme les grandes épithètes comme les loix sont les reines des Estats.

Il renferme les épithètes disconvenables comme, sous la calotte du ciel.

Il renferme les épithètes fréquentes comme, dans l'ardeur consumante qui porte enfin mon bras à une action sanglante, pour me venger d'une injure atroce.

Il renferme enfin les épithètes inutiles comme une humide sueur, un laict blanc, une ancre noire.

5. Gérard de Vivre et la synonymie

5.1. Le rôle de la pédagogie

L'ouvrage de Gérard de Vivre¹⁶⁶, qui paraît en 1569, est un ouvrage bilingue, destiné à l'apprentissage du français, qui permet de souligner l'importance du bilinguisme français-langue vivante et de l'enseignement du français dans

¹⁶⁵ *Ibid.*, p.179.

¹⁶⁶ Vivre, G. de, *Synonymes. C'est-à-dire plusieurs propos, propres tant en ecrivant qu'en parlant, tirez quasi tous a un mesme sens, pour montrer la richesse de la langue françoise*, éd. par Kaltz, B., Cologne, H. von Aich, 1569 (cf. Annexes 11.a., 11.b. et 11.c.).

l'objectivation de la langue. Avant même de parler ici des listes élaborées par des Français à l'usage des étrangers, on peut rappeler que les premières descriptions du français ont été réalisées à l'étranger, en particulier en Angleterre avec *L'Esclaircissement de la langue françoise de John Palsgrave* (1530). La didactique constitue un aspect important de l'étude des premières descriptions des vernaculaires. La grammatisation et la « lexicalisation » d'une langue vivante passent notamment par le besoin de la rendre apprenable. Au 17^{ème} siècle, allusion aux étrangers est faite dans la *Préface* du *Dictionnaire de l'Académie*, et avant dans celle des *Curiosités françoises* d'Antoine Oudin (1640)¹⁶⁷. Au-delà d'une communauté de perspective, on peut penser que le dictionnaire de l'Académie et avant lui certains lexiques bilingues de langues vivantes ont été confrontés à une même recherche concernant le recueil des manières de parler de la langue vulgaire. C'est le cas des *Synonymes* de Gérard de Vivre comme d'autres ouvrages de type « lexique » qui paraissent après lui. Il s'agit certes d'ouvrages bilingues, mais le bilinguisme français-langue vivante apparaît différent du bilinguisme français-latin. Le premier conduit avant tout à s'intéresser aux manières de parler dans une perspective synchronique. La découverte de propriétés idiosyncrasiques de la langue contribue à poser l'objet-langue comme une singularité empirique. Cette découverte naît notamment de la reconnaissance de l'impossibilité de la traduction. Dans l'*Advertissement au lecteur d'un Acheminement à la langue allemande* (1635)¹⁶⁸, dédié par « Daniel Martin, linguiste », à la « noblesse françoise, cherchant de l'exercice à sa vertu en la guerre d'Allemagne »¹⁶⁹, nous pouvons lire :

¹⁶⁷ Oudin, A., *Curiositez françoises, pour supplément aux dictionnaires ou recueil de plusieurs belles propriétés, avec une infinité de proverbes et quolibets, pour l'explication de toutes sortes de livres*, Par Antoine Oudin, Secrétaire Interprete de sa majesté, Paris, A. de Sommaville, 1640.

La préface est directement adressée aux étrangers : « Le seul but où ie vise, & que i'estime assez raisonnable, est de purger les erreurs qui se sont glissées dans la plupart des pièces que l'on a mises en lumière pour l'instruction des Estrangers. »

¹⁶⁸ Martin D., *Acheminement à la langue allemande*, Strasbourg, E. Zetzner, 1635.

¹⁶⁹ Il ne s'agit donc pas ici de l'apprentissage du français, mais on retrouve en partie les mêmes problématiques (cf. Annexe 12).

Tu ne seras ici brevement averti que les façons de parler Françaises ne sont exprimées és Colloques de mot à mot, sinon en tant que la langue allemande le permet et s'accorde avec la française. La cause, qui m'a fait mettre cest avertissement au devant est que quelques gens de qualité ayans veu, il y a quelques années que j'avois tourné ce proverbe *il tremble comme un chat mouillé*, par cest Allemand, *er zittert wie ein nasser Hund*. Je fus censuré comme il appartient, mais en mon absence, & bien moqué d'avoir pris un chien pour un chat (car l'Allemand dit *Chien mouillé*). Mais si telles gens savoient la propriétés des langues, & comme il se faut comporter en interpretant l'une par l'autre, ils changeroient bien de langage.

Ce type de remarque, qui résulte ici avant tout de la *pratique* d'un traducteur – le mot « linguiste », dont il s'agit peut-être ici de la première occurrence, est à comprendre comme « professeur de langue » - anticipe sur ce que formulera clairement Du Marsais au 18^{ème} siècle, quand il proposera une théorie des figures (« Il y a dans toutes les langues des façons de parler particulières, qu'on appelle idiotismes ou phrases d'une langue »¹⁷⁰). La pratique de la traduction ne peut rester au niveau du mot. Elle impose la nécessité de tenir compte d'unités plus larges, car la signification des mots peut varier suivant le contexte.

5.2. L'originalité des *Synonymes* (1569)

La synonymie est une notion ancienne, tout comme le sont les recueils de synonymes, nombreux en latin. Comme nous l'avons déjà dit dans la partie consacrée au recueil d'épithètes de Maurice de La Porte, ces recueils de synonymes latins regroupent très souvent plusieurs notions, synonymes et épithètes, synonymes et équivoques, l'exemple le plus célèbre pour ce dernier cas de figure étant bien sûr les

¹⁷⁰ Du Marsais, C. Ch., *Des Tropes*, Paris, 1730.

Synonyma & equivocata de Jean de Garlande. On peut noter que cette tradition, en latin, se poursuit largement au 17^{ème} siècle avec des ouvrages dont le titre souligne en général explicitement la perspective poétique :

- Le P. Chastillon (attribution douteuse), *Synonymorum et epithetorum thesaurus ex omnibus probatis poetis...*, 1652 ;
- C. Chaulmer, *Magnus apparatus poeticus seu epithetorum, synonymorum, et phrasium poeticarum...*, 1666 ;
- L. Le Brun, *Novus apparatus Virgilii poeticus, synonymorum, epithetorum et phrasium seu elegantiarum poeticarum thesaurum...*, 1667 ;
- F. Vavasseur, *Regia Parnassi, seu Palatium Musarum, in quo synonyma, epitheta, periphrases et phrases poetica...*, 1682.

A notre connaissance, c'est en 1569 que paraît le premier lexique recensant des synonymes français. Les *Synonymes* sont l'œuvre d'un professeur de français à Cologne, Gérard de Vivre¹⁷¹, auteur également de plusieurs grammaires françaises à l'usage des Allemands. Ce petit ouvrage mérite attention notamment dans la mesure où, dans un contexte nouveau, celui d'un lexique bilingue français-allemand à visée pédagogique, destiné à l'apprentissage du français, la notion linguistique de synonymie, qui est aussi un instrument théorique permettant d'aborder le sens lexical en synchronie, évolue par le fait de sa pratique : parce qu'il s'agit d' « illustrer la langue française », les variations synonymiques concernent le mot français, son équivalent allemand restant fréquemment inchangé ; parce qu'il s'agit d'un objet scolaire, à but pratique, l'étude des synonymes est corrélée à des études syntagmatiques, dans des « phrases ».

¹⁷¹ Ou G. du Vivier.

L'originalité du recueil de de Vivre est double, à la fois par rapport à la tradition des recueils de synonymes latins qui le précèdent ou l'accompagnent et par rapport à la production d'ouvrages bilingues ou plurilingues de langues vivantes, qui s'accroît dans la seconde moitié du 16^{ème} siècle, pour répondre au besoin de l'apprentissage de langues étrangères, et dans laquelle les *Synonymes* sont sans doute à replacer.

5.2.1. Les *Synonymes* et la tradition

5.2.1.1. La place du français dans la confrontation bilingue

Nous nous appuyons, en ce qui concerne la tradition latine sur l'article de Jean-Claude Chevalier, « Quelques lectures sur les synonymes et la grammaire dans la tradition française »¹⁷². Les *Synonyma* médiévaux rassemblent en général, je cite l'auteur, « des mots de sens très proches sous une idée commune ». Il peut s'agir d'ouvrages bilingues, comme celui, par exemple, de Stefano Fieschi¹⁷³. Cet auteur liste des équivalents latins d'une phrase française. L'entrée ou la phrase de base est française et les variations synonymiques concernent le latin. Dans les *Synonymes* de de Vivre, qui « désire voir reluire » la langue française « en la nation allemande », c'est l'inverse, bien que la présentation des articles, qui alterne phrases en français et traductions en allemand, ne le fasse pas apparaître clairement. Il faut se pencher sur la traduction allemande des phrases françaises pour remarquer que, très souvent, le mot allemand qui traduit l'entrée reste inchangé quand le mot français varie :

¹⁷² Chevalier, J.-C., « Quelques lectures sur *Les synonymes et la grammaire dans la tradition française* », in Gambarara Daniele, Gensini Stefano, Pennisi Antonino (éds.), *Language philosophies and the language sciences : a historical perspective in honour of Lia Formigari*, Münster, Nodus, 1996, pp. 133-142.

¹⁷³ Fieschi, S., *Variationes sententiarum, seu Synonyma, latine & gallice*, 1498.

Changer, *verandern*

1. Nous avons **changé** de logis.

Wir feindt in einen ander Hauss gefaren.

2. Ils l'ont un petit **altéré**.

*Sie habens ein wenig **verandert**.*

3. Ne le **muez** point.

***Veranderts** nicht.*

4. Vous n'y pouvez rien **innover**.

*Ihr fundt da nichts in **veranderen**.*

5. Il n'y a que **varier**.

*Es ist nichts besser als offi **veranderen**.*

6. Le temps amenera quelque **mutation**.

*Die Zeidt wirdt ein **veranderung** machen.*

7. Cela causera quelque **changement**.

*Das wirdt urfach einer **veranderung**.*

8. Changer et **tourner en une autre nature**.

***Veranderen** in ein ander natur.*

9. Il est totalement **converty & changé**.

Er ist gar umbgewandt.

10. **Muelement** ou changement.

***Veranderung**.*

11. Chose **variable**.

***Verenderliche** sach.*

Dans l'exemple du verbe *changer*, le verbe allemand *veranderen* est presque seul utilisé, tandis qu'on trouve pour le français : *altérer, muer, innover, varier* et *converti*. Premier point remarquable donc : en passant d'un bilinguisme français-latin à un bilinguisme français-langue vivante, la place du français, dans la confrontation bilingue, a évolué. Le français est devenu langue d'enseignement, particulièrement en Allemagne ou il était très prisé.

5.2.1.2. Recueil de phrases et synonymie lexicale

L'ouvrage de Gérard de Vivre est un recueil de « phrases », de « propos », pour reprendre le sous-titre du recueil. Certains *Synonyma* médiévaux – nous nous appuyons toujours sur l'article de Jean-Claude Chevalier – étaient eux-aussi des recueils de phrases, comme, par exemple, l'ouvrage de Stefano Fieschi. L'ouvrage de Gérard de Vivre collecte lui aussi des phrases, qui peuvent prendre diverses formes syntaxiques : véritables phrases, au sens moderne (c'est le cas le plus fréquent), syntagmes nominaux (« chose faite par emblée » à l'entrée *Cacher*), syntagmes verbaux (« faire à Dieu barbe de soarre » à l'entrée *Cafarder*). On peut également, rarement, trouver un mot seul : nom (*simulateur*), adverbe (*cachement*) ou verbe. Toutefois, et c'est un des intérêts de l'ouvrage, ce ne sont pas les phrases qui sont synonymes ou équivalentes entre elles. La synonymie concerne les mots-entrées (quasiment exclusivement des verbes) ou un mot de la même famille morphologique (les « articles » contiennent très souvent une mise en contexte des mots de la famille morphologique de l'entrée). Ce point est important, nous le verrons plus précisément par la suite, car si de Vivre utilise le principe du recueil de « phrases », ce n'est pas pour collecter des phrases équivalentes, dans une perspective plutôt rhétorique de variation des formulations, mais pour faire fonctionner les synonymes d'*un mot* en contexte. C'est donc la synonymie lexicale que travaille le recueil, dans une perspective par conséquent spécifiquement linguistique. Sur ce point, il est donc difficile d'être d'accord avec Bernard Quemada lorsque celui-ci parle de synonymie de phrases à propos des *Synonymes* :

Les emplois anciens du terme *synonyme* sont tous fondés sur l'idée d'équivalence sémantique. Sous sa forme approximative, les répertoires latins de la fin du Moyen Age et

de la Renaissance la mettaient déjà en pratique de façon courante. Cette correspondance très globale va s'appliquer non seulement aux mots mais aux syntagmes et même à des éléments de phrase souvent étendus, comme l'illustre l'ouvrage bilingue de G. de Vivre (1569), intitulé *Synonymes c'est a dire plusieurs propos, propres tant en escrivant qu'en parlant, tirez quasi tous à un mesme sens, pour montrer la richesse de la langue françoise*. Le titre assez équivoque, dans la mesure où il s'agit avant tout d'un recueil français-allemand de phraséologie classé par « idées communes », soulignera si nécessaire la disponibilité même de la notion.¹⁷⁴

Il est vrai en revanche que le titre apparaît par conséquent ambigu : les « propos » sont dits par l'auteur « tirez quasi tous a un mesme sens. » « Propos » pouvait-il alors avoir le sens de « mot » ? On remarquera ici que l'auteur ne précise pas ce qu'il entend par « synonyme » ni dans la dédicace ni dans la préface au lecteur. Finalement, le seul élément de définition se trouve dans le titre. De Vivre ne définit d'ailleurs ni la notion ni le « genre » de son ouvrage. Il ne fait pas non plus allusion à des prédécesseurs, ne situe pas son recueil dans une tradition. Si, comme le dit Sylvain Auroux, « au cours de l'histoire, la définition de la synonymie varie littéralement assez peu (mots de même signification et mots de signification approchée) », il ajoute ensuite qu'en revanche « la conception globale du phénomène », elle, varie et « dépend de pratiques linguistiques différenciables »¹⁷⁵ ; quatre types de pratiques existent : la synonymie d'équivalence, la synonymie d'anaphore, la synonymie d'interprétation et la synonymie de choix. Sans commentaire de l'auteur lui-même, on peut penser, comme on va le voir par la suite, que, quant à ces « pratiques synonymiques », de Vivre se situe à un moment charnière, où l'on tend à passer de la synonymie cumulative à la synonymie distinctive. Son recueil, en tout cas, situe assez tôt une préoccupation d'ordre linguistique réputée

¹⁷⁴ Quemada, B., *Les dictionnaires du français moderne, op. cit.*, p.135.

¹⁷⁵ Auroux S., « D'Alembert et les synonymistes », *Dix-huitième siècle* n°16, 1984, p.94.

n'apparaître qu'au 18^{ème} siècle. On ne peut classer ce lexique dans le genre du manuel que par référence typologique : il est plus théorique qu'il n'y paraît.

5.2.2 Les *Synonymes* et les répertoires de langues vivantes

Il semble qu'il existe deux traditions assez bien stabilisées dans les répertoires bilingues ou plurilingues :

- les groupements de mots autour d'un thème : Dieu, l'homme, les éléments *etc.*
- les manuels de conversation

De Vivre se distingue de ces deux grands types de répertoires, les regroupements de mots autour d'un thème, à visée essentiellement onomasiologique, et les manuels de conversation, par le fait que son objet est spécifiquement linguistique.

(i) Le classement est dans les *Synonymes* alphabétique : cela témoigne d'une focalisation sur le mot et donc d'une « objectivation » plus importante du langage, d'une démarche davantage métalinguistique.

(ii) L'unité de traitement, chez de Vivre, est le mot et non un « thème » : le principe du regroupement est sémantique et non référentiel. Bien que ce que de Vivre mette derrière le mot « synonyme » ne corresponde pas tout à fait à ce que nous appelons des mots synonymes, il reste qu'il regroupe des mots autour d'un noyau sémantique : *celer, dissimuler, musser, faindre, receler* sous *cache*. Si l'on ajoute à ce type de regroupement la présence de groupements morphologiques (jamais plus de trois mots cependant), on aboutit à un lexique qui classe des mots par ordre alphabétique et qui opère des regroupements spécifiquement linguistiques, à la fois sémantiques et morphologiques.

(iii) Par rapport aux vocabulaires bilingues, les mots apparaissent en contexte et sont traduits par un contexte. Là encore, cela témoigne chez Vivre d'une attention plus fine aux mécanismes du langage : chaque langue possède ses « façon de parler », ses « propos », dont le traducteur, qui est aussi un pédagogue, doit tenir compte. On peut voir dans cette démarche les débuts d'une attitude normative.

(iv) Par rapport aux manuels de conversation, nous ne sommes pas dans une structure dialogique : il en résulte une objectivation plus grande.

5.3. L'intérêt des *Synonymes*

5.3.1. Les manipulations lexicales

Celles-ci concernent notamment :

A) La morphologie :

Corriger.

Il nous **corriger**a ce livre ci.

Er wird uns diss Büch besseren.

Vous en serez le **correcteur**.

Ir foldt ein corrector druber wesen.

Il en fera la **correction**.

Ehr wirdts besseren.

B) L'antonymie :

Affranchir.

Mettre en franchise, ou, liberté.

Ihn freiheit stellen.

Après les avoir miz hors de servitude.

Als ehr sie auss der dienstbarkeit gebracht hat.

5.3.2. La synonymie

Concernant l'objet central de l'ouvrage, on observe le début d'une approche distinctive de la synonymie lexicale. En effet, contrairement à ce que laisse entendre le sous-titre des *Synonymes*, « propos tirez quasi tous a un mesme sens », la synonymie concerne les mots-entrées et non les phrases. Or, plusieurs articles font apparaître que si de Vivre se situe dans la tradition ancienne des *Synonyma* médiévaux, ce n'est pas pour collecter des phrases équivalentes mais pour faire fonctionner les synonymes d'un mot en contexte. On lit ainsi à l'entrée *Couper* que l'on « taille » des rameaux et que l'on « tranche » une tête :

Couper

1. Coupez le net la terre.
2. Taillons quelques rameaux de ces arbres.
3. Après lui avoir tranché la tête.

De même à l'entrée *Choisir* :

Choisir

1. Il à (sic) esté choisi entre plusieurs.
2. Le senat les a esleuz.

Les phrases sont forgées avec le souci de mettre en valeur, pour l'apprenant étranger, les contextes propres à chaque synonyme, démarche intéressante plus d'un siècle avant Girard¹⁷⁶.

5.3.3. Une approche de la plurisémié

La synonymie sert également souvent au tri des acceptions, comme dans l'exemple ci-dessous, où l'auteur distingue pour le verbe *caché* un sens « physique » et un sens abstrait, grâce au synonyme *dissimuler* :

Cacher.

Il se cachoit derriere moy.

Er verbach sich hinder mich.

Ie ne te dissimuleray rien.

Ich will euch nichts verhalten.

La synonymie permet ici de faire apparaître les différents sens du mot-entrée selon, encore une fois, les différents contextes dans lesquels il peut être employé. On retrouvera dans le dictionnaire de l'Académie ce rôle de la synonymie dans le tri de la polysémie. On peut également citer l'exemple de *changer* où l'on trouve les phrases « Nous avons changé de logis » et « Il est totalement converti et changé » Nous pouvons remarquer qu'il est fréquent, comme c'est le cas ici avec « converty et changé », qu'un second sens soit souligné par la présence d'un binôme synonymique, qui rappelle la pratique étudiée par Claude Buridant¹⁷⁷. Dans ce cas, la permutation, en contexte, est rendue explicite et la synonymie passe alors du côté du tri des acceptions. Cet autre sens

¹⁷⁶ Girard, G., *La justesse de la langue française, ou les différentes significations des mots qui passent pour synonymes*, Paris, Vve d'Houry, 1718.

¹⁷⁷ Buridant, C., « Les binômes synonymiques. Esquisse d'une histoire des couples de synonymes du Moyen Age au XVIIe siècle », *Bulletin du Centre d'Analyse du discours*, 4, 1980, pp.5-79.

peut également être souligné par ce qui ressemble à une paraphrase définitoire, « changer et tourner en autre nature ».

5.3.4. L'explication du sens

La prise en compte, non plus seulement des synonymes de l'entrée, mais des phrases dans leur totalité, et la confrontation, non plus seulement de l'entrée et d'une phrase, mais de plusieurs phrases entre elles, met peut-être en valeur un autre aspect intéressant de l'ouvrage. Il semble en effet que les phrases forgées visent parfois à représenter les différents éléments de sens d'un mot. Une comparaison avec les définitions que donne le *Dictionnaire de l'Académie* de ces mêmes mots permet d'apprécier la finesse de l'analyse sémantique qui sous-tend souvent le choix des énoncés forgés chez de Vivre. Prenons l'exemple du verbe *Controuver* :

DA¹⁷⁸ : inventer une fausseté pour nuire à quelqu'un.

De Vivre : 1 Ils ont controuvé quelque **méchanceté**.

2 Avez-vous **inventé** quelque finesse ?

9 Oh quelle belle ruse !

10 Ils usent de grandes finesses.

11 Machiner quelque tour de finesse et de **fausseté**.

13 Choses **feinte**, fausse et controuvé.

On retrouve, d'une part, le verbe *inventer* et le nom *fausseté* et, d'autre part, l'idée d'une mauvaise intention, exprimée dans la définition par le circonstant « pour nuire à qqun », est présente dans le nom *méchanceté*. On va donc vers une décomposition du sens, que permettra la définition à la différence du synonyme : dans *controuver*, il y a

¹⁷⁸ Dans cet exemple ainsi que dans les suivants DA renvoie au *Dictionnaire de l'Académie* (1694).

l'idée d' « invention » et l'idée de « nuire ». Il semble que la technique de la définition ne soit pas encore disponible, mais que l'on tende vers elle. Certes, de Vivre utilise des exemples d'usages, non du métalangage. Notre observation nous conduit toutefois à nous interroger sur le statut des « phrases » listées : sont-elle de simples exemples d'usages où possèdent-elle une visée sémantique qui dépasse cette fonction ? Il est certain en tout cas que ces phrases sont forgées par l'auteur et que certaines « frôlent » le pléonasme, comme « Ils ont controuvé quelque méchanceté ». N'aurait-on pas une sorte d'homogénéité entre les éléments d'une définition en langue, les synonymes du mot et les contextes d'emploi de ce mot ? Les synonymes proposés par de Vivre pour *controuver* sont *inventer* et *machiner* mais « inventer quelque finesse » est plus important pour cerner le sens du verbe-entrée. De Vivre déborde ici le cadre du synonyme et, ce faisant, il est parfois très proche de la définition.

Cette proximité est parfois également observable à l'échelle d'une seule phrase. Dans les exemples suivants, le mot qui figure en majuscules est l'entrée à laquelle nous nous référons :

Abhorrer

DA : Avoir en horreur, en aversion.

De Vivre : Nous avons horreur de le dire.

Abolir

DA : Annuler, mettre hors d'usage, mettre à néant.

De Vivre : L'usage en est passé.

Aller hors d'usage de jour en jour.

Affranchir

DA : Mettre en liberté.

De Vivre : Mettre en franchise, ou, liberté.

Rendre franc, ou, libre.

Aveugler

DA : Rendre aveugle.

De Vivre : Faire aveugle.

DA : Il se dit quelquefois pour marquer un grand éblouissement qui empêche de voir.

De Vivre : Il nous éblouissait les yeux.

DA : Aveugler signifie figurément obscurcir la lumière de la raison.

De Vivre : Dieu nous avoit obscurci les yeux de l'entendement.

Bastir

DA : édifier, construire, faire un édifice.

De Vivre : Eriger quelque édifice.

Bruire

DA : Rendre un son confus.

De Vivre : Rendre son.

Ces exemples prouvent que chez de Vivre la frontière entre synonyme ou exemple d'emploi et définition ou analyse sémantique est souvent fine. Le traitement du sens par les synonymes constitue ici un acheminement à la définition lexicale.

6. Terminologie et monolinguisme : le cas du dictionnaire juridique de François Ragueau (1583)

Il peut sembler paradoxal, alors que notre propos consiste à dégager des lexiques partiels ayant pu contribuer à faire émerger certaines spécificités du dictionnaire de l'Académie, de consacrer un développement au dictionnaire terminologique, dans la mesure où, nous y reviendrons dans la troisième partie, l'exclusion des termes est une des caractéristiques les plus connues du premier dictionnaire de langue. Il ne s'agit donc pas de parler d'« influence ». C'est sur un autre plan que l'étude de certains vocabulaires spécialisés nous a semblé intéressante.

Les lexiques terminologiques s'opposent aux autres lexiques partiels que nous avons étudiés par le fait que ce qui les définit est extérieur au domaine de la langue : la liste n'est pas organisée à partir d'une notion linguistique ou d'un fait de langage, mais à partir d'un domaine de connaissance – qui est toutefois aussi un domaine de discours. Comme nous l'avons vu lorsque nous avons dressé le tableau de la production lexicographique au cours de la période qui nous concerne, les vocabulaires techniques y sont extrêmement nombreux. Le 16^{ème} siècle, qui, on le sait, se caractérise par une volonté d'enrichissement de la langue est loin de dédaigner, comme ce sera le cas au 17^{ème}, les termes techniques. Au contraire, ils sont recherchés afin de montrer que la langue vernaculaire est capable de traiter des domaines jusque là réservés au latin : médecine, mathématique, philosophie entre autres. Toutefois, au 17^{ème} siècle, où il ne s'agira plus d'enrichir la langue mais plutôt de lui donner ses lettres de noblesse et où l'on pourra observer chez les garants du bon usage (l'Académie, Vaugelas, Callières entre autres) un rejet des termes de spécialités comme ne seyant pas à l'honnête homme,

qui doit se distinguer par une sorte de neutralité de son vocabulaire¹⁷⁹, les lexiques techniques paraîtront encore en grand nombre. Simplement, leur nomenclature n'aura pas sa place dans le dictionnaire officiel.

L'une des choses remarquables est que ces lexiques terminologiques figurent parmi les premières traces de lexicographie monolingue du français. Pour être plus précis, on peut même dire, se basant à la fois sur le relevé des lexiques établi par Bernard Quemada¹⁸⁰, ainsi que sur nos propres recherches personnelles, que le premier lexique entièrement monolingue du français est un lexique de termes religieux, le *Dictionnaire en théologie*, publié anonymement en 1560. On peut souligner qu'il ne semble pas qu'il s'agisse d'une spécificité française :

Comme celle de bien d'autres langues modernes, la lexicographie de l'espagnol commence au moyen-âge. C'est « le temps des glossaires », selon l'expression employée par A. Rey, dans un article sur la « Typologie génétique des dictionnaires ». D'après lui, la principale raison d'être des glossaires du moyen-âge, c'est « l'analyse de quelques unités-signes devenues incompréhensibles » (1970 : 48). Or, bien qu'il ait raison en ce qui concerne la majorité des glossaires espagnols (en fait, il n'y en a que trois ou quatre, tous publiés par A. Castro, en 1936), cette formule ne vaut pas pour l'ouvrage qui peut se vanter d'être le premier à offrir une glose espagnole : je veux parler du dictionnaire de médecine végétale d'un andalou resté anonyme, rédigé vers 1100, en caractères arabes (...). Son auteur relève systématiquement les noms espagnols des plantes médicinales, et cela dans le but de faciliter le travail des médecins arabes résidant à l'époque en Espagne, en Andalousie.¹⁸¹

Nous entendons lexique monolingue au sens strict, c'est-à-dire un lexique où sont classées par ordre alphabétique des entrées françaises, suivies d'explications en

¹⁷⁹ « Un galant homme ne laisse jamais deviner par ses discours qu'il ait une profession particulière, et c'est ce qu'un homme d'esprit a bien exprimé en disant qu'un honnête homme n'a pas d'enseigne », Callières, F., *Des mots à la mode, et des nouvelles façons de parler*, 3^e ed., Paris, C. Barbin, 1693, p. 104.

¹⁸⁰ Quemada, B., *Les dictionnaires du français moderne*, op. cit.

¹⁸¹ Niederehe, H.-J., « La lexicographie espagnole jusqu'au Covarrubias », *Schifanoia* 2, 1986, pp.11-12.

français. Comme nous allons le voir, ces « explications » n'ont pas encore la forme de « définitions » au sens où nous l'entendons aujourd'hui et telles que nous les trouverons dans les premiers dictionnaires généraux du français au 17^{ème} siècle. L'intérêt de ces lexiques spécialisés ne réside pas dans les techniques de définitions mises en place mais dans les conséquences que l'on peut y observer de la mise à l'écart du latin, qui se traduisent notamment par un recentrage sur les relations lexicales à l'intérieur de la langue (intérêt pour la collocation et pour les relations morphologiques notamment), fait que nous trouverons également dans le dictionnaire de l'Académie. Le phénomène s'observe ici à l'intérieur d'un sous-langage.

Le monolinguisme « précoce » de ces lexiques n'est, dans un certain sens, guère étonnant. Pour certains, on peut même dire qu'il est constitutif du projet même de l'ouvrage : c'est le cas notamment du *Dictionnaire en théologie*, précédemment évoqué, et d'un lexique du droit, celui de François Ragueau, qui paraît en 1583. En ce qui concerne d'autres types de terminologies, comme par exemple les vocabulaires de la chasse, le « point de départ » était assez naturellement le français. Si le latin pouvait encore y avoir sa place, comme dans *Le Traité d'aulcuns mots et manieres de parler appartenant à la venerie*, ajouté au dictionnaire français-latin d'Estienne (1549), il s'agissait plutôt, de manière un peu artificielle, de s'efforcer de trouver des équivalents latins aux termes français, entreprise qui comportait bien des lacunes¹⁸².

On sait d'autre part que le rapport entre langue de spécialité et phraséologie est particulièrement étroit. Les titres sont en général éloquentes :

1549, *Traité d'aulcuns mots et manieres de parler appartenant à la venerie* (déjà cité).

¹⁸² Estienne fait appel au lecteur pour l'aider dans cette démarche. De fait, dans ce petit lexique additionnel, une bonne partie des termes ou des manières de parler n'ont pas d'équivalents latins.

1560, *Dictionnaire en théologie contenant entière déclaration des mots, phrases et manières de parler de la Sainte Ecriture*

1583, François Ragueau, *Indice des droicts royaux et seigneuriaux, des plus notables dictions, termes, et phrases de l'estat et de la justice.*

1590, Anonyme, *Recueil des mots, dictions et manières de parler en l'art de vénerie avec une brève interprétation d'iceux.*

Toutefois si la « phraséologie » a une place beaucoup plus importante dans les discours spécialisés qu'ailleurs, ce n'est pas probablement pas seulement ce qui explique que ces lexiques y aient systématiquement recours pour définir les unités lexicales.

6.1. Le contexte historique

Concernant les changements qui affectent le droit français aux 15^{ème} et 16^{ème} siècles, nous nous appuyons sur l'article de Martine Grinberg, « La rédaction des coutumes et les droits seigneuriaux : nommer, classer, exclure »¹⁸³. En 1454, Charles VII demande la mise par écrit des coutumes, qui s'inscrit dans un projet plus vaste de reformation de la justice. La plupart des coutumes sont rédigées entre 1506 et 1540. On tente dans un second temps une unification du droit sur le modèle de la coutume parisienne. On peut avoir une idée des objectifs déclarés en citant un extrait de l'ordonnance de Montils-les-Tours, rédigée par Charles VII en 1453 :

Considérant (...) que les parties en jugement, tant en nostre court de parlement que pardevant les autres juges de nostre royaume, tant nostres que d'autres, **proposent et allèguent plusieurs usages, stiles et costumes, qui sont divers selon la diversité des**

¹⁸³ *Annales HSS*, septembre-octobre 1997, n°5, pp. 1017-1038.

pays de nostre royaume¹⁸⁴, et les leur convient prouver, par quoy les procez sont souventes foys moult allongez, et les parties constituées en grands fraiz et despens ; et que si les coutumes, usages et stiles des pays de nostre dit royaume, estoient redigez par escrit, les procez en seroient de trop plus briefz, et les parties soubslevées de despenses et mises, et aussi les juges en jugeroyent mieux et plus certainement : (car souventes foys advient que les parties prennent coustumes contraires en un mesme pays : et aucunes foys les coustumes muent et varient à leur appétit, dont grandz dommages et inconveniens adviennent à nos subjects). Nous voulons abréger les procez et litiges d'entre nos subjectz et les relever de mises et despens, et mettre certainté ès jugemens tant que faire se pourra, et **oster toutes matières de variations et contrariétez**, ordonnons et décernons, déclairons et statuons que les coustumes, usages et stiles de tous les pays de nostre royaume, soyent redigez et mis en escrit, (...) ¹⁸⁵.

Le travail de rédaction s'accompagne d'une volonté d'unification et d'un effort qui tend vers l'éviction du particulier, tendance qui va croissant au 16^{ème} siècle. Selon Martine Grinberg, « Le travail des rédacteurs des coutumes s'inscrit dans une dynamique, celle de la construction d'un droit commun »¹⁸⁶. Un siècle environ avant la décision de l'état de construire une « Langue commune », on a donc voulu élaborer un droit commun. En outre, cette recherche d'un droit commun français est en grande partie motivée par le désir de limiter l'influence du droit romain, même si, nous dit M. Grinberg, « ce dernier demeure la référence, le dernier recours dans la jurisprudence, la « Raison écrite »¹⁸⁷ - sorte de *Grammatica* juridique. L'objectif est donc juridique *et* politique.

D'un point de vue linguistique, la chose est également intéressante : certaines coutumes anciennes avaient été rédigées dans le patois local : la re-mise par écrit, dans ce cas, vise donc aussi, dans le contexte de promotion de la langue vulgaire, la reconnaissance du français comme langue du droit et donc comme langue nationale.

¹⁸⁴ C'est nous qui soulignons.

¹⁸⁵ Favre, L., *Préface* à l'édition de *l'Indice des droits roiaux* de 1882.

¹⁸⁶ *Ibid.*, p.1021.

¹⁸⁷ *Ibid.*

6.2. L'intérêt de l'ouvrage

L'*Indice des droicts royaux et seigneuriaux* est l'œuvre d'un juriconsulte qui s'inscrit, comme nous venons de la voir, dans une conjoncture tout à fait particulière pour le droit français : double volonté d'émancipation par rapport au droit latin et de construction d'un droit commun (contre la diversité des coutumes). Pour nous, l'*Indice* se fait l'écho sur un plan linguistique de ce double mouvement, non encore achevé : par sa démarche monolingue et par la forme même de dictionnaire qu'il adopte, puisque le principe de l'entrée tend à une unification de la terminologie juridique (cette unification est plus une visée qu'un objectif atteint). Quelle entreprise, mieux qu'un dictionnaire montre que l'usage est le même pour tous ?

Les définitions de Ragueau sont rarement de type métalinguistique : l'utilisation du verbe *être* en copule (« c'est... » ou « c'est quand on... ») est fréquente et traduit des préoccupations tournées vers le monde :

Chastelain. C'est un homme préposé pour la garde d'un château ; un concierge.
FAUSSE **clameur.** Quand on se plaint à tort et sans raison à Justice.

Quand le verbe *être* n'est pas utilisé, la forme de la définition correspond rarement à la catégorie grammaticale de l'entrée :

Chantelage. Qui est un droit dû pour le vin ...

Son intérêt réside ailleurs, notamment dans trois points.

A) Les regroupements morphologiques.

Les mots apparentés morphologiquement à l'entrée peuvent être simplement listés à sa suite :

Cens, CENSIF, CENSIVE, SEIGNEUR CENSIER

SEIGNEUR **chastellain**, **chastellenie**

Clamer ET FAIRE SAISIR LES BIENS OU DENIERS DE SON DEBITEUR FORAIN. (...) Le *Clamant* : qui est le créancier qui use de tel arrest et execution. La *Clameur* du petit scel de Montpellier : (...).

Confronter LES TEMOINS ET **Confrontation**.

Ou donner lieu à une autre entrée :

Calenge. C'est la prise de corps qui se fait par un sergent, quand il apprehende un criminel ou autre : *Personnes calengez* : qui sont pris et saisis au corps pour les emprisonner.

Calenger. *Calenger* sa franchise, sa terre, ou héritage.

B) L'importance de la collocation

Les syntagmes apparaissent parfois à l'intérieur de l'article, sous la dépendance de l'entrée. Ils peuvent être définis :

Calenge. C'est la prise de corps qui se fait par un sergent, quand il apprehende un criminel ou autre : *Personnes calengez* : qui sont pris et saisis au corps pour les emprisonner.

ou non :

Calenger. *Calenger* sa franchise, sa terre, ou héritage.

Dans ce cas, ils peuvent même tenir lieu de définition :

Conseil. Des affaires du Roy, Secret, d'Etat, Etroit, Privé.

Conjure. Du Seigneur, du Bailly, du Gouvernement, ou son Lieutenant

Ils peuvent également apparaître en entrée :

SEIGNEURS **Caviers**. (...) auxquels les cens, rentes et devoirs fonciers sont dus par les tenanciers.

FAUSSE **Clameur**

FORTE **Clameur**

HOMME **Cottier**

LIEU **Cottier**

TENANT ou TENANCIER **Cottier**

CHOSE **Cottière**

Il est intéressant de se demander quelles sont les problèmes, d'ordre linguistique et d'ordre lexicographique (on entend par là ce qui relève des techniques lexicographiques) auxquels ont été confrontés les premiers lexiques monolingues et que n'ont pas rencontré les dictionnaires bilingues contemporains. Nous partons de l'hypothèse que l'élaboration d'un outil linguistique tel que le dictionnaire, en obligeant le lexicographe à faire des choix très pratiques concernant la rédaction, la présentation de l'ouvrage, le contraint également à faire des choix plus proprement linguistiques. Le traitement du segment en usage, de son statut, de sa fonction (d'exemplification ou de définition) nous semble constituer un des aspects qui spécifie la pratique du dictionnaire monolingue par opposition au dictionnaire bilingue. Le statut du segment en usage présente déjà chez Ragueau une complexité qui perdurera dans les grands dictionnaires monolingues du 17^{ème} siècle et notamment dans le dictionnaire de l'Académie. L'auteur utilise parfois l'exemple, au sens de séquence en usage destinée à illustrer la validité, la justesse de la définition qui la précède. On trouve notamment des citations, placées entre guillemets et dont l'origine est précisée :

LE **Chef-Seigneur** (...) Par l'article 166 de la nouvelle coutume de Normandie, « *le chef seigneur* est celui seulement qui possède par foy et par hommage, et qui à cause dudit fief tombe en garde ; »

Il utilise également des exemples, en général en italiques, qui se présentent cette fois-ci non plus comme des occurrences singulières mais comme des façons de parler stabilisées. A l'intérieur de cet ensemble, un choix s'offre de nouveau au lexicographe puisque la collocation peut être ou non définie. Enfin, les collocations constituant une

entrée, qui se présentent donc comme lexicalisées, sont très fréquentes dans *l'Indice des droits roiaux*.

Il ne s'agit pas de prêter à Ragueau une réflexion linguistique qu'il n'a pas eue et qui ne faisait peut-être pas partie de ses préoccupations. On a affaire à un auteur bien davantage juriste que linguiste. Toutefois, son entreprise l'oblige, d'un point de vue pratique, à faire face à certains problèmes d'ordre typiquement lexicographique. Du fait de la démarche mécanique du renversement et du fait que l'entrée n'est en général pas définie, le dictionnaire bilingue d'Estienne et même sa réédition par Nicot ne sont conduits ni aux mêmes interrogations, ni aux mêmes choix. L'absence, ou la *quasi* absence de définition (pour le moins leur non systématisme), simplifie considérablement le rapport complexe entre définition et exemple. Dans la seconde édition du dictionnaire français-latin d'Estienne, les entrées sont, à quelques exceptions près, des mots et non des syntagmes. Sont ensuite rangés sous ces entrées essentiellement des segments en usage contenant une occurrence du mot-vedette, traduits en latin (souvent par un seul mot). Puisque ces segments en usage ne sont pas à définir, Estienne n'a pas vraiment à distinguer exemple libres et collocations.

C) Contrairement aux lexiques de spécialités qui sont des nomenclatures, le sens des mots, dans un lexique du droit, est à rechercher dans un discours. Le discours du droit fonctionne comme un sous-système langagier, qui a la particularité de fonctionner en système clos. Il ne peut y avoir, par exemple, deux mots synonymes. De même, les concepts et par conséquent les mots s'y opposent comme le montre la place de l'antonymie dans *l'Indice* :

LIEU **Cottier**. Qui est opposé au lieu noble.

L'importance accordée à la collocation chez Ragueau confirme l'idée que lorsque disparaît l'appui de la traduction latine pour donner le sens des mots, celui-ci est recherché dans le contexte. On trouve d'ailleurs la même démarche dans un autre dictionnaire terminologique, le *Dictionnaire en théologie* (1560) déjà cité. On y peut lire à l'entrée *Crainte* :

Crainte il y a diverses craintes. L'une est crainte filiale c'est-à-dire d'enfants ; l'autre est servile.

Nous retrouvons le rôle joué par l'épithète pour distinguer les différentes acceptions du substantif. Les mêmes collocations seront présentes dans le dictionnaire de l'Académie.

Conclusion

Une activité lexicographique monolingue existe dès la seconde moitié du seizième siècle à travers plusieurs ouvrages qui, bien que situés aux « marges » de la lexicographie, n'en constituent pas moins les premiers traitements du lexique français en français, dans une perspective synchronique. Diverses voies sont empruntées, proverbes, synonymie, épithètes, à la recherche d'un nouvel objet. C'est ce nouvel objet, la « la langue commune » que l'Académie va s'attacher à construire.

III.

LA PREMIÈRE ÉDITION DU *DICIONNAIRE DE L'ACADÉMIE*
FRANÇAISE (1694) OU L'INVENTION DU DICTIONNAIRE DE LANGUE

La première édition du *Dictionnaire de l'Académie*¹⁸⁸ a fait l'objet de nombreuses critiques, dès sa parution par ses contemporains, jusqu'à aujourd'hui dans des ouvrages ou articles traitant de l'histoire de la lexicographie. Il est assez curieux d'observer que ces critiques, en plus de trois siècles, ont assez peu changé : nomenclature restreinte, définitions sommaires, exemples banals ou d'une sécheresse grammaticale, classement incommode des entrées par familles morphologiques. Ce sont pourtant ces spécificités qui fondent l'originalité de l'entreprise académique et que nous pouvons résumer en trois points :

(i) *Le choix d'une définition basée sur l'usage.*

(ii) *Le choix de la séparation entre mots et termes, ou la construction d'une langue commune.*

(iii) *Le choix du regroupement morphologique des entrées et l'invention de la définition morpho-sémantique.*

Au cours de cette partie, nous envisagerons successivement l'innovation que constitue l'invention d'une définition par laquelle « on marque ce que [les mots] signifient dans

¹⁸⁸ Désormais DA.

l'usage »¹⁸⁹, ainsi que la façon dont « les usages » entrent dans le DA, les enjeux de la séparation entre les mots et les termes pour la constitution d'une langue commune et les implications du traitement morphologique des entrées.

1. La « vérité de l'usage »

Tout énoncé du sens exige, si l'on peut le dire ainsi un « appui ». Cet appui peut être recherché dans une autre langue (autrement dit dans la traduction), dans l'étymologie du mot, dans l'ordre des connaissances (c'est la définition encyclopédique), ou dans l'usage. L'innovation du DA réside dans le traitement du mot comme unité d'usage, à l'exclusion de tout autre appui pour dire le sens. Concernant l'ordre des connaissances, on sait que, bien que ne soit pas encore théorisée la différence entre dictionnaire de langue et dictionnaire de choses, l'encyclopédisme est bien distingué du travail que s'assignent les académiciens puisqu'un autre outil est mis en place pour s'en charger : le *Dictionnaire des arts et de sciences* de Thomas Corneille qui paraît la même année. D'autre part, nous avons vu que l'Académie avait renoncé à donner les traductions latines des entrées, se distinguant en ceci des autres dictionnaires européens qui paraissent à la même époque, et même, dans une certaine mesure du *Dictionnaire Universel* de Furetière, qui, bien que monolingue, cite souvent Ménage dans des commentaires parfois développés et fournit les étymologies de nombreux mots. Chose importante, cette prise en compte de l'étymologie peut avoir des conséquences sur le classement des sens d'une entrée polysémique et permet à l'inverse de souligner l'attitude résolument synchronique des académiciens face à la langue. A l'entrée *Capable*, par exemple, on peut lire :

¹⁸⁹ Arnauld A. et Nicole P., *op. cit.*, p. 129. Nous utilisons l'édition Flammarion, Paris, 1970.

Académie :

CAPABLE. adj. de tout genre : Habile, intelligent. En ce sens il se dit absolument.

Il signifie aussi, Celui qui a les qualitez requises pour faire quelque chose; comme, *Il est capable de gouverner.*

(...)

On dit aussi, *Capable de tenir*, pour dire, Qui peut contenir.

Furetière :

CAPABLE. Adj. m. & f. Lieu, ou vaisseau étendu en longueur, largeur, & profondeur, qui peut contenir, enfermer une certaine quantité de chose.

Capable, se dit figurément en choses spirituelles, des fonctions de l'ame, entant qu'elle peut contenir ou embrasser plusieurs connoissances. L'esprit, l'imagination de l'homme n'est pas capable de concevoir l'infini. (...)

On le dit aussi des dispositions qui se trouvent dans l'esprit pour estre propre à recevoir, ou a produire les diverses connoissances qu'il a, soit par la nature, soit par une instruction estrangère. (...) ce précepteur a rendu son escolier si scavant, qu'il est capable d'entrer en Rhétorique.

(...)

On dit absolument, qu'un homme est fort capable, quand il a beaucoup d'esprit, de scavoir (...)

On dit encore, qu'un homme est capable de tout, pour dire (...).

Ces deux articles permettent d'observer que Furetière pose comme sens premier le sens étymologique de *capable*, « qui peut contenir »¹⁹⁰ et qu'il essaye de faire apparaître le lien entre ce sens et les seconds, « historiquement » figurés, en les classant selon qu'il s'écartent de plus en plus du sens originaire. L'acception qui correspond à l'exemple « l'esprit n'est pas capable de concevoir... » est explicitement marquée comme figurée et la paraphrase définitoire reprend encore le verbe *contenir*. Puis, on s'éloigne de l'idée de contenance jusqu'à l'emploi absolu de *capable*, « intelligent », qui n'est enregistré

¹⁹⁰ On peut d'ailleurs observer que le lexicographe est ainsi conduit à forger une définition qui ne respecte pas la règle morpho-syntaxique de la paraphrase définitionnelle, qui veut que le mot-tête de définition appartienne à la même classe grammaticale que l'entrée.

que comme un « on dit ». L'Académie procède tout autrement. Elle place comme signification première le sens le plus courant qu'a pris l'adjectif *capable* au 17^{ème} siècle. En outre, c'est ici la dimension syntactico-sémantique qui structure l'article, et non pas les glissements de sens du propre au figuré : le premier sens « habile » correspond à un emploi absolu du mot, le deuxième correspond à l'emploi de l'adjectif avec un complément introduit par *de*. Enfin, ce choix permet également à l'Académie de traiter de façon homogène la famille morphologique de l'adjectif. Nous reviendrons sur ce traitement de la morphologie dans le DA, mais l'on sait que le dictionnaire, d'une part, opère un classement des entrées par familles et que, d'autre part, il marque par la définition le lien morphologique entre les dérivés et le mot primitif. Poser comme définition première pour *capable* « habile, intelligent », permet ensuite de définir l'antonyme morphologique *incapable*, qui ne possède pas le sens étymologique de *capable*, par « qui n'est pas capable » :

INCAPABLE. adj. de tout genre. : Qui n'est pas capable. Il a toutes les significations contraires à celles de son simple, excepté celle qui regarde les choses matérielles; car on ne dira pas, *Cette église, cette salle est incapable de tenir tant de gens*; mais on dira, *n'est pas capable*.

Cet article illustre la volonté de tenir compte à la fois du système de la langue et des restrictions discursives imposées par l'usage.

1.1. *La Logique ou l'art de penser* d'Arnauld et Nicole (1662) : un nouveau type de définition

1.1.1. La définition qui marque « ce que les mots signifient dans l'usage » est celle des dictionnaires

Ce nouvel appui pour « dire » le sens des mots est clairement exprimé dans la *Logique ou l'art de penser* d'Arnauld et Nicole. A côté des traditionnelles définition de nom et définition de chose, il existe un troisième type de définition, qui est réservé aux dictionnaires et par lequel « on marque » ce que les mots « signifient dans l'usage », pour reprendre les mots du chapitre XIV :

(1) Quand on n'a pas dessein de faire connoître simplement en quel sens on prend un mot, mais qu'on prétend expliquer celui auquel il est communément pris, les définitions qu'on en donne ne sont nullement arbitraires ; mais elles sont liées et astreintes à représenter non la vérité des choses, mais la vérité de l'usage et on doit les estimer fausses si elles n'expriment pas véritablement cet usage, c'est-à-dire si elles ne joignent pas aux sons les mêmes idées qui y sont jointes par l'usage ordinaire de ceux qui s'en servent.¹⁹¹

Il faut remarquer tout de suite que l'énoncé de ce troisième type de définition est lié à l'autonomie de l'objet dictionnaire, dans le texte même de *La Logique* et d'un point de vue historique. Du point de vue historique, en effet, nous avons vu précédemment qu'il n'existe pas avant le 17^{ème} siècle d'outil comparable au dictionnaire de langue, tel que nous le connaissons encore aujourd'hui et que les différentes réalisations lexicographiques qui existent ont pour particularité d'être mal dégagées de la

¹⁹¹ *La Logique*, p. 129.

grammaire¹⁹². Dans le texte de la *Logique*, c'est clairement la reconnaissance d'une « vérité de l'usage » qui fonde l'utilité d'un nouveau type d'outil, le dictionnaire de langue :

(2) Ces sortes de définitions de mots [celles qui représentent « la vérité de l'usage »] semblent être le partage des Grammairiens, puisque ce sont celles qui composent les Dictionnaires, qui ne sont autre chose que l'explication des idées que les hommes sont convenus de lier à certains mots.¹⁹³

Arnauld et Nicole montrent ainsi que la classique opposition entre définition de noms et définition de choses, établie par Pascal dans *De l'esprit géométrique*¹⁹⁴, ne s'applique pas au dictionnaire, ouvrant ainsi la voie à une prise de conscience proprement lexicographique des problèmes de la définition et posant ainsi la définition en langue, définie aujourd'hui par Alain Rey comme « l'ensemble des emplois observables du mot à une époque donnée ».

Ce passage de *La Logique* nous semble important car il constitue l'un des rares textes où sont abordées, de façon théorique, quelques-unes des spécificités de la définition lexicographique. Le texte ne donne pas de « modèle », puisque, précisément, la définition basée sur l'usage, renvoyée au dictionnaire, ne relève pas du domaine de la logique ; toutefois, il assigne de façon originale, comme nous allons le voir, un certain type de définition à un lieu linguistique particulier, le dictionnaire, et, nous l'étudierons également par la suite plus en détail, il fournit un certain nombre de caractéristiques de ce type de définition qui la rattache à ce que, en des termes modernes, nous appellerions une analyse sémantique et que nous retrouvons dans les premières définitions en

¹⁹² Comme nous l'avons dit dans la première partie, l'édition de 1606 du dictionnaire bilingue d'Estienne contient encore un *Acheminement à la langue française*.

¹⁹³ *La Logique*, p. 129.

¹⁹⁴ Pascal, B., *De l'esprit géométrique*, texte daté de 1655, d'après Frantext, Paris Aubier, 1955.

français du DA. Il s'agit donc ici de montrer la convergence entre réflexion et pratique, la façon dont s'opère une répartition des lieux d'exercice des différents types de définition au moment où émerge un nouvel outil linguistique. Nous rappellerons, avant d'entrer plus en détail dans le texte de *La Logique*, de quels éléments dispose le 17^{ème} siècle en ce qui concerne la « définition » de la définition lexicographique.

1.1.2. Une démarche originale

Les lexicographes du Grand Siècle ont élaboré les définitions des mots du français sans véritable réflexion préalable, en travaillant dans un certain empirisme. Alors que les pratiques lexicographiques sont en pleine évolution, modifient la tradition aristotélicienne et inventent la définition moderne, reposant sur l'usage, alors que l'on voit s'élaborer les trois premiers dictionnaires monolingues généraux du français, il existe très peu de théories de la définition au 17^{ème} siècle. C'est également à ce moment que se mettent en place, avec le *Dictionnaire Universel* de Furetière et le *Dictionnaire de l'Académie*, les deux grands modèles de dictionnaires encore valables aujourd'hui, à savoir le dictionnaire encyclopédique et le dictionnaire de langue. Dans quelle mesure les spécificités des deux types d'ouvrages et des deux types de définitions ont-elles été perçues par les contemporains ?

Les seuls textes qui abordent la question de la définition au 17^{ème} sont les *Factums* rédigés par Furetière après son éviction de la Compagnie et deux ouvrages attribués à un Sieur de Chastein, *L'Apothéose du Dictionnaire de l'Académie* (1696) et *L'Enterrement du Dictionnaire de l'Académie* (1697), qui constituent des critiques virulentes du DA.

Ce sont les mêmes critiques que l'on retrouve dans tous ces ouvrages. Concernant les définitions, celles qui sont formulées par Furetière dans ses *Factums* insistent toutes sur la « vacuité » et la sécheresse de ces dernières :

Car par exemple on n'aura pas besoin d'y aller apprendre qu'aimer, veut dire chérir, affectionner ; que la barbe, est le poil du menton : qu'un chien est un animal domestique qui aboye &c.¹⁹⁵

quand on peut trouver dans le *Dictionnaire Universel* l'énumération des différentes « sortes de chiens ». Le DA « est par tout plat & commun » et « il n'y a point de bourgeois qui ne scache »¹⁹⁶ ses définitions. Dans les deux ouvrages attribués à Chastein, les définitions sont jugées trop générales (*Anémone : fleur printanière qui vient d'oignon*) ou présentées comme tautologiques lorsqu'elles sont morpho-sémantiques (*Alisier : arbre qui porte des alises*). L'Académie n'a malheureusement pas relevé le débat. Une réponse a bien été faite, par un dénommé Mallement de Messange, approuvée par Charpentier, mais seulement à propos des critiques qui portaient sur la préface et l'épître et non sur celles qui concernaient les techniques définitives. Finalement, si les *Factum* et la préface de Bayle au *Dictionnaire Universel*, nous permettent d'apprécier quels étaient les critères de l'époque en faveur de la définition encyclopédique, nous ne disposons pas de texte, hormis la *Préface* au dictionnaire de l'Académie, qui fasse de même en ce qui concerne la définition en langue.

¹⁹⁵ Furetière, A., *Second Factum pour Messire Antoine de Furetière, abbé de Chalivoy, contre quelques-uns de l'Académie Française*, Amsterdam, H. Desbordes, 1688.p.37.

¹⁹⁶ *Ibid.*

La distinction entre définition de chose et définition de nom remonte à Aristote qui distingue la définition visant l'essence de la chose et la définition expliquant simplement ce que signifie le nom. Au 17^{ème} siècle, Pascal reprend cette distinction dans *De l'Esprit géométrique* en la modifiant. La définition de nom n'est plus explicative mais, dans le but d'améliorer la clarté d'un discours démonstratif, elle consiste à poser qu'un mot, préalablement vidé de sens, peut remplacer une définition élaborée librement. Seuls ces deux types de définitions sont exposés par Pascal, dont aucun ne s'applique à la définition des lexicographes, hors des préoccupations de l'auteur dans ce traité.¹⁹⁷ Arnauld et Nicole reprennent Pascal pour ces deux types de définition. Cette opposition tout au long du 17^{ème} siècle est discutée par des philosophes, logiciens ou rhétoriciens. Toutefois, quelle que soit la tradition à laquelle ces derniers se rattachent, il n'est, à notre connaissance, jamais question d'une définition basée sur l'usage, telle que la pose *La Logique*.

Dans la *Rhétorique française* de René Bary (1653 pour la première édition, 1665 pour l'édition consultée), on retrouve sous les désignations de « définition nominale » et « définition essentielle » l'opposition aristotélicienne. La seconde donne le genre prochain et les différences spécifiques, la première, qui peut aussi être « ethimologique », consiste en « l'explication des mots » et semble tout simplement, au vu des exemples donnés, plus approximative :

¹⁹⁷ L'intérêt de Pascal ne porte que sur les définitions s'attachant à des concepts auxquels celui qui fait une démonstration peut avoir recours. Le sens « ordinaire » de certains mots, pour reprendre l'adjectif utilisé par Arnauld et Nicole, est hors de propos : « Cette judicieuse science est bien éloignée de définir ces mots primitifs, espace, temps, mouvement, égalité, majorité, diminution, tout, et les autres que le monde entend de soi-même. Mais hors ceux-là, le reste des termes qu'elle emploie y sont tellement éclaircis et définis, qu'on n'a pas besoin de dictionnaire pour en entendre aucun ; de sorte qu'en un mot tous ces termes sont parfaitement intelligibles, ou par la lumière naturelle ou par les définitions qu'elle en donne. », *op.cit.*, p.128. On voit donc à quel point les préoccupations de Pascal sont éloignées de la définition lexicographique.

On définit nominellement les choses, lors qu'on dit que la Grammaire est l'art des lettres ; que l'Axiome est une sentence excellente ; que le Moyne est un homme solitaire.

On définit essentiellement les choses, lors qu'on dit que l'homme est un animal raisonnable ; que la Grammaire donne des regles pour parler congrüement.¹⁹⁸

Un traité de logique, celui de Edme Mariotte, *Essay de Logique, contenant les principes des sciences et la maniere de s'en servir pour faire de bons raisonnemens* (1678) contient des remarques intéressantes concernant la définition, mais là encore, ce n'est pas la définition lexicographique qui est abordée. Le point de vue adopté est proche de celui de Pascal, notamment parce que la définition n'est guère envisagée hors du lieu de la démonstration. Partant du principe qu'il existe une langue commune, l'auteur en tire la conséquence que l'on n'a guère jamais besoin de définir les mots que nous prenons « à peu près (...) tous dans un même sens. » :

Il y a donc peu de mots qui ayent besoin d'explication ; & ceux qui parlent en public des choses ordinaires, sont peu souvent obligés d'expliquer ce qu'ils entendent par les mots dont ils se servent. Euclide n'a pas crû qu'il fallût expliquer la signification de beaucoup de mots qu'il employe ; comme, *égal, plus grand, longueur, largeur, &c.* Discoride n'a point dit ce qu'il entendoit par les noms de *feuille, fleur, racine, &c.*¹⁹⁹

La perspective est ici nettement encyclopédique. Lorsque la définition est jugée nécessaire, la figure peut tout aussi bien remplacer la définition :

Si l'on pouvait faire tomber sous les sens les choses sensibles inconnües, & dont les noms sont inconnus, les definitions de ces choses se seroient pas necessaires, parce qu'on scauroit de quelle chose on voudroit parler : mais pour les intellectuelles, dont l'exatitute ne peut estre jugée par les sens, comme, un cercle, une ligne droite, une ellipse, &c. il faut de necessité les definir, & mesme les faire voir en mesmes temps ;

¹⁹⁸ Bary, R., *op. cit.*, p. 85.

¹⁹⁹ Mariotte E., *Essay de Logique, contenant les principes des sciences et la maniere de s'en servir pour faire de bons raisonnemens*, Paris, E. Michallet, 1678, p. 54.

décrites & figurées de telle sorte qu'elles puissent être conçues ; (...) pour faire connaître ce que c'est qu'un cercle, on en décrira un avec un compas.²⁰⁰

La définition d'un mot doit permettre soit l'identification de son référent, dans une perspective encyclopédique tournée vers la connaissance du monde, soit l'emploi ou l'interprétation corrects du mot dans un énoncé. Dans *La Logique* d'Arnauld et Nicole, il est aussi question de la deuxième fonction.

1.1.3 Les trois types de définitions

1.1.3.1 Définition de nom et définition de mot

Commençons par les propriétés de la définition de nom. Comme nous l'avons déjà dit, Arnauld et Nicole reprennent les propos de Pascal. Introduite comme remède à l'équivocité des mots et conçue pour améliorer la clarté du discours, la définition de nom consiste en quelque sorte à vider les mots de leur sens puis à leur faire correspondre une nouvelle signification, « celle que nous voulons qu'ils aient »²⁰¹ : « *J'appelle âme ce qui est en nous le principe de la pensée.* »²⁰² Ici, comme chez Pascal, la « définition de nom » prend donc un tout autre sens que chez Aristote, pour qui celle-ci était explicative. Selon Sylvain Auroux²⁰³, la définition de nom est délimitée dans *La Logique* par quatre propriétés :

- (i) elle est arbitraire et incontestable (...).
- (ii) elle peut être prise comme principe dans une démonstration.

²⁰⁰ *Ibid*, p. 56.

²⁰¹ *La Logique*, p. 120.

²⁰² *Ibid*.

²⁰³ « La définition et la théorie des idées », in *La Définition*, Paris, Larousse, 1990, p.31.

(iii) elle n'a pas d'apport ontologique (...).

(iv) le *definiens* est l'équivalent du *definiendum* (...).

Le troisième type de définition est présenté comme une « autre sorte de définitions de noms » dans le titre du chapitre XIV. Ensuite, dès le second paragraphe, c'est l'expression « définition de mot » qui est employée. On peut donc tout d'abord remarquer qu'un déplacement s'opère entre la définition du substantif et de l'adjectif et la définition, *a priori*, de tout mot de la langue. Mais le critère essentiel qui sépare définition de nom et définition de mot est le fait que cette dernière n'est pas arbitraire. C'est donc essentiellement quant au critère (i) que les définitions de mots diffèrent des définitions de noms. En effet, les définitions qui s'attachent à représenter l'usage ont, contrairement aux définitions de noms qui n'engagent que celui qui les énonce, affaire avec une vérité qui ne dépend pas du particulier :

(3) Tout ce que nous avons dit des définitions de noms, ne se doit entendre que de celles où l'on définit les mots dont on se sert en particulier : et c'est ce qui les rend libres et arbitraires, parce qu'il est permis à chacun de se servir de tel son qu'il lui plaît pour exprimer ses idées. Mais comme les hommes ne sont maîtres que de leur langage, & non pas de celui des autres, chacun a bien droit de faire un dictionnaire pour soi, mais on n'a pas droit d'en faire pour les autres, ni d'expliquer leur paroles par les significations particulières qu'on aura attachées aux mots. [*La suite du texte correspond à la citation (1) ci-dessus.*]

Dans la définition basée sur l'usage, un lien qui peut être dit vrai ou faux unit le signe à l'idée de la chose qu'il représente et les conditions de vérité de ce lien résident dans la communauté parlante. Est affirmée ici l'idée que l'entreprise de définition du sens des mots relève de la société. Encore une fois, cette idée est ce qui fonde la nécessité du dictionnaire : on ne peut faire un dictionnaire pour les autres que parce qu'il existe un

usage commun qui lie les formes à une idée et si l'on se soumet à cet usage commun. On pourrait toutefois remarquer que c'est aussi elle qui rend paradoxale l'entreprise lexicographique envisagée comme la définition de tous les mots communs de la langue. Ainsi que le dit Bernard Lamy, à la suite d'Arnauld et Nicole, dans sa rhétorique *De l'Art de parler* (1675)²⁰⁴, « il est de la nature du signe d'être connu parmi ceux qui s'en servent » :

L'usage est le maître et l'arbitre souverain des langues, personne ne peut lui contester cet empire que la nécessité a établi, & que le consentement général des peuples a confirmé. Il est de la nature du signe d'être connu parmi ceux qui s'en servent. Les mots sont les signes des idées auxquelles ils sont liés, il est donc nécessaire de les employer seulement pour signifier les choses, dont ceux à qui l'on parle, savent déjà la signification.²⁰⁵

Mais, d'une part, cette idée d'intercompréhension est, au moment où s'élabore le dictionnaire de l'Académie, en partie à construire. D'autre part, devançant presque, si l'on peut dire, l'objection, les auteurs de *La Logique* ajoutent ensuite que c'est justement parce que les définitions fondées sur l'usage ne sont pas arbitraires et qu'elles ont affaire avec une vérité qu'elles sont susceptibles d'être contestées : « l'on dispute tous les jours de la signification que l'usage donne aux termes »²⁰⁶. Est ainsi exprimée la nécessité qu'une autorité compétente fixe cet usage commun et justifiée l'entreprise, d'un certain point de vue paradoxale, du dictionnaire monolingue.

²⁰⁴ Lamy, B., *op. cit.*, p.68.

²⁰⁵ *La Logique*, p.34.

²⁰⁶ *La Logique*, p.129.

1.1.3.2. Définition de chose et définition de mot

Si la distinction entre définition de nom et définition de mot apparaît très claire, tant du point de vue de leur structure formelle²⁰⁷ que de leur finalité ou, ce qui est lié, du lieu où l'on doit les trouver, il ne nous semble pas en être de même pour la distinction entre définition de mot et définition de chose, et ceci ne nous semble pas sans intérêt.

Ces deux types de définition ont en commun une propriété qui les oppose tous les deux aux définitions de noms qui est d'avoir une valeur de vérité. Voici ce qu'on lit au chapitre XII, où l'on sépare définition de nom et définition de chose :

(4) (...) il faut bien distinguer [la définition du nom] de la définition de la chose, *definition rei*.

Car dans la définition de la chose, comme peut être celle-ci : *L'homme est un animal raisonnable : le temps est la mesure du mouvement*, on laisse au terme qu'on définit comme *homme* ou *temps* son **idée ordinaire**, dans laquelle on prétend que sont contenues d'autres idées, comme *animal raisonnable*, ou *mesure du mouvement* ; au lieu que dans la définition du nom, comme nous avons déjà dit, on ne regarde que le son, & ensuite on détermine ce son à être signe d'une idée que l'on désigne par d'autres mots. (...)

Et de-là il s'ensuit, 1^o Que les définitions de noms sont arbitraires, & que celles des choses ne le sont point. (...) Car il ne depend point de la volonté des hommes, que les idées comprennent ce qu'ils voudroient qu'elles comprissent ; de sorte que si en les voulant définir nous attribuons à ces idées quelque chose qu'elles ne contiennent pas, nous tombons nécessairement dans l'erreur.²⁰⁸

Définition de choses comme définition de mots ne sont donc pas arbitraires et peuvent être erronées. On peut remarquer, si l'on rapproche la citation (1) qui concerne la

²⁰⁷ Comme le montre l'exemple cité, concernant le mot *âme*, Arnauld et Nicole fournissent la forme discursive de la définition de nom : « J'appelle *X* (...) », qui correspond à ce que nous appellerions aujourd'hui une formule d'encodage. Ils ne donnent pas d'exemple de ce type pour la définition de mot, mais on peut imaginer qu'étant explicative et visant donc le « décodage » d'un mot, elle serait de type « *X* signifie (...) »

²⁰⁸ *La Logique*, p.120-121.

définition de mot et la citation (4) ci-dessus, que le même adjectif « ordinaire » est employé, « usage ordinaire » pour l'une, « idée ordinaire » pour l'autre, montrant effectivement que, dans ces deux cas, le lien qui unit les deux termes de la définition « existe » déjà, en quelque sorte, avant qu'on l'énonce - si la définition énoncée est juste évidemment.

Partant également de ces deux extraits, on peut s'interroger sur ce qui distingue les deux types de définition. On voit en effet que la définition de chose consiste à relier une idée à d'autres idées, les secondes étant « contenues » dans la première. Selon Sylvain Auroux :

On reconnaît immédiatement la structure formelle de la théorie des idées. Comme théorie de la définition de chose, c'est assez extraordinaire : on y parle d'idées et non de choses. C'est évidemment un effet de l'épistémologie représentationnaliste qui prévaut depuis la séparation cartésienne entre la *res extensa* et la *res cogitans*.²⁰⁹

La définition de chose devrait avoir la forme – nous citons de nouveau S. Auroux : « L'idée a contient les idées a1, a2,..... an. »²¹⁰, tandis qu'on aurait pour la définition de mot : « Le mot a* signifie les idées a1, a2,..... an »²¹¹. Or, si l'on a d'autre part à l'esprit que dans la théorie classique du signe, un mot signifie une idée, c'est-à-dire si a* signifie a, il devient difficile de voir ce qui formellement distingue définition de chose et définition de mot.

De fait, les auteurs de *La Logique* s'attardent bien davantage sur les oppositions entre définition de nom et définition de chose d'une part, et entre définition de nom et définition de mot d'autre part. Toutefois, et malgré la proximité que nous venons de souligner entre définition de chose et définition de mot, ils font une seule fois,

²⁰⁹ Auroux S., *op. cit.*, p. 33-34.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 34.

²¹¹ *Ibid.*, p. 32.

explicitement, quoique brièvement, la distinction entre ces deux types de définition : les définitions de mots « sont liées & astreintes à représenter non la vérité des choses, mais la vérité de l'usage (...). »²¹². Il existe donc bien une différence entre les deux types de définition et, suivant la phrase que nous venons de citer, la distinction ne nous semble pouvoir résider, ce qui la rend intéressante et originale, que sur la nature des valeurs de vérité en jeu dans chacune des deux définitions. Deux ordres sont distingués, l'ordre des choses et l'ordre de l'usage, c'est-à-dire l'ensemble des discours autorisés à une époque donnée. Est ainsi énoncée une séparation entre ce qui a valeur encyclopédique et ce qui a valeur linguistique.²¹³

Il est intéressant de remarquer qu'au 20^{ème} siècle, la linguiste et lexicographe Josette Rey-Debove donnera une définition de la définition en langue extrêmement proche de celle que l'on trouve dans *La Logique*. Voici ce qu'on peut lire dans *La linguistique du signe*²¹⁴, dans un passage consacré aux « caractères de la définition des dictionnaires de langue » (paragraphe 5.5.5. « Vérité de l'assertion ») :

La définition se doit d'être une prédication vraie (...) elle constitue un jugement sémiotique (U. Eco), lieu commun ou évidence qui, à la fois, reflète et fonde les valeurs de vérités d'une société donnée parlant une langue donnée à une époque déterminée. [note : « Cela est admis même par les philosophes, comme Quine : la définition n'est pas une « proposition éternelle », mais une phrase vraie, pour une langue donnée, en synchronie. »]

Et dans au paragraphe 5.5.6., « L'implication métalinguistique » :

Les linguistes doivent ici compter avec les valeurs de vérité, non pas celles du monde, mais celles du monde qui sont reliées au code langagier commun à une société.

²¹² *La Logique*, p.129.

²¹³ Ou *Le Dictionnaire de l'Académie française* et le *Dictionnaire des arts et des sciences* de Thomas Corneille opposé au *Dictionnaire de l'Académie*.

²¹⁴ *La linguistique du signe. Une approche sémiotique du langage*, Paris, Armand Colin, 1998.

Les critères sont bien les mêmes : la définition a à voir avec la vérité mais une vérité relative, celle d'un consensus social.

1.2. Une théorie du signe

La Logique ou l'art de penser d'Arnauld et Nicole développe la théorie classique du signe comme représentation. Les mots sont signes de nos pensées. L'adéquation du mot à l'idée est cependant loin d'être parfaite et les mots peuvent se révéler trompeurs. Lorsque le mot remplit idéalement sa fonction, la matérialité du signe s'efface devant l'idée qu'il représente, mais plusieurs éléments peuvent altérer ce fonctionnement idéal et engendrer de la « confusion ». Il est à plusieurs reprises question du problème de l'« équivoque » dans *La Logique*, et la question, qui recouvre en partie ce que nous appelons aujourd'hui polysémie, ne nous semble pas sans intérêt pour l'étude du rôle du dictionnaire de langue qui s'élabore au même moment, notamment si l'on se rappelle que la principale fonction que les académiciens assignent eux-mêmes à leur dictionnaire dans la *Préface* est de démêler les différentes significations qu'ont presque tous les mots de la langue.

La nature conventionnelle du signe est posée dès l'introduction de la *Grammaire générale et raisonnée* :

Parler, est expliquer ses pensées par des signes, que les hommes ont inventez à ce dessein.

On a trouvé que les plus commodes de ces signes, estoient les sons et les voix. Mais parce que ces sons passent, on a inventé d'autres signes pour les rendre durables & visibles, qui sont les caractères de l'écriture (...).²¹⁵

²¹⁵ Arnauld A. et Lancelot C., *Grammaire générale et raisonnée* (1660), Paris, Editions Allia, 1997, p.5.

Comme on le voit dans ces premières phrases de la *Grammaire*, texte qui domine le 17^{ème} siècle sur le terrain linguistique, la langue est avant tout perçue comme un instrument, de communication, un ustensile conçu « à ce dessein », pour exprimer nos pensées. Parallèlement, le signe apparaît donc totalement arbitraire (« on a inventé ») et le verbe « expliquer » indique bien le fait que les pensées et les signes sont de deux ordres entièrement différents. Or, c'est précisément d'un côté cette autonomie du signe, unité immotivée, et « séparée » en quelque sorte de la vérité des idées et, de l'autre, son immersion dans l'intercommunication humaine, dans le discours, qui vont être sources de dissociations entre le mot et l'idée unique, à laquelle, idéalement, il devrait être relié. Nous allons le voir, c'est principalement l'« usage », qui, dans *La Logique*, est responsable de la démultiplication des idées et de l'équivocité des mots qui en résulte. Toutefois, si la langue comporte ses imperfections, « toutes les langues étant pleines d'une infinité de mots (...) qui n'ayant qu'un même son, sont néanmoins signes d'idées entièrement différentes »²¹⁶, la langue est aussi un outil qu'il est possible de perfectionner. Dans ce contexte, et en matière de signification, un dictionnaire qui démêle et arrête les différents sens des mots, en prenant en compte le mot comme unité de discours apparaît fort utile.

Le mot « équivoque » est employé à plusieurs reprises dans *La Logique* et recouvre des phénomènes différents. Le sens qui lui est donné est parfois précisément explicité et délimité, comme c'est le cas, nous allons le voir, pour les « équivoques analogues » et « l'équivoque d'erreur ». On ne peut toutefois parler d'une véritable « typologisation » de l'équivoque.

²¹⁶ *La Logique*, p.118.

1.2.1. La polysémie avant la lettre : chapitres VI et XI

Le premier cas d'équivoque se présente au chapitre VI, intitulé « Des idées considérées selon leur généralité, particularité, & singularité », qui n'est pas centré sur la notion d'équivoque, mais où il s'agit d'établir plusieurs distinctions importantes : noms propres et noms communs, compréhension et étendue de l'idée. Les auteurs y distinguent également deux types de « noms généraux », les noms univoques et les noms équivoques. L'équivoque est alors définie ainsi : « lorsqu'un même son a été lié par les hommes à des idées différentes, de sorte que le même son convient à plusieurs, non selon une même idée, mais selon les idées différentes auxquelles il se trouve joint *dans l'usage.* »²¹⁷ Les noms équivoques sont ensuite à leur tour divisés en deux, ce qui conduit Arnauld et Nicole à faire la distinction entre homonymie et polysémie, sans bien sûr que cette terminologie moderne soit employée :

Cette universalité équivoque est de deux sortes. Car les différentes idées jointes à un même son, ou n'ont aucun rapport naturel entr'elles, comme dans le mot de *canon*, ou en ont quelqu'un, comme lorsqu'un mot étant principalement joint à une idée, on ne le joint à une autre idée que parce qu'elle a un rapport de cause, ou d'effet, ou de signe, ou de ressemblance à la première ; & alors ces sortes de mots équivoques s'appellent *analogues* ; comme quand le mot de *sain* s'attribue à l'animal, & à l'air, & aux viandes. Car l'idée jointe à ce mot est principalement la santé qui ne convient qu'à l'animal ; mais on y joint une autre idée approchante de celle-là, qui est d'être cause de la santé, qui fait qu'on dit qu'un air est sain, qu'une viande est saine, parce qu'ils servent à conserver la santé.²¹⁸

Cette distinction est évidemment capitale pour la pratique lexicographique, puisque c'est elle qui permet de trancher entre deux entrées distinctes et autonomes et une seule

²¹⁷ *Ibid.*, p. 87. C'est nous qui soulignons.

²¹⁸ *Ibid.*

entrée qui comportera des sous-entrées, pour les équivoques « analogues ». Dans ce dernier cas, le mot est « principalement » joint à une idée et *secondairement*, donc, à d'autres qui sont « approchantes » de la première. Nous retrouvons, dans la *Préface* du DA, ce même constat : un mot peut posséder « une signification principale » et d'autres significations²¹⁹. Le fait est même étendu à presque tous les mots de la langue (commune) et, surtout, il est présenté comme la principale justification de l'entreprise lexicographique de l'Académie. Evoquant en effet la difficile définition des « mots communs », pour lesquels, contrairement aux termes des arts et des sciences, la chose définie paraît toujours plus claire que la définition, les auteurs de la *Préface* devançant l'objection que l'on pourrait leur faire, de s'être « inutilement (...) donné la peine de chercher les définitions des termes simples » et avancent le cas de la polysémie. Sans que ce soit dit explicitement, le passage contient donc l'intuition que ce sont dans la langue les mots les plus communs qui, parce qu'ils sont les plus soumis à la communication humaine, sont les plus sujets aux dérives de sens. Nous donnons à lire la fin de ce passage :

Mais quand on considerera qu'il n'y a presque point de mot dans la Langue qui ne reçoive différentes significations, & qu'il est impossible d'en donner des idées claires & distinctes, sans avoir establi quelle est *la principale*²²⁰ et quelles sont les autres, (...) ce qui ne s'apprend que par la definition ; on reconnoitra en mesme temps l'utilité d'un travail qui a eu pour but d'expliquer la Nature & la Propriété des mots dont nous nous servons pour expliquer nos pensées (...).

D'autre part, l'explication que donnent Arnauld et Nicole de l'équivocité du mot choisi comme exemple, l'adjectif *sain*, nous semble intéressante. On peut en effet

²¹⁹ On peut remarquer que l'Académie ne parle pas d'« idée » mais de « signification principale ». Toutefois, l'on sait que le mot signifie une idée.

²²⁰ C'est nous qui soulignons.

remarquer que la plurisémié du terme y est envisagée en rapport avec ses contextes d'emplois ; d'une façon, donc, qui n'est pas sans rappeler le discours lexicographique propre en particulier à l'Académie. Un premier énoncé métalinguistique « le mot de *sain* s'attribue à l'animal, & à l'air, & aux viandes », évoque la formule lexicographique *se dit de*, et le passage se clôt sur un second énoncé prenant clairement l'usage ou le discours pour objet : « on dit qu'un air est sain, qu'une viande est saine », avec la formule *on dit*, chère au DA. Certes, il se trouve que *sain* est un nom adjectif, qui, dans la théorie de Port-Royal, signifie donc confusément le sujet auquel il se rapporte. L'axe syntagmatique est donc dans ce cas essentiel pour rendre compte de la signification du mot. On retrouve, ici sous la forme d'un énoncé attributif, le lien particulier qui unit nom substantif et nom adjectif, de nature sémantique et discursif, que l'on a étudié dans les *Epithètes* de La Porte et dont on verra l'importance qu'il conserve dans la DA. Il n'en reste pas moins que la représentation qui est donnée de la polysémie du mot *sain* est à la fois logique et discursive : « on y joint une autre idée approchante de celle-là, qui est d'être cause de la santé, qui fait qu'*on dit* ».

De fait, à l'article *Sain* du DA, on retrouve quelque chose de très semblable :

SAIN. SAINÉ. adj. De bonne constitution, qui n'est point sujet à estre malade. *Vn corps bien sain. cet homme n'est pas sain. (...)*

Il se dit aussi des fruits, des plantes, & d'autres choses inanimées. *Voilà des pommes, des poires! encore fort saines pour la saison. la sonde a trouvé ces arbres sains jusques dans le cœur. les fondements de cet édifice paroissent sains & entiers.*

Sain, Se dit aussi du jugement, de l'esprit. *Il a le jugement sain, l'esprit sain. Et on dit, La saine raison, pour dire, La droite raison. (...)*

Sain, signifie aussi, Salubre, qui sert à la santé. *L'air de cette ville est fort sain. l'exercice est sain. les lieux marescageux ne sont pas sains.*

Comme dans la *Logique*, un mot polysémique est donc toujours d'abord joint à une idée principale et l'architecture des articles est sur ce point, et comparativement aux dictionnaires de Furetière et Richelet, quasi systématique, présentant une définition générale, sens en langue ou sens principal, puis des spécifications ou extensions de sens, que des formules métalinguistiques marquent explicitement comme des sens seconds. L'Académie retrace ici le parcours du sens explicité par Arnauld et Nicole dans le passage précédemment cité. L'usage (« il se dit aussi des fruits... ») a étendu l'idée de *sain* qui s'attache principalement à un sujet animé. Et l'on peut également dire que l'air est « sain » parce que le mot peut aussi qualifier « ce qui sert à la santé » : le rapport de « cause » évoqué dans *La Logique* comme une des dérives possibles du sens est présent dans la définition du dictionnaire. Par comparaison, l'article de Richelet apparaît moins organisé :

Sain, saine, adj. Qui est en bonne santé, guéri, qui se porte bien. [Je suis ici arrivé plus fort & plus sain que jamais. *Voyure, l. 42.* Il étendit la main & elle devint toute saine. *Port-Royal, Nouveau Testament, Etre sain de corps & d'esprit. Ablancourt, Luc.*

* *Esprit sain. Ablancourt.* C'est à dire, bon & judicieux.

* *Opinion saine. Vois. l. 34.* C'est à dire, opinion vraie & raisonnable.

* *Air sain.* C'est à dire, pur qui n'est point infecté.

* *Lieu sain.* C'est à dire, lieu où l'air étant pur on se porte bien.

Après la définition générale, quatre collocations sont listées, dont deux présentées comme des citations, sans discours métalinguistique articulant les différents sens.²²¹

²²¹ Comparant les deux articles du DA et du dictionnaire de Richelet, nous pouvons également faire une remarque concernant le rapport entre définition et morphologie lexicale, point extérieur ici à notre propos, mais sur lequel nous reviendrons. On sait en effet que la première édition du DA regroupe les entrées par familles morphologiques. *Sain* étant le premier mot inaugurant la série *Sain, Mal-sain, Santé* etc., le DA, contrairement à ce que fait Richelet, n'utilise pas *santé* pour définir le primitif. *Santé*, en revanche, sera l'« état de celui qui est sain ».

1.2.2. L'équivoque d'erreur : chapitres VIII et XI

Le terme d' « équivoque » est également utilisé dans *La Logique* pour décrire un autre type d'ambiguïté. Au chapitre VIII, tout d'abord, « Des termes complexes, & de leur universalité ou particularité », il est question de ce que les auteurs appellent l' « équivoque d'erreur ». Elle concerne ici les « termes complexes », « lorsqu'on joint à un terme divers autres termes, qui composent dans notre esprit une idée totale »²²² : « un homme prudent », « un corps qui est transparent », « Alexandre qui est fils de Pilippe » etc. Prenons l'exemple de « véritable religion » : si le sens général de l'expression, hors discours, est clair et sans ambiguïté, suivant le principe de compositionnalité du sens, son interprétation quand elle est employée dans un énoncé dépend de critères extérieurs à l'énoncé lui-même, en l'occurrence, dans le cas suivant, de la religion de celui qui parle :

Ainsi le mot de *véritable religion* ne signifie qu'une seule & unique Religion, qui est dans la vérité la Catholique, n'y ayant que celle là de véritable. Mais parce que chaque peuple & chaque secte croit que sa Religion est la véritable, ce mot est très-équivoque dans la bouche des hommes, quoique par erreur. Et si on lit dans un Historien, qu'un Prince a été zélé pour la véritable Religion, on ne sauroit dire ce qu'il a entendu par là, si on ne sait de quelle Religion a été cet Historien ; car si c'est un Protestant cela voudra dire la Religion Protestante : si c'étoit un Arabe Mahométan qui parlât ainsi de son Prince, cela voudroit dire la Religion Mahométane, & on ne pourroit juger que ce seroit la Religion Catholique, si on ne savoit que cet Historien étoit catholique.²²³

Sans qu'il soit désigné de la même façon par l'expression « équivoque d'erreur » - le seul terme d' « équivoque » est employé - c'est le même type d'ambiguïté qui est

²²² *La Logique*, p.95.

²²³ *Ibid*, pp. 97-98.

évoqué au chapitre XI, « D'une autre cause, qui met de la confusion dans nos pensées & dans nos discours, qui est que nous les attachons à des mots. »²²⁴, cette fois-ci concernant les termes simples :

(...) il faut remarquer que quoique les hommes aient souvent de différentes idées des mêmes choses, ils se servent néanmoins des mêmes mots pour les exprimer, comme l'idée qu'un Philosophe Payen a de la vertu, n'est pas la même que celle qu'en a un Théologien, & néanmoins chacun exprime son idée par le même mot de vertu.²²⁵

Qu'il s'agisse de termes complexes ou de simples mots, le sens change suivant la position de discours qui est adoptée. Le signe peut acquérir une dangereuse autonomie qui est le produit de l'instauration du discours dans le domaine du signe.

Ce type d'équivoque est bien sûr à replacer dans les « disputes de mots » qui animent le siècle, en particulier dans le domaine religieux. Mais là encore, l'élaboration du dictionnaire monolingue, et plus spécifiquement celle du dictionnaire du DA, ne nous semble pas étrangère, non seulement à ce cadre historique et théorique, mais plus généralement au phénomène de déplacement du sens, du « bougé » du sens dans les mots. On verra à l'œuvre, dans les premiers dictionnaires monolingues, ces jeux complexes entre positions de discours et formation du sens. Nous renvoyons notamment sur ce point aux études menées par André Collinot et Francine Mazière dans le cadre d'une analyse du discours lexicographique :

Le dictionnaire en tant que « système de formation » du sens, organise de l'intérieur même de ses énoncés, de sa pratique discursive, le jeu complexe des relations entre des

²²⁴ « Autre cause » car il est également question dans les deux chapitres précédents de la confusion qui peut régner dans notre esprit, mais il y s'agit de l'obscurité des idées seules, sans que les mots interviennent.

²²⁵ *Ibid.*, p.116.

positions de discours que les premiers monolingues du français exprimaient par la formule « en termes de... on dit X pour dire Y » et que les dictionnaires actuels reprennent selon une autre stratégie d'écriture soit en mentionnant le domaine de discours soit en employant tel ou tel terme définisseur²²⁶.

« En termes de... on dit X pour dire Y », mais aussi « X appelle Y Z », ces sortes de définitions de nom à la fois entérinées par l'usage et ne relevant pas du particulier sont constamment présentes dans les articles du DA, qu'il s'agisse de séquence discursives marquées idéologiquement, ou non :

EFFICACE. adj. de tout genre. : (...) Les Theologiens appellent, *Grace efficace*, La grace qui a tousjours son effet.

COURANT, ANTE. adj. v. (...) Il est quelquefois subst. (...)

Les gens de marine appellent *Courants*, Certains endroits de la mer où l'eau court plus rapidement.

Dans ce même chapitre XI de *La logique*, et juste à la suite de l'exemple du mot *vertu*, un dernier type d'équivoque est envisagé :

De plus, les mêmes hommes en différents âges ont considéré les mêmes choses en des manières très différentes, & néanmoins ils ont toujours rassemblé toutes ces idées sous un même nom ; ce qui fait que prononçant ce mot, ou l'entendant prononcer, on se brouille facilement, le prenant tantôt selon une idée, & tantôt selon l'autre. Par exemple, l'homme ayant reconnu qu'il y avait en lui quelque chose, quoi que ce fût, qui faisait qu'il se nourrissoit & qu'il croissoit, a appelé cela *ame*, & a étendu cette idée à ce qui est de semblable, non seulement dans les animaux, mais même dans les plantes. Et ayant vu encore qu'il pensoit, il a appelé du nom d'*ame* ce qui étoit en lui le principe de la pensée. D'où il est arrivé que par cette ressemblance de nom il a pris pour la même chose ce qui pensoit & ce qui faisoit que le corps se nourrissoit & croissoit. De même

²²⁶ Collinot A. et Mazière F., *Un prêt à parler : le dictionnaire*, Paris, PUF, p. 124.

on a étendu également le mot de vie à ce qui est cause des opérations des animaux, & à ce qui nous fait penser, qui sont deux choses entièrement différentes.²²⁷

A première vue, il semble que l'on retrouve ici ce qui a été appelé « équivoque analogue » au chapitre VI. La classification n'est toutefois pas si claire. En effet, en ce qui concerne la première extension de sens, on retrouve le même principe que pour l'adjectif *sain* au chapitre VI, à savoir qu'il est possible d'expliquer le déplacement de l'idée. Les auteurs citaient les rapports de cause, d'effet, de signe ou de ressemblance. C'est ici ce dernier rapport qui fait que le mot d'*âme*, d'abord principe de vie chez l'homme, en est venu à signifier le même principe de vie chez tout être vivant, jusqu'aux plantes : l'idée a été « étendu » à « ce qui est de semblable ». La seconde diversification de l'idée ne semble pas en revanche du même ordre : aucun rapport logique n'est invoqué pour expliquer pourquoi l'homme a ensuite également désigné par le nom d'*âme* ce qui est lui le principe de la pensée. En outre, la fin du passage insiste sur le fait qu'il s'agit là de deux idées « entièrement différentes ». Ce cas n'est pas identique à celui du mot *canon*, pour lequel les idées recouvertes par le même son n'avaient « nul rapport entr-elles ». Il est d'ailleurs expliqué ensuite qu'ici, le fait qu'un même mot signifie des idées différentes est le résultat d'une « méprise », de l'erreur humaine :

Mais il faut remarquer que quand un nom équivoque signifie deux choses qui n'ont nul rapport entr'elles, & que les hommes n'ont jamais confondues dans leurs pensées, il est presque alors impossible qu'on s'y trompe, & qu'ils soient cause d'aucune erreur ; comme on ne se trompera pas, si on a un peu de sens commun, par

²²⁷ *La Logique*, pp.116-117.

On retrouve le même parcours du sens dans l'Académie :

AME : Ce qui est le principe de la vie dans les choses vivantes.

On dit, *l'ame des bestes, l'ame des plantes, l'ame du monde.*

Ame, se dit particulièrement en parlant de l'homme, & signifie, Ce qui est en luy, qui le rend capable de penser, de vouloir, & de raisonner. *Ame raisonnable. L'ame est indivisible, spirituelle, immortelle.* (...).

l'équivoque du mot *belier*, qui signifie un animal, & un signe du Zodiaque. Au lieu que quand l'équivoque est venue de l'erreur même des hommes qui ont confondu par méprise des idées différentes, comme dans le mot d'*ame*, il est difficile de s'en détromper (...).²²⁸

L'exemple, en outre, est loin d'être un cas isolé : « Toutes les langues sont pleines d'une infinité de mots semblables, qui n'ayant qu'un même son, sont néanmoins signes d'idées entièrement différentes. »²²⁹

Cet exemple et la diversité des « équivoques » révèlent ainsi le difficile ajustement à l'idéale régularité du langage. Dans ce passage, mais c'était également le cas pour les « équivoques analogues », la diversification des idées pour un même mot est envisagée selon un point de vue diachronique. Dans les cas de « plurisémie », il y a toujours une idée première. On voit qu'il y a une sorte de tension entre la vocation du mot à signifier *une* idée et le constat inverse, que reflète, notamment, le dictionnaire :

DA :

AME : ce qui est le principe de la vie dans les choses vivantes.

On dit *l'ame des bestes, l'ame des plantes, l'ame du monde.*

Ame, se dit particulièrement en parlant de l'homme, & signifie, Ce qui est en luy, qui le rend capable de penser, de vouloir, & de raisonner. *Ame raisonnable. L'ame est indivisible, spirituelle, immortelle.*

On trouve, dans *La Logique*, qu'il s'agisse de l'équivocité ou des « idées accessoires », à la fois la reconnaissance d'un mode de fonctionnement constitutif du langage et le désir de lutter contre la « confusion » qui peut naître des mots. Une solution au problème, exposée comme telle dans l'ouvrage, est la définition de nom :

²²⁸ *Ibid.*, p. 118-119

²²⁹ *Ibid.*, p.118.

Le meilleur moyen pour éviter la confusion des mots qui se rencontrent dans les langues ordinaires, est de faire une nouvelle langue, & de nouveaux mots qui ne soient attachés qu'aux idées que nous voulons qu'ils représentent.²³⁰

Si l'acte de dénomination consiste à fixer un mot à une chose, dans l'acte de signification, le sens n'en finit pas de dériver.

Faire « une nouvelle langue » : le projet peut sembler utopique. En revanche, fixer le sens grâce à un dictionnaire dont l'autorité est reconnue est probablement plus envisageable. Dans son *Histoire de l'Académie française*²³¹, Pelisson rapporte que l'avis de la Compagnie était souvent sollicité pour trancher sur les disputes de mots : « lorsqu'à la cour, comme il arrive souvent, un mot avait été le sujet de quelque longue dispute, on ne manquoit pas d'ordinaire d'en parler dans l'Assemblée. »²³² C'est ainsi, par exemple, que les « sentiments de l'Académie françoise sur la signification du mot *rabougri* » ont été cités au Parlement, dans une affaire qui opposait Gabriel Naudé, bibliothécaire attaché au service de Mazarin, à des Pères bénédictins. Deux lettres, l'une de Colletet, l'autre de La Mothe le Vayer furent citées au procès, mais c'est toute la Compagnie qui fut consultée et tomba d'accord²³³. Pelisson signale encore que l'autorité de l'Académie s'étendait même hors de France :

Les étrangers, parmi lesquels notre langue se répand insensiblement, ont aussi quelque fois reconnu l'autorité de l'Académie en de pareilles rencontres. Ainsi, en cette année

²³⁰ *Ibid.*, p. 120.

²³¹ Pelisson, Olivet (d'), *Histoire de l'Académie française*, Paris, Didier et Cie, Libraires-Editeurs, 1858.

²³² *Ibid.*, p. 118

²³³ Voici ce que l'on peut lire dans la lettre de La Mothe Le Vayer : « Je vous puis assurer qu'encore que l'Assemblée fût très-nombreuse, il n'y a point eu de diversité de sentiments, et que tous d'une voix ils ont déclaré (...) », *ibid.*, p. 507.

1652, elle a été obligée de prononcer sur une gageure de conséquence, qui avoit été faite en Hollande, touchant le mot de *température*.²³⁴

Il est possible d'autre part que ces deux « attitudes » que nous évoquons plus haut, reconnaissance de l'instabilité du sens dans le discours et maintien de la vocation du signe à ne signifier qu'une idée, bien que révélant une situation problématique, soient, d'une certaine façon, complémentaires. La reconnaissance, au 17^{ème} siècle, du caractère idiomatique de chaque langue ne peut être que le résultat d'une comparaison. L'idée qu'il existe dans la langue de la polysémie, de l'idiomatique, de l'intraduisible, va de pair avec une sorte d'idéal de la langue, où les mots auraient un sens « plein », parce qu'il n'auraient pas encore été soumis à l'intercommunication humaine et au discours.

1.2.3. Les idées accessoires

Il est un autre point où apparaît dans *La Logique* cette tension entre univocité présumée du signe et forces à l'œuvre dans le discours. Il s'agit des remarques concernant les idées accessoires. Et là encore, ces remarques sont explicitement reliées par les auteurs à la fonction lexicographique. D'une part, elles concernent la définition de mot ou définition de ce que les mots signifient dans l'usage, d'autre part, le chapitre dans lequel elles sont évoquées se clôt sur ces mots : « Ces idées accessoires étant donc si considérables, & diversifiant si fort les significations principales, il seroit utile que ceux qui font des dictionnaires les marquassent (...) ». Il est donc ici aussi question de la complexité de la signification, et ici aussi celle-ci est relative à l'usage des mots et au discours.

²³⁴ *Ibid.*, p. 120.

Arnauld et Nicole utilisent la notion d' « idée accessoire » à la fois pour l'analyse des pronoms démonstratifs - question spécifique que nous n'aborderons pas dans cette étude car elle ne concerne pas le dictionnaire - et ce que nous pourrions aujourd'hui appeler les « connotations » d'un mot :

(...) les mots signifient souvent plus qu'il ne semble (...). Car signifier, dans un son prononcé ou écrit n'est autre chose qu'exciter une idée liée à ce son dans notre esprit en frappant nos oreilles ou nos yeux. Or il arrive souvent qu'un mot, outre l'idée principale que l'on regarde comme la signification propre de ce mot, excite plusieurs autres idées qu'on peut appeler accessoires, auxquelles on ne prend pas garde, quoique l'esprit en reçoive l'impression.

Par exemple, si l'on dit à une personne, vous avez menti, & que l'on ne regarde que la signification principale de cette expression, c'est la même chose que si on lui disoit : vous savez le contraire de ce que vous dites. Mais outre cette signification principale, ces paroles emportent dans l'usage une idée de mépris & d'outrage, & elles font croire que celui qui nous les dit ne se soucie pas de nous faire injure, ce qui les rend injurieuse et offensantes.²³⁵

Arnauld et Nicole distinguent les idées accessoires que l'on peut codifier (« quelquefois ces idées accessoires sont attachées aux mots mêmes, parce qu'elles s'excitent ordinairement par tous ceux qui les prononcent »²³⁶) et les idées accessoires attachées à un mot par celui qui s'en sert (« quelquefois ces idées accessoires ne sont pas attachées aux mots par un usage commun (...) et ce sont proprement celles qui sont excitées par le ton de la voix, par l'air du visage, par les gestes, & par les autres signes naturels (...) »²³⁷). Dans le premier cas, l'idée accessoire étant « attachée au mot même », c'est-à-dire au couple son-idée, il s'agit bien d'un phénomène d'ordre métalinguistique, et c'est donc une fonction métalinguistique qui est explicitement assignée au dictionnaire.

²³⁵ *La Logique*, p. 130.

²³⁶ *Ibid.*, p.131.

²³⁷ *Ibid.*, p.130.

Toutefois, on peut remarquer que même dans le second cas, quand il est par exemple question des effets produits par la voix, une codification est possible. Les auteurs évoquent un usage conventionnel de la voix, comme il existe un usage conventionnel des mots : « Il y a une voix pour instruire, voix pour flatter, voix pour reprendre »²³⁸.

Deux autres remarques peuvent être faites concernant les idées accessoires telles qu'elles sont présentées dans *La Logique*, intéressant la pratique lexicographique. D'une part, les idées accessoires peuvent permettre de différencier des synonymes : leur existence est « ce qui fait qu'entre des expressions qui semblent signifier la même chose, les unes sont injurieuses, les autres impudentes les unes honnête, & les autres déshonnêtes : parce qu'outre cette idée principale en quoi elles conviennent, les hommes y ont attaché d'autres idées qui sont cause de cette diversité. »²³⁹ D'autre part, les idées accessoires étant attachées aux mots, elles peuvent être différentes suivant les parties du discours. Certains se plaignent injustement des reproches qu'on leur a faits en changeant « les substantifs en adjectifs » :

(...) de sorte que si on les a accusés d'ignorance ou d'imposture, ils disent qu'on les appelés ignorants ou imposteurs ; ce qui n'est pas raisonnable ; ces mots ne signifiant pas la même chose. Car les mots adjectifs d'ignorant ou d'imposteur, outre la signification du défaut qu'ils marquent, enferment encore l'idée de mépris ; au lieu que ceux d'ignorance & d'imposture marquent la chose telle qu'elle est, sans l'aigrir ni l'adoucir.²⁴⁰

Les idées accessoires nous font passer de l'usage aux usages. Après avoir tenté de montrer le lien entre la théorisation de la définition dans *La Logique* d'Arnauld et

²³⁸ *Ibid.*, p.130.

²³⁹ *Ibid.*, p.131.

²⁴⁰ *Ibid.*, p.131.

Nicole et le nouveau type de définition tel qu'il s'élabore dans le premier dictionnaire de langue, il s'agit maintenant de se pencher plus précisément sur ce que signifie, techniquement, dans le DA, « marquer ce que les mots signifient dans l'usage ». Cette partie sera ainsi également consacrée à mettre en valeur les liens entre les lexiques partiels étudiés précédemment et le DA.

2. Les usages

Donner la signification des mots selon ce qu'ils signifient dans l'usage doit se traduire, techniquement, dans l'article de dictionnaire par un travail sur les usages, c'est-à-dire par un traitement et une construction du sens à partir d'unités précisément constitutives du sens dans le langage ordinaire. La signification que les mots ont dans l'usage possède un lieu, le discours, et une unité, qui n'est ni la proposition ni le mot, bien que celui-ci soit l'unité d'entrée de l'outil dictionnaire. La langue est faite de signes et de manières de dire. Elle est donc faite d'unités diverses : mots, mais aussi collocations, « phrases », proverbes, dont nous avons vu qu'ils avaient constitué les unités privilégiées des premiers outils qui avaient pris en charge le traitement du lexique français. Si nous proposons de relier ces traités partiels et le premier dictionnaire de langue du français, c'est que le dictionnaire de l'Académie répond à ce point de vue sur la langue où le mot, s'il est l'unité d'entrée, n'est pas pour autant l'unité de parole.

Le traitement des ces « unités intermédiaires » est envisagé dès le début du projet académique. Dans les statuts qui fixent la tâche de la Compagnie, on peut lire entre le paragraphe 24 - « Donner des règles certaines à notre langue et la rendre pure (...) » - et

le paragraphe 26 - « Composer un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique » - qu'elle devra :

25 : Observer tant les dictionnaires que les phrases qui peuvent servir de règles générales.

Épithètes, phrases et proverbes : ce sont les trois unités de discours dont Furetière pointe l'utilisation dans le DA. À plusieurs reprises dans les *Factums*, elles sont conjointement l'objet de critiques, insistance qui témoigne évidemment de divergences profondes dans les positions linguistiques respectives du *Dictionnaire Universel* et du *Dictionnaire de l'Académie*, et qui prouve que celles-ci ont bien été ressenties à l'époque :

Les dictionnaires communs aussi bien que celui de l'Académie, ne consistent qu'en quatre points : 1. La définition des mots. 2. Leurs Épithètes. 3. Les Phrases propres & figurées. 4. Les Proverbes. L'Universel est différent des autres en toutes ces parties. Les définitions de l'Académie sont grammaticales, & prises la plupart mot à mot dans les dictionnaires précédents ; celles de l'Universel sont philosophiques & tirées des auteurs qui ont traité à fond les matières. Celui-ci ne se charge point d'Épithètes dont l'autre met un grand fatras.²⁴¹

Alors même que le listage des épithètes ne doit concerner que les substantifs, cette composition est présentée par Furetière, non pas comme étant plus ou moins aléatoire, mais comme relevant d'un véritable plan arrêté, ce que, selon lui, les académiciens nommaient un « canevas » :

²⁴¹ *Troisième factum servant d'apologie aux deux précédents, pour M. Antoine Furetière, abbé de Chalivoy, contre quelques-uns de l'Académie française*, Amsterdam, chez H. Desbordes, 1688, p. 13.

Un académicien se charge d'en faire ce qu'ils appellent le Canevas, c'est à dire de faire le catalogue des mots, de les ranger en leur ordre, d'en faire les définitions, d'y ajouter les epithetes, les phrases, figures et proverbes.²⁴²

Pourtant, si ce lieu du discours est le lieu de l'irrégularité, il est aussi celui à partir duquel peut se réguler le lexique d'une langue particulière. Il s'agit dans le DA de *construire* – nous verrons les enjeux de l'exemple forgé dans ce dictionnaire - les unités linguistiques auxquelles on peut donner un sens. Ainsi, loin de constituer des recensions gratuites, le listage des collocations vise, sur un plan syntagmatique, l'interprétation sémantique de structures, qui permettent elles-mêmes un classement des sens, et permettent, sur un plan paradigmatique, l'individuation de chaque mot de langue. Elles méritent donc notre attention.

2.1. Citations et exemples forgés

L'usage de la collocation est une spécificité du DA, à la fois par rapport aux autres grands dictionnaires européens et par rapport aux autres dictionnaires monolingues généraux du français qui paraissent à la même époque, qu'il s'agisse du dictionnaire de Richelet ou du *Dictionnaire Universel* de Furetière. Si les grands dictionnaires monolingues européens des 17^{ème} et 18^{ème} siècles ont tous plusieurs points communs (un des plus remarquables étant le partage du lexique et la mise à l'écart des termes spécialisés²⁴³), le choix exclusif de l'exemple forgé et le refus de l'exemple littéraire apparaissent nettement comme une spécificité française. Deux parti-pris sont derrière ce choix : non seulement le refus de prendre comme langue de référence la langue littéraire, mais également la volonté de prendre comme référence la langue « moderne ».

²⁴² *Second factum, op. cit.*, p.65.

²⁴³ Nous renvoyons notamment à l'ouvrage dirigé par Bernard Quemada et Jean Pruvost, *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne*, Paris, H. Champion, 2000.

Ce choix ne s'est pas immédiatement imposé. On sait que le plan de Chapelain de 1636 prévoyait le recours aux grands auteurs disparus, se rapprochant par là de ce qu'avaient fait les auteurs du dictionnaire italien de la Crusca. Ce premier projet est relaté par Pellisson dans son *Histoire de l'Académie française*. Il prévoyait :

que pour le dessein du dictionnaire, il falloit faire un choix de tous les auteurs morts, qui avoient écrit le plus purement en nostre langue, et les distribuer à tous les Académiciens, afin que chacun lût attentivement ceux qui seroient échus en partage, et que sur des feuilles différentes il remarquât par ordre alphabétique les dictions et les phrases qu'il croiroit françoises, cottant le passage d'où il les auroit tirées ; que ces feuilles fussent rapportées à la Compagnie, qui, jugeant de ces phrases et de ces dictions, recueilleroit en peu de temps tout le corps de la langue, et inséreroit dans le Dictionnaire les passages de ces auteurs, les reconnoissant pour originaux dans les choses qui seroient alléguées d'eux, sans néanmoins les reconnoître pour tels dans les autres, lesquelles elle désapprouveroit tacitement si le Dictionnaire ne les contenoit ; et parce qu'il y pourroit avoir des phrases et des mots en usage, dont on ne trouveroit point d'exemples dans les bons auteurs, qu'en cas que l'Académie les approuvât, on les marqueroit avec quelque note qui témoigneroit que l'usage les autorise (...).²⁴⁴

Les étapes suivantes, qui mènent au résultat que nous connaissons, à savoir l'abandon total de la citation et l'adoption sans exception de l'exemple forgé, sont également rapportées par Pellisson, sans que celui-ci fournisse de véritable explication concernant les changements de démarches. En effet, on lit d'abord que l'on :

commença un catalogue des livres les plus célèbres en nostre langue (...) mais un peu après l'Académie commença d'appréhender le travail et la longueur des citations ; et, ayant délibéré plusieurs fois sur cette matière, elle résolut, par l'avis même de M. Chapelain, qui avoit donné le premier cette pensée, qu'on ne marqueroit point les autorités dans le Dictionnaire, si ce n'est qu'en y travaillant on

²⁴⁴ Pellisson, *Histoire de l'Académie française*, pp.102-103.

trouvât bon de citer, sur les phrases qui seroient douteuses, quelque auteur célèbre qui en auroit usé.²⁴⁵

Il s'agit, donc, de la première réserve quant à la présence de citations dans le dictionnaire, justifiée, selon Pelisson, par l'ampleur de l'entreprise et son caractère fastidieux. Finalement, le travail commence, sous la direction de Vaugelas, lorsqu'intervient un dernier revirement, que Pelisson rapporte avec un certain laconisme :

On proposa de nouveau une distribution des meilleurs auteurs à tous les Académiciens, pour en tirer les phrases et les élégances de la langue ; mais on ne l'exécuta pas.²⁴⁶

On ne trouvera pas plus d'explication dans le récit de Pelisson. D'Olivet en revanche, qui prend sa suite, s'attachera à justifier le choix de l'Académie. Trois arguments sont avancés par ce dernier. Le premier réside dans le fait que la Compagnie regroupait les meilleurs écrivains de son temps et que, contrairement à la langue italienne, c'est au moment où le dictionnaire était rédigé que la langue française avait atteint son plus haut degré de perfection :

Ni dans l'un ni dans l'autre de ces dictionnaires l'Académie ne cite d'auteurs. On le trouve mauvais. Hé ! qui voudroit-elle citât ? Depuis quatre-vingts ans, nos écrivains les meilleurs ont été de son Corps : lui conviendrait-il de les citer ? Il est vrai que l'Académie de la Crusca cite toujours. Mais avant qu'elle commençât son vocabulaire, l'Italie avoit des auteurs reconnus pour classiques, et nous n'en avons point encore de tels.²⁴⁷

²⁴⁵ *Ibid.*, pp. 105-106.

²⁴⁶ *Ibid.*, p.108.

²⁴⁷ d'Olivet, *Histoire de l'Académie française*, p. 47.

On retrouvera cet argument dans la préface au dictionnaire mais aussi chez Charpentier.²⁴⁸

Le second argument est intéressant car révélateur d'une position linguistique du dictionnaire : « Est-ce qu'on attribuera plus d'autorité à un particulier qu'à toute une compagnie ? »²⁴⁹ demande d'Olivet. Si la « langue existe », ce n'est pas chez un particulier qu'il faut aller la chercher, mais dans un sentiment linguistique commun.

Le troisième argument, enfin, proche du second, refuse la singularité de l'exemple littéraire, pour lui préférer l'exemple grammatical :

Est-ce que Racine, par exemple, lorsqu'il écrit une phrase dans la chaleur de la composition, sera plus infallible, la plume à la main, qu'il ne l'est dans une assemblée, où, de sang-froid et avec réflexion, il approuve cette même phrase, après que d'habiles grammairiens, lui présent, l'ont examinée à la rigueur.²⁵⁰

Les académiciens décidèrent donc, non seulement de s'en remettre au « sentiment linguistique » de leur assemblée, en n'insérant dans leur dictionnaire que des exemples forgés, mais aussi de donner une large place, sinon de privilégier, la collocation, l'unité restreinte du syntagme, à l'énoncé phrastique. C'est dans les deux cas un certain rapport à l'abstraction qui est privilégié.

Livet, éditeur, introduit ici une note : « Il est étrange que d'Olivet, qui écrivait en 1729, n'ait pas regardé comme classiques les grands auteurs du dix-septième. On s'expliquerait tout au plus qu'il dît qu'au temps où fut commencé le dictionnaire, nous n'avions pas d'auteurs reconnus pour classiques. », *ibid.*

²⁴⁸ Dans *De l'excellence de la langue françoise, op. cit.*, au chapitre XXIX, intitulé « Qu'il s'est fait depuis peu dans nostre poësie et dans nostre prose une reformation semblable à celle qui se fit dans la langue grecque lorsqu'elle arriva à son dernier degré de perfection », p. 626, on peut lire :

Nos premiers Poëtes François estoient agreables, mais ils n'estoient pas scavans. Ceux d'après ont esté scavans ; mais ils ont eu beaucoup de rudesse ; ils ont employé la doctrine toute cruë comme ils la tiroient des Grecs. Ceux de nostre siecle ont digéré cette bonne nourriture, & l'ont convertie en leur substance. (...) [la Poësie] de Ronsard & de ses Contemporains se plaisoit à cette audace dithyrambique ; à la composition de mots extraordinaires. (...) Ceux qui sont venus depuis l'ont corrigée de ce deffaut. Ils (...) ont quitté ces grands mots qui faisoient peur, & ne prenant que des mots propres, des mots communs & entendus de tout le monde, ils ont fait de tres beaux Vers, & ont mis la Poësie en l'estat qu'elle est.

²⁴⁹ D'Olivet, *op. cit.*, p.48.

²⁵⁰ *Ibid.*, p.48.

(i) *Citation et exemple forgé*

L'exemple forgé n'a pas la contingence de la citation qui est une parole singulière. La citation renvoie toujours à deux choses distinctes : à un usage langagier, c'est le cas pour tout exemple par définition, et à un univers de discours spécifié par la référence à un auteur particulier, une œuvre particulière etc. Dans l'exemple forgé, il n'existe que le renvoi à un fait langagier. Selon Josette Rey-Debove :

L'exemple forgé est déjà codé à un faible niveau, c'est une phrase attendue, une phrase vraie, une collocation fréquente dont l'aboutissement dans la codification sera le jugement sémiotique.²⁵¹

Le refus de la citation ne touche pas seulement à l'opposition littéraire/non littéraire, mais surtout à l'opposition attesté/non attesté. La mise à l'écart de la citation correspond à une mise à l'écart de l'empirisme de la parole pour privilégier l'abstraction du parler commun. Le choix du « non attesté » représente également un coup de force : « la langue commune » existe.

(ii) *La collocation*

Si le dictionnaire de Furetière contient des citations, ce qui l'oppose au DA en matière d'exemplification est surtout le fait qu'il ne contient quasiment que des énoncés phrastiques, tandis que dans l'Académie la description de l'usage se fait de préférence au niveau de l'unité restreinte du syntagme. Cette différence a été souvent constatée, plutôt au détriment de l'Académie.

Parmi les exemples forgés, la collocation représente un niveau d'abstraction supérieur. Pour Tony Cowie :

²⁵¹ Rey-Debove, J., *La linguistique du signe. Une approche sémiotique du langage*, Paris, Armand Colin, 1998, p.248.

La collocation est une unité abstraite dans la mesure où elle est dénuée de modification morphologique ou syntaxique et où, par conséquent, on a du mal à l'employer comme énoncé indépendant.²⁵²

Il existe évidemment plusieurs niveaux d'abstraction dans la collocation. Le type de syntagme que l'on trouve aujourd'hui dans les dictionnaires de langues modernes, qui utilisent les catégories sémantiques « quelque chose » et « quelqu'un », sont encore rares dans le DA mais on en trouve toutefois déjà quelques occurrences :

CAPITAL, ALE. ADJ. (...)

Il est quelquefois substantif, & on dit: *Faire son capital de quelque chose, sur quelque chose*, pour dire, Faire un grand fondement sur quelque chose, faire estat de quelque chose. *Il fait un grand capital de l'amitié d'un tel. il fait son capital de, &c.*

CONNOISTRE. V. ACT. (...)

Se connoistre *en quelque chose*, ou *à quelque chose*, pour dire, Sçavoir en bien juger. *Il se connoist en gens. je me connois en pierreries, en tableaux, en poësie. il ne s'y connoist point du tout.* Il n'a gueres d'usage que dans le negatif.

On dit fig. qu'*Vne personne ne se connoist point à faire, à dire quelque chose*, pour dire, qu'Il ne la veut point faire. *Il ne se connoist point à faire plaisir. il ne se connoist point à prester de l'argent. je ne me connois point à donner à plus riche que moy.*

La valeur du syntagme est alors franchement grammaticale, et didactique, utilisable dans plusieurs contextes. Il ne s'agit plus véritablement d'une séquence prélevée dans un réel du discours mais davantage de l'icône d'une classe d'énoncés analogues. On assiste souvent dans le DA à une série de variations paradigmatiques projetées sur l'axe syntagmatique. L'exemple ne peut plus être perçu comme un fragment de discours en usage, il n'a plus qu'une valeur de démonstration :

²⁵² Cowie, T., « La lexicographie anglo-saxonne et le dictionnaire de l'Académie », *Le dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne*, H. Champion, 1998, p. 421.

CADENCE : La mesure du son qui règle le mouvement de celui qui danse. *Danser en cadence. aller en cadence. sortir de cadence. perdre la cadence. entrer en cadence. rentrer en cadence. suivre la cadence. tomber en cadence. marquer la cadence.*

Il est bien évident que ni la citation, ni l'exemple phrastique n'auraient permis aux académiciens des listes telles que celle que l'on trouve dans cette entrée *Cadence*. La citation, en particulier, ne leur aurait pas non plus permis des énoncés prescriptifs du type « ne dites pas » mais « dites » :

INCAPABLE. adj. de tout genre. Qui n'est pas capable. Il a toutes les significations contraires à celles de son simple, excepté celle qui regarde les choses matérielles; car on ne dira pas, *Cette église, cette salle est incapable de tenir tant de gens*; mais on dira, *n'est pas capable*.

L'exemple forgé et la collocation, dans le DA, sont des séquences extraites du flux de la parole pour devenir des modèles représentatifs du parler commun, dans un double processus d'abstraction et d'objectivation.

2.2. L'aspect grammatical de l'importance accordée à l'usage : démarche syntactico-sémantique à l'échelle d'une langue

Jean-Claude Chevalier, dans un article intitulé « Le dictionnaire de l'Académie et la grammaire »²⁵³ a souligné l'importance des collocations dans ce dictionnaire, par rapport aux descriptions linguistiques contemporaines, et notamment celles de la grammaire générale, ainsi qu'au regard de celles qui vont suivre, en particulier les

²⁵³ Chevalier, J.-C., « Le Dictionnaire de l'Académie et la grammaire », *Le dictionnaire de l'Académie française et le lexicographique institutionnelle européenne*, H. Champion, 1998, pp. 295-307.

analyses fonctionnelles nouvelles que l'on trouvera dans les grammaires du français. J.-C. Chevalier rappelle que le 17^{ème} siècle a en effet vu se développer deux types de grammaires :

La grammaire fondée sur des règles de base et des exemples choisis pour les illustrer ; la réalisation la plus remarquable est la *Grammaire générale et raisonnée* dite de Port-Royal (1660) ; l'autre type est représenté par les auteurs de *Remarques* dont l'opus le plus célèbre est celui de Vaugelas (1647) ; le grammairien confronte des extraits de discours en paraphrase, placés dans des contextes variables et il en propose des règles certes limitées, mais à visée générale. (...) La structure de base de la *Grammaire générale*, c'est la proposition, constituée d'un sujet et d'un prédicat ; grâce à un jeu de règles et d'exceptions (les figures de syntaxe), le grammairien peut enseigner à construire en langue l'expression de raisonnements qui permettront de distinguer le vrai du faux. La structure de base des auteurs de *Remarques*, c'est le mot qui, par agrégations successives, constituera le Discours ; si les agrégations sont judicieusement sélectionnées, le Discours sera non seulement correct mais aussi éloquent.²⁵⁴

La démarche du DA est évidemment à rattacher à la grammaire du second type. Certes, le dictionnaire est soumis au principe de l'entrée par le mot et donc à la fragmentation (qui est aussi la démarche adoptée dans le genre des *Remarques*). Sa visée n'est pas théorique. Il travaille au contraire dans une perspective empirique – il s'agit de recenser les « constructions les plus reçues ». Pourtant, le souci qu'ont les académiciens de dégager les contextes d'emplois de chaque entrée les conduit à un classement des sens en lien avec le contexte, et ceci à plusieurs niveaux : purement syntaxique (usage des prépositions par exemple) ou syntactico-sémantique (classement des différentes catégories sémantiques des compléments acceptés par le mot). En outre, comme nous allons le voir avec des exemples, les académiciens, grâce à la structuration des articles

²⁵⁴ *Ibid.*, pp.295-296.

et à l'utilisation d'un métalangage spécifique, montrent le plus souvent qu'ils ont conscience de la différence de ces deux niveaux.

Cette prise en compte systématique par l'Académie des propriétés syntaxiques des unités lexicales, et plus précisément l'attention portée aux compléments, qu'il s'agisse de compléments verbaux, adjectivaux ou nominaux est importante car elle permet de traiter ce qui ne l'est pas par la *Grammaire Générale*. A l'inverse de la grammaire générale, qui ne s'intéresse qu'à ce qui est généralisable à toutes les langues, le dictionnaire peut traiter de ce qui est particulier au français, dans l'idiosyncrasie d'une langue particulière, mais en en dégageant aussi ce qui y est généralisable. On peut ainsi parler, au 17^{ème} siècle, d'un certain « partage des tâches »²⁵⁵ entre grammaire et dictionnaire, qui fonde l'autonomie et l'utilité du dictionnaire de langue. Nous avons vu plus haut que Port-Royal confiait au dictionnaire la tâche de définir les mots selon l'usage qui les lie conventionnellement aux idées dont ils sont signes, ce lien n'étant nullement arbitraire. Le nécessaire examen de l'usage dans la description d'une langue particulière est également évoqué dans le chapitre XXIV, « De la syntaxe, ou construction des mots ensemble ». L'usage est alors capricieux :

Mais il est bon de remarquer quelques maximes générales, qui sont de grand usage dans toutes les langues. (...) La cinquième, que le régime des verbes est souvent pris de diverses espèces de rapports enfermés dans les cas, suivant le caprice de l'usage, ce qui ne change pas le rapport spécifique à chaque cas, mais fait voir que l'usage en a pu choisir tel ou tel à sa fantaisie. (...) Quelque fois même ces divers régimes ont la force de changer le sens de l'expression, selon que l'usage de la langue l'a autorisé : car, par exemple, en latin *cavere alicui*, est veiller à sa conservation, et *cavere aliquem*, est se donner de garde de lui ; en quoi il faut toujours consulter l'usage dans toutes les langues.²⁵⁶

²⁵⁵ L'expression est employée à Simone Delesalle et Francine Mazière (« Raison, foi et usage. Les modes de la signification dans le *Dictionnaire de l'Académie*, 1694, la *Grammaire générale et raisonnée* et la *Logique* de Port-Royal », *Sémiotiques* n°14, juin 1998, pp. 45-68.)

²⁵⁶ Arnauld A. et Lancelot C., *Grammaire générale et raisonnée*, édition déjà citée, pp.102-103.

Et les grammairiens de donner des exemples en latin, en espagnol et en français, à la manière cette fois, des remarqueurs : « Ainsi l'on dit en français *servir quelqu'un* et *servir à quelque chose* ». En matière de syntaxe, la *Grammaire Générale* ne traite que les structures universelles et régulières, autrement dit la syntaxe de convenance : convenance de l'adjectif avec le substantif – Nsubstantif (est) Nadjectif (*Socrate est blanc, le livre rouge*) - et convenance du nom avec le verbe - Nsujet V (*Socrate court, Socrate est courant*). La syntaxe de régime, par exemple le complément du nom et les compléments du verbe, relève elle des idiosyncrasies de chaque langue. Les langues construisant leurs régimes selon leurs principes, l'analyse de ces constructions n'a pas sa place dans la grammaire générale. Un autre type d'outil doit prendre en charge l'étude des langues particulières. Le traitement par la collocation des régimes verbaux ou des compléments du nom est donc particulièrement important. Nous reviendrons sur ce dernier cas en étudiant, dans le *Dictionnaire de l'Académie*, le cas des noms déverbaux qui ont la particularité de présenter une construction de type *Nom + de + Nom*.

Une comparaison du DA et du *Dictionnaire Universel* de Furetière, notamment quant au traitement de verbes possédant plusieurs constructions, fait apparaître nettement la démarche beaucoup plus raisonnée du premier dictionnaire et l'attention qu'il porte à la syntaxe pour la description sémantique. Prenons l'exemple du verbe *Servir*, cité par Port-Royal :

Académie :

SERVIR. v.a. : **Estre à un maistre, comme son domestique.** *Servir un maistre. il y a dix ans qu'il me sert. il le sert depuis trois ans en qualité de valet de chambre. l'Ecriture sainte dit que personne ne peut servir deux maistres à la fois.* On dit

absolument, *Servir à la chambre. servir à la cuisine. il ne peut plus servir. il est las de servir.*

Servir, signifie aussi rendre de bons offices à quelqu'un, l'aider, l'assister. (...)

Servir, est aussi neutre; & signifie, Tenir la place, faire l'office de, &c. *Servir d'escuyer à une Dame. il m'a servy de pere. cela luy servira de medecine. dans le besoin mon manteau me servira de couverture. servir de pretexte.*

Servir, signifie aussi, Estre utile, propre, bon à quelque chose. *Cet instrument sert à un tel usage. à quoy sert cette machine? (...) à quoy ce valet vous peut-il servir? ce cheval sert à deux mains, à tirer & à porter.*

Il est aussi n.p. & signifie, User de ... *Il s'est servy de mon argent. se servir de la bourse de son amy. il se sert de mes meubles, de mes chevaux. si vous avez affaire de telle chose servez-vous-en. se servir de toutes sortes de moyens. il se sert trop souvent du mesme mot. il s'est servy d'un tel expedient. se servir de l'occasion. il se sert bien de la conjoncture des affaires. il se sert bien de son credit, de sa faveur.*

Furetière :

Servir : v. act. & quelquefois neut. **Porter honneur, respect & affection à quelqu'un.** Il faut *servir* Dieu. (...)

Servir, **se dit aussi dans les cérémonies sacrées.** *Servir* & répondre à la messe.

Servir, **se dit aussi à l'égard du Roy & de la République.** Allez *servir* le Roy, c'est prendre parti dans les troupes. (...) Il va *servir* sur mer. (...) Il a *servi* d'aide de Camp. (...).

(...)

Servir, **se dit aussi en parlant des témoignages d'amitié qu'on donne à son prochain, à ses amis, des bons offices qu'on leur rend.** Un homme n'est bon à rien s'il ne sçait *servir* ses amis de sa bourse, de son sang, de son credit.

Servir, **se dit plus particulièrement de l'esclavage, de la domesticité.** Cet homme est bien *servi*, il a plusieurs domestiques, plusieurs esclaves.

Servir **se dit aussi de l'attachement qu'un homme a auprès d'une dame, dont il tasche d'acquérir les bonnes graces.** Ce cavalier *sert* cette maitresse depuis dix ans, pour dire, il luy fait l'amour.

Servir, **se dit aussi des animaux & des choses inanimées qui sont propres à quelque chose.** Un compas *sert* à faire des cercles. Une plume *sert* à écrire. L'argent n'est bon que pour s'en *servir*. (...) Dans la nécessité, on se sert de tout ce qu'on peut.

La comparaison des deux entrées permet de faire plusieurs remarques. Tout d'abord, on peut noter que la distinction des deux constructions du verbe notée par Port-Royal, *servir quelqu'un* et *servir à quelque chose* est bien soulignée dans l'Académie alors qu'elle est présente beaucoup plus confusément chez Furetière. Dans l'Académie, on est d'abord à un maître, définition immédiatement suivie de la collocation « servir un maître », qui illustre la transitivité directe du verbe et le fait que le complément est alors /+ humain/. Puis on trouve « être utile, propre, bon à quelque chose ». Chez Furetière, après une première définition, différente d'un point de vue sémantique, mais équivalente du point de vue de la construction syntactico-sémantique du verbe, la sous-entrée qui traite l'acception « servir à quelque chose » apparaît bien avec « servir, se dit aussi des animaux & des choses inanimées qui sont propres à quelque chose », mais la restriction aux animaux et aux choses peut paraître étrange, voire inexacte, et surtout on voit que les exemples illustrent autant la construction « servir à quelque chose » qu'une autre tout à fait différente, « se servir de quelque chose ». Il apparaît évident que Furetière est beaucoup moins rigoureux quant à la prise en compte de la syntaxe dans le traitement du verbe. Mais au-delà de ce renvoi à Port-Royal, l'article *Servir* permet d'établir des différences profondes entre les deux dictionnaires, que nous retrouvons quasiment systématiquement quand il s'agit de traiter un verbe possédant plusieurs constructions, ou encore un nom ou un adjectif dont le sens, de la même façon dépend de sa complémentation.

(i) L'utilisation quasiment systématique d'une terminologie grammaticale (emploi absolu, verbe neutre, verbe passif, neutre passif etc.).

Malgré des observations parfois très précises concernant l'usage de différentes prépositions pour un même verbe²⁵⁷, point qui était précisément évoqué par la

²⁵⁷ Par exemple à *Se cacher*, bien distingué de *Cacher*, contrairement au même article de Furetière, on lit :
CACHER : v. a. (...)

Grammaire Générale comme ne relevant pas de son domaine, ce sont évidemment les termes désignant les cas latins qui sont utilisés dans le dictionnaire, accusatif, datif et ablatif, mais cela n'a rien d'étonnant au 17^{ème} siècle. Ce qui est remarquable est leur utilisation afin de mettre au jour des distinctions fines de sens :

GAGNER. v.a. : Profiter, faire du gain. *Il a beaucoup gagné au piquet, à la paume. (...)*

Il veut dire aussi, Remporter l'avantage de quelque chose, & se met avec l'accusatif de la chose dont on remporte l'avantage. *Gagner la bataille. gagner le combat. gagner un procez.*

SATISFAIRE. v.a. : Contenter, donner sujet de contentement. *Vn enfant qui satisfait son pere & sa mere. un escolier qui satisfait ses maistres. (...)*

Satisfaire. v.n. **Faire ce qu'on doit à l'égard de quelque chose. En ce sens il regit toujours le datif.** *Satisfaire à son devoir. satisfaire à ses obligations. satisfaire aux commandements de Dieu. (...)*

(ii) L'élaboration d'une paraphrase définitoire qui reproduit la construction du verbe, (en employant parfois les catégories sémantiques « quelque chose » et « quelqu'un »).

Cette façon de procéder est tout à fait moderne ; c'est elle qui est aujourd'hui la norme dans les dictionnaires de langue. Dans le DA, elle n'est pas encore systématique, mais peu de procédés lexicographiques sont systématiques dans les premiers dictionnaires monolingues, ce qui n'empêche pas d'observer de nettes « tendances ». On a ainsi, pour la première sous-entrée et la seconde construction du verbe, *servir de*, la paraphrase « Tenir la place, faire l'office de » ; pour la construction *servir à quelque chose*, la définition « Estre utile, propre, bon à quelque chose » et enfin pour *se servir*

Se cacher : v. n. pass. : Se met avec la préposition Sous. *Il se cache sous le lit.* Et avec la préposition De. *Il se cache de moy, c'est-à-dire il me cele ce qu'il fait.* Et avec la preposition A. *On ne se peut cacher à soy-mesme.*

de, la définition « user de ». Un autre exemple à l'entrée *Changer*, mais ceux-ci sont en réalité extrêmement nombreux :

CHANGER. v. act. : Quitter une chose, s'en defaire pour en prendre une autre en la place. *Il a changé sa tapisserie pour des livres. (...)*

Il signifie aussi, Convertir, transmuier une chose en une autre. *aux noces de Cana JESUS-CHRIST changea l'eau en vin. la femme de Lot fut changée en une statuë de sel. ce Chimiste se vante de pouvoir changer toutes sortes de metaux en or.*

(iii) L'emploi d'un métalangage spécifique.

L'article *Servir* de Furetière, après la définition initiale, enchaîne les « se dit de », qu'il utilise de différentes façons. Dans cet article, il emploie principalement cette formule métalinguistique pour introduire de nouvelles significations, dont celle qui correspond à « servir à quelque chose », mais la même expression peut également être employée pour spécifier ou restreindre les arguments d'un verbe, les substantifs auxquels peut se rapporter un adjectif *etc.*, ce qui est l'usage exclusif qu'en fait l'Académie. A l'entrée *Servir* elle-même, on constate que l'utilisation de la formule est peu rigoureuse : elle introduit aussi bien ce qui peut s'apparenter à une nouvelle définition (« se dit aussi en parlant des témoignages d'amitié qu'on donne à son prochain, à ses amis, des bons offices qu'on leur rend. »), que ce qui ressemble à la mention d'un domaine de discours particulier (« se dit aussi dans les cérémonies sacrées »). Il en résulte un certain flou quant à la distinction entre signification nouvelle et restriction ou extension de sens. Rien de tel dans l'Académie où *servir quelqu'un*, *servir de*, *servir à* et *se servir de* sont quatre constructions correspondant à quatre sens différents et sont chacune introduite par « signifie aussi ». Par l'emploi d'une terminologie grammaticale, la construction d'un énoncé définitoire qui reproduit la construction du verbe et l'utilisation d'un métalangage explicite, l'Académie montre

qu'elle privilégie, lorsque le sens de l'unité lexicale est dépendant de ses propriétés syntaxiques, l'ordre de la grammaire pour structurer l'article. Dans le *Dictionnaire Universel* de Furetière, qui mêle trois constructions différentes dans les énoncés d'exemples correspondant à la seconde sous-entrée (« Allez servir le Roy, c'est prendre parti dans les troupes. », « Il va servir sur mer. » « Il a servi d'aide de Camp. »), l'approche est nettement moins grammaticale. Il semble que ce qui compte dans la structuration de l'article et l'organisation des acceptions soit davantage le découpage de différents contextes d'échanges sociaux : religieux pour les deux premiers « sens » (bien que la définition ne le fasse pas apparaître explicitement, la première définition ne s'applique qu'à Dieu, la Vierge et les Saints), politique (« se dit aussi à l'égard du Roy & de la République »), amical (« se dit aussi en parlant des témoignages d'amitié (...) »), amoureux (« se dit aussi de l'attachement qu'un homme a auprès d'une dame ») etc. Par comparaison, « servir Dieu », « Servir le Roy » et « Servir une Dame » sont présents sous la forme de collocations, chacune explicitée, mais rangées sous la même définition.

2.3. Collocation et synonymie

Il est fréquent au 17^{ème} siècle de voir condamnés conjointement épithètes et synonymes. Le père Bouhours condamne « les épithètes qui ne sont point nécessaires, les purs synonymes qui n'ajoutent rien au sens » dans les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671). Andry de Boisregard, dans les *Réflexions sur l'usage présent de la langue française* (1689), associe également synonymes et épithètes dans une même critique, avec des termes quasiment identiques : « Le François aime à renfermer beaucoup de sens en peu de mots, la brièveté est aujourd'hui à la mode, et l'on ne peut souffrir des périodes trop longues, des épithètes inutiles, & des synonymes qui

n'ajoutent rien au sens »²⁵⁸. On a là une méfiance à l'égard de la tautologie vide, qui va avec l'apparition d'une esthétique nouvelle visant la justesse, l'adéquation exacte du mot à l'idée. On trouvera pourtant synonymes *et* épithètes dans le dictionnaire de l'Académie ; leur présence constitue même une des spécificités du dictionnaire et ne s'inscrit pas en contradiction avec les discours sur la langue précédemment cités.

Concernant la synonymie, voici ce que l'on peut lire dans la préface du dictionnaire :

Outre la Definition ou Description de chaque mot, on y a adjousté les Synonymes, c'est à dire les mots qui sont de mesme signification; sur quoy on croit devoir avertir que le Synonyme ne respond pas tousjours exactement à la signification du mot dont il est Synonyme, & qu'ainsi ils ne doivent pas estre employez indifferemment l'un pour l'autre. On a mis aussi les Epithetes qui conviennent le mieux au Nom substantif, & qui s'y joignent naturellement, soit en bien, soit en mal, & ensuite les Phrases les plus receuës, & qui marquent le plus nettement l'Employ du mot dont il s'agit.

On remarque qu'une fois encore, synonymes et épithètes se suivent.

Plusieurs remarques peuvent être faites sur ce propos :

(i) On peut trouver la position des académiciens quelque peu hésitante puisqu'une première définition est donnée, « les mots qui sont de même signification », qui est immédiatement corrigée : « sur quoi on croit devoir avertir que le synonyme ne répond pas toujours exactement à la signification du mot dont il est synonyme ». Quoi qu'il en soit, l'absence de synonymes parfaits proscrit leur emploi l'un pour l'autre dans le discours, mais n'interdit pas, comme nous allons le voir, leur utilisation comme technique lexicographique.

²⁵⁸ Boisregard, A. de, *Réflexions sur l'usage présent de la langue française*, L. D'Houry, 1689.

(ii) En outre, deux autres « problèmes » peuvent être soulignés.

a) Cet extrait de la préface pourrait laisser penser que des synonymes de l'entrée ont été systématiquement fournis à la suite de la définition (un peu à la manière des dictionnaires de langues modernes). Il n'en est rien. Ce n'est pas, comme nous allons le voir, le mode d'apparition des synonymes dans le dictionnaire.

b) Le second problème concerne le statut des synonymes au sein de l'article. Un second passage de la *Préface* dit qu'on « considerera qu'il n'y a presque point de mot dans la Langue qui ne reçoive différentes significations, & qu'il est impossible d'en donner des idées claires & distinctes, sans avoir établi quelle est la principale & quelles sont les autres, & en quoy elles diffèrent, tant à l'égard du sens propre que du sens figuré ce qui ne s'apprend que par la Définition ». Les académiciens distinguant, comme nous l'avons vu plus haut la « définition » ou « description » du synonyme, on devrait pouvoir en déduire qu'un synonyme, non seulement n'est pas une définition, mais qu'en outre il ne peut énoncer la ou une signification d'un mot. Or, il est fréquent que les synonymes constituent, à eux-seuls, des sous-entrées. Soit le discours de la préface ne correspond pas à la pratique effective observable dans le dictionnaire, soit les sens seconds exprimés au moyen de synonymes ne sont pas véritablement des « significations secondes ».

La synonymie est en fait employée de façon spécifique par les académiciens. Elle n'est quasiment jamais employée comme seule définition dans les entrées « simples ». Une dizaine de cas seulement relevés pour la lettre C et parmi ces derniers, cinq cas de mots vieillissés, ou techniques :

CAUT : **Fin, rusé, avisé**. Ce mot est vieux, & n'est plus guère en usage.

CAVE : **Creux**. Il n'est guère en usage qu'en cette phrase, La veine cave.

FORCLORRE : **Exclurre**. Il n'est en usage qu'au Palais, où il signifie exclurre de faire quelque acte, quelque production en Justice, parce que le temps prefix en est passé. Il s'est laissé forclorre. il a été forclos. Il n'a que l'infinitif, le futur & les temps du participe.

Pour *caut*, qui signifie « fin, rusé, avisé », *cave* dont l'équivalent est « creux » ou *forclorre* qui signifie « exclure », on a une sorte de synonyme « traducteur » en langue commune d'un terme technique.

La synonymie est utilisée quasiment exclusivement dans le DA dans le cas de figure suivant : dans des articles possédant plusieurs sous-entrées, après une définition générale, en sous-entrées, pour des variations de sens, pour lesquelles il est parfois difficile de parler de véritable « polysémie » qui, rappelons-le, n'est de toute façon absolument pas théorisée à l'époque :

CACHER : Mettre quelque chose en lieu où on ne la puisse pas voir. *Cacher des papiers, des pierreries, de l'argent &c. cacher quelqu'un.*

Il signifie aussi, **Couvrir**. *Cacher un tableau, cacher sa gorge.*

Il signifie aussi, **Celer**. *Cacher son nom. cacher un secret.*

Il signifie fig. **Dissimuler**. *Cacher son ressentiment. il ne cache rien.*

INCERTAIN : qui n'est pas assuré. *L'événement en est incertain. il n'y a rien de si incertain que l'heure de la mort.*

Il signifie aussi, **Variable**. *Le temps est bien incertain. la faveur est une chose bien incertaine.*

Il signifie quelquefois, **Irresolu**. *Je suis incertain de ce que je dois faire.*

Prenons l'entrée *Cacher*. Le sens est organisé, construit à partir de variations contextuelles : le plan de l'article inscrit en opposition, successivement, « cacher un tableau », « cacher son nom » et « cacher son ressentiment ». On ne fait pas tout à fait la même chose quand on cache sa gorge, quand on cache un secret et quand on cache son ressentiment. Le dictionnaire s'appuie donc sur l'usage pour distinguer les différentes

significations. Quel est le rôle des synonymes, choisis dans ce cas pour accompagner les collocations ? Si l'on se reporte aux entrées définissant les mots utilisés comme synonymes, on retrouve les mêmes collocations, ou presque. *Dissimuler* est défini par la paraphrase « cacher ses sentiments » et on trouve comme énoncés d'exemples « Dissimuler sa haine, son amour, sa douleur ». *Couvrir* reçoit la définition « mettre une chose sur une autre pour la cacher, la conserver, l'orner » et est suivi de la collocation « Couvrir sa nudité ». Enfin, on retrouve la collocation « celer un secret » à l'entrée *Celer* qui signifie « taire ». Il nous semble donc que synonymes et collocations fonctionnent dans ce cas en lien étroit, dans un jeu de substitution : quand on cache sa gorge, on la couvre, quand on cache un secret on le cèle, quand on cache son ressentiment, on le dissimule. Le verbe *caler*, qui convient dans tous les exemples, apparaît comme une sorte de « noyau sémantique », dont les différentes nuances de sens peuvent être approchées par la conjonction d'un contexte et d'un synonyme approprié à ce contexte. Sur ce point, l'entrée *Cacher* dans les *Synonymes* de de Vivre présentait quelque chose de très semblable : elle était l'occasion d'égrener les synonymes du verbe en contexte, mais aussi celle de faire apparaître la polysémie du verbe par un jeu de substitutions non absolument réciproques.²⁵⁹

Ainsi, ce qui nous semble intéressant dans l'utilisation qui est faite par l'Académie des synonymes est que celle-ci n'est pas en réalité incompatible avec la future théorie de Girard. Certes, la présentation du dictionnaire, avec l'entrée par le mot, ne permet pas ce que l'Abbé mettra en valeur en 1718. Toutefois, on voit que le dictionnaire utilise la synonymie, et donc la valeur des mots, pour faire émerger des nuances de sens. *Couvrir*, *celer* et *dissimuler* sont proches sémantiquement, ils évoquent tous l'idée de

²⁵⁹ On peut noter que, beaucoup plus tard, on retrouvera dans les *Concordance grammaticale des mots* de P. V. Boiste, le même type de démarche :

Chaud : qui a, qui procure, qui conserve la ou de la chaleur ; vif, animé, empressé, (ami _); (têt _e), prompt, ardent ; (fait _), récent, nouveau].

« cacher », verbe auquel ils sont substituables dans certains contextes seulement. Ils peuvent donc tout à la fois être synonymes de l'entrée sur la base d'une même idée principale et constituer des sous-entrées différentes en exprimant chacun une nuance de sens différente. On peut également noter à ce propos que certaines remarques des théoriciens du 18^{ème} concernant les synonymes ne s'opposeront pas à la substitution de deux synonymes dans un même contexte ou dans une même collocation et iront même dans le sens de ce qui ressort de la présentation de l'article dans le DA : ce qui compte, dans ce cas, c'est que la substitution ne soit pas systématiquement réciproque, c'est-à-dire ne soit pas réciproque dans tous les contextes. La question est abordée par d'Alembert, à l'article *Dictionnaire de l'Encyclopédie*. A propos du choix des exemples dans les commentaires synonymiques, voici ce qu'il dit : « Enfin, un article de synonymes n'en sera pas quelquefois moins bon, quoiqu'on puisse dans les exemples substituer un mot à la place de l'autre : il faudra seulement que cette substitution ne puisse être réciproque. »²⁶⁰ Prenant l'exemple de *pleurs* et *larmes*, d'Alembert montre qu'il n'est pas problématique que les deux mots puissent être substituables l'un à l'autre dans certains contextes - on dit par exemple aussi bien *les larmes d'une mère* que *les pleurs d'une mère* - pour peu qu'ils ne le soient pas dans tous les contextes - on ne peut pas dire en revanche, de même, *les larmes de la vigne* pour *les pleurs de la vigne*. Dans l'emploi par le DA de définitions synonymiques, il ne faut donc peut-être pas voir la trace d'une approche sémantique approximative et « en retard » par rapport aux premières critiques des synonymes. Au contraire, cette utilisation présente des points de convergence avec le travail qui sera celui de Girard sur la synonymie distinctive.

On observe la même chose à l'entrée adjectivale *Incertain*, où intervient de surcroît le rôle de l'épithète et de la collocation Substantif + Adjectif que l'on abordera ensuite :

²⁶⁰ *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, 1751-1780, article *Dictionnaire*.

une première paraphrase définitoire générale « qui n'est pas assurée », puis deux sous-entrées, « variable » et « irrésolu ». La paraphrase définitoire « qui n'est pas assuré » peut s'appliquer à un événement, au temps, à la conduite d'un homme. Les adjectifs *variable* et *irrésolu* ne fournissent donc pas véritablement de nouveaux sens mais équivalent plutôt à un énoncé métalinguistique de type : « se dit du temps » ou « se dit d'un homme » (énoncé d'ailleurs présent chez Furetière). Il semble en fait que le fonctionnement lexicographique fasse ici appel à une sorte de mémoire discursive du locuteur. On retrouve les collocations admises « un temps variable » et « un homme irrésolu », aux entrées *Variable* et *Irrésolu*.

VARIABLE : sujet à varier, qui change souvent. *En ce climat, les saisons sont fort variables. Temps variable. Vent variable. (...)*

IRRÉSOLU : qui a peine à se résoudre, à se déterminer. *Un homme irrésolu.*

La fonction des synonymes est donc ici d'informer sur les noms auxquels l'adjectif-entrée peut se rapporter. Dans le cas des « définitions » synonymiques, c'est le signe dans sa totalité et non seulement le signifié qui est utilisé par le dictionnaire. Cette médiation du discours dans la relation de signification entre le mot entrée et le mot synonyme est confirmée par le fait que (comme c'était déjà le cas dans l'exemple précédent) l'on peut effectivement lire aux entrées consacrées aux mots synonymes que *variable* se dit du temps, *irrésolu* se dit d'un homme. Cet exemple nous permet d'entrevoir quel rôle peut avoir la collocation, et en particulier la collocation de type Substantif + Adjectif dans l'approche du sens par le dictionnaire monolingue.

2.4. Les épithètes dans le *Dictionnaire de l'Académie* (1694)

On sait que la première édition du dictionnaire a beaucoup utilisé dans les énoncés d'exemples des collocations de types Substantif + Adjectif. Dans la *Préface*, on peut lire que les académiciens ont mis « les Epithètes, qui conviennent le mieux au Nom substantif, et qui s'y joignent *naturellement* ». Furetière, dans ses *Factums* critiquera à plusieurs reprises l'importance accordée par les académiciens à l'épithète. Leur collecte, ainsi que celle des collocations en général et des proverbes est à ses yeux sans intérêt. Ce type de référence à l'usage est pour lui ce qui témoigne le mieux, avec le choix de la nomenclature, du caractère « commun »²⁶¹ du dictionnaire de l'Académie, qui, je le cite, « n'apprend rien à personne »²⁶². On peut lire dans son second *Factum* que les académiciens :

(...) ont tort de se faire un grand mérite du plan de leur Dictionnaire qui est fort commun & defectueux ; car il ne faut pas être grand sorcier pour distribuer un Dictionnaire en définitions, en Epithetes, en Phrases propres & figurées, & en Proverbes.²⁶³

Il nous semble que, tout comme dans les *Epithètes* de La Porte, les épithètes ne sont pas dans le DA de simples listes gratuites. L'observation des articles montre qu'elles sont souvent partie prenante de leur structuration et partant de l'organisation et de la représentation du sens de l'entrée.

²⁶¹ L'adjectif est très souvent utilisé par Furetière dans ses *Factums* pour critiquer le travail des académiciens. Leur dictionnaire est « par tout plat et commun » (*Second Factum*, p. 117), « fort commun et defectueux » (*Ibid.*, p. 69). Furetière renverse ainsi le sens de l'adjectif « commun » dont on connaît l'importance dans le syntagme « la langue commune », présent dans la *Préface* du dictionnaire de l'Académie.

²⁶² Furetière, A., *Second Factum*, p. 117.

²⁶³ *Ibid.*, p. 69.

CONSPIRATION : Conjuración, mauvaise entreprise contre l'Etat, les Puissances. **Grande, dangereuse, horrible** conspiration. (...)

On l'emploie quelque fois en bonne part, pour signifier une union d'esprit et de volonté pour un même dessein. Conspiration universelle au bien de l'Etat (...) une **louable, une sainte** conspiration.

A l'entrée *Conspiration*, par exemple, on voit que le fait que la conspiration puisse être dite, dans « l'usage commun », « grande », « dangereuse », « horrible » d'une part ou « louable » et « sainte » d'autre part, conduit le lexicographe à distinguer deux « sens » ou deux nuances de sens du nom : « mauvaise entreprise contre l'Etat » et « union d'esprit et de volonté pour un même dessein ». On peut remarquer que le dictionnaire fait reposer la différence sémantique sur un emploi « en bonne part » et un emploi « en mauvaise part », notions liées aux épithètes rhétoriques.

L'utilisation de l'épithète devient « maximale » quand celle-ci ne sert pas d'appui à la définition mais quand elle se substitue à la définition et que la collocation Substantif + Adjectif constitue à elle-seule une sous-entrée : on retrouve l'idée d'épithète définitoire que nous avons déjà chez La Porte. *Crainte* peut signifier « respect » lorsqu'il s'agit de « la crainte de Dieu » :

CRAINTE : Passion excitée dans l'âme à l'idée d'un mal à venir. Appréhension, peur. Grande crainte. Juste crainte. (...).

Crainte **respectueuse**. Il a une **bonne** crainte. La crainte de Dieu. (...).

On appelle, Crainte servile, La crainte qui naist de la seule appréhension du chastiment. Et crainte filiale, Celle qui naist d'amour et de respect.

Dans les deux cas (les exemples de ce type sont nombreux), le dictionnaire est à la recherche de moyens ou de supports pour représenter ou « dire » les « différentes significations » ou les différentes nuances de sens qui peuvent être actualisées en discours. On touche là à la question importante de la représentation sémantique, dans

l'article de dictionnaire, de ce que nous appelons aujourd'hui les connotations. L'épithète, dans l'exemple de *crainte*, apparaît au 17^{ème}, dans le dictionnaire de l'Académie, comme une des représentations possibles. Comme nous l'avons vu, elle est couplée dans l'exemple de *conspiration* avec les notions rhétoriques de « bonne part » et « mauvaise part », c'est-à-dire de louange et de blâme, qui sont depuis Aristote attachées à l'épithète et qui ne sont pas sans infléchir le classement des sens dans le dictionnaire. Cet « outil » est également fréquemment utilisé par l'Académie, toujours en lien avec l'épithète. *Caprice*, par exemple, reçoit une deuxième définition qui correspond à un emploi « en bonne part », lorsque le nom est accompagné des épithètes *heureux, beau, excellent* :

CAPRICE (...)

Signifie quelquefois, Saillie d'esprit & d'imagination, & alors il se peut prendre en bonne part. *cet homme a d'heureux, de beaux, d'excellens caprices.*

Le dictionnaire s'attache essentiellement à distinguer les « différentes significations » des mots, pour reprendre les mots de la *Préface*. Au même moment, dans les *Remarques* de Vaugelas, on retrouve ce même rôle de l'épithète, de spécification du sens en synchronie, par l'usage, cette fois au service de la distinction de mots synonymes, plus seulement par délimitation, mais surtout par contraste d'emplois. A l'article *Fureur, Furie* :

Quoique ces deux mots signifient une même chose, si est-ce qu'il ne les faut pas toujours confondre, parce qu'il y a des endroits où l'on use de l'un que l'on n'userait pas de l'autre. Par exemple, on dit *fureur poétique, fureur divine, fureur martiale, fureur héroïque* et non pas *furie poétique, furie divine* etc. Au contraire, on dit durant *la furie du combat, la furie du mal, courre de furie, donner de furie* et l'on ne dirait pas *la fureur du combat, la fureur du mal, courre de fureur, donner de fureur*. Il semble que le mot de

fureur dénote davantage l'agitation violente du dedans et le mot de *furie*, les actions violentes du dehors. Il y a aussi cette différence que *fureur* se prend quelque fois en bonne part, comme *fureur* poétique, *fureur* divine et les deux épithètes que nous avons nommées ensuite, et *furie* se prend ordinairement en mauvaise part.²⁶⁴

On retrouve ici deux éléments intéressants pour notre propos. D'une part, l'individualisation de deux mots synonymes par une analyse distributionnelle de leurs emplois. Cette intuition était présente chez de Vivre et de La Noue, sans métalangage explicite et par un simple listage de phrases. D'autre part, la spécification du sens de chaque nom en s'appuyant sur le sens des adjectifs qui leur sont attachés par l'usage : « Il semble que le mot de *fureur* dénote davantage (...) ».

3. Mots et termes

La dichotomie mots/termes, ou « mots communs »/ « termes des arts et des sciences », pour reprendre les syntagmes dénominatifs employés par les académiciens dans la préface de leur dictionnaire est une question importante pour la lexicographie au 17^{ème} siècle et une question très discutée, comme en témoigne la querelle entre Furetière et l'Académie, dont les *Factums* rédigés par le premier se font l'écho. Cette distinction mérite en particulier notre attention dans la mesure où elle est en partie fondatrice du projet du dictionnaire de l'Académie, qui décide de consacrer sa nomenclature uniquement aux « mots communs » de la langue²⁶⁵ :

²⁶⁴ Vaugelas, C. F. de, *Remarques sur la langue française*, Paris, Paris, A. Courbé et Vve Camusat, 1647, article *Fureur, Furie*.

²⁶⁵ C'est le cas de quasiment tous les premiers dictionnaires monolingues « institutionnels » en Europe. Par exemple, en Italie, le dictionnaire de la Crusca, qui paraît en 1612, exclut lui-aussi les termes des arts et des sciences ; en Angleterre, John Evelyn, premier secrétaire de la Royal Society fondée en 1664, pense à la création d'« un lexique, ou recensement, de tous les mots purs de la langue anglaise », en mettant à part les vocabulaires techniques et régionaux.

(1) L'Académie a jugé qu'elle ne doit pas y mettre les vieux mots qui sont entièrement hors d'usage, ni les termes des Arts & des Sciences qui entrent rarement dans le Discours. Elle s'est retranchée à la Langue Commune, telle qu'elle est dans le commerce ordinaire des honnestes gens, & telle que les Orateurs & les Poètes l'emploient ; Ce qui comprend tout ce qui peut servir à la Noblesse & à l'Élégance du discours.

La notion de « langue commune » qu'élabore l'Académie au 17^{ème} siècle²⁶⁶, langue « telle qu'elle est dans le commerce ordinaire des honnestes gens », se construit donc aussi à partir de ce qu'elle n'est pas.²⁶⁷

Ce parti pris concernant la nomenclature du dictionnaire a souvent été interprété comme une marque de purisme et comme reflet du siècle du bon usage (selon F. Brunot, c'est Malherbe qui commence à « expulser du Lexique les mots techniques des sciences, particulièrement ceux des sciences naturelles et médicales, qui avaient le défaut d'être « sales » »). Ce type de commentaire a peut-être tendance à réduire le problème : on ne voit dans ce partage entre les « mots » et les « termes » qu'une volonté d'épuration de la langue caractéristique du siècle classique, en opposant ce dernier à un 16^{ème} siècle qui visait l'enrichissement de la langue. En outre, cette vision des choses présente selon nous l'inconvénient de faire des catégories de « langue commune » et de vocabulaire technique des objets « déjà là » *a priori* et nettement délimités alors que leur découpage relève plutôt d'un classement fait *a posteriori*, c'est-à-dire à partir d'une situation historique concrète. Enfin, ce point de vue n'interroge pas la question des pratiques définitives.

²⁶⁶ L'Académie seule emploie le syntagme « langue commune » ; Furetière n'emploie que « mots communs » ou « mots communs de la langue », ou « toute la langue » ou encore la « langue du país ». L'Académie seule opère un transfert des « mots communs de la langue » à « la langue commune ». Il n'est pas sûr alors que l'adjectif conserve exactement le même sens.

²⁶⁷ A noter que dans *La linguistique du signe*, lorsque J. Rey-Debove définit les caractères de la définition des dictionnaires de langue, interviennent toujours les « compétences de l'honnête homme », lui-même défini comme « une personne cultivée qui n'est spécialiste d'aucun domaine », *La linguistique du signe, op. cit.*, p. 47.

3.1. Une frontière moins solide qu'il n'y paraît

La dichotomie mot/terme a une histoire. Selon B. Quemada, ce n'est qu'au 17^{ème} siècle que les lexicographes prennent l'habitude de doter le terme d'une indication faisant référence au domaine spécial dont il relève²⁶⁸, instaurant la notion de « langues thématiques ». Certes, les lexiques spécialisés sont anciens mais sans pour autant exister par opposition à « une langue commune » et sans que le découpage repose sur des critères spécifiquement linguistiques. Il est évidemment bien plus facile de délimiter *a priori* un vocabulaire de spécialité, que de délimiter *a priori* ce que l'on considère comme appartenant à la « langue commune ». Dans les dictionnaires d'Estienne et de Nicot, le marquage est aléatoire et, si l'édition de 1549 comporte un lexique contenant « Aucuns mots & manieres de parler appartenans à la Venerie », celui-ci sera, dans un mouvement inverse à celui qui nous préoccupe dans le cas de l'Académie, intégré en 1573 à la nomenclature générale.

De prime abord, la distinction semble claire pour l'Académie, qui en fait, comme on l'a vu, un de ses principes directeurs dans la préface, et qui s'en sert pour condamner l'entreprise de Furetière. Le privilège de l'Académie ne vaut en effet que pour les « mots communs » de la langue. Pour ce dernier en revanche, l'attaque « ne tient pas » car la dichotomie est sans fondement. Il y revient à de très nombreuses reprises dans ses *Factums*. Dans le premier, par exemple, on peut lire que :

(2) Les termes des Arts & des Sciences sont tellement engagez avec les mots communs de la Langue, qu'il n'est pas plus aisé de les separer que les eaux de deux rivières a quelque distance de leur confluent.²⁶⁹

²⁶⁸ Quemada, B. *Les dictionnaires du français modernes*, op. cit. p.305.

²⁶⁹ *Premier Factum*, p.19.

Toutefois, l'Académie même (4), ainsi que Thomas Corneille²⁷⁰ (3), relativisent la division et reconnaissent dans leurs préfaces respectives que certains mots peuvent être « mots communs » et termes :

(3) Quand on a parlé de mots qui appartiennent à l'Anatomie, comme *Cœur, Cerveau, &* autres semblables, ou qu'il a esté question de quelques termes qui ont leur principale signification dans l'usage commun de la Langue, comme *Buisson, Noyau, Ouye*, on s'est servi des definitions de l'Académie, sans y ajouter aucun exemple, pour en donner une premiere notion, & afin de faire connoistre qu'elles sont tirées du Dictionnaire de l'Académie, aux sentimens de laquelle on s'attache entierement, on les a fait imprimer en caractère Italique avec ces lettres capitale, ACAD. FR.

(4) L'Académie en bannissant de son Dictionnaire les termes des Arts & des Sciences, n'a pas creu devoir estendre cette exclusion jusques sur ceux qui sont devenus fort communs, ou qui ayant passé dans le discours ordinaire, ont formé des façons de parler figurées ; comme celles-cy, *Je luy ay porté une botte franche. Ce jeune homme a pris l'Essor*, qui sont façons de parler tirées, l'une de l'Art de l'Escrime, l'autre de la Fauconnerie. On a usé de mesme à l'esgard des autres Arts & de quelques expressions tant du style Dogmatique, que de la Pratique du Palais ou des Finances, parce qu'elles entrent quelquefois dans la conversation.

La « porosité » de la frontière mots/termes est donc double : Corneille mentionne les termes techniques qui « ont leur principale signification dans l'usage commun de la Langue » c'est-à-dire qui sont au départ des mots du langage commun et dont le sens s'est ensuite spécialisé, tandis que l'Académie évoque un trajet qui va des termes techniques vers la langue commune.

²⁷⁰ Corneille, Thomas, *Le dictionnaire des arts et des sciences*, Paris, Vve J.-B. Coignard, 2 vol., 1694.

3.2. Les critères de séparation

La frontière qui sépare les mots communs des termes techniques n'est donc pas si étanche qu'il pouvait le sembler dans un premier temps. Les notions de langue commune et de lexique thématique ne s'excluent pas nécessairement. Pour les académiciens, comme on le voit dans la citation (1) et surtout dans la citation (4), le critère décisif qui permet d'opérer la distinction n'est pas la technicité du terme, mais plutôt son occurrence, son usage dans le discours des honnêtes gens. La distinction mot/terme n'est pas intrinsèque au signe. Furetière n'a donc pas tort lorsqu'il utilise l'image des deux rivières qui se rejoignent. La citation (4) montre que mots et termes ne s'excluent pas en théorie et au préalable mais par choix ou par jugement : il s'agit de déterminer quand un mot entre « dans la conversation ». Du point de vue de l'Académie, c'est l'usage commun qui décide, mais c'est aussi l'Académie qui décide ce qu'est l'usage commun...

En outre, pour l'auteur de *l'Enterrement du dictionnaire de l'Académie* qui le souligne à plusieurs reprises, l'argument qui consiste à faire rentrer un mot dans la langue commune lorsqu'il est en usage parmi les « honnêtes gens » n'est pas si solide :

L'Académie dit qu'elle s'est retranchée à la langue commune, telle qu'elle est dans le commerce des honnêtes gens : il s'ensuit donc que les honnêtes gens doivent trouver dans le Dictionnaire les termes qui sont en usage & en commerce parmi eux. Or, il y a à la Cour, à la guerre, & dans le reste du Royaume, un million d'honnêtes gens, qui parlent de bernes de blindes, de bonnet à prêtre, & de mille autres choses concernant la guerre, qui ne sont pas dans le Dictionnaire. Donc, s'il est vray qu'elle se soit retranchée, comme il n'est que trop vray, il est faux que ce soit à la langue commune des honnêtes gens, puis qu'un million d'honnêtes gens parlent d'une infinité de choses qui ne sont pas dans le Dictionnaire.²⁷¹

²⁷¹ Chastein, *L'enterrement du Dictionnaire de l'Académie*, La Haye, A. Leers, 1697, pp. 247-248.

Dans la *Préface*, les académiciens avancent un autre critère de distinction entre mots communs et termes, celui-ci d'ordre sémiotique :

(5) Elle a donné la Définition de tous les mots communs de la Langue dont les idées sont fort simples ; & cela est beaucoup plus mal-aisé que de définir les mots des Arts & des Sciences dont les idées sont fort composées ; Car il est bien plus aisé, par exemple, de définir le mot de *Telescope*, qui est *une Lunette à voir de loin*, que de définir le mot de *voir* ; Et l'on esprouve mesme en définissant ces termes des Arts & des Sciences, que la Définition est toujours plus claire que la chose définie ; au lieu qu'en définissant les termes communs, la chose définie est toujours plus claire que la Définition.

Cette différence entre les mots communs et les termes des Arts et des Sciences, d'ordre sémiotique et qui concerne le « statut définitoire » des mots est affirmée « théoriquement » dans la préface et se double, concrètement, de la réalisation de deux outils linguistiques distincts : le *Dictionnaire de l'Académie Française* et le *Dictionnaire des Arts & des Sciences par Monsieur Thomas de Corneille de l'Académie Française*, qui paraissent la même année. Il faut ici préciser que le dictionnaire de T. Corneille n'est pas une réaction au Furetière ou aux *Factums* : il est inscrit dans les statuts de l'Académie depuis 1635. La séparation des mots et des termes fait donc bien partie du projet initial de l'Académie. Quelle représentation de la langue cette position traduit-elle, dont on a vu qu'elle n'était pas « comprise » par Furetière ?

3.3. Deux procédés définitoires

La différence entre les deux outils lexicographiques que sont le DA et le dictionnaire de T. Corneille est loin de se limiter à la question de la nomenclature. A un moment où naissent l'article monolingue et la définition en français d'un mot français,

ce sont deux façons totalement différentes de représenter la signification qui sont élaborées. Dans le *Dictionnaire des Arts & des Sciences* de T. Corneille, on trouve en effet :

i) Des étymologies :

CADASTRE. *f. m.* Registre public où l'on écrit ce que chacun doit pour la taille dans les Provinces où elle est réelle. Ragueau le derive de *Capitularium*, comme si on avoit dû appeler ce livre *Capitulaire*. M. Ménage le fait venir de *Casaffo*, mot Italien, & de *avatare*, qui doit avoir esté fait de *ad* & de *quotus*, parce qu'il sert à quotiser. Borel dit qu'il vient de *Cadam*, qui veut dire, Chacun en Languedoc, qui est le *Cada uno* des Espagnols, parce que c'est la quotité de chacun. Il fait remarquer qu'anciennement la taille & les Cadastres ne s'écrivoient que sur des verges ou pierres de bois marquées avec un couteau, comme les tailles qu'on fait aujourd'huy avec les Boulangers & les Cabaretiers, qui font deux morceaux de bois divisez également. L'Acheteur & le Vendeur gardent chacun une de ces pierres, & ils les rassembloit quand ils y veulent faire de nouvelles marques. Comme cela est entaillé avec un couteau, on l'appelle Taille. Il sçait que qu'en certains Villages de Languedoc il y a encore de grosses pieces de bois appellées *Souges*, c'est-à-dire, *Souches*, qui servent de Cadastres, & qu'il a fallu une charrette pour les porter à Montpellier, à cause de quelques proces intentez à la Chambre des Comptes.

On retrouve ici une démarche qui rappelle celle de Nicot, telle que nous avons pu l'observer dans la partir de ce travail : l'étymon du mot, ainsi que ses équivalents dans les autres langues romanes sont convoqués afin de cerner la chose. C'est bien souvent ce que désigne le mot français qui permet de faire l'hypothèse d'une origine ou d'un rapprochement avec un mot étranger, ou ce que désigne le mot étranger qui éclaire ou précise la description de ce que désigne le mot français.

ii) Utilisation très fréquente d'un métalangage qui instaure un lien de dénomination entre l'entrée et la définition : « terme de... », « on appelle Y un (...) » ou « X appelle Y un (...) »

iii) Une « historicisation » des emplois ou des significations :

CABASSER : Vieux mot que Suidas a employé, pour dire, Celuy qui trompe par ses finesses [suit une citation]

CACOZELE : Terme dont on s'est servy pour signifier, une Zele indiscret & hors de saison.

iv) Une « spatialisation » des dénominations :

CACIQUE : Nom general que donnent les Espagnols à tous les Princes & Seigneurs de toutes les terres de l'Amérique.

v) L'utilisation de citations :

CABASSER. v. a. Vieux mot, du Grec *καταψα*, que Suidas a employé, pour dire, Celuy qui trompe par ses finesses.

*Journallement chacun son cas pourchasse.
Mais y font, on y trompe & cabasse.*

Quand un mot devient-il un terme ? Nous avons vu que la frontière était parfois difficile à tracer. Il semble de fait que cette distinction repose également sur deux modes de traitements différents, qui naissent au 17^{ème} siècle au même moment. Autrement dit, le terme est également défini par le mode de traitement qu'on lui assigne.

ii), iii) et iv) représentent des types d'énoncés définitoires qui exhibent, par l'explicitation d'une production discursive, la « construction » de la relation que le signe entretient avec un segment de la réalité, ce qui « relativise », d'une certaine façon ce lien en l'ancrant dans une certaine temporalité, en lui attribuant une origine, en pointant ceux qui en usent au moyen de la citation. La relation instituée entre un mot et sa définition ne préexiste pas à un emploi montré. De ce point de vue, l'acte de définition opéré le dictionnaire de l'Académie est tout à fait opposé : la relation de signification entre un mot et sa définition, contrairement à la relation de dénomination entre un terme et ce qu'il désigne est toujours présentée comme « déjà-là ». La signification des « mots communs », dont les idées sont « simples », s'impose d'elle-même. La définition, dans le dictionnaire de langue, est présentée dans un idéal d'atemporalité (pas d'origine assignée à la signification, ni par un acte discursif, ni par une généalogie du sens) et de « non-lieu » (pas de citation). La signification se présente sous le mode de l'évidence.

4. Traitement de la morphologie

Le regroupement morphologique des entrées est l'originalité la plus souvent citée de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1694). Cet ordre de la nomenclature adopté par les académiciens distingue en effet leur dictionnaire de ceux de leurs contemporains, Richelet et Furetière. Il sera pourtant abandonné dès la seconde édition, les auteurs justifiant ainsi le changement : « cet ordre qui dans la spéculation avait été

jugé le plus instructif, s'est trouvé très incommode dans la pratique.²⁷² » C'est donc pour des raisons de facilité de consultation que les académiciens abandonnent une option qu'ils avaient pourtant fermement défendue dans la préface de l'édition de 1694. Ils semblent d'ailleurs maintenir l'idée que le regroupement par racines est plus édifiant²⁷³ mais concèdent qu'il peut gêner le lecteur. C'est reconnaître, à rebours, qu'une visée pragmatique était étrangère aux préoccupations des auteurs de la première édition. Quelle était donc la finalité de cette approche morphologique du lexique ? Nous voudrions montrer ici qu'associée à l'émergence de la définition morpho-sémantique, la décision de regrouper les mots par familles témoigne d'une position linguistique des académiciens par rapport à la langue et que les fondements de leurs choix sont à la fois théoriques et idéologiques.

4.1. L'organisation de la macrostructure : le choix du regroupement morphologique

4.1.1. Analyse de la préface

Si le regroupement morphologique distingue, au 17^{ème} siècle, le dictionnaire de l'Académie du dictionnaire de Furetière et du dictionnaire de Richelet, la tradition lexicographique, en revanche, connaît le regroupement par analogie de formes puisque celui-ci apparaît chez deux des prédécesseurs de l'Académie, dans le dictionnaire

²⁷² Préface au *Nouveau Dictionnaire de l'Académie française*, (1718), 2 vol., 2^e éd., Paris, Jean Baptiste Coignard.

²⁷³ On peut noter que, afin de justifier leur choix, c'est une finalité didactique qui est invoquée par les auteurs des trois dictionnaires du 20^{ème} siècle qui « renouent » avec le regroupement morphologique (*Le Dictionnaire du Français contemporain*, le *Lexis* et le *Robert Méthodique*). Concernant le rapport entre didactisme et regroupements morphologiques, on rappellera également qu'il a été fait fréquemment appel à ce type de regroupement dans des ouvrages pédagogiques destinés à l'apprentissage du vocabulaire. Toutefois, si l'on peut observer une similitude dans la technique employée, nous ne croyons pas que l'organisation de la nomenclature par familles de mots dans le DA relève d'une finalité proprement didactique.

d'Estienne et dans celui de Nicot. Mais ces deux dictionnaires sont encore des bilingues et l'Académie est donc le premier dictionnaire à allier regroupement morphologique et définition monolingue.

Ce regroupement morphologique est explicitement justifié dans la *Préface*, dont nous reproduisons ici le passage concerné :

Comme la Langue Française a des mots Primitifs, & des mots Dérivés & Composés, on a jugé qu'il serait agréable & instructif de disposer le Dictionnaire par Racines, c'est à dire de ranger tous les mots Dérivés & Composés après les mots Primitifs dont ils descendent, soit que ces Primitifs soient d'origine purement Française, soit qu'ils viennent du Latin ou de quelqu'autre Langue. (...)

Dans cet arrangement de Mots, on a observé de mettre les Dérivés avant les Composés, & de faire imprimer en gros Caractères les mots Primitifs comme les Chefs de famille de tous ceux qui en dépendent, ce qui fait qu'on ne tombe guères sur un de ces mots Primitifs qu'on ne soit tenté d'en lire toute la suite, parce qu'on voit s'il faut ainsi dire l'Histoire du mot, & qu'on en remarque la Naissance & le Progrès; & c'est ce qui rend cette lecture plus agréable que celle des autres Dictionnaires qui n'ont point suivi l'ordre des Racines.

Les académiciens annoncent ici un classement alphabétique des entrées, sous lesquelles viendront se ranger dérivés et composés. Ce classement déroge donc à l'ordre alphabétique habituel et réserve aux mots primitifs un statut particulier au sein de la nomenclature. Ainsi, sous l'entrée *chair*, particulièrement longue, les sous-entrées se succèdent dans l'ordre suivant : *charnu, charnure, charnage, carnage, charnel, charnellement, charcutier, charcuter, charnier, carnassier, carnation, carnosité, incarner, incarnation, incarnat, incarnadin, carnaval, charogne, carogne, acharner, acharnement et décharner*. L'ordre de la nomenclature inscrit donc les mots dans une relation hiérarchique et l'on note à cet égard que la désignation « mot Primitif » est reprise, dans la préface, par l'expression « Chef de famille ». Les dérivés et les composés figurent sous la dépendance du mot primitif et ceci à double titre, dans la

mesure où ce dernier a un statut à la fois de « racine »²⁷⁴ morphologique et, d'un point de vue sémantique, de signification ou de concept de base.

Le problème de l'ordre des entrées se pose bien évidemment dans un ouvrage dont le but est de recenser les mots d'une langue et J.-C. Chevalier précise, dans « *Le Dictionnaire de l'Académie (1694) et la grammaire* », que « Depuis le *Catholicon* de Jean Balbi (1286), modèle des inventaires, on sait la commodité de l'ordre alphabétique. »²⁷⁵. Comme nous l'avons dit, le classement des entrées par familles dans la première édition du DA ne facilite pas la consultation mais confère un certain ordre aux mots de la langue et surtout à la langue elle-même. En adoptant le regroupement morphologique des entrées, l'Académie instaure un ordre relevant de la grammaire.

4.1.2. Le parti pris de l'organisation synchronique

On sait que le choix des académiciens de regrouper les mots par familles s'accompagne d'un autre parti pris, celui de ne fournir au lecteur aucune information concernant l'étymologie. Cette double décision, de mettre à l'écart le latin et de classer les entrées selon « l'ordre des Racines », peut sembler dans un premier temps paradoxale. Dans un article consacré à la place de l'étymologie dans les dictionnaires de Richelet, de Furetière et dans celui de l'Académie, Brigitte Lépinette remarque d'ailleurs que « le classement étymologique adopté par l'Académie est, dans de nombreux cas, » inadéquat « pour rendre compte de l'origine des mots »²⁷⁶. L'auteur poursuit en soulignant que les académiciens s'en sont parfois rendus compte, notamment lorsqu'ils précisent qu'il n'existe pas de mot primitif correspondant, par

²⁷⁴ Le mot « racine » est, dans *Dictionnaire de l'Académie (1694)* synonyme de « mot primitif » : « On appelle fig. *Racines* tous les mots primitifs dont les autres sont dérivés. » (Art. *racine*).

²⁷⁵ Chevalier J.-C., « *Le Dictionnaire de l'Académie (1694) et la grammaire* », *op. cit.*, p. 297.

²⁷⁶ Lépinette B., « Trois dictionnaires du XVIIe siècle, trois traitements différents de l'étymologie : Richelet (1680), Furetière (1690), Académie (1694) », *Lexique* 9, PUL, 1990, p. 75.

exemple, à *struere*. Il nous semble, pourtant, que le paradoxe évoqué plus haut n'est qu'apparent et que le regroupement morphologique des termes n'est pas « une manière détournée (...) de faire figurer indirectement leur étymologie.²⁷⁷ » Nous pensons non seulement qu'il ne faut pas voir dans le regroupement morphologique un souci philologique mais, plus encore, que cet ordre de la nomenclature et l'absence d'étymologie dans le *DA* participent de la même entreprise. Sans doute peut-on aller jusqu'à envisager le statut du mot primitif comme une conséquence de l'effacement de l'étymologie. Il ne faut donc pas confondre la notion de « mot primitif » que construisent les académiciens avec celle d'étymon, et les auteurs de la préface, en formulant deux restrictions au regroupement morphologique, nous invitent à faire cette distinction :

On s'est pourtant quelquefois dispensé de suivre cet ordre dans quelques mots, qui sortant d'une même souche Latine, ont fait des branches assez différentes en Français pour être mis chacun à part ; & on s'est aussi dispensé dans quelques autres mots dont le Primitif Latin n'a point formé de mot Primitif en François, ou a été aboli par l'usage, & dont par conséquent les Dérivés et Composés sont en quelque façon indépendants les uns des autres, comme les mots *construire* et *destruire* qui viennent du mot latin *struere*, qui n'a point passé en Français.

Il semblerait possible de rapprocher ces restrictions mises en place par l'Académie au 17^{ème} siècle de celles retenues en 1982 par Josette Rey-Debove dans le *Robert Méthodique*, dictionnaire qui, comme le *Dictionnaire du Français contemporain* (1971) et le *Lexis* (1975), opère des regroupements morphologiques dans le classement des entrées. Josette Rey-Debove annonce en effet dans la préface de son ouvrage qu'« on ne retiendra l'analyse par éléments que lorsque le sens des éléments persiste » et qu'« on ne confondra pas l'étymon (langue étrangère) et l'élément français déduit de la

²⁷⁷ *Ibid.*, p. 73.

communauté de forme et de sens de plusieurs mots ». Une différence importante sépare cependant le regroupement morphologique dans le dictionnaire du 17^{ème} et celui qui est effectué par le dictionnaire du 20^{ème} siècle. Dans une étude sur les dictionnaires du 17^{ème} siècle, J. Rey-Debove souligne les « hardiesses de l'Académie », qui restent aujourd'hui une des particularités les plus connues du dictionnaire :

Le dictionnaire de l'Académie offre un extraordinaire regroupement des mots français par familles morphologiques qui annonce le *Dictionnaire du français contemporain*, mais les ambitions de ce dernier sont beaucoup plus mesurées. Le dictionnaire de l'Académie ne regroupe pas seulement les racines françaises et leurs dérivés, mais aussi les mots issus de racines latines, sans jamais faire d'étymologie ni justifier le rapprochement d'allomorphes. Par exemple au mot *chair*, on trouve les composés des allomorphes *carn-* et *charn-*, à *croire* on trouve *crédule* etc.²⁷⁸

En fait, dans l'Académie, pour qu'il y ait regroupement, il faut un mot primitif, autrement dit un concept de base ; dans le *Robert Méthodique*, il ne faut plus qu'un « élément » primitif. Celui-ci devra en revanche être présent dans tous les mots du regroupement, ce qui n'est pas le cas dans l'Académie, et ce qui fait que l'on trouve, à l'entrée *chair*, des mots construits aussi bien sur la forme *char* que sur la forme *car*. De là les vastes regroupements des académiciens. Après la première édition du *Dictionnaire de l'Académie*, *carnage* ne se trouvera plus jamais sous *chair*. Il nous semble ainsi que cette comparaison met en valeur un aspect important du regroupement morphologique dans l'Académie, à savoir que le lien entre le phénomène linguistique de la dérivation et des concepts de base passe peut-être par autre chose que par la seule morphologie. Le mot primitif apparaît certes comme une base morphologique mais

²⁷⁸ Rey-Debove J., *Le métalangage*, "Le métalangage dans les dictionnaires du XVIIe siècle", Paris, Armand Colin, 1997, p. 315.

peut-être plus encore comme un noyau « primitif » de sens. Le DA envisage le lien entre la dérivation et la sémantique.

Les deux exceptions faites au regroupement par familles de mots rappellent qu'une perspective diachronique est étrangère aux préoccupations des auteurs du dictionnaire. *Construire* et *destruire* seront considérés comme indépendants l'un de l'autre parce qu'ils ne pourront être rangés sous un « Chef de famille » appartenant à la langue française. Cette précision indique que, pour qu'elle soit prise en compte dans la nomenclature, la structure formelle de la dérivation doit être inscrite dans la langue française, en synchronie. De ce point de vue, les restrictions apportées par le DA au regroupement morphologique sont des actes normatifs forts qui vont contre l'histoire de la langue et qui témoignent du fait que la synchronie est une construction. C'est au prix de ces restrictions que le DA peut afficher la créativité de la langue française. La mise à l'écart du latin a pour effet de donner au lexique de la langue française sa propre autonomie et le regroupement morphologique (associé à un choix typographique particulier puisque les mots primitifs seront imprimés « en gros Caractères ») est chargé de rendre immédiatement visible cette créativité. L'analyse de la préface montre finalement que la langue française, dans le DA, constitue sa propre origine. En suivant « l'ordre des Racines », les académiciens suivent le mouvement de l'invention du vocabulaire français²⁷⁹.

Ainsi, la double option signalée plus haut (absence d'information concernant l'étymologie et regroupement des entrées par familles de mots), loin d'être révélatrice

²⁷⁹ On peut remarquer que l'on tient là l'un des sens que l'*Encyclopédie* donnera à l'étymologie : « L'étude de l'étymologie peut avoir deux fins différentes. La première est de suivre l'analogie d'une langue, pour se mettre en état d'y introduire des mots nouveaux, selon l'occurrence des besoins : c'est ce qu'on appelle la *formation* ; & elle se fait par *dérivation* ou par *composition*. De là les mots *primitifs* & les *dérivés*, les mots *simples* & les *composés*. Voyez FORMATION. Le second objet de l'étude de l'étymologie est de remonter effectivement à la source d'un mot, pour en fixer le véritable sens par la connaissance de ses racines *génératrices* ou *élémentaires*, *naturelles* ou *étrangères* : c'est l'art étymologique, qui supporte des moyens d'*invention*, & des règles de *critique* pour en faire usage. Voyez ETYMOLOGIE et ART ETYMOLOGIQUE », *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, *op. cit.*, article *grammaire*.

d'une démarche lexicographique incohérente, nous semble confirmer la conclusion d'A. Collinot et de F. Mazière dans un article intitulé « Une autre lecture du *Dictionnaire de l'Académie* (1694) : valeur du préconstruit en analyse de discours », selon laquelle il est permis de « lire le travail de l'Académie comme une construction de La Langue Française »²⁸⁰ :

Le degré d'excellence de la Langue Française est rapporté à l'état mythique du latin cicéronien. (...) Dans le parallèle LLF/LLL²⁸¹, le latin cicéronien est présenté comme image virtuelle d'une Langue Française apte, dès lors, à être la langue dans laquelle seraient formulées les inscriptions sur les arcs de triomphe.

C'est pourquoi le Dictionnaire arrive à son heure pour monumentaliser une langue parvenue à sa dernière perfection. Conjointement et nécessairement, le Dictionnaire tel qu'il est conçu par l'Académie, est aussi un outil de fixation d'une langue dans la synchronie d'un usage. Il ne s'agit donc pas d'un travail de « puristes » mais d'une entreprise d'élaboration par normalisation d'un usage de la langue.²⁸²

Le classement des entrées par familles serait à replacer dans l'entreprise académique de formation d'une langue commune.

4.2. La définition morphologique des noms déverbaux

On observe dans le DA une remarquable stabilité des énoncés définitoires concernant les mots dérivés, tant du point de vue des formes syntaxiques que du point de vue des catégories sémantiques utilisées en tête de définition. Ces schémas syntactico-sémantiques récurrents permettent une organisation de la définition figurant le lien entre la base et ses dérivés. Ainsi, la forme de l'énoncé définitoire, l'organisation en son sein

²⁸⁰ Collinot A. et Mazière F., « Une autre lecture du *Dictionnaire de l'Académie* (1694) : valeur du préconstruit en analyse de discours », in S. Moirand et al. (dir. publ.), *Parcours linguistiques de discours spécialisés*, Actes du colloque Cediscor, Paris/Berne, Université de Paris 3/Peter Lang, 1993, p. 326-335.

²⁸¹ La Langue Française et La Langue Latine.

²⁸² *Ibid.*.

des lieux accueillant les différents niveaux de signification accompagnent et soutiennent le choix du classement morphologique des entrées. Ces deux aspects du traitement de la famille de mots sont la manifestation de l'adoption par le DA de certaines problématiques grammaticales et sémantiques, issues notamment de la *Grammaire générale raisonnée* de Port-Royal et qui mènent à ce que Josette Rey-Debove appelle la définition morpho-sémantique²⁸³. On notera que si la définition morpho-sémantique associe une information morphologique et une information sémantique, la seconde est soumise au principe de renvoi. Si la définition de *conglutination* est « action de conglutiner », ce qui est le cas dans l'Académie, le lecteur qui ignore la signification du nom n'y aura accès qu'en se reportant à la définition du verbe. Ce type de définition a, on l'a vu, été critiqué à l'époque. La définition morpho-sémantique, qui se met en place dans la première édition de l'Académie, interroge la finalité du dictionnaire de langue.

L'article de Francine Mazière consacré au traitement des noms dé-adjectivaux dans *Le Dictionnaire de l'Académie* (1694)²⁸⁴ a montré que les académiciens reprennent, pour définir ce type de mots, les théories logiques et linguistiques de Port-Royal exposées dans la *Grammaire Générale et raisonnée* (1660) ainsi que dans la *Logique* (1662). Le cas des noms déverbaux, sur le quel nous avons choisi de nous pencher, est différent dans la mesure où on assiste à un début de systématisation de la forme de la définition des noms en *-tion* dans le DA alors que ce type de dérivation ne peut être une question pour Port-Royal. Alors que le passage du nom substantif au nom adjectif (et

²⁸³ Selon la terminologie de Josette Rey-Debove (1971), la définition des mots dérivés est dite morpho-sémantique lorsque la prédication définitionnelle établit l'identité des significations du terme défini et de la paraphrase définitoire en la soutenant par une identité partielle de forme.

²⁸⁴ Mazière F., « Un événement linguistique : la définition des noms abstraits dans la première édition du Dictionnaire de l'Académie (1694) », in Flaux N., Glatigny M. & Samain D. (dir. publ.), *Les noms abstraits, Histoire et théories, Actes du colloque international « Les noms abstraits »*, Dunkerque, sept. 1992, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1996, pp. 161-174. Concernant la mise en place de la définition morphologique pour les noms dérivés d'adjectifs, nous renvoyons également à l'article « Elaboration d'un dictionnaire de langue : le *Dictionnaire de l'Académie* (1694) et la pré-édition de 1687 », paru dans *Histoire et grammaire du sens* (Auroux S., Delesalle S., Meschonnic H. eds.), Armand Colin, 1996, p.124-139

inversement) est envisagé sous l'angle d'une généralisation possible²⁸⁵ dans la *Grammaire Générale et Raisonnée* (Seconde partie, chapitre II), la relation entre le verbe et le nom substantif n'y est jamais abordée. C'est pourtant à l'intérieur du phénomène de la dérivation que cette relation est traitée par le DA, à travers l'empirisme de la définition et pour une langue particulière, ce qui confirme son statut d'outil linguistique²⁸⁶ au 17^{ème} siècle.

Concernant les noms déverbaux, la définition morpho-sémantique prend en compte deux de leurs particularités linguistiques, l'une morphologique (forme nominale dérivant d'une forme verbale), l'autre syntaxique (incomplétude des nominalisations²⁸⁷). Par la prise en compte de ces deux spécificités, la définition morpho-sémantique souligne le fait qu'elle ne traite pas les noms construits comme des noms « ordinaires ». Nous avons étudié la stabilisation de l'énoncé définitoire des noms déverbaux dans le DA à partir de deux points : l'utilisation d'un mot de la même famille morphologique que le N-entrée et la forme syntactico-sémantique de la définition.

4.2.1. Le rapprochement morphologique

Sur 71 noms déverbaux en *-tion* observés²⁸⁸, 30 sont définis dans l'Académie à l'aide du verbe-base et 5 le sont à l'aide d'un autre mot de la même famille. Une comparaison avec le *Dictionnaire Universel* d'Antoine Furetière rend sensible la régularité observée dans le DA et fait ainsi apparaître son originalité, qui deviendra une

²⁸⁵ Celle-ci se situe à deux niveaux. D'une part, dans la mesure où il s'agit de montrer que la dérivation est un fait de langue qui concourt à l'expression de la pensée, il s'opère une généralisation à toutes les langues. D'autre part, les auteurs de la *Grammaire* reconnaissent l'existence d'une régularité à l'échelle d'une langue particulière.

²⁸⁶ Tel que le définit S. Auroux dans l'introduction au tome 2 de *l'Histoire des théories linguistiques*, *op. cit.*

²⁸⁷ Beaucoup de déverbaux fonctionnent difficilement de manière autonome en dehors des contextes génériques, même si cette incomplétude ne concerne ni tous les déverbaux, ni seulement les déverbaux.

²⁸⁸ Il s'agit des noms en *-tion* commençant par la lettre C, lettre que nous avons arbitrairement choisie comme lettre de référence. Ce corpus figure en annexe I.

spécificité du dictionnaire de langue. Dans le dictionnaire qui inaugure la tradition encyclopédique, en effet, seules 14 définitions²⁸⁹ s'appuient sur la morphologie :

DA **Conglutination** : action de conglutiner²⁹⁰.

F **Conglutination** : attache de deux corps ensemble par des parties onctueuses, gluantes et tenaces.

DA **Cotisation** : action de cotiser.

F **Cotisation** : division d'une somme qui doit être payée par plusieurs, pour savoir ce que chacun en doit payer pour sa part.

Le verbe-base peut apparaître à l'infinitif, comme dans les définitions ci-dessus, ou conjugué au présent, à l'intérieur d'une relative :

DA **Considération** : action par laquelle on considère.

F **Considération** : attention à bien examiner la nature, le mérite d'une chose.

Sur les 36 mots restants, 26 sont définis avec un nom dérivé du verbe tête de définition du verbe-base :

Consommation : achèvement, accomplissement, perfection.

Consommer : achever, accomplir, mettre en sa perfection.

Consternation : étonnement et abattement de courage.

Consterner : étonner et abatre le courage.

Contestation : dispute, débat sur quelque chose.

Contester : disputer, débattre sur quelque chose, soit en justice ou autrement.²⁹¹

Deux procédures morpho-sémantiques différentes sont donc utilisées : l'une définit par transformation le nom dérivé, l'autre inclut la synonymie.

²⁸⁹ Les entrée retenues sont les mêmes que pour l'Académie.

²⁹⁰ Nous avons choisi d'actualiser l'orthographe pour toutes les définitions citées.

²⁹¹ Les exemples ci-dessus ont été choisis pour montrer que le parallèle entre les définitions du verbe et du nom est souvent tenu sur plusieurs mots.

Finalement, sur 71 noms déverbaux, 61 sont, d'une manière ou d'une autre (directement ou indirectement), reliés morphologiquement au verbe dont ils sont dérivés. L'étude des définitions des nominalisations en *-tion* permettrait ainsi de faire apparaître une prise en compte, par le DA, de la composante morphologique d'une partie du lexique, pas seulement au niveau de l'organisation des entrées mais également au niveau de l'énoncé définitoire.

4.2.2. La stabilisation de la forme syntactico-sémantique de la définition

La systématisation du rapprochement morphologique s'accompagne d'une stabilisation de la forme syntactico-sémantique de la définition. On remarque en effet que la quasi totalité des définitions comportant le verbe base du nom en *-tion* est introduite par le N-incluant *action*²⁹² et on relève ainsi trois types d'énoncés stables :

(i) Action de + Vbase

Convocation : action de convoquer.

(ii) Action par laquelle on + Vbase

Continuation : action par laquelle on continue.

²⁹² Un petit nombre de définitions seulement comporte le verbe-base et ne commence pas par *action* :

Circulation : mouvement de ce qui circule.

Compréhension : faculté de comprendre.

Ponctuation : l'art de ponctuer.

Bien qu'il soit possible, pour des raisons syntactico-sémantiques, de rapprocher les N-têtes *mouvement*, *faculté* et *art* du N-tête *action*, on ne doit pas assimiler ces noms puisqu'il s'agit, dans le premier cas, autant de classificateurs taxinomiques que de classeurs morphologiques. Si l'on part en effet de l'idée générale que les noms peuvent être considérés et distingués selon deux grandes options, l'option morpho-syntactique (qui différencie les mots simples et les formes construites) et l'option taxinomique (qui classe les noms selon une taxinomie encyclopédique), on constate que l'Académie, dans ce cas précis, cumule en quelque sorte les deux possibilités, suivant les termes. Ceux-ci apparaissent alors plus ou moins marqués discursivement et sont plus ou moins liés à un domaine de référence repérable. A cet égard, il semble qu'il soit parfois difficile d'interpréter le statut du N-tête dans une définition morpho-sémantique et que cette position syntaxique soit une place ambiguë, le lieu d'un « bougé » possible.

(iii) Action de ce qui + Vbase

Coopération : action de celui qui coopère.

Dans ce cas, la forme de la définition s'inscrit dans une relation de transitivité induite par la forme d'un N-entrée dérivé. Nous sommes en présence de définitions par transformation, qui s'opposent aux définitions par équivalence synonymique. L'énoncé définitoire se construit sur un élément N suivi de l'élément V décomposant ainsi la structure morpho-syntaxique de la dérivation nominale à base verbale. Le suffixe est paraphrasé et la construction du mot est explicitée. Le sens se déploie sur l'axe syntagmatique.

Le N-tête *action* spécifie la catégorie sémantique du N-entrée et indique qu'il est dérivé d'un verbe. La mise en place d'un invariant en position de N-tête met ainsi en valeur le « lieu » de la régularité dans les familles de dérivés en paraphrasant systématiquement le suffixe de la même façon. La suffixation en *-tion* est à l'origine de la formation de noms d'action et ce suffixe conditionne la classe grammaticale du mot dérivé ainsi que ce que S. Rémy-Giraud appelle la « classe notionnelle » du mot :

Le notionnel apparaît comme le niveau charnière, qui par son haut degré de généralisation sémantique, permet de conduire du lexical au grammatical. Cette position charnière se trouve morphologiquement confirmée lorsqu'on a à faire à des mots construits.²⁹³

Le statut de « classe notionnelle » attribué au nom *action* l'est notamment en raison de son haut degré de généralisation sémantique²⁹⁴. Dans la définition morpho-sémantique,

²⁹³ Remy-Giraud S., « Pour une approche notionnelle de la nominalisation », in Flaux N., Glatigny M. et Samain D. (dir. publ.), *Les noms abstraits, Histoire et théories, Actes du colloque international « Les noms abstraits », Dunkerque, sept. 1992*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1996, p. 106.

²⁹⁴ Nous avons déjà souligné (note 21) que l'on trouve certains mots comme *mouvement*, *faculté* ou *art* en position de N-tête de définitions morpho-sémantiques. Si ce cas de figure est rare au sein de notre corpus, l'observation d'un nombre plus important de définitions de noms déverbaux montre que les alternatives au N-tête *action* dans les définitions morphologiques sont très peu variées et que l'on retrouve essentiellement les deux premiers noms cités, *mouvement* et *faculté*. La fréquence élevée d'occurrences

cette particularité est confirmée par le fait que ce N-tête est suivi du verbe-base, ce dernier supportant la véritable « charge sémantique » du N-entrée.

Lorsque le N-tête de la définition n'est pas le nom *action*, il s'agit d'un nom déverbal synonyme du N-entrée. On distingue alors deux types d'énoncé :

- soit ce nom déverbal synonyme définit seul (ou juxtaposé à d'autres noms) le N-entrée :

Citation : ajournement.

Cession : transport, démission.

- soit il est déterminé par une relative permettant l'expression d'un sujet et d'un complément :

Communication : la participation que l'on donne de quelque chose.

Confession : aveu, déclaration que l'on fait de quelque chose.

Conclusion : fin que l'on met à quelque chose.

Dans ce dernier type d'énoncé définitoire, le verbe conjugué permet de faire apparaître l'agent et le régime de l'action. Les rôles respectifs du N-tête et de la suite définitoire se répartissent autrement : l'information sémantique est donnée non plus par le verbe (conjugué ou à l'infinitif), mais par le N-tête.

Une comparaison avec le dictionnaire de Furetière met en valeur la stabilisation de la forme syntactico-sémantique de la définition des noms déverbaux dans l'Académie. Dans le *Dictionnaire Universel*, on n'observe aucun emploi conjoint du N-tête *action* et du verbe-base du N-entrée.

DA **Conservation** : action par laquelle une personne est conservée.

F **Conservation** : soin de conserver.

de ces noms nous semble interroger la notion de catégorie sémantique. Le DA ne pose-t-il pas, à côté des noms dits « d'action », des noms de mouvement et des noms de faculté ?

DA **Condensation** : action par laquelle un corps est condensé.

F **Condensation** : action de l'art ou de la nature qui rend un corps plus dur, plus pesant, plus solide.

DA **contemplation** : action par laquelle on contemple de la pensée.

F **contemplation** : action de l'esprit par laquelle il s'attache à méditer, à admirer les merveilles de Dieu et de la nature.

La démarche des académiciens, qui consiste, comme le montre le cas des noms déverbaux, à envisager la langue française comme possédant une systématisme qui lui est propre, apparaît donc tout à fait originale. Dans le DA, le sens des mots est tributaire de structures morphologiques imposées par la langue, tandis que dans le *Dictionnaire Universel* de Furetière, dictionnaire à visée encyclopédique, c'est la structure des connaissances qui est privilégiée. Nous voudrions terminer en montrant que l'émergence de la définition morpho-sémantique dans l'Académie est, en ce qui concerne les noms déverbaux, non pas seulement original dans le paysage lexicographique de l'époque mais également novateur d'un point de vue théorique.

4.2.3. Une démarche innovante

Nous avons évoqué ce que l'élaboration de la définition morpho-sémantique dans le dictionnaire de l'Académie doit aux théories grammaticales de Port-Royal. Cette liaison a été exposé par Francine Mazière dans un article déjà cité, « Un événement linguistique : la définition des noms abstraits dans la première édition du Dictionnaire de l'Académie (1694) ». A partir du traitement morphologique que l'Académie réserve aux noms dérivés d'adjectifs, F. Mazière montre ce que ce type de définition doit à la théorie, logique et linguistique, développée par la *Grammaire Générale* à propos d'un certain type de mots dérivés, noms substantifs dérivés de noms adjectifs ou noms adjectifs dérivés de noms substantifs. Elle souligne également la part d'invention qui

revient aux lexicographes puisque, pour les noms abstraits dé-adjectivaux, la définition morpho-sémantique est en quelque sorte une « mise en forme » (définitionnelle) des théories de la signification distincte et de la signification confuse. L'on sait en effet que adjectifs et substantifs signifient tous deux, dans la *Grammaire*, des objets de nos pensées. De la différence entre les substances (qui « subsistent par elles-mêmes »²⁹⁵) et les accidents (qui « ne sont que par les substances »²⁹⁶) découlent la différence entre noms substantifs (« qui signifient les substances »²⁹⁷), et noms adjectifs (« qui signifient les accidents »²⁹⁸). Cette distinction repose sur la « signification » des noms²⁹⁹ ; mais la *Grammaire Générale* oppose également des « manières de signifier »³⁰⁰ :

(...) il se trouve qu'on ne s'est pas tant arrêté à la signification qu'à la manière de signifier. Car, parce que la substance est ce qui subsiste par soi-même, on a appelé noms substantifs tous ceux qui subsistent par eux-mêmes dans le discours, sans avoir besoin d'un autre nom, encore même qu'ils signifient des accidents. Et au contraire, on a appelé adjectifs ceux même qui signifient des substances, lorsque par leur manière de signifier ils doivent être joints à d'autres dans le discours.³⁰¹

Ce qui fait que des noms « doivent être joints à d'autres dans le discours » est appelé « signification confuse » ou encore « connotation » : un adjectif comme « chaud » signifie distinctement la chaleur et marque confusément ou connote « ce qui est chaud ». La définition lexicographique illustre cette signification confuse par l'emploi

²⁹⁵ *Grammaire Générale et raisonnée*, édition déjà citée, p. 25.

²⁹⁶ *Ibid.*

²⁹⁷ *Ibid.*

²⁹⁸ *Ibid.*, p.26.

²⁹⁹ On notera, en s'appuyant sur l'article de S. Delesalle, « De la définition du nom et du verbe dans la *Logique* et la *Grammaire* de Port-Royal » (in Chaurand, Jacques et Mazière, Francine (dir. Publ.), *La définition*, Paris, Larousse, 1990, pp. 72-77), qu'Arnauld et Lancelot n'évoquent pas, dans un premier temps, « la dénomination des modes seuls », contrairement à ce que l'on trouve dans le second chapitre de la première partie de la *Logique* : « les noms qui servent à exprimer les choses s'appellent substantifs ou absolus (...) ceux aussi qui signifient premièrement et directement les modes, parce qu'en cela ils ont quelque rapport avec les substances, sont aussi appelés substantifs et absolus ». Dans la *Grammaire*, cette dénomination des modes seuls (de type *rougeur*) n'est introduite qu'avec les « manières de signifier ».

³⁰⁰ *Ibid.*, p.26.

³⁰¹ *Ibid.*

dans la définition comme incluant du pronom relatif *qui*, qui souligne la place à prendre par le « sujet ». Ainsi, si l'on ôte au nom adjectif *chaud* la propriété connotative qui fait l'adjectif, on obtient le nom substantif *chaleur*, qui ne conserve que la signification distincte. C'est cette signification que le DA traduit par « qualité de ce qui est chaud », la « qualité » étant ce qui subsiste lorsqu'on supprime le sujet.

CHAUD : Qui participe à la plus active des quatre premières qualités.

CHALEUR : Qualité de ce qui est chaud.

On trouve donc dans le DA, l'illustration de considérations logico-linguistiques par une forme d'énoncé particulier, la définition.

Si la dérivation qui permet de passer d'un nom adjectif à un nom substantif est traitée par la *Grammaire Générale* comme un phénomène régulier, il n'en est pas de même pour celle qui relie un verbe à un substantif. Port-Royal ne fait aucun cas de ce que nous appelons aujourd'hui les « noms déverbaux » et la raison en est donnée par les auteurs eux-mêmes dans l'*Avertissement* qui clôt l'ouvrage :

On n'a point parlé, dans cette Grammaire, des mots dérivés ni des composés, dont il y aurait encore beaucoup de choses très-curieuses à dire, parce que cela regarde plutôt l'ouvrage d'un *Dictionnaire général*, que de la *Grammaire Générale*³⁰².

Comme c'est le cas pour le régime des verbes, la chose est jugée irrégulière et donc renvoyée au dictionnaire.

Il faut tout d'abord noter que les deux couples substantif/adjectif et verbe/nom se présentent différemment dans *La Grammaire générale*, en ceci que substantifs comme

³⁰² *Ibid*, p.105.

adjectifs sont des noms, c'est-à-dire qu'ils signifient tous deux les objets des pensées, tandis que les verbes seuls (avec les conjonctions et les interjections) signifient la manière de nos pensées. Il s'agit là, disent les auteurs, « de la plus générale distinction des mots ».

Il découle de cette distinction que l'essence du verbe - ce qui est essentiel au verbe - réside dans l'acte d'affirmation³⁰³. Cette définition du verbe est présente de la même façon dans la *Grammaire Générale* :

Et c'est proprement ce que c'est que le verbe : un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation (...).³⁰⁴

que dans la *Logique* :

Et c'est proprement en quoi consiste ce qu'on appelle verbe, qui n'est rien d'autre qu'un mot dont le principal usage est de marquer l'affirmation.³⁰⁵

Il découle de cette définition que le seul verbe « pur », qui n'exprime que ce que doit exprimer le verbe, l'affirmation, et qui pour cette raison est appelé verbe substantif, est le verbe *être* :

(...) le verbe de lui-même ne devrait point avoir d'autre usage que de marquer la liaison que nous faisons dans notre esprit des deux termes d'une proposition ; mais il n'y a que le verbe *être*, qu'on appelle substantif, qui soit demeuré dans cette simplicité (...).³⁰⁶

³⁰³ Pour une analyse de la définition du verbe chez Port-Royal, nous nous référons aux travaux de Simone Delesalle, en particulier à l'article déjà cité, « De la définition du nom et du verbe dans la *Logique* et la *Grammaire* de Port-Royal » (1990).

³⁰⁴ *Ibid.*, p.65.

³⁰⁵ *La logique ou l'art de penser, op. cit.*, p. 150.

³⁰⁶ *Grammaire générale et raisonnée*, p. 66.

L'opération d'affirmation consiste dans la réunion « des deux termes » que sont le sujet et l'attribut : le verbe n'est qu'une copule qui réunit deux noms, « Pierre est vivant ». Il s'ensuit de cette organisation de l'énoncé que tous les autres verbes sont analysés comme contenant l'affirmation, le verbe « être », et un attribut nominal : « Ainsi, c'est la même chose de dire *Pierre vit*, que de dire *Pierre est vivant* ». ³⁰⁷

Etant donnée cette analyse, il n'est guère étonnant que la *Grammaire Générale* ne traite pas de ce que nous appelons aujourd'hui les « noms déverbaux », car il n'y a plus rien de proprement « verbal » dans ce type de mot. Pour envisager le rapport de dérivation entre le verbe et le nom et la spécificité des noms déverbaux, il va falloir attendre que l'on envisage ensemble la totalité du verbe, affirmation et attribut ³⁰⁸.

La définition morpho-sémantique des noms déverbaux est donc mise en place dans la première édition du DA sans véritable appui sur une théorie grammaticale, comme c'était le cas pour les noms dérivés d'adjectifs.

4.3. La seconde édition du dictionnaire de l'Académie (1718)

Il semble que le rôle attribué par les académiciens à la morphologie dans l'écriture du sens des mots constitue une spécificité de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie*. Comme nous l'avons rappelé précédemment, le dictionnaire qui paraît en 1718 ne comporte plus de regroupement morphologique ; par souci d'utilité, il suit strictement l'ordre alphabétique. Il apparaît également que les définitions morpho-sémantiques sont fréquemment modifiées ou abandonnées dans la seconde édition, au

³⁰⁷ *Ibid.*

³⁰⁸ Pour une étude des noms déverbaux dans la grammaire aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles, nous renvoyons à l'article de Sonia Branca-Rosoff, « Noms abstraits et nominalisation au XVIII^e siècle », in Flaux N., Glatigny M. et Samain D. (dir. pub.), *Les noms abstraits, Histoire et théories*. Actes du colloque international (Dunkerque, sept. 1992), Lille, PUS, 1996, pp. 147-160.

profit d'un développement particulier de la synonymie³⁰⁹. Une prise de distance avec la définition morphologique semble aller de pair avec la recherche d'une plus grande précision sémantique, notamment dans le traitement des mots ayant plusieurs sens. On observe donc des changements techniques dans la définition des mots dérivés, qui sont sans doute à mettre en rapport avec une conception du mot et de la signification qui évolue.

4.3.1. Examen du corpus

D'un dictionnaire à l'autre, deux grandes évolutions sont remarquables : premièrement, une importance moins grande est accordée à l'appui morphologique dans la construction du sens des mots dérivés, deuxièmement et conjointement, se développe un usage particulier de la synonymie. Plus précisément, on peut classer ces modifications en trois groupes.

i) *Abandon de la définition morphologique*

Des définitions morphosémantiques dans DA1 ne le sont plus dans DA2 :

CAUTIONNEMENT

DA1 : L'action par laquelle on cautionne.

DA2 : Obligation que l'on contracte en s'obligeant pour un autre.

COMPLEXIONNE

DA1 : Qui est de certaine complexion.

DA2 : Qui est d'un certain tempérament.

ACCELERATION

³⁰⁹ On note que l'ouvrage de l'abbé Girard, *La justesse de la langue française, ou les différentes significations des mots qui passent pour synonymes*, paraît la même année que cette seconde édition.

DA1 : L'action d'accélérer.

DA2 : Augmentation de la vitesse.

ii) *Modification de la définition morphologique*

Des définitions morphosémantiques ont été « développées ». Le plus souvent, la seconde édition juxtapose à la paraphrase morphologique, plus ou moins exactement conservée, un ou plus plusieurs synonymes, quelle que soit la classe grammaticale de l'entrée :

CORDIALEMENT

DA1 : Avec cordialité.

DA2 : Tendrement, affectueusement, d'une manière cordiale.

COMPREHENSIBLE

DA1 : Qui peut être compris.

DA2 : Concevable, intelligible, qui peut être compris, conçu, entendu.

iii) *Modification de la définition non morphologique*

Des définitions non morphologiques dans DA1 ont été développées par la seconde édition sans que les modifications se fassent au profit d'une régularisation morphologique. Là encore, l'introduction de synonymes est le cas de figure le plus fréquemment rencontré :

CONSIDERANT

DA1 : Qui a beaucoup d'égard.

DA2 : Circonspect, qui a beaucoup d'égard.

CHARMANT

DA1 : Qui plaît extrêmement, qui ravit.

DA2 : Agréable, qui plaît extrêmement, qui ravit.

CRAINTE

DA1 : Passion excitée dans l'âme à l'idée d'un mal à venir.

DA2 : Appréhension, peur, passion excitée dans l'âme à l'idée d'un mal à venir.

On notera également qu'aucun des mots nouveaux introduits dans la seconde édition n'est défini morphologiquement, ce qui vient confirmer l'idée que la seconde édition se détache de l'appui morphologique :

DA2 CONFIANT : Présomptueux.

DA2 CONFORTATION : Corroboration.

4.3.2. Sens morphologique et polysémie

Ce classement repose uniquement sur l'examen des définitions principales et conduit à un simple constat. Si l'on veut essayer de comprendre la raison des modifications constatées, il faut prendre en compte la totalité des articles ainsi que les mots dont sont issus les dérivés. Il semble alors que les changements soient liés à des problèmes de polysémie des termes et qu'ils témoignent de la recherche d'une plus grande précision sémantique, au détriment de la morphologie. En effet, lorsqu'il y a modification, il s'agit toujours soit de mots possédant plusieurs acceptions soit de mots qui n'ont qu'une définition mais qui sont issus par dérivation d'un mot polysémique. En revanche, la définition morphologique d'un mot qui n'a qu'un seul sens et qui est dérivé d'un mot qui n'a lui aussi qu'un seul sens est systématiquement conservée.

i) *Mots monosémiques*

Si l'on rentre un peu plus dans le détail des modifications et que l'on s'attache tout d'abord aux entrées qui ne possèdent qu'une définition, il apparaît que les changements apportés par la seconde édition consistent toujours à restreindre le sens du mot à une de ses acceptions. La démarche apparaît d'autant plus clairement que le dictionnaire reprend le plus souvent les termes qui ont servi à définir le mot de base, notamment en faisant jouer la dérivation :

DA1 COMPREHENSIBLE : Qui peut être compris.

DA2 COMPRENDRE, signifie aussi fig. Concevoir dans son esprit.

DA2 COMPREHENSIBLE : Concevable, intelligible, qui peut être compris, conçu, entendu.

Ainsi, *Concevable*, qui est ajouté en tête de définition, est l'adjectif dérivé du verbe qui donne le sens second du verbe *comprendre*. De la même façon, on trouve le syntagme verbal « faire cas » dans la proposition relative qui a été ajoutée à la définition de l'adjectif *considérable*, et dans la définition seconde du verbe *considérer* :

DA1 CONSIDERABLE : qui doit être considéré.

DA2 CONSIDERER (...)

Il signifie encore, Estimer, faire cas.

DA2 CONSIDERABLE : qui doit être considéré, important, de conséquence, dont on doit faire cas.

On sait que la dérivation morphologique est une opération fréquemment sélective d'un point de vue sémantique. Or, la stricte définition morphologique, qui conserve évidemment toutes les potentialités sémantiques du mot de base, ne rend pas compte de ce phénomène totalement imprédictible. Dans bien des cas, cet inconvénient ne retient

pas les lexicographes de la première édition. Il n'en est pas de même pour les auteurs de la seconde qui, grâce à l'ajout de synonymes, ou moins fréquemment d'extensions de la paraphrase morphologique, opèrent en quelque sorte une désambiguïsation et pointent la restriction imposée par l'usage.

ii) *Mots polysémiques*

Concernant maintenant les mots qui possèdent eux-mêmes plusieurs acceptions, deux cas de figure sont repérables :

- dans le premier, on peut dire que la seconde édition fait apparaître la polysémie d'un mot puisque la modification de la définition morphologique s'accompagne de l'introduction dans l'article de sous-entrées, là où la première édition se contentait d'enchaîner les exemples :

CONTRAINTE

DA1 : Action de ce qui contraint. Il se dit des personnes & des choses. *Grande, extrême, dure contrainte. apporter, souffrir de la contrainte. user de contrainte. il a fait cela par contrainte, sans contrainte. il y a eu de la contrainte dans cette action. vous le tenez en contrainte. c'est une grande contrainte de n'oser chasser sur ses terres. il est dans une extrême contrainte. cet habit, ces bottes vous sont trop étroites, comment pouvez-vous souffrir cette contrainte. c'est une grande contrainte pour votre maison que cette montagne voisine.*

En termes de Pratique, on appelle *Contrainte*, un acte en vertu duquel on peut contraindre un homme en son corps, ou en ses biens. *Contrainte par saisie de biens. contrainte par corps.*

DA2 : Violence qu'on exerce contre quelqu'un, pour lui faire faire quelque chose malgré lui. *Grande contrainte. dure contrainte. extrême contrainte. faire quelque chose par contrainte. agir sans contrainte. user de contrainte.*

CONTRAINTE, Se dit aussi, de la retenue que le respect et la considération exigent d'avoir. *Vous le tenez en contrainte. c'est une grande contrainte d'être obligé de se taire en de certaines occasions. Il est dans une extrême contrainte.*

Il se dit pareillement de la gêne où on est quand on est trop serré dans ses habits, dans ses souliers et généralement de tout ce qui met trop à l'étroit. *Votre habit, vos bottes vous sont trop étroits, vous devez être dans une grande contrainte. comment pouvez-vous souffrir cette contrainte. le voisinage de cette montagne vous est une grande contrainte pour l'étendue de votre parc. cela est d'une grande contrainte d'être obligé de se retirer de si bonne heure.*

CONDUITE

DA1 : Action par laquelle on conduit. Il a toute l'étendue de son verbe. *La conduite d'un aveugle, des voyageurs, du troupeau, d'un ouvrage, d'un bâtiment, d'un dessein, d'un travail. la conduite d'un Poème &c. la conduite d'une affaire, d'un procès. la conduite d'un Etat, d'une armée, d'un Diocèse &c. la conduite de l'Univers. la conduite de l'Etat. la conduite d'un jeune Seigneur. la conduite de l'horloge. la conduite d'un vaisseau. on a mis cela sous votre conduite. l'on s'en fie, ou l'on s'en remet à votre conduite. prendre la conduite. abandonner la conduite. heureuse, malheureuse, sage, bonne, mauvaise conduite. la conduite de cet homme est bien sage, ou est bien imprudente. voila une malheureuse conduite. quelle est votre conduite? il n'a point de conduite, il n'a nulle conduite. il est homme de conduite. tout le monde blâme sa conduite. on ne saurait rien trouver à redire à sa conduite. grande conduite. la conduite des âmes. cette femme est d'une bonne conduite, d'une conduite fort réglée. sans conduite. avec conduite. manquer de conduite.*

DA2 : Action par laquelle on mène, on guide. *Etre chargé de la conduite d'un aveugle, de la conduite d'un convoi. La conduite d'un troupeau. La conduite d'un Ambassadeur.*

Il se dit aussi de la Direction d'un ouvrage, ou matériel, ou autre. *Avoir la conduite d'un bâtiment, d'un travail, d'une tranchée. avoir la conduite d'une horloge. prendre la conduite d'une entreprise. se charger de la conduite d'une affaire, d'un procès.*

CONDUITE, Se dit aussi du Commandement sur les peuples, & du gouvernement, soit politique, soit militaire, soit Ecclésiastique. *Etre chargé de la conduite d'un grand état. avoir la conduite d'une armée, d'un régiment. être chargé de la conduite d'un diocèse, d'une paroisse. c'est une grande charge, que celle de la conduite des âmes.*

Il se dit aussi, de L'inspection qu'on a sur les mœurs, sur les action de quelqu'un. *Etre chargé de la conduite d'un jeune prince, d'un jeune Seigneur. prendre la conduite d'un jeune homme, en abandonner la conduite.*

CONDUITE, Se dit aussi de la manière d'agir bonne ou mauvaise de quelqu'un, de la façon dont chacun se gouverne. *Bonne conduite, mauvaise conduite. sage conduite. conduite imprudente. avoir une malheureuse conduite. on ne comprend rien à sa conduite. blâmer la conduite de quelqu'un. on ne peut rien trouver à redire à sa conduite. la conduite de cette femme a toujours été sage. c'est à vous à répondre à sa conduite.*

On dit, qu'*Un homme est homme de conduite*, pour dire, qu'Il a une conduite & prudente ; Et au contraire, qu'*Un homme n'a point de conduite, qu'il n'a nulle conduite, que c'est un homme sans conduite, qu'il manque de conduite*, pour dire, que C'est un homme imprudent, que c'est un homme qui se gouverne très imprudemment en toutes choses.

CONDUITE, A l'égard des eaux, Se dit plus particulièrement d'Une suite de tuyaux ou d'aqueducs qui portent d'un lieu à un autre les eaux d'une fontaine, d'un étang, &c. *Cette conduite a coûté beaucoup d'argent. cette conduite est de deux cents toises.*

Ce type de remaniement est exemplaire d'un attachement accru à distinguer les différents sens d'un mot. Il ne s'agit pas d'introduire des sens nouveaux (les exemples, repris à la première édition, en témoignent) mais d'opérer un dégroupement et de forger de nouvelles définitions. Ainsi, là où l'édition de 1718 *répète*, reprenant, pour les mots dérivés les différents sens de leur base, celle de 1694 utilise l'analogie ; c'est par exemple explicitement le cas à l'entrée *conduite*, où il est précisé que le nom « a toute l'étendue de son verbe ».

- le deuxième cas de figure concerne les mots que la première édition du dictionnaire traite déjà au moyen de plusieurs sous-entrées. Dans ce cas, la modification de la définition morphologique, qui consiste dans notre corpus à placer un synonyme en tête de définition, s'accompagne quasiment toujours d'une restructuration de l'article et d'une redistribution des sens. Est alors affecté le sens principal de l'entrée polysémique et l'enchaînement des sens seconds :

CONSIDERATION

DA1 : Action par laquelle on considère. *Il a fait cela sans considération. cela est digne de considération. cela mérite considération. longue considération.*

Il signifie aussi, Raison, égard. *Il a fait cela par telle considération il y a été obligé, porté par de grandes, diverses considérations. considérations d'hommes, d'intérêt. j'ay fait cela pour votre considération, en votre considération. si ce n'était la considération d'un tel ou de telle chose je ferais &c. il faut mettre en considération. vous n'entrez point en considération. vous ne faites point entrer en considération les services que je vous ay rendus. faire considération sur quelque chose. j'y ferai considération.*

Il signifie aussi, Réflexion, méditation. *Premier, seconde considération.*

Il signifie aussi, Estime, réputation, qualité, valeur de la personne ou de la chose. *C'est un homme de grande considération, de peu de considération. il est en haute, grande considération. ne vous attaquez pas à un homme de cette considération là. c'est une chose de peu de considération.*

Il signifie encore, Circonspection, prudence, discrétion. *Il agit sans considération, sans aucune considération, beaucoup de considération. vous avez peu de considération. vous n'avez point de considération.*

DA2 : Réflexion. Action par laquelle on considère, on examine. *Il a fait cela sans considération. cela est digne de considération. cela mérite considération, demande une longue considération. faire considération sur quelque chose. j'y ferai considération.*

Il signifie aussi, Circonspection, attention dans la conduite. Et dans ce sens, on dit d'Un homme imprudent, que *C'est un homme qui n'a point de considération, qui a peu de considération dans tout ce qu'il fait.*

Il signifie aussi, Raison, motif. *Il a fait cela par telle considération. il y a été obligé par de grandes considérations. diverses considérations l'y ont porté. il y a été engagé par des considérations d'honneur et d'intérêt.*

CONSIDERATION, Se dit aussi de L'égard qu'on a pour quelqu'un. *C'est à votre considération qu'il en a usé si bien. c'est en votre considération qu'il l'a fait. si ce n'était la considération d'un tel.*

On dit, *Mettre en considération. faire entrer en considération*, pour dire, *Avoir égard. Le Roy a mis vos services en considération, fera entrer vos services en considérations.*

CONSIDERATION, Se dit aussi de l'estime et de la réputation, que méritent les bonnes qualités, ou que la dignité, & les charges attirent. *c'est un homme de grande considération, il est en haute considération. il n'a nulle considération dans le monde. on n'a nulle considération pour lui. c'est une chose de peu de considération.*

On dit, d'Un homme de peu, ou peu connu, que *C'est un homme de peu de considération, de nulle considération.* Et on dit d'Une chose de peu de valeur, que *C'est une chose de peu de considération.*

CONTENTER

DA1 : Rendre content. *Il faut peu de chose pour le contenter. ce que son père lui a laissé le contente. de peu nature se contente.*

Il signifie aussi, Payer, satisfaire. *Il faut contenter ses créanciers. il ne contente pas bien ceux qui travaillent pour lui. il a été bien contenté de son travail. si vous tenez offensé je vous veux contenter, je vous ferai raison.*

En cette signification il se met quelquefois avec les pronoms personnels. *Se contenter de sa fortune. il ne faut pas être insatiable, il se faut contenter. contentez-vous de cela je vous prie. se contenter d'une honnête médiocrité. il faut se contenter de ce qu'on a.*

On dit aussi, Se contenter de quelqu'un, pour dire, S'en louer. *Je me contente de lui. il se contente fort de vous.*

Il signifie aussi, Plaire, donner de la satisfaction à quelqu'un. *Ce jeune homme contente bien ses parents, contente bien son maître. cela m'a fort contenté. on ne le saurait contenter. jamais personne ne m'a pu contenter sur ce sujet.*

Il sign. encore, Donner quelque chose à un homme afin de l'apaiser, & d'empêcher qu'il ne fasse du bruit, de l'éclat. *Cet homme brouillera tous jours l'Etat, si on ne le contente.*

En cette signification on le dit aussi, Des sens & des mouvements de l'âme. *Contenter ses appétits. contenter sa passion. contenter son ambition. contenter ses désirs. contenter sa curiosité.*

On dit, *Contenter nature*, pour dire, Contenter les appétits naturels.

On l'emploie encore avec les pronoms personnels, pour dire, Ne vouloir ou ne pouvoir pas faire davantage que ce qu'on a fait. *Je me contente de lui avoir prêté de l'argent de ma bourse sans le cautionner. vous devriez vous contenter de lui avoir ôté son bien sans en vouloir à sa vie. contentez-vous de m'avoir trompé une fois. il se contenta de parler au portier, & n'entra point dans la maison. ne vous contentez pas d'y avoir été une fois, mais allez-y si souvent que vous le trouviez.*

DA2 : Satisfaire, rendre content. *Il faut peu de chose pour le contenter. le peu de bien qu'il a le contente. personne ne le saurait contenter. c'est un homme qui contente tous ceux qui ont à faire à lui. contenter des ouvriers, des domestiques en les payant bien. ces sortes de gens sont difficiles à contenter.*

Il s'emploie souvent avec le pronom personnel. *Se contenter de sa fortune. il ne faut pas être insatiable, il se faut contenter. contentez-vous de cela je vous prie. se contenter d'une honnête médiocrité. il faut se contenter de ce qu'on a.*

Il signifie aussi, Plaire, donner de la satisfaction à quelqu'un. *Ce jeune homme contente bien ses parents, contente bien son maître. cela m'a fort contenté. on ne le saurait contenter, jamais personne ne m'a pu contenter sur ce sujet. on ne saurait contenter tout le monde.*

On dit, qu'*Une raison, qu'une preuve, contentent ou ne contentent point*, pour dire, qu'elles satisfont l'esprit ou qu'elles ne le satisfont pas.

Il signifie encore, Apaiser quelqu'un en lui donnant quelque chose. *Cet homme brouillera toujours si on ne le contente.*

CONTENTER, Se dit aussi, Des passions et des sens. *Cette musique contente fort les oreilles, ces objets contentent extrêmement les yeux. contenter ses appétits. contenter sa passion. cette charge a contenté son ambition. contenter ses désirs. contenter sa curiosité.*

CONTENTER, S'emploie encore avec le pronom personnel, pour dire, Ne vouloir ou ne pouvoir pas faire davantage que ce qu'on a fait, en demeurer là. *Je me contente de lui avoir prêté de l'argent de ma bourse sans le cautionner. vous devriez vous contenter de lui avoir ôté son bien sans en vouloir à sa vie. contentez-vous de m'avoir trompé une fois. il se contenta de parler au portier, & n'entra point dans la maison. ne vous contentez pas d'y avoir été une fois, mais allez-y si souvent que vous le trouviez.*

Ce traitement différent que proposent les deux ouvrages des mots dérivés possédant plusieurs sens me semble avoir des conséquences importantes sur la représentation de la signification que construit le dictionnaire de langue. Si l'on prend l'exemple du nom déverbal *considération*, alors que l'article de la première édition, dans une démarche strictement synchronique, présente un schéma du type : sens grammatical, général, nous dirions « en langue », puis spécialisations introduites par le verbe *signifier*, on observe dans l'édition suivante un premier sens qui exclut les suivants. La généralité de la définition morphologique et son caractère en quelque sorte « englobant » sont refusés puisqu'elle est restreinte, par deux fois, avec l'ajout d'un nom synonyme de l'entrée et

la reprise, également synonymique, du verbe de base dans la relative. Dans le cas d'une entrée polysémique, la définition morphologique employée dans le premier dictionnaire « coiffe » pourrait-on dire, les différents sens introduits par les sous-entrées d'un chapeau abstrait, qui dessine un certain visage de la polysémie du mot en même temps qu'il la menace : la structuration de l'article impose aux sous-entrées une espèce d'hyperonyme sémantique. Par rapport à cela, l'introduction d'un synonyme a pour effet de particulariser le premier sens de le rendre distinct des autres. En même temps, ce changement pose la question de la légitimité de la position de sens premier (premier dans l'ordre de l'article). Cette position qu'occupe le nom *réflexion* ne se justifie plus par la morphologie ; elle n'est pas non plus légitimée par un recours à l'étymologie. Le sens donné par ce nom fait plutôt figure de « point de départ » d'un trajet sémantique, trajet qui s'apparente à un déplacement du sens, dans la synchronie d'un état de langue puisqu'il n'est pas jalonné d'indications étymologiques, que les sens ne sont pas datés et que les exemples, selon la norme de l'Académie, ne sont pas des citations. On procède par glissement de sens de « réflexion » à « réflexion avant d'agir » avec *circonspection*, puis à « réflexion qui pousse à agir » avec *raison* et *motif* ; on passe ensuite de « pensée que l'on a pour qqun » avec le sens d'*égard* à « pensée due à qqun en raison de son mérite » avec *estime*. On constate bien la volonté de retracer un enchaînement des sens, qu'il est beaucoup plus difficile de faire ressortir dans l'article de la première édition. D'une part en effet, la rupture est plus grande entre le premier sens et les suivants : il y a hétérogénéité entre ce qui est de l'ordre de la langue et ce qui est de l'ordre de l'actualisation discursive. D'autre part, la logique du classement des sous-entrées apparaît beaucoup moins évidente.

Cette volonté de différenciation et d'ordonnement des significations est également remarquable dans le fait de faire apparaître deux types de sous-entrée, grâce à

la réintroduction du mot traité en petites majuscules dans le corps de l'article, pour certaines acceptions seulement. Dans l'exemple de *considération*, les deux premières sous-entrées, seulement introduites par l'expression « il signifie aussi » sont effectivement plus proches, d'un point de vue sémantique, de la signification principale que les deux dernières sous-entrées, précédées de la mention de l'entrée et marquant un écart de sens plus grand. Cet usage systématique de la typographie, qui ne s'observait pas dans l'édition de 1694 et qui ne concerne pas uniquement, bien entendu, les mots dérivés, aboutit ainsi à une hiérarchisation des variations de sens à partir d'une signification première.

Finalement, parce qu'il y a particularisation d'un premier sens et enchaînement ordonné des sens, on peut dire que la seconde édition modifie, pour les mots dérivés polysémiques, le statut du sens principal : de sens général (et grammatical) il devient sens premier, sens premier n'étant pas à comprendre comme « sens historiquement premier » mais comme départ d'un parcours du sens. De ce point de vue, on se dirige, davantage que dans la première édition, vers un traitement lexicographique de la polysémie, dans la synchronie d'un usage de la langue. Les rapports formels entre les mots sont délaissés au profit des articulations entre les sens d'un même mot et conjointement au dégroupement morphologique, le dictionnaire qui paraît en 1718 effectue un recentrage sur l'unité de sens qu'est le mot.

La particularisation d'un sens premier ainsi que la volonté des lexicographes de la seconde édition de distinguer davantage les différents sens d'un mot trouveront un écho dans l'attention qu'accorderont les grammairiens du 18^{ème} aux « changements de sens », aux relations entre le sens propre des mots et les diverses acceptions qu'ils peuvent prendre en discours. Dumarsais, qui en 1730 développe dans son traité *Des Tropes* une conception nouvelle et sémantique des figures, fonde en théorie l'unicité et la primauté

du sens propre des mots et souligne l'importance, en théorie et en pratique, de la délimitation de ce sens primitif et des sens seconds dont il est le fondement. Il engage ainsi le dictionnaire de langue à tenir compte, en pratique, de cette nécessaire hiérarchisation des sens et à faire de chaque mot une unité autonome sur laquelle doit se centrer l'analyse du sens. La théorisation des changements de sens renvoie le lexicographe, pour recenser les différents sens des mots à ce qui est de l'ordre de l'attesté et donc à l'arbitraire d'une langue particulière duquel s'éloigne la définition morphologique, inventée au 17^{ème} siècle.

Les modifications constatées dès l'édition de 1718 du dictionnaire de l'Académie semblent annoncer cette évolution, qui met en jeu les rapports entre grammaire et dictionnaire de langue sur le terrain de la signification.

S'il est donc nécessaire de rompre avec la définition morphologique pour dégager un enchaînement des sens, ce dernier renvoie davantage la tâche du dictionnaire au traitement de la composante idiosyncrasique du lexique. En s'écartant du sens en langue, la seconde édition tend à renouer avec une conception atomique du lexique contre laquelle s'inscrivait l'édition antérieure en inventant la définition morphologique.

Conclusion

L'étude du traitement des mots dérivés dans les deux premières éditions du dictionnaire de l'Académie conduit donc à constater une continuité imparfaite entre les deux ouvrages : le second ne poursuit pas le travail proprement linguistique effectué par le premier sur le sens grammatical d'une partie des mots de la langue. L'évolution, repérable à partir d'une technique de la définition qui se modifie, va de pair avec une finalité de l'outil linguistique qui se déplace. Elle est également à relier à l'arrière plan

théorique qui accompagne le travail des lexicographes et à la tâche que les grammairiens assignent au dictionnaire. L'attention nouvelle que portent les grammairiens à la question de la signification à partir du 18^{ème} siècle renvoie ce dernier à la prise en charge de l'idiosyncrasie en même temps que s'ouvre la voie d'un traitement lexicographique de la polysémie. Cette différence dans l'approche de la composante morphologique du lexique confirme la singularité du premier dictionnaire de l'Académie et interroge l'homogénéité des ouvrages que l'on classe sous la dénomination « dictionnaire de langue ».

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'analyse des premiers traitements monolingues du lexique français conduit à se pencher sur un moment important de l'histoire de la lexicographie, celui où l'on quitte le colinguisme français-latin. La question qui se pose est alors celle du modèle de grammatisation mis en œuvre pour autonomiser les traitements. Grâce à quels outils s'opère cette émancipation, quelles sont leur finalité et les techniques qu'ils utilisent ? En l'absence du latin, quels sont les moyens de régulation du sens explorés ? Nous espérons avoir répondu à ces questions, même partiellement, et même si bien d'autres ouvrages auraient mérité notre attention. Comme nous l'avions annoncé en introduction, plus que dans la perspective de retracer un moment de l'histoire des dictionnaires, nous avons travaillé avec le souci de dégager quelques unes des voies qui mènent à la régulation, à la construction et à la fixation du lexique français. Pour ce faire, nous avons choisi de privilégier des ouvrages dont le statut d'outil linguistique était en partie à établir, des opuscules qui, de la seconde moitié du 16^{ème} siècle, par des moyens divers, ont tous la particularité d'envisager le lexique dans une perspective synchronique et de le traiter à partir d'unités plus grandes que le mot, collocations, « phrases » ou proverbes. C'est notamment cette particularité qui les distingue de la lexicographie bilingue français-latin, de laquelle ils sont les contemporains, mais aussi le fait que,

contrairement à cette dernière, aucun des ouvrages sur lesquels nous nous sommes penchés ne peut véritablement recevoir le nom de « dictionnaire ». Il ne s'agissait donc pas, d'une quelconque façon, de mettre en « concurrence » ces différents traitements du lexique, mais de montrer qu'à partir des années 1550, s'ouvre pour la normalisation de l'usage des mots du français un espace que, selon nous, ne peut occuper la tradition de la lexicographie bilingue. Celle-ci connaît certes, au 16^{ème} siècle, une évolution extrêmement importante, mais elle reste, comme nous avons essayé de le montrer, dans une perspective inter-linguistique qui l'empêche de dégager les régularités du français en la détournant des relations inter-lexicales à l'intérieur de la langue ainsi que de l'axe syntagmatique. Nous avons donc pensé qu'il pouvait être intéressant de nous écarter de ce grand genre et de nous rapprocher des « marges » de la lexicographie.

Les outils lexicaux qui s'élaborent de la seconde moitié du 16^{ème} siècle jusqu'à la parution des dictionnaires monolingues traitent d'une langue non encore fixée et accompagnent la grammatisation de cette langue, ou plutôt participent de sa grammatisation. Outils partiels, descriptions partielles, ils sont les témoins de l'émergence d'une langue particulière en cours de fixation et participent à sa création par leurs descriptions. Ces lexiques, qu'il s'agisse des recueils de proverbes, des listes d'épithètes ou de synonymes, appartiennent chacun à une tradition différente et ne se rattachent à la tradition lexicographique que par ses marges. C'est précisément cette spécificité qui leur permet d'aborder des notions fondamentales pour la lexicalisation du français en adaptant la tradition à la description d'une langue vivante.

L'évolution des recueils de proverbes que nous avons retracée, du début du 16^{ème} siècle jusqu'au début du 17^{ème} siècle, permet d'observer au cours de cette période un processus d'objectivation de la langue, à partir d'un fait de langage à la fois commun et

marginal. Lorsque nous nous sommes penchés sur ces ouvrages, parce qu'ils faisaient partie des « listes » qui s'inscrivaient dans la période que nous avons choisie d'étudier et qu'il était visiblement possible de faire émerger un corpus homogène, nous ne nous attendions pas à ce que le matériau du proverbe puisse progressivement devenir le support d'une réflexion et d'une pratique métalinguistique. Leur étude a pourtant permis de constater qu'en tant que phénomène langagier émergeant dans la langue, et bien que relevant au départ d'une pratique populaire, ils pouvaient constituer un « point d'accroche » pour la description de certaines propriétés lexicales. En somme, nous proposons là de renverser l'habituelle approche qui va vers le figement, pour reconnaître l'expression figée comme une idiosyncrasie fondatrice de la langue.

Les listes d'épithètes, et en particulier l'ouvrage singulier de Maurice de La Porte au 16^{ème} siècle, illustrent un autre processus intéressant qui est le transfert d'une notion du domaine de la rhétorique dans celui de la lexicographie. Dans ce trajet qui conduit l'épithète des traités de rhétorique au dictionnaire de langue, sachant l'importance des collocations de type Substantif + Adjectif dans le *Dictionnaire de l'Académie*, qui utilise l'appariement épithétique pour spécifier le sens des noms, *Les Epithètes* de Maurice de La Porte représentent un maillon essentiel : par l'inventivité de sa mise en forme, il transforme le traditionnel recueil d'épithètes grecques ou latines, à visée philologique, en lexique à visée sémantique.

Les *Synonymes* de Gérard de Vivre constitue un autre exemple d'une tradition et d'une notion qui évoluent. La problématique de la synonymie, placée dans un contexte bilingue français-langue vivante, et mise au service d'une nouvelle finalité pratique, l'enseignement du français langue étrangère, se trouve reformulée : l'étude des synonymes est corrélée à des études syntagmatiques qui permettent de faire émerger la notion de synonymie distinctive. Comme nous l'avons vu, le listage de « phrases » dans

le cadre du manuel de langue devient également l'occasion de manipulations lexicales diverses, qui vont du jeu sur la variation morphologique à la mise au jour de la polysémie des termes, en lien avec le contexte.

Ces ouvrages présentent donc tous un point commun : la finalité, en général pratique, qu'ils affichent est systématiquement dépassée. *Les Epithètes* de Maurice de La Porte ne sont pas seulement un outil de composition, où le lecteur peut venir puiser de quoi agrémenter son discours, et les *Synonymes* de Gérard de Vivre ne sont pas seulement un manuel permettant l'apprentissage du français. C'est toutefois à partir de leur finalité pratique, et par le biais des questions que soulève cette pratique qu'ils sont amenés résoudre des problèmes théoriques. Il en est de même du dictionnaire terminologique de François Ragueau, qui, pour des raisons qui tiennent à un contexte historique bien particulier en ce qui concerne le droit français, se situe lui aussi précocement dans une perspective monolingue. Comme nous l'avons dit au cours de notre développement, François Ragueau est avant tout un juriste, non un lexicographe. Toutefois, l'auteur de l'*Indice* est pris dans une conjoncture particulière pour le droit français marquée par une double volonté, celle de s'émanciper par rapport au droit latin et celle de construire un droit commun contre la diversité des coutumes. Il est confronté, de par la finalité même de son ouvrage, l'unification des termes du droit, à des questions concernant le traitement du sens des mots qui se poseront aux auteurs de dictionnaires monolingues, en particulier en ce qui concerne l'unité de traitement du sens. L'étude d'autres terminologies monolingues qui paraissent à la même époque serait sans doute à mener.

Déplacer son attention des « grands genres » permet ainsi, du moins à cette période précise de l'émergence du français, d'assister à la construction, parfois tâtonnante, de nouveaux savoirs et savoir-faire, dont bénéficiera la première édition du *Dictionnaire de*

l'Académie. Nous avons souhaité souligner, dans la troisième partie de notre travail, non pas une influence directe de ce que nous avons appelé les « traités partiels » sur le premier dictionnaire de langue du français, mais une communauté de perspective dans le traitement lexical. Le mot unité d'usage et ce qui s'ensuit, à savoir sa définition en langue, sont des innovations majeures de l'Académie pour l'établissement du français et la construction d'une langue commune. Or, s'il n'est pas question de minimiser le poids si souvent dit de l'injonction politique et idéologique qui meut l'Académie, il fallait montrer que sa visée de fixation de l'usage en Langue commune ne pouvait se faire que grâce à des techniques. Certes, l'Académie a su, contrairement à Furetière et Richelet, choisir ces techniques, mais elles proviennent d'une longue élaboration, une élaboration d'un siècle au service de la description du lexique, cet élément si instable et cependant si solide, qui « fait » la particularité d'une langue.

Au siècle de la Grammaire Générale et de la règle, la langue particulière est captée et construite dans sa singularité lexicale, et en partie théorisée, à partir de règles, mais aussi de techniques raisonnées et d'un corpus d'outils.

BIBLIOGRAPHIE

I. Sources primaires

1. Arnauld, Antoine et Lancelot, Claude, *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, P. Le Petit, 1660.
2. Arnauld, Antoine, Nicole, Pierre, *La Logique ou l'art de penser*, Paris, C. Savreux, 1662.
3. Bary, René, *La rhétorique française ou pour principale augmentation on trouve les secrets de nostre langue*, Paris, chez Pierre Le Petit, 1665.
4. Belon, Pierre, *L'histoire de la nature des oyseaux, avec leurs descriptions et naïfs portraits retirez du naturel, escrite en sept livres*, Paris, chez G. Cavellat, 1555.
5. Boisregard, Andry de, *Réflexions sur l'usage présent de la langue française*, L. D'Houry, 1689.
6. *Bonne response a tous propos. Livre fort plaisant & delectable, auquel est contenu grand nombre de proverbes et sentences joyeuses et de plusieurs matieres, desquelles par honnesteté on peult user en toute compaignie. Traduict de la langue italienne & reduyt en nostre vulgaire françoys, par ordre d'Alphabet*, 1547, édition en fac-simile publiée par G.G. Kloeke, Amsterdam, Noord-hollandsche uitgevers maatschappij, 1960.
7. Bovelles, Charles, *Proverbes et dictz sentencieux, avec l'interprétation d'iceux*, Paris, chez S. Nyvelle, 1557.

8. Bouhours, Dominique, *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1671.
9. Bouhours, Dominique, *Doutes sur la langue française*, Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1674.
10. Callières, François, *Des mots à la mode, et des nouvelles façons de parler*, 3^{ème} éd., Paris, C. Barbin, 1693.
11. Charpentier, François, *Deffense de la langue française*, Paris, C. Barbin, 1676.
12. Charpentier, François, *De l'excellence de la langue française*, Paris, C. Barbin, 1683.
13. Chastein (Sieur de), *L'apothéose du Dictionnaire de l'Académie*, La Haye, A. Leers, 1696.
14. Chastein (Sieur de), *L'enterrement du Dictionnaire de l'Académie*, La Haye, A. Leers, 1697.
15. Coppier, Guillaume, *Essay et définitions de mots où sont comprises plusieurs belles et élégantes dictions latines et grecques, moralités, sentences, vers latins, passages de l'écriture, citations de divers auteurs annotées en marge*, Lyon, G. Jullieron, 1663.
16. Corneille, Thomas, *Le dictionnaire des arts et des sciences*, Paris, Vve J.-B. Coignard, 2 vol., 1694.
17. Covarrubias, Sebastian de, *Tesoro de la lengua castellana o española*, Madrid, por Luis Sanchez, impressor del Rey, 1611.
18. *Dictionnaire en théologie, contenant entière déclaration des mots, phrases et manières de parler de la sainte Escriture*, Lyon, T. Crespin, 1560.

19. *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Vve J.-B. Coignard et J.-B. Coignard, 1694.

20. Des Rues, François, *Les Fleurs du bien dire, première partie, recueillies ès cabinets des plus rares esprits de ce temps, pour exprimer les passions amoureuses, tant de l'un comme de l'autre sexe, avec un nouveau recueil des traicts plus signalés, rédigés en forme de lieux communs, dont on se peut servir en toutes sortes de discours amoureux*, Lyon, 1605.

21. Diderot, Denis, d'Alembert Jean Le Rond, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, 1751-1780.

22. Du Bellay, Jean, *La deffense et illustration de la langue françoise*, Paris, L'Angelier, 1549.

23. Du Marsais, César Chesneau, *Des Tropes ou des différents sens dans lesquels on peut prendre un même mot dans une même langue*, Paris, 1730.

24. *Essai de proverbes et manières de parler proverbiales en françois avec l'interprétation latine in Thrésor de sentences dorées et argentées, proverbes et dictons communs, réduits selon l'ordre alphabétique, avec le Bouquet de philosophie morale, fait par demandes et responce, par Gabriel Meurier*, Coligny, F. Le Febvre, 1617.

25. *Explications morales d'aucuns proverbes communs en la langue françoise, in Thrésor de sentences dorées et argentées, proverbes et dictons communs, réduits selon l'ordre alphabétique, avec le Bouquet de philosophie morale, fait par demandes et responce, par Gabriel Meurier*, Coligny, F. Le Febvre, 1617.

26. Estienne, Robert, *Dictionarium latinogallicum*, 3^e édition, Paris, Robert Estienne, 1552.

27. Estienne, Robert, *Dictionnaire françois-latin, autrement dit les mots françois avec les manieres d'user d'iceulx, tournés en latin*, Paris, Robert Estienne, 1539-1549.

28. Estienne, Henri, *Project du livre intitulé De la precellence du langage françois*, Paris, Mamert Patisson, 1579.
29. Fieschi, Stefano, *Variationes sententiarum, seu Synonyma latine & gallice*, Paris, Mercatore, 1498.
30. Furetière, Antoine, *Factum pour Messire Antoine Furetière, abbé de Chalivoy, contre quelques uns de l'Académie Française*, Amsterdam, H. Desbordes, 1685.
31. Furetière, Antoine, *Second factum pour Messire Antoine de Furetière, abbé de Chalivoy, contre quelques-uns de l'Académie Française*, Amsterdam, H. Desbordes, 1688.
32. Furetière, Antoine, *Troisième factum servant d'apologie aux deux précédens, pour M. Antoine Furetière, abbé de Chalivoy, contre quelques-uns de l'Académie française*, Amsterdam, H. Desbordes, 1688.
33. Furetière, Antoine, *Dictionnaire Universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye/Rotterdam, Arnout & Reinier Leers, 1690.
34. Girard, Gabriel (abbé), *La justesse de la langue française, ou les différentes significations des mots qui passent pour synonymes*, Paris, Vve d'Houry, 1718.
35. Godard, Jean, *La langue française*, Lyon, par Nicolas Jullieron, 1620.
36. Lamy, Bernard, *De l'art de parler*, Paris, A. Pralard, 1675.
37. La Porte, Maurice de, *Les epithetes*, Paris, G. Buon, 1571.
38. Mariotte, Edme, *Essay de Logique, contenant les principes des sciences et la maniere de s'en servir pour faire de bons raisonnemens*, Paris, E. Michallet, 1678.
39. Daniel, Martin, *Acheminement à la langue allemande*, Strasbourg, E. Zetzner, 1635.

40. Ménudier, Jean, *Le génie de la langue françoise, c'est-à-dire : ses propriétés, ses élégances et ses curiosités, dont plusieurs n'ont point encore été mises en lumière, avec une claire explication des principales et un ample indice des mots qui n'ont pas été mis icy selon l'ordre alphabétique* (1674), chés J. Bielke, 1681.
41. Montmérans, Antoine de, *Synonimes et epithètes françoises*, Paris, J. Le Bouc, 1645.
42. Nicot, Jean, *Thresor de la langue françoise tant ancienne que moderne auquel entre autres choses sont les mots de marine, vénerie et faulconnerie*, Paris, David Douceur, 1606.
43. Noue, Petrus de la, *Synonyma et aequivoca gallica sententiisque proverbialibus illustrata in usum linguae gallicae studiosorum digesta*, Lugduni, 1618.
44. *Nouveau Dictionnaire de l'Académie françoise*, 2 vol., 2^e éd., Paris, Jean Baptiste Coignard, 1718.
45. Nucerin, Jean (dit aussi Jean Gilles de Noyer), *Proverbia gallicana secundum ordinem alphabeti reposita, et ab Joanne Aegidio Nuceriensi latinis versiculis traducta*, Vaenundantur Trecis (Troyes), in aedibus Jehan Lecoq, 1519.
46. Oudin, Antoine, *Curiositez françoises, pour supplément aux dictionnaires ou recueil de plusieurs belles propriétés, avec une infinité de proverbes et quolibets, pour l'explication de toutes sortes de livres*, Par Antoine Oudin, Secrétaire Interprete de sa majesté, Paris, A. de Sommaville, 1640.
47. Pascal, Blaise, *De l'esprit géométrique*, texte daté de 1655, d'après Frantext, Paris Aubier, 1955.
48. Pelisson Paul, Olivet Pierre Joseph, *Histoire de l'Académie françoise*, Paris, Didier et Cie, Libraires-Editeurs, 1858.

49. Ragueau, François, *Indice des droits royaux et seigneuriaux, des plus notables diction, termes et phrases de l'Etat et de la justice et pratique en France*, Paris, Chesneau, 1583.
50. Richelet, Pierre, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses*, Genève, Wider, 1680.
51. Saint Maurice, Alcide de, *Remarques sur les principales difficultés de la langue françoise avec un recueil alphabétique de plusieurs mots choisis, pour faciliter l'orthographe et la prononciation, qui peut servir de dictionnaire*, Paris, chez E. Loyson, 1672.
52. Tabourot, Estienne, *Les bigarrures du Seigneur des accordz*, Paris, J. Richer, 1583.
53. Vaugelas, Claude Favre de, *Remarques sur la langue française*, Paris, Paris, A. Courbé et Vve Camusat, 1647.
54. Vivre, Gérard de, *Synonymes. C'est-à-dire plusieurs propos, propres tant en écrivant qu'en parlant, tirez quasi tous a un mesme sens, pour montrer la richesse de la langue françoise*, éd. par Kaltz, Barbara, Cologne, H. von Aich, 1569.
55. *Vocabolario degli Accademici della Crusca*, Venezia, presso Giovanni Alberti, 1612.

II. Sources secondaires

a) Articles

56. Abélard, Jacques, « *Illustration(s) des Gaules* : L'Académie, Richelet et Furetière réécrivent et interprètent le titre de Jean Lemaire de Belges », *Le français préclassique*, 4, Didier Erudition, 1995, pp. 35-53.

57. Abélard, Jacques, « La définition d'*illustration* dans le premier dictionnaire de l'Académie », in Quemada Bernard, Pruvost Jean (éd.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du Colloque international* (Institut de France, novembre 1994), Paris, Champion, 1998, pp. 213-219.

58. Auroux, Sylvain, « D'Alembert et les synonymistes », *Dix-huitième siècle*, 16, Paris, SFEDS, 1984, pp. 93-108.

59. Auroux, Sylvain, « Deux hypothèses sur l'origine de la conception saussurienne de la valeur linguistique », *Travaux de linguistique et de littérature*, XXIII.1, Paris, 1985, pp. 295-299.

60. Auroux, Sylvain, « La synonymie et la contrainte de la science : Roubaud, 1785 », in G.E.H.L.F. (éd.), *Autour de Féraud. La lexicographie en France de 1762 à 1835. Actes du Colloque international organisé à l'École Normale Supérieure de Jeunes*

Filles (7, 8, 9 décembre 1984), Collection de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles, 29, Paris, 1986, pp. 73-81.

61. Auroux, Sylvain, « La grammaire générale et les fondements philosophiques des classements de mots », *Langages*, 92, Paris, 1988, pp. 79-91.

62. Auroux, Sylvain, « La définition et la théorie des idées », in Chaurand, Jacques et Mazière, Francine (dir. publ.), *La définition*, Paris, Larousse, 1990, pp. 30-39.

63. Auroux, Sylvain, « Lois, normes et règles », *HEL* 13/1, Paris, 1991, pp. 77-107.

64. Auroux, Sylvain, « La réalité de l'hyperlangue », *Langages* 127, Paris, 1997, pp. 110-121.

65. Auroux, Sylvain, « Entretien avec Sylvain Auroux à propos de la sortie de son dernier livre *La raison, le langage et le normes* », *Langage et société* 93, Paris, 2000, pp. 109-132.

66. Authier-Revuz, Jacqueline, « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive, éléments pour une approche de l'autre dans le discours », *DRLAV*, 26, Paris, 1982, pp. 91-151.

67. Authier-Revuz, Jacqueline, « Hétérogénéité(s) énonciative(s) », *Langages* 73, Paris, 1984, pp. 98-111.

68. Ayres-Bennet, Wendy, « Le rôle des femmes dans l'élaboration des idées linguistiques au XVIIe siècle en France », *HEL* 16/2, Paris, 1994, pp. 35-53.

69. Berlan, Françoise, « Epithète grammaticale et épithète rhétorique », *Cahiers de lexicologie* 39, Paris, 1981, pp. 5-23.

70. Berlan, Françoise, « Traités de synonymie de Girard (1718) à Lafaye (1858), constances et ambiguïtés », *Le français moderne* 4, Paris, 1981, pp. 299-320.

71. Bierbach, Mechtild, « Les *Epithètes* de Maurice de la Porte de 1571 : ouvrage lexicographique, encyclopédique et rhétorique », in Dieter Kremer (ed.), *Actes du XVIIIe congrès international de linguistique et de philologie romanes*, IV, Tübingen, Niemeyer, 1989, pp. 44-60.
72. Bierbach, Mechtild, « Caractères et fonctions du discours lexicologique dans les dictionnaires de Robert Estienne », *Cahiers de lexicologie* 76, Paris, 2000, pp. 151-166.
73. Boisson, Claude, Kirtchuk, Pablo, Béjoint, Henri, « Aux origines de la lexicographie : les premiers dictionnaires monolingues et bilingues », *International Journal of lexicography* 4, Berlin, pp. 261-315.
74. Branca-Rosoff, Sonia, « Le royaume des mots », *Lexique* 3, Lille, 1995, pp. 47-64.
75. Branca-Rosoff, Sonia, Guilhaumou, Jacques, Mazière, Francine, « Questions d'histoire et de sens », *Langages* 117, 1995, pp. 54-66.
76. Branca-Rosoff, Sonia, « La construction de la norme lexicographique à la fin du XVIIIe siècle : Féraud le médiateur », in Mazière, Francine (éd.), *La genèse de la norme, Colloque de la SHESL* (janv. 1994), SHESL, Paris, 1995, pp. 34-46.
77. Branca-Rosoff Sonia, « Noms abstraits et nominalisation au XVIIIe », in Flaux N., Glatigny M. et Samain D. (dir. publ.), *Les noms abstraits, Histoire et théories. Actes du colloque international* (Dunkerque, sept. 1992), Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1996, pp. 147-160.
78. Branca-Rosoff, Sonia, « Le mot comme notion hétérogène. Linguistique-histoire-discours », in Branca-Rostoff, Sonia (éd.), *Langues et langage*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1998, pp. 1-50.
79. Buridant, Claude, « Les binômes synonymiques. Esquisse d'une histoire des couples de synonymes du Moyen Age au XVIIe siècle », *Bulletin du Centre d'Analyse du discours*, 4, 1980, pp. 5-79.

80. Buridant, Claude, « Lexicographie et glossographie médiévales. Esquisse de bilan et perspectives de recherche », *Lexique* 4, Lille, 1986, pp. 9-46.
81. Buridant, Claude, « Les paramètres de l'étymologie médiévale », *L'étymologie de l'Antiquité à la Renaissance, Lexique* 14, Lille, 1998, pp. 11-56.
82. Buzon, Christian, « Dictionnaire, langue, discours, idéologie », *Langue française* 43, Paris, 1979, pp. 27-44.
83. Buzon Christian, Delesalle Simone, Girardin Chantal, « Dévergondé, dévergondage : les avatars du mot et de la chose », *Langue française* 43, Paris, 1979, pp. 45-59.
84. Caput, Jean-Pol, « Naissance et évolution de la notion de norme en français », *Langue française* 16, Paris, 1972, pp. 63-73.
85. Caron, Philippe, « Faire parler le parlement comme le Prince ? Ou comment légifère l'Académie française de sa création à 1720 », *HEL* 24/2, Paris, 2002, pp. 29-50.
86. Carré, Marie-Rose, « Mots en esclavage et mots en liberté : Molière devant les théories linguistiques de son temps », *Dix-septième siècle* 104, Paris, 1974, pp. 61-77.
87. Catach, Nina, « Orthographe et conception de la langue en 1550 », *HEL* 4/2, Paris, 1982, pp. 79-92.
88. Chaurand, Jacques, « Quelques jalons rétrospectifs. La définition lexicographique », in Chaurand, Jacques et Mazière, Francine (dir. Publ.), *La définition*, Paris, Larousse, 1990, pp. 276-277.
89. Chevalier, Jean-Claude, « Notes sur la notion de synonymie chez trois grammairiens des XVIIe et XVIIIe siècles », *Langages* 24, Paris, 1971, pp. 40-47.
90. Chevalier, Jean-Claude, « Le jeu des exemples dans la théorie grammaticale. Etude historique », in Chevalier, Jean-Claude et alii (eds.), *Grammaire transformationnelle:*

syntaxe et lexique, Villeneuve d'Ascq, Publications de l'Université de Lille 3, 1976, pp. 235-263.

91. Chevalier, Jean-Claude, « Exemples, théorie, tradition », in Chevalier J.-C. et Caron, M. (éds.), *Initiation à la linguistique*, Paris, Klincksieck, 1976, pp. 201-207.

92. Chevalier, Jean-Claude, « Quelques lectures sur *Les synonymes et la grammaire dans la tradition française* », in Gambarara Daniele, Gensini Stefano, Pennisi Antonino (éds.), *Language philosophies and the language sciences : a historical perspective in honour of Lia Formigari*, Münster, Nodus, 1996, pp. 133-142.

94. Chevalier, Jean-Claude, « Le Dictionnaire de l'Académie et la grammaire », in Quemada Bernard, Pruvost Jean (éd.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du Colloque international* (Institut de France, novembre 1994), Paris, Champion, 1998, pp. 295-307.

95. Collinot André, Mazière Francine, « Langue, discours et dictionnaire », *LINX* 10, Paris, Université de Paris X - Nanterre, 1984, pp. 154-159.

96. Collinot, André, « L'ouverture des dictionnaires. Remarques sur les titres et préfaces des dictionnaires du XVIIe siècle », *Lexique* 3, Lille, 1985, pp. 11-32.

97. Collinot, André, « L'hyponymie dans un discours lexicographique », *Langages* 98, Paris, 1990, pp. 60-69.

98. Collinot, André, « L'usage des mots, l'institution du sens dans le *Dictionnaire de l'Académie* », *Lexique* 9, Lille, 1990, pp. 81-88.

99. Collinot, André, Mazière Francine, « Les définitions finalisées dans le *Dictionnaire Universel* de Furetière et dans le *Dictionnaire de l'Académie*. Où il est montré que l'hétérogénéité syntaxique des définitions a du sens », in Chaurant, Jacques et Mazière Francine (dir. publ.), André, *La définition*, Paris, Larousse, 1990, pp. 237-250.

100. Collinot, André, « Dictionnaire, discours, deixis », in Morel, M.-A. et Danon-Boileau, L. (dir.), *La Deixis. Colloque en Sorbonne (8-9 juin 1990)*, Paris, PUF, 1992, pp. 499-506.
101. Collinot André, Mazière Francine, « Une autre lecture du *Dictionnaire de l'Académie* : valeur instrumentale du préconstruit en analyse de discours », in Moirand, S. et al. (dir. publ.), *Parcours linguistiques de discours spécialisés, Actes du colloque Cediscor*, Paris/Berne, Université de Paris 3/Peter Lang, 1993, pp. 327-335.
102. Collinot, André, « Le colinguisme à l'épreuve du dictionnaire », in Branca-Rosoff, Sonia (dir. publ.), *L'institution des langues. Autour de Renée Balibar*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2001, pp. 187-216.
103. Collinot, André, « Dénomination d'un objet social dans un discours encyclopédique. Le cas de FAMILLE dans le *Grand Dictionnaire Universel du XIXe* (Pierre Larousse 1866-1877) », *Cahiers de praxématique* 36, Montpellier, Université Paul Valéry, 2001, pp. 73-91.
104. Colombat, Bernard, « Présentation : éléments de réflexion pour une histoire des parties du discours », *Langages* 92, Paris, 1988, pp. 5-10.
105. Colombo Timelli, Maria, « Dictionnaires pour voyageurs, dictionnaires pour marchands ou la polyglossie au quotidien aux XVIe et XVIIe siècles », *Linguisticae Investigationes* XVI:2, Amsterdam, 1992, pp. 395-420.
106. Corbin, Danielle, « Vers le Dictionnaire Dérivationnel du Français », *Lexique* 10, Lille, pp. 147-161.
107. Cowie, Tony, « La lexicographie anglo-saxonne et le dictionnaire de l'Académie », in Quemada Bernard, Pruvost Jean (éd.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du Colloque international* (Institut de France, novembre 1994), Paris, Champion, 1998, pp. 417-424.

108. Delesalle Simone, Valensi Lucette, « Le mot *nègre* dans les dictionnaires français d'ancien régime. Histoire et lexicographie », *Langue française* 15, Paris, Larousse, 1969, pp. 79-115.
109. Delesalle, Simone, « La recherche du "mot juste", son sens et son rôle », *Langue française* 26, 1975, pp. 30-40.
110. Delesalle Simone, Gary-Prieur Marie-Noëlle, « Le lexique, entre la lexicologie et l'hypothèse lexicaliste », *Langue française* 30, Paris, 1976, pp. 4-33.
111. Delesalle Simone, Rey Alain, « Problèmes et conflits lexicographiques », *Langue française* 43, Paris, 1979, pp. 4-26.
112. Delesalle, Simone, « Le statut de l'homonymie avant la sémantique », in G.E.H.L.F. (éd.), *Autour de Féraud. La lexicographie en France de 1762 à 1835. Actes du Colloque international organisé à l'Ecole Normale Supérieure de Jeunes Filles (7, 8, 9 décembre 1984)*, Collection de l'Ecole Normale Supérieure de Jeunes Filles 29, Paris, 1986, pp. 83-89.
113. Delesalle, Simone, « Vie des mots et science des significations : Arsène Darmesteter et Michel Bréal », *DRLAV* 36-37, Paris, 1987, pp. 265-314.
114. Delesalle, Simone, « De l'adjectif : lecture d'une grammaire », *DRLAV* 41, Paris, 1989, pp. 169-188.
115. Delesalle, Simone, « De la définition du nom et du verbe dans la *Logique* et la *Grammaire* de Port-Royal », in Chaurand, Jacques et Mazière, Francine (dir. Publ.), *La définition*, Paris, Larousse, 1990, pp. 72-77.
116. Delesalle, Simone, « Les grammaires du français à l'âge classique ; *adjectif* et l'adjectif », *HEL* 14/1, Paris, 1992, pp. 141-158.
117. Delesalle, Simone, « Le traitement des exemples dans les grands dictionnaires de la seconde partie du XIXème siècle », *Langue française* 106, 1995, pp. 68-75.

118. Delesalle, Simone, Girardin Chantal, « Les formes du colinguisme dans les dictionnaires français-latin 1539-1671 », *Langage et société* 83-84, Paris, 1998, pp.79-96.
119. Delesalle Simone, Mazière Francine, « Raison, foi et usage. Les modes de la signification dans le Dictionnaire de l'Académie, 1694, la Grammaire générale et raisonnée et la Logique de Port-Royal », *Sémiotiques* 14, Paris, 1998, pp. 45-68.
120. Delesalle, Simone, Mazière, Francine, « La liste dans le développement des grammaires », *HEL* 24/1, Paris, 2002, pp. 65-92.
121. Delesalle, Simone, « Les idées accessoires dans l'histoire de la grammaire », in *La langue, le style, le sens : études offertes à Anne-Marie Garagnon*, textes réunis et présentés par Claire Badiou-Monferran, Frédéric Calas, Julien Piat et Christelle Reggiani, Paris, Editions l'Improviste, 2005.
122. Della Casa, Adriana, « Les glossaires et les traités de grammaire du Moyen Age », in *Actes du colloque « La lexicographie du latin médiéval et ses rapports avec les recherches actuelles sur la civilisation du Moyen Age » (18-21 octobre 1978)*, Paris, Editions du CNRS, 1981, pp. 35-46.
123. Demaizière, Colette, « L'importance du dictionnaire français-latin de 1549 dans l'œuvre lexicographique de Robert Estienne », in *Mélanges sur la littérature de la Renaissance à la mémoire de M.-L. Saulnier*, T.H.R. 202, 1984, pp. 79-86.
124. Fradin, Bernard, Marandin, Jean-Marie, « Autour de la définition : de la lexicographie à la sémantique », *Langue française* 43, Paris, 1979, pp. 60-83.
125. Fradin, Bernard, « Syntaxe et morphologie », *HEL* 21/2, Paris, 1999, pp. 7-43.

126. Fuchs, Catherine, « La synonymie dans les Remarques de Vaugelas (1647). Théorie explicite et conceptions implicites », *Historiographia Linguistica* VI.3, Amsterdam, 1979, pp. 285-293.
127. Furno, Martine, « De l'*Elementarium* au *Thesaurus* : l'émancipation des lexiques latins monolingues au XV^e et XVI^e siècles », *HEL* 19/1, Paris, 1997, pp. 151-170.
128. Gemmingen, Barbara von, « Les informations historiques dans la lexicographie française du XVII^e siècle », *Actes du XVIII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*, vol. IV, Université de Trèves, Trèves, Diter Kremer, 1986, pp. 71-81.
129. Gemmingen, Barbara von, « Le " Dictionnaire à part " de l'Académie française : le Dictionnaire des Arts et des sciences de Thomas Corneille (1694) », in Quemada Bernard, Pruvost Jean (éd.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du Colloque international* (Institut de France, novembre 1994), Paris, Champion, 1998, pp. 153-164.
130. Giard, Luce, « Du latin médiéval au pluriel des langues, le tournant de la Renaissance », *HEL* 6/1, Paris, 1984, pp. 35-55.
131. Giard, Luce, « La mise en théorie du français au XVI^e siècle », *Schifanoia* 2, 1986, pp. 63-76.
132. Glatigny, Michel, « Le rôle de la littérature dans la pratique lexicographique de Littré », *Lexique* 12-13, Lille, 1995, pp. 79-87.
133. Guilhaumou, Jacques, Maldidier Denise, « Effets de l'archive. L'analyse de discours du côté de l'histoire », *Langages* 81, Paris, 1986, pp. 43-56.
134. Hausmann, Franz Josef, « Un dictionnaire des collocations est-il possible ? », *Travaux de littérature et de linguistique de l'Université de Strasbourg*, XVII:1, Strasbourg, 1979, pp. 187-195.

135. Haussmann, Franz Josef, « La lexicographie institutionnelle en Allemagne du XVIIe au XIXe siècle », in Quemada Bernard, Pruvost Jean (éd.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du Colloque international* (Institut de France, novembre 1994), Paris, Champion, 1998, pp. 425-429.
136. Kibbee, Douglas A., « L'autorité de l'Etat et l'autorité linguistique », *HEL*, 24/2, 2002, pp. 5-27.
137. Lallot, Jean, « L'adjectif dans la tradition grammaticale grecque », *HEL*, 14 /1, 1992, pp. 25-35.
138. Lehman, Alise, « De définition à définition, l'interprétation dans le dictionnaire par le jeu des renvois », in Chaurand, Jacques et Mazière, Francine (dir. publ.), *La définition*, Paris, Larousse, 1990, pp. 208-223.
139. Lehman, Alise, « Exemplification et métalangue : le traitement de la phraséologie dans la première édition du Dictionnaire de l'Académie », in Quemada Bernard, Pruvost Jean (éd.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du Colloque international* (Institut de France, novembre 1994), Paris, Champion, 1998, pp. 165-183.
140. Léon, Jacqueline, Mazière, Francine, « Collocations et dictionnaires », in *La locution : entre lexique, syntaxe et pragmatique. Actes du colloque international de Fontenay-Saint-Cloud*, Paris, Klincksiek, 1997, p.231-254.
141. Lépinette, Brigitte, « L'étymologie dans le Thresor de Nicot (1606) », *Travaux de linguistique et littérature* 25/1, Paris, 1987, pp. 325-346.
142. Leroy-Turcan, Isabelle, « Les grammairiens du XVIIe et la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* », in Quemada Bernard, Pruvost Jean (éd.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du Colloque international* (Institut de France, novembre 1994), Paris, Champion, 1998, p.89-109.

143. Lillo, Jacqueline, « La phraséologie dans les manuels de français publiés en Italie de 1625 à 1860 », in Christ, Herbert et Hassler, Gerda (éds.), *Regards sur l'histoire de l'enseignement des langues étrangères. Actes du colloque de la SIHFLES* (Romanistentag de Postdam, 27-30 septembre 1993), *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* 14, décembre 1994, pp. 70-81.
144. Mazière, Francine, « Le dictionnaire et les termes », *Cahiers de lexicologie* 39, Paris, 1981, p. 79-101.
145. Mazière, Francine, « Le dictionnaire déshabillé par ses préfaces », *Lexique* 3, Lille, 1985.
146. Mazière, Francine, « Une analyse de la définition : formes, historicité et idéologie », *Le français dans le monde*, Numéro spécial, Lille, 1989, pp. 33-45.
147. Mazière, Francine, « Les marques de fabrique, marquage et marques du Furetière (1690) au dernier Trévoux (1771) », *Lexique* 9, Lille, 1990, pp. 89-112.
148. Mazière, Francine, « On dans les dictionnaires », *Faits de langue* 4, Paris PUF, 1994.
150. Mazière, Francine, « Le Dictionnaire de l'Académie française (1694) : initiation d'une pratique normative », in Mazière, Francine (éd.), *La genèse de la norme* (Colloque de la SHESL, janvier 1994), Paris, SHESL, 1995, pp.12-17.
151. Mazière, Francine, « Le mot au risque du dictionnaire. Sommes-nous tous des étrangers de la langue maternelle ? », *LINX* numéro spécial: *Du dire et du discours. Hommage à D. Maldider*, Université Paris X-Nanterre, 1996, pp. 13-23.
152. Mazière, Francine, « Elaboration d'un dictionnaire de langue : le *Dictionnaire de l'Académie* (1694) et la pré-édition de 1687 », *Histoire et grammaire du sens*, Auroux S., Delesalle S., Meschonnic H. eds., Armand Colin, 1996, pp.124-139.

153. Mazière, Francine, « Un événement linguistique : la définition des noms abstraits dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1694) », in Flaux, N., Glatigny, M., et Samain, D. (dir. publ.), *Les noms abstraits. Histoire et théories. Actes du colloque international « Les noms abstraits »* (Dunkerque, sept. 1992), Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1996, pp. 161-174.
154. Mazière, Francine, « Le dictionnaire de l'académie : un pacte linguistique. La construction de l'article de dictionnaire de langue », in Quemada Bernard, Pruvost Jean (éd.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du Colloque international* (Institut de France, novembre 1994), Paris, Champion, 1998, pp. 185-195.
155. Mazière, Francine, « La langue et l'état : l'Académie française », in Auroux, S., Koerner, E.F.K., Versteegh, H. , (édc.) *Histoire des sciences du langage*, vol. 1, Berlin-New York, Walter de Gruyter, 2000, pp. 852-862.
156. Mazière, Francine, « Synonymie et définition. Ajustement des sens lexicaux en français », in Adamo, M. G., Radici Colace, P. (dir. publ.), *Synonymie et 'differentiae' : théories et méthodologies de l'époque classique à l'époque moderne*, Messine, Accademia Peloritana di Napoli / ESI, 2006.
157. Murat, Michel, « La théorie du nom adjectif et substantif dans la grammaire et la logique de Port-Royal », *Le français moderne*, Paris, 1979, pp. 335-352.
158. Niederehe, Hans-Josef, « Les vocabulaires techniques dans la lexicographie française du 16^e au 18^e siècle », in Höfler, Manfred (éd.), *La lexicographie française du XVI^e au XVIII^e siècle. Actes du Colloque International de Lexicographie* (Herzog August Bibliothek, Wolfenbüttel, 9-11 octobre 1979), 1982, pp. 65-78.
159. Niederehe, Hans-Josef, « La lexicographie espagnole jusqu'au Covarrubias », *Schifanoia* 2, 1986, pp. 9-19.

160. Quemada, Bernard, « Du glossaire au dictionnaire : deux aspects de l'élaboration des énoncés lexicographiques dans les grands répertoires du XVIIe siècle », *Cahiers de lexicologie*, Paris, 1972, pp. 97-128.

161. Rastier, François, « Le terme : entre ontologie et linguistique », *La banque des mots* 7, 1995, pp. 35-65.

162. Remi-Giraud, Sylvianne, « Pour une approche notionnelle de la nominalisation », in Flaux N., Glatigny M. et Samain D. (dir. publ.), *Les noms abstraits, Histoire et théories, Actes du colloque international "Les noms abstraits"* (Dunkerque, sept. 1992), Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1996, pp. 105-116.

163. Rey, Alain, « Antoine Furetière, imagier de la culture classique », préface à la réédition du *Dictionnaire Universel* d'Antoine Furetière, Paris, Le Robert, 1982.

164. Rey, Alain, « Le statut du discours littéraire en lexicographie », *Lexique* 12-13, Lille, 1995, pp. 17-32.

165. Rosier, Irène « Quelques aspects de la diversité des discussions médiévales sur l'adjectif », *HEL* 14/1, Paris, 1992, pp. 75-100.

166. Vivès, Robert, « Lexique-grammaire, nominalisations et paraphrases », *Lexique* 6, Lille, PUL, pp. 139-156.

b) Ouvrages

167. Auroux, Sylvain, *La sémiotique des encyclopédistes*, Paris, Payot, 1979.

168. Auroux, Sylvain, *Histoire des théories linguistiques*, t.2, Liège, Mardaga, 1992.

169. Auroux, Sylvain, *La révolution technologique de la grammatisation*, Liège, Mardaga, 1994.

170. Auroux, Sylvain, *La Raison, le langage et les normes*, Paris, PUF, 1998.
171. Balibar, Renée, *Le colinguisme*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1993.
172. Benveniste, Emile, *Problèmes de linguistique générale*, t. 2, Paris, Gallimard, 1970.
173. Brandon, Edgar Ewing, *Robert Estienne et le dictionnaire français au XVIème siècle*, Genève, Slatkine, 1967.
174. Collinot André, Mazière Francine, *Un prêt à parler: le dictionnaire*, Paris, PUF, 1997.
175. Corbin, Danielle, *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, 2 vol., Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1987.
176. Demonet, Marie-Luce, *Les voix du signe : nature et origine du langage à la renaissance (1480-1580)*, Paris, Champion, 1992.
177. Dubois Claude, Dubois Jean, *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Paris, Larousse, 1971.
178. Foucault, Michel, *L'archéologie du savoir*, Gallimard, 1969.
179. Furno, Martine, *Le Cornu Copiae de Niccolò Perotti, culture et méthode d'un humaniste qui aimait les mots*, Droz, Genève, 1995.
180. Fradin Bernard, Marandin Jean-Marie (Ed.), *Mots et grammaires*, Paris, Didier Erudition, 1997.
181. Guilhaumou Jacques, Maldider Denise, Robin R, *Discours et archives*, Liège, Mardaga, 1994.

182. Hummel, Pascale, *L'épithète pindarique. Etude historique et philologique*, Bern, Peter Lang, 1999.
183. Lodge, R. Anthony, *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, Fayard, 1997.
184. Martin, Robert, *Pour une logique du sens*, Paris, PUF, 1983.
185. Maldidier, Denise (éd.), *L'inquiétude du discours*, textes de M. Pêcheux choisis et présentés par D. Maldidier, Paris, Editions des Cendres, 1990.
186. Merlin, Hélène, *Public et Littérature en France au XVIIème siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1994.
187. Merlin, Hélène, *L'excentricité académique : littérature, institution, société*, Paris, Les Belles Lettres, 2001.
188. Meschonnic, Henri, *Des mots et des mondes. Dictionnaires, encyclopédies, grammaires, nomenclatures*, Paris, Hatier, 1991.
189. Meschonnic, Henri, *De la langue française. Essai sur une clarté obscure*, Paris, Hachette, 1997.
191. Milner, Jean-Claude, *Introduction à une science du langage*, Paris, Editions du Seuil, 1989.
192. Pruvost, Jean, *Les dictionnaires de langue française*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2002.
193. Quemada, Bernard, *Les dictionnaires du français moderne, 1539-1863*, Paris, Didier, 1968.
194. Quemada, Bernard (éd), *Les Préfaces du Dictionnaire de l'Académie française 1694-1992*, Paris, Champion, 1997.

195. Quemada Bernard, Pruvost Jean (éd.), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du Colloque international* (Institut de France, novembre 1994), Paris, Champion, 1998.
196. Rey-Debove, Josette, *Etude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, La Haye/Paris, Mouton, 1971.
197. Rey-Debove J., *Le métalangage*, Paris, Armand Colin, 1997.
198. Rey-Debove, Josette, *La linguistique du signe*, Paris, Armand Colin, 1998.
199. Trudeau, Danielle, *Les inventeurs du bon usage (1529-1647)*, Paris, Editions de Minuit, 1992.
200. Wooldridge, Russon, *Les débuts de la lexicographie française*, deuxième édition en ligne (<http://www.chass.utoronto.ca/~wulfric/edicta/wooldridge/frame.htm>).

ANNEXES

I. Reproductions de documents

DICTIONNAIRE FRANÇOIS,

CONTENANT
LES MOTS ET LES CHOSES,
PLUSIEURS NOUVELLES REMARQUES
SUR LA LANGUE FRANÇOISE:

*Ses Expressions Propres, Figurées & Burlesques,
la Prononciation des Mots les plus difficiles,
le Genre des Noms, le Régime des Verbes:*

Avec

Les Termes les plus connus des Arts & des Sciences.

LE TOUT TIRE

DE L'USAGE ET DES BONS AUTEURS
DE LA LANGUE FRANÇOISE.

PAR

P. RICHELET.



A GENEVE,

Chez JEAN HERMAN WIDERHOLD.

M. DC. LXX X.

AVEC PERMISSION

1. Pierre Richelet, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses*, Genève, 1680.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL,

Contenant généralement tous les
MOTS FRANÇOIS
tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les
SCIENCES ET DES ARTS.

S Ç A V O I R

La Philosophie, Logique, & Physique, la Médecine, ou Anatomie, Pathologie, Therapeutique, Chirurgie, Pharmacopée, Chymie, Botanique, ou l'Histoire naturelle des Plantes, & celle des Animaux, Minéraux, Métaux & Pierres, & les noms des Drogues artificielles:

La Jurisprudence Civile & Canonique, Feodale & Municipale, & sur tout celle des Ordonnances:

Les Mathématiques, la Geometrie, l'Arithmetique, & l'Algebre; la Trigonometrie, Geodesie, ou l'Arpentage, & les Sections coniques; l'Astronomie, l'Astrologie, la Cosmologie, la Geographie, la Musique, tant en theorie qu'en pratique, les Instrumens à vent & à cordes, l'Optique, Casoptrique, Dioptrique, & Perspectivie, l'Architecture civile & militaire, la Pyrotechnie, Taille, & Statique:

Les Arts, la Rhetorique, la Poésie, la Grammaire, la Peinture, Sculpture, &c. la Marine, le Manège, l'Art de faire des armes, le Blason, la Venerie, Fauconnerie, la Pêche, l'Agriculture, ou Maison Rustique, & la plus-part des Arts mechaniques:

Plusieurs termes de Relations d'Orient & d'Occident, la qualité des Poids, Mesures & Monnoyes, les Etymologies des mots, l'invention des choses, & l'Origine de plusieurs Proverbes, & leur relation à ceux des autres Langues:

Et enfin les noms des Auteurs qui ont traité des matieres qui regardent les mots, expliquez avec quelques Histoires, Curiositez naturelles, & Sentences morales, qui seront rapportées pour donner des exemples de phrases & de constructions.

La suite extraite des plus excellens Auteurs anciens & modernes.

Recueilli & compilé par feu
Messire ANTOINE FURETIERE,

Abbé de Chalivoy, de l'Academie Française.

TOME PREMIER.



2. Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye/Rotterdam, Arnout & Reinier Leers, 1690.

LE
DICTIONNAIRE
DE
L'ACADÉMIE
FRANÇOISE,
DEDIÉ AU ROY.
TOME PREMIER.
A—L



A PARIS,
Chez la Veuve de JEAN BAPTISTE COIGNARD, Imprimeur ordinaire du Roy,
& de l'Académie Française, rue S. Jacques, à la Bible d'Or;
ET
Chez JEAN BAPTISTE COIGNARD, Imprimeur & Libraire ordinaire
du Roy, & de l'Académie Française, rue S. Jacques, près S. Severin, au Livre d'Or.
M. DC. LXXXIV. 1684.
AVEC PRIVILEGE DE SA MAJESTE'

3. *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Vve J.-B. Coignard et J.-B. Coignard, 1694.

FACTUM,

POUR MESSIRE

ANTOINE FURETIERE,

ABBE' DE CHALIVROY.

*Contre Quelques-uns de l'Académie
Françoise.*



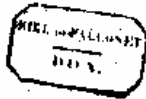
A AMSTERDAM,
Chez HENRI DESBORDES,
dans le Calver-Straat, près
le Dam.

M. D C. LXXXV.

Copy 2.

4. Antoine Furetière, *Factum pour Messire Antoine Furetière, abbé de Chalivoy, contre quelques-uns de l'Académie française*, Amsterdam, chez Henri Desbordes, 1685.

11. 478 Rob. Et
Dictionnaire Francoiflatin,
AUTREMENT DICT
Les mots Francois, avec les ma-
nieres dyser diceulx, tournez
en Latin.



Corrigé & augmenté.

la 1^{re} édition est de 1539.
En 1599, se officina R. St. Dionisii. lat. gallic. Th. faure nostro respiciendo. En
fol.



Concilio. fatione. egypt. huj. marat. fli.
Andr.

A PARIS,

De l'imprimerie de ROBERT ESTIENNE Imprimeur du Roy.

M. D. XLIX.

Par privilege dudit Seigneur.

5a. Robert Estienne, *Dictionnaire françois-latin, autrement dit les mots françois avec les manieres d'user d'iceulx, tournés en latin*, Paris, Robert Estienne, 1549.

Aucuns mots & manieres de par-

ler appartenans à la Venerie, rendus en mots Latins en partie, le mieulx qu'on a peu pour le present, prins du second liure de la Philologie de monsieur Budé duquel bien entendu, aussi de ce present liure (ou beaucoup de mots de la dicte Venerie & Fauconnerie sont espars) on pourra supplier ce qu'à present de fault, principalement à la Venerie: car de la Fauconnerie a peu traité le dict seigneur Budé. Duquel à la fin de tout auôs mis de suyte les mots Latins exprez: a fin que par ce moyen le lecteur plus aisement entende la dicte Venerie, & rende à chasque mot Latin son Francois. Priens tous ceulx qui en Venerie & Fauconnerie sont experimenter, corriger & aduertir l'Imprimeur de ce qu'ils trouueroyent mal entendu en ce present abbrege: estimans que ceci n'est mis finion pour induire & inciter tous à le mettre en aucune perfection.

A

Abbaïs. Rendre les abbaïs, quand le cerf n'en peut plus, & qu'il souffre que les chiens l'abbayent.

Le sanglier réd les abbaïs, quid il fort de sa bauge & giste abbaït aux chiens: un contraire du cerf, qui les rend quand il n'en peut plus.

Sangliers Afoucher, quand ils font grandes fosses, & vont querir la racine des fouchiers & de l'espage dedens terre.

Alans. Chiens alans gâtés, sont comme leuriers, fors qu'ils ont grosse teste & courbe.

Alans de boucherie, sont chiens desquelz les bouchers se seruent à ouurer leurs boeufs qu'ils abattent, & à garder leur maison.

Alans vaines, sont chiens de laide taille de leurier, mais ont grosse teste, grosses leures, & grands oreilles, pour les ours & sangliers. On les appelle **Mastins**.

Aligner. La louve se fait aligner au loup, *facti sunt lupi & canes*, *Ex parte si inuadunt*, pour auoir lignee & generation.

Alouingner. Le loup ne fuit gueres loing des chiens courans, si leuriers ou mastins ne l'aloingnent.

Armes ou limes du sanglier, les deux dents en la bauge de dessous, dont font le mal, *dentis exerti*.

Assemblée supelle le lieu ou toutes les gens de la chasse & chiens s'assemblent, *Coitis, Conuictum uenaticum, Conuictum saluum, Conuictum*.

L'assentement du lieure, La senteur qu'il ha, comme la rose vne fleur, *Odor, Nidor*.

B

Baguette, vne verge longue & grosse de deux poulces ou trois par la poignée, longue de six ou sept pieds, laquelle portent les veneurs pour battre les chiens, laquelle en est de verte avec escorce, en hyuer de escorce & blanche, *Virge*.

Le cerf se Balance en la Batterie les ruffessale, y mener.

Bauds chiens, voyez Chiens.

La Baugie ou le lieu du sanglier, *Cubile, Lastrum*.

Blond cerf, ou brun, ou frune.

Boffes du cerf d'vng an: quand il fort comme vne boffe de la teste, deus que la corne forte, *tabula, Vnde tabula substanti, Cerf de telle force*.

Le Bourbelier du sanglier, ce qu'on appelle la bamppe du cerf, *pedu*.

Bourles, ou Pochettes, Filles, Rets, ou Cordelles menues.

Brisées, sont rameaux qu'on coupe & brise, & les tette lon à costé parmi le chemin, pour enfermer la beste & la reconner, *radago*.

Brun cerf, ou blond, ou frune.

Le Brun d'vng cerf, quand apres auoir laissé la peau de sa corne, elle demeure toute seche come brunie.

C

La Campaigne & le Couuert, contraires.

La Campaigne, Campis, Campis, Campis, Campis, Campis.

Le Couuert, *siluam opaca*.

Cerf, *Canis*.

Cerf chiens, voyez Chiens.

Ceruiers, voyez Loup.

Change, *versus*, C'est vng troupeau d'autres cerfs, par auquel on se mede le cerf qu'on poursuit, a fin qu'on ne sache lequel prendre, & est au rechange.

Le droit fait avec le change.

Charette. Prendre les bestes à la charette, c'est quid le charrier couuert de feuilles, & le chariot pareille ment, & vng homme dedens auil couuert de feuilles tenant vng arbaleste: les bestes saument à ouir les roues du chariot, & le charrier approche le plus pres qu'il peut, a fin que celui de la charette tire à son gise à la beste.

Chasser de fortlonge & de pres, contraires. *Cominus, Remota*.

Chasser de fortlonge, ou par mau temps de trop grande chaleur.

Chiens Chassans & rechasans, c'est à dire, n'allans en quere.

Chiens d'vng loep & d'vne louve, sont leurs peulx louueurs: auil d'vng Regnard, & de Blaireux, ou Taillois, & de Loures, *Caroli luporum, vulpium, etc.*

Vng Chenil, *Caniis*.

Chieulle teste de cerf, voyez Teste.

Chiens cerfs, Bauds, Muts, Dits, Cers, pource qu'ils ne chassent que aux cerfs, *Canis venaticus*. Bauds, pource qu'ils sont hardis & deliberez. Muts, pource que la

THRESOR
DE LA LANGVE
FRANCOYSE, TANT
ANCIENNE
que Moderne.

AUQUEL ENTRE AUTRES CHOSSES
SONT LES MOTS PROPRES DE MARINE, VENERIE,
& Faulconnerie, cy devant ramassez, par AIMAR de RANCONNET,
viuant Conseiller & President des Enquestes en Parlement.

REVUE ET AUGMENTE EN CESTE DERNIERE
IMPRESSION DE PLUS DE LA MOITIE;
Par JEAN NICOT, viuant Conseiller du Roy, & M^e des
Requestes extraordinaire de son Hostel.

AVEC VNE GRAMMAIRE FRANCOYSE ET
Latine, & le recueil des vieux proucrbes de la France. Ensemble le Nomenclator de Iunius,
mis par ordre alphabetic, & creu d'une table particuliere de toutes les diction.

DEDIE
A MONSIEVR LE PRESIDENT BOCHART,
SIEVR DE CHAMPIGNY, &c.



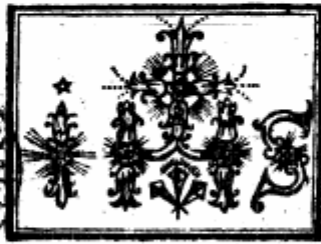
A PARIS,
DAVID DOUCEUR, Libraire juré, en saint Jacques, à l'enseigne
du Mercure arabe. M D C VI.
Aucc privilege du Roy, & del'Empereur.

6. Jean Nicot, *Thresor de la langue françoise tant ancienne que moderne auquel entre autres choses sont les mots de marine, vénerie et faulconnerie*, Paris, David Douceur, 1606.

REMARQUES

SUR LES
PRINCIPALES DIFFICULTEZ
QUE LES ESTRANGERS
ONT EN LA LANGUE
FRANCOISE.

AVEC VN RECUEIL ALPHABETIQUE
DE PLUSIEURS MOTS CHOISIS
pour leur faciliter l'Orthographe, &
la prononciation, qui peut seruir
DE DICTIONNAIRE.



A PARIS,
Chez ESTIENNE LOYSON, au Palais,
à l'entrée de la Galerie des Prisonniers,
au Nom de JESUS.

M. DC. LXXII.
Avec Privilege du Roy.

7. Alcide de Saint-Maurice, *Remarques sur les principales difficultez que les estrangers ont en la langue françoise*, Paris, chez E. Loison, 1672.

tem aliquem inuenies.

CHAT.

Il ne faut acheter chat en poche; *quid emas, vel quid tibi sit agendum cognosce.*

Chat eschaudé craint l'eau froide; *qui semel est captus fallaci piscis ab hamo, Omnibus vnica cibus era subesse putat.*

Les rats se promènent à l'aise, là où il n'y a point de chats; *adsunt mures si feles absunt. inutiles discipuli quoties abest praeceptor.*

Ils s'accordent comme le chat & la souris; *ut felis & mus concordant sunt.*

Chat, quandoque loco hominis contemti ponitur: vt,

Vous comparez le chat à Minerve; *felem Minerva.* subandendum, comparat. locum habet si abiectum hominem cum erudito compares.

CHEF.

Chef d'une armee, *dux exercitus.*

Chef

Chef en quelque science , ou
premier; *princeps, coryphæus.*

Chef des anciens, *Patriarcha.*

Chef de l'affaire, *rei caput, an-
gulus negotij.*

Chef des desbauchez ; *præfectus
libidinum.*

Chef d'œuvre ; *canon artis.*

Il est receu à faire chef d'œu-
re; *ipsi tyrocinium facere conceditur.*

Venir à chef, à but, à fin, au
dessus ; *propostum assequi.*

Si tous les membres du corps
ne s'accordent & n'obeissent au
chef, il faut qu'en fin l'homme
meure ; *si omnia corporis membra ca-
piti inobedientia cum illo non conueniunt,
homo ut moriatur necesse est.*

CHEMIN.

Qui a florin, rouffin, latin,

Par tout il trouue le chemin.

*Imia nulla via equiti bene numato
& docto.*

Arc en ciel du soir, fait le beau
temps auoir:

F 4 Arc

LES
EPITHETES
DE M. DE LA PORTE
PARISIEN.

Lire non seulement utile à ceux qui font
profession de la Poësie, mais fort pro-
pre aussi pour illustrer toute au-
tre composition Françoisé.

*Avec briefues annotations sur les noms &
dichions difficiles.*



A PARIS,
Chez Gabriel Buon au clos Beuvron
à l'image saint Claude.

1571

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

Buttet. Docte, philosophe, ingenieux, l'honneur de la Sauoie.

Claude de Buttet gentilhomme Sauoisien, outre la parfaite congnoissance qu'il a eue de la poeſie (de laquelle il a le premier illustré son païs) il a esté merueilleusement bien verſé aux ſciences de philosophie & mathématique.

Buye. Ventrue, aquatique, groſſe, fraile, paſſiſe. C'est vn vaiſſeau avec lequel on va querir de l'eau.

C.

Cabane. Rurale, petite, bergere, champeſtre, paſtorale, mobile, humble, courte, vile, eſtroite, ſaarreuſe, pauvre.

Cabaret. Obscur, frequent ou frequenté, cauernicus, ſecrer, deſtourné, commun, toſt-ferm, hanſé, couſteus.

Caballet. Morionné, luſſant, doré, terrible, menaçant, creſté, bonnet d'acier, heaumé, guerrier, impenné, dur, eſſroyant ou eſſroyable, graué, léger.

Cabinet ou Gabinet. Façonné, mignon ou mignard, ſecrer, braue, riche, fermé, d'ameret, propre, accouſtré, beau, petit, agencé, féminin, gemmeus, doré, bragard, amoureux, paré, gentil, traufſé, ombreus, deſtourné, plaisant, emperlé, ſecretaire d'amour, ioli, delectable.

Cachenez. Damoiseau ou damoiſetet, douteus, i. qui met en doute ceux qui le voient, & empesche de connoiſtre la perſonne qui le porte.

Cacher. Armorial, graué, petit, Iuoirin, ſeigneurial, doré, argentin ou argenté, empraignant, portatif, ſigné ou ſeignale.

E P I T H E T E S

Cachette. *Reculee, seure, ombreuse, reconsee, solitaire, larronne ou larronneuse, cauerneuse, destournee, secrette, esloignee, tenebreuse, latente, retiree, profonde, absconsee, recluse, noire, desrobbee, souterraine, obscure, escartee, occulte, mussée, aveugle, celee, clandestine, serree, inconnue, recelee.*

Cacus. *Inhumain, larron, sauvage, vulcanien, homicide, pasteur auentin, brigand.*

Cacus fils de Vulcan fut vn voleur insigne, lequel faisoit sa retraite en vne cauerne du mont Auentin, qui se montre encores aujourdhui en memoire de ce meurtrier : Par les mains d'Hercule il fut tué.

Cadence. *Mesuree, trepignante, graue, musicale, libre, danseuse, menue, iuste, nombreuse.*

Cadran. *Horloges, rond, iuste, heuré, solaire, aiguillé, mobile, pendant ou pendillant, reiglé, certain, tournoisant, compasse, roüant.*

Cæsar. *Inuincible, courageus, magnanime, scauant, pere du país, belliqueus, hardi, prompt, constant, vertueus, liberal, Romain, premier Empereur, vaillant ou valeureus, subtil, doux, ambitieus, effroiant ou effroiable, victorieus, braue, triomphant.*

C'a esté le surnom de Iule Cæsar premier Empereur des Romains, lequel outre ce qu'il scauoit bien parler & plaider, il a surmonté par ses gestes en la vertu militaire, les plus excellens Capitaines qui oncques furent renommez pour sages & vaillans chefs d'armees. Car en moins de dix ans que dura la guerre de la Gaule, il print d'assaut ou par force haiét cens villes, subiugua trois cens nations : & aiant eu deuant soi en bataille à plusieurs fois trois millions d'hommes armez, il en occit vn million, & en print de prisonniers bien autant, n'ayant de sa

qu'encore qu'affectionné & passionné ayent la terminaison passive, ils ne laissent pas d'estre actifs.

On dit le poison & la poison, le dernier mot est rejeté.

On se sert depuis quelques années du mot d'insulter, tout le monde l'approuve.

On dit creance & croyance, on se sert du premier mot, lors qu'on parle de lettre, d'une personne qu'on envoie, & on se sert de l'autre, lors qu'on parle de Religion.

On dit inonder les terres, & sur les terres, mais Coeffereau qui est pour le sur, a fort peur de gens pour luy.

On dit la hante & la hampe, le dernier mot est en usage.

DES EPITHETES,

IL me semble que le traité précédent demande celui des epithetes, & que ce n'est obliger qu'à demy, que de découvrir l'usage des mots simples.

EXEMPLES DES EPITHETES.

ON dit, il pille les Eglises, il abat les Autels, il massacre les Prestres, il viole les filles, il prophane les Temples, il raze les villes, il brusle les maisons.

On dit, il rompoit leurs conjurations, il des-voissoit leurs liguees, on peut dire, il rompoit leurs desseins, il rompoit leurs liguees.

On dit, il y avoit de la candeur en son cœur, de la liberté en ses paroles, & de la fidélité en ses traittez, on peut dire, il y avoit de la franchise en ses paroles.

On dit, ce vice a cela de particulier, qu'il ralentit les plus ardens, qu'il effemine les plus

braves, qu'il énerve les plus vigoureux, qu'il affoiblit les plus robustes.

On dit, la sainteté du vœu, la severité de la regle, l'auctorité des jeunes, les mortifications du corps, les exercices de la pieté, quelques Auteurs vsent du mot de maceration : mais celui de mortification a plus de partisans.

On dit, la tyrannie des Rois, l'oppression des Seigneurs, la licence des peuples.

On dit, la tempeste menace la colere trouble, enflamme, anime.

On dit troine renversé, sceptre brisé, faction éteinte.

On dit l'insolence s'éleve.

On dit l'integrité d'un Juge, la prudence d'un Politique, la valeur d'un Conquerant.

On dit la violence de sa colere, l'aspreté de ses paroles, & la fierté de ses regards, on peut dire aussi l'aigreur de ses paroles.

On dit l'integrité de la fille, la continence de la vefve, la fidelité de sa femme, on peut dire aussi la chasteté de la femme.

On dit le chaud est ardent, le froid est aspre, le vent est violent.

On dit l'air est temperé, l'eau est salubre, la terre est fertile.

On dit il a le bel air d'écrire, il possède la belle expression.

On dit le Soleil est ardent, l'air est allumé.

On dit l'ébauche de son portrait, les finissemens de son tableau.

On dit où regnent les tenebres, le peché, le desordre ; mais comme je remarqueray, le mot

SYNONYMES.

**C'EST A DIRE PLV
SIEVRS PROPOS, PROPRES
TANT EN ESCRIVANT Q'EN PAR-**
lant, tirez quasi tous à vn meisme sens,
pour monstre la richesse de la
langue Françoisse.

RECVEILLIZ EN FRANCOIS
& Aleman, par GERARD de VIVRE, Professeur
public, & Maistre d'escole de ceste ville
de Cologne, en langue Françoisse.

Synonyma.

Das ist/ein versamlung vsser wort
eines gleichen verstandts vnd meinung/er-
zeigend die Reichthumb der Franzosischer
sprachen/gleich im schreiben als
auch im lesen.

Zusamen getragen in Franzosischer vnd
Teutscher Sprachen, Durch Gerharden vure. öffent-
lichen Leser vnd Schülmeister der bemelten
Sprachen, in der Lößlichen
Reichstadt Cöln.

Gedruckt zu Cöln / bey Henrich von Zich
für Mariengarden. Anno 1569.
in Augusto.

11a. Gérard de Vivre, *Synonymes. C'est-à-dire plusieurs propos, propres tant en ecrivant qu'en parlant, tirez quasi tous a un mesme sens, pour monstre la richesse de la langue françoise*, Cologne, H. von Aich, 1569.

Cacher.

C.

- verberge. 1 Il se cachoit derriere moy.
Er verbarch sich hinder mich.
- 2 Je ne vous puis bonnement celer.
Ich kan euch gnetter meinung nichts
verbergen.
- 3 Je ne te dissimuleray rien.
Ich wil euch nichts verhalten.
- 4 Ne vous mussez pas deuant moy.
Verbergt euch nicht fur mir.
- 5 Ce sont gens qui ne faignent & ne dissimu-
lent rien.
Es seint leut die nichts verhalten oder/
bergen.
- 6 Il n'y a rien si couuert, qu'il ne sera veu.
Da ist nichts so verborgen/es wirdt
eins gesehen werden.
- 7 Je ne feray rien en cachettes, ni en secret.
Ich werden nichts heimlich thun.
- 8 Chose faite par embleé.
Ein sach die da heimlich geschicht.
- 9 Pourquoi l'avez vous recelé deuant moy?
Warumb habt jra verschwigen fur mir.
- 10 Cachement.
Verbergung.
- 11 Le tout se fait par dissimulation,
Es wirt alles heimlich gethan.

¶ Casarder

¶ Cafarder, Heuchler.

1 Voyez vous, comment ces cafards scauent
cafarder.

Sehet ihr wie die heuchler heuchlen
können.

2 Ce sont Vrais cafards pleins de cafardie,
Es seint rechte heuchler/ voller
heuchlerey.

3 De quelle cafardie vsent ces cafards pour
abuser le monde.

Wie heuchlen die heuchler umb die
welt zu bedriegen.

4 Faire à Dieu barbe de soarre.

Mit Gott schimpffen.

5 Cen' est qu'un bigot,

Es ist ein rechter heuchler.

6 Bigotise ou superstition,

Heuchlerey/ oder aberglaub.

7 Ils scauent bien faire l'hypocrite.

Sie können den heuchler wol machen.

8 Ne portent ils pas la mine de vrais hypocrites

Seindts nicht recht heipocriten?

9 Cene sont qu' hypocrites laissez les la.

Es seindt nicht anders als hipocriten/
laß sie bleiben.

10 Ils sont pleins de simulation:

Sie seindt voll heuchlerey:

11 Simulateur.

Ein heuchler.

• II

DICTIONNAIRE
DES ARTS
ET DES SCIENCES

Par M. D. C. de l'Académie Française.

TOME PREMIER.

A—L



A PARIS.

Chez la Veuve de JEAN BAPTISTE COIGNARD, Imprimeur ordinaire du Roy,
& de l'Académie Française, rue S. Jacques, devant la rue des Noyers, à la Bible d'Or.

ET

Chez JEAN BAPTISTE COIGNARD, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy,
& de l'Académie Française, rue S. Jacques, près S. Severin, au Livre d'Or.

MDCLXXXIV.

AVEC PRIVILEGE DE SA MAJESTE.

13. Thomas Corneille, *Le dictionnaire des arts et des sciences*, Paris, Vve J.-B. Coignard, 2 vol., 1694.

II. *Dictionnaire de l'Académie* (1694): noms en *-tion* commençant par la lettre C.

CALCINATION. s.f. : Reduction en poudre par le feu selon l'art des Chimistes. *Calcination du vitriol, du plomb, de l'or &c.*

CANONISATION. s.f. : La ceremonie par laquelle le Pape met une personne au catalogue des Saints. *Le procès verbal de la canonisation. la canonisation de S. Louïs, de S. François de Sales.*

CAPITULATION. s.f. verbal. : Composition, traité de la reddition d'une place. *La capitulation d'une ville. les articles de la capitulation. ce qui est porté par la capitulation. une capitulation honorable, avantageuse. faire sa capitulation. tenir la capitulation.*

Il se dit quelquefois des autres traitez. *Il vaut mieux sortir de cette affaire-là par une capitulation.*

CELEBRATION. subst. fem. v. : L'action de celebrer. *La celebration des festes. la celebration d'un mariage.*

On dit aussi, *La celebration de la messe. durant la celebration de l'office divin.*

CERTIFICATION. s.f. verb. : Certaine sorte d'assurance par escrit que l'on donne ou que l'on reçoit en matiere d'affaires. *Sa certification est au bas de la promesse d'un tel. certification de caution. certification de criées*

CESSATION. s.f.v. : Intermission, discontinuation. *Cessation d'armes, d'hostilitez. cessation de poursuites. cessation de commerce. cessation de travail.*

CESSION. s.f. verbal. : Transport, demission. Faire cession de son droit.

Faire cession, signifie, Abandonner en vertu des Lettres du Prince ses biens à ses Creanciers, faute de les pouvoir payer, pour avoir la liberté de sa personne.

CIRCONCISION. s.f.v. : L'action par laquelle on circoncit. *La circoncision de l'ancienne loy. la circoncision des Juifs. la Feste de la Circoncision.*

On dit fig. & en termes de devotion. *La circoncision du cœur. la circoncision des levres*, pour dire, Le retranchement des mauvaises pensées, des mauvaises paroles.

CIRCONVENTION. s.f. v. : Tromperie artificieuse. *Il y a eu de la circonvension en cela. il a usé de circonvension.*

CIRCULATION. s.f. : Mouvement de ce qui circule. *On a depuis quelque temps decouvert la circulation du sang.* On dit fig. *La circulation de l'argent*, pour exprimer le mouvement de l'argent qui passe d'une main à l'autre.

CITATION. sub. f.v. : Adjournement. En ce sens il n'est guere en usage que dans les affaires Ecclesiastiques. *Il n'a point comparu à la premiere citation. après les trois citations.*

Il signifie aussi, Allegation. Citation d'un passage. *mettre les citations en marge, à la marge. une fausse citation. remplir un discours de citations.*

CLARIFICATION. s.f. : L'action par laquelle on rend une liqueur claire.

COAGULATION. s.f.v. : L'estat d'une chose coagulée. *La coagulation du sang. le lait ne luy est pas bon, il s'en fait une coagulation dans son estomac.*

COLLECTION. s.f. : Recueil de plusieurs passages sur une ou plusieurs matieres, tirée d'un ou de plusieurs Auteurs. En ce sens il se met plus ordinairement au pluriel. *Faire des collections. il a laissé plusieurs belles collections.*

Il se dit aussi, D'un recueil, compilation de plusieurs pieces & ouvrages qui ont quelque rapport ensemble. *Collection des Canons, des Ordonnances &c.*

COLLOCATION. s.f.v. : Action par laquelle on colloque des creanciers en ordre pour estre payez. *On a fait la collocation de ces creanciers.*

Il signifie aussi, L'ordre, le rang dans lequel chaque creancier est colloqué. *Il a esté payé suivant sa collocation.*

COMMISSION. s.f.v. : Fait, action, chose commise. En ce sens il n'a guere d'usage qu'en cette phrase, *Peché de commission*, qui s'oppose à peché d'obmission.

Il signifie aussi, Charge qu'on donne à quelqu'un de faire quelque chose, *Commission honorable, agreable, difficile, penible, fascheuse. donner commission à quelqu'un de faire quelque chose. luy donner une commission. le charger de quelque commission. faire une commission. executer une commission. s'acquitter de sa commission. outrepasser sa commission. les Ambassadeurs ayant exposé leur commission. il a receu commission d'aller en tel lieu, elle a commission d'acheter les plus belles estofes qu'elle pourra trouver.*

On dit d'Une femme, que *C'est elle qui fait toutes les commissions de la province*, pour dire, que C'est à elle qu'on s'adresse de toute la province pour tout ce qu'on veut faire acheter à Paris, pour toutes sortes d'emplettes. *On luy envoie plusieurs commissions & point d'argent. donnez vos commissions à qui vous voudrez. je ne veux plus me mesler de vos commissions. elle est tousjours chez les Marchands pour quelque commission &c.* En toutes ces sortes de phrases Commission se prend tousjours pour charge d'acheter.

On dit d'un Laquais, qu'*Il fait bien les commissions qu'on luy donne*, qu'il fait bien des commissions, pour dire, qu'Il fait bien les messages qu'on luy ordonne de faire.

Il se prend aussi pour un Mandement du Prince, ou une Ordonnance du Magistrat ou de quelque autre personne ayant autorité de commettre, de deputer. *Commission verbale. commission par escrit. il a obtenu une commission du Roy adressante à ... sa commission porte que ... il exerce cette Charge en vertu de la commission qu'il en a obtenuë, en vertu de sa commission, par commission. obtenir commission d'un Juge. il demandoit par sa requeste commission pour informer. le Parlement a decerné commission. la commission s'adresse aux Juges des lieux. faire enregistrer une commission. il a receu commission de son Superieur, de son General. quand ils furent assemblez, il leur exposa la teneur de sa commission. on a delivré des commissions pour la levée des tailles. pour la levée des gens de guerre.*

Il se prend aussi quelquefois pour un employ qu'on exerce comme y ayant esté commis pour un temps; Et alors il s'oppose à Office, Charge. *Ce n'est pas une Charge, ce n'est qu'une commission, qu'une simple commission. l'employ d'Intendant des Finances n'est qu'une simple commission. il a la commission generale des vivres en Flandre. une commission dans les Aides, dans les Gabelles. il est allé en commission. on l'a envoyé en commission. le temps de sa commission expire bientost. il est hors de sa commission. il est de retour de sa commission. il a une commission qui ne vaut pas grand' chose. c'est une commission fort lucrative.*

COMMUNICATION. s.f.v. : La participation que l'on donne de quelque chose. *Communication de biens. communication de maux. je luy ay donné communication de cette affaire. il en a eu communication.*

Il signifie aussi, Commerce, familiarité, & correspondance. *Ils ont grande communication ensemble. ils ont, ou ils entretiennent communication par lettres. il a communication avec les ennemis de l'Estat, ils ont rompu toute communication. defendre, ou interdire la communication.*

En termes de Palais, *Communication au parquet*, C'est l'exposition des raisons que les Advocats des parties font devant les Gens du Roy. *Son Advocat allegua telle chose à la communication. les Gens du Roy ont pris, ont receu, ont eu communication. Communication des parties, Se dit, quand les parties s'entrecommuniquent leurs pieces par original, ou par copie. Il m'a donné son sac en communication. je n'ay point eu communication de ses pieces.*

Communication, Se dit aussi, Du moyen par lequel deux choses se communiquent. Communication d'une chambre, d'un appartement, d'un corps de logis à l'autre. *la communication des deux mers. le destroit de Gibraltar fait la communication de l'Ocean & de la Mediterranée.*

On dit encore, *Communication des humeurs, des esprits.*

Dans l'Art militaire, *Lignes de communication*, Sont de certains fossez, ou tranchées que l'on fait, afin que deux quartiers de l'armée, deux attaques puissent communiquer ensemble à couvert, & s'entresecourir.

COMMUNION. s.f. : Union de plusieurs personnes dans une mesme foy. *La Communion des fidentes. la Communion de l'Eglise Romaine. la Communion de l'Eglise Grecque &c. il est dans la Communion, hors de la Communion de l'Eglise. il s'est*

separé, on l'a retranché de la Communion de l'Eglise. il n'est pas de nostre Communion.

Il signifie aussi, *La réception du sacré corps de nostre Seigneur JESUS-CHRIST. La sainte Communion. aller à la Communion. s'approcher de la Communion. se preparer à la Communion. faire sa premiere Communion. donner la Communion. faire une bonne Communion. on n'a pas voulu le recevoir, l'admettre à la Communion.*

COMMUTATION. substant. fem. : Changement. Il n'est en usage qu'en cette phrase. *Commutation de peine.*

COMPARUTION. s.f. : Terme de Palais qui se dit d'Un homme qui se presente en Justice. *Je demande acte de ma comparution. comparution personnelle.*

COMPASSION. s.f.v. : Pitié, commiseration, mouvement de l'ame qui compatit aux maux d'autrui. *Avoir compassion de la misere d'autrui. avoir pitié & compassion. estre touché de compassion.*

COMPENSATION. subst. f.v. : Estimation par laquelle on compense une chose avec une autre. *Juste compensation. compensation équitable. faire compensation. compensation de despens. il eut tant pour la compensation, C'est une maxime du Palais, que compensation n'a lieu que de liquide à liquide.*

COMPILATION. s.f.v. : Recueil, amas de plusieurs choses mises en corps d'ouvrage. *Ce livre n'est qu'une compilation.*

COMPLICATION. s.f.v. : Meslange de maladies ou de crimes de differente nature. *Complication de maladies, de crimes.*

COMPOSITION. s.f.v. : Assemblage de plusieurs parties. *La composition de l'Vnivers. la composition d'une machine. les ressorts qui entrent dans la composition d'une machine, toutes les parties qui entrent dans la composition du corps humain.*

Composition. substant. fem. Action de composer. *Cet Auteur est occupé à la composition d'un nouvel ouvrage. cela luy est échapé dans la chaleur de la composition. cela est d'une composition penible & difficile.*

Il se prend aussi pour l'ouvrage mesme qui resulte de l'action de Composer, pour l'assemblage de plusieurs parties qui ne font qu'un tout. *La composition de l'Univers est admirable. la composition du corps humain est d'une structure merveilleuse. avec des simples fort communs il fait des compositions merveilleuses.*

Il se dit encore des ouvrages, des productions d'esprit. *L'Iliade, l'Eneide sont des compositions merveilleuses. une belle, une sçavante composition.*

On appelle aussi Composition, Le Theme que fait un Escolier sur le sujet qui luy est donné par son Regent. *Lisez vostre composition. une composition sans faute. une composition pleine de solecismes. composition pour les places, pour les prix.*

Il se prend aussi pour la maniere de traiter de ces sortes d'ouvrages. *Sa composition a quelque chose d'original.*

Composition, signifie aussi l'Art de composer des pieces de Musique. *Il ne chante pas, mais il sçait bien la composition, il excelle dans la composition. on a chanté une piece de sa composition.*

En termes de Peinture on appelle. *La composition d'un Tableau*, L'art & la maniere dont un Peintre traite son sujet dans un Tableau.

Il se dit aussi du Meslange & de l'incorporation des drogues, des remedes. *Cet Apothicaire entend bien la composition des remedes. il entre telles & telles drogues dans la composition d'un tel remede. ce parfum est d'une composition excellente.*

Composition, signifie encore Accommodement. *Par composition faite je luy dois tant. venir à composition. entrer en composition.*

On dit, *C'est un homme de composition*, de bonne composition, pour dire, C'est un homme d'accommodement, un homme à qui il est aisé de faire faire ce que l'on veut. *Il est de difficile composition, pour dire, qu'Il se tient trop ferme, qu'il est mal aisé de le reduire au point où l'on veut.*

Composition, en termes de guerre signifie Les conventions, sous lesquelles une Place se rend. *Cette Place s'est rendüe par composition. les articles de la composition portent que. composition honorable. composition avantageuse.*

COMPREHENSION. s.f. : Faculté de comprendre, de concevoir. *Comprehension aisée, facile. il est de dure comprehension.*

COMPRESSION. s.f.v. : L'effet qui est produit dans ce qui est comprimé. *La compression de l'air.*

CONCEPTION. s.f.v. : L'action par laquelle la femme conçoit. *Au temps de la conception de l'enfant. depuis la conception jusques à l'enfantement. quand la conception de l'enfant se fait dans le ventre de la femme. la Feste de la Conception de la sainte Vierge.*

Il se dit aussi quelquefois des femelles des animaux. *Jacob fit jeter des baguettes de diverses couleurs devant ses brebis, afin qu'au moment de la conception &c.*

Il signifie aussi, Les pensées que l'esprit humain forme sur quelque sujet. *Rare, riche conception, former une conception. il a de belles conceptions. je vous diray ma conception là-dessus, c'est à dire, Ce que j'en pense, ce que j'en imagine. Voilà une plaisante conception.*

Il signifie aussi, La faculté de concevoir, c'est à dire, de comprendre & d'entendre. *Il a la conception vive. la conception facile. la conception dure.*

On dit aussi, qu'*Vne chose n'est pas de facile conception*, pour dire, qu'Elle ne se peut pas facilement comprendre.

CONCESSION. s.f.v. : Don, octroy. *Ce droit appartient à cette Eglise par les concessions des Papes.*

CONCESSION. s.f.v. : Le don & l'octroy que fait un Souverain ou un Seigneur de quelque terre, de quelque privilege, de quelque droit, de quelque grace, &c. *Ce privilege est une concession d'un tel Roy. ils ont eu ce droit, &c. par la concession d'un tel Prince, ou d'un tel Seigneur.*

CONCILIATION. s.f.v. : Accord. *Conciliation des esprits. conciliation des passages, des loix &c.*

CONCLUSION. s.f.v. : Fin que l'on met à quelque chose, particulièrement à une affaire, à un discours. *La conclusion d'un traité, d'une affaire. il faut venir à la conclusion. la conclusion fut que, &c.*

On dit, qu'*Vn homme est ennemi de la conclusion*, pour dire, qu'Il est malaisé de sortir d'affaire avec luy.

Il signifie aussi, La consequence que l'on tire de quelque raisonnement, & sur tout d'un argument en forme. *Cette conclusion est bonne. sa conclusion ne vaut rien. sa conclusion est nulle.*

CONDENSATION. s.f.v. : Action par laquelle un corps est condensé. Il se dit aussi de l'effet de la condensation.

CONFEDERATION. s.f. : Ligue, alliance. *Confederation bonne, ferme, stable. se joindre, s'unir par confederation. il y a confederation entre ces deux Estats, ou entre ces deux Rois. renouveler une confederation. entrer en confederation. ce Prince estoit de la confederation, traité de confederation.*

CONFESSION. s.f.v. : Aveu, declaration que l'on fait de quelque chose. *Confession sincere, franche, ingenuë. confession forcée, extorquée. vous demeurez d'accord par vostre propre confession. que desirez vous? une plus ample, une plus entiere, plus franche, expresse confession.*

La confession d'un criminel, Est ce qu'il confesse devant le Juge.

On dit en termes de Droit, *Diviser la confession*, pour dire, Prendre une partie de ce qu'un homme confesse, & rejeter l'autre. *Confession de foy, Declaration, exposition faite de bouche ou par escrit de la foy que l'on professe. La confession de foy de telles Eglises. en mourant il fit sa confession de foy.*

En ce sens on dit quelquefois, *Confession*, absolument sans adjoüster de foy. *La confession d'Ausbourg. la confession des Eglises d'Occident.*

Il se dit aussi, De la declaration que le penitent fait de ses pechez, soit à Dieu, soit publiquement, soit devant le Prestre. *Confession publique. confession sacramentale. confession auriculaire. faire sa confession à Dieu. faire sa confession devant le Prestre, ou au Prestre. faire une bonne confession, une confession generale. il n'a pas fait une confession entiere. oüir, entendre en confession. le seau, le secret de la confession. violer, rompre le seau de la confession. sous le seau de la confession. reveler la confession. il y a matiere de confession. le Tribunal de la confession. entendre en confession. il a esté entendu en confession.*

CONFISCATION. subst. fem. : Action de confisquer, Adjudication au fisc. *La condamnation à mort emporte confiscation de biens. à peine de confiscation des exemplaires contrefaits. les pays où confiscation a lieu.*

Il sign. aussi, Les biens confisquez. *Le Roy luy a donné la confiscation d'un tel.*

CONFORMATION. s.f. : Maniere dont une chose est formée. *La conformation des parties d'un corps. la conformation des traits. Il ne se dit guere que dans ces phrases.*

CONFRONTATION. s.f.v. : L'action de confronter des tesmoins à l'accusé. *Recollement & confrontation de tesmoins.*

Il se dit aussi De l'examen qu'on fait de deux escritures en les comparant l'une avec l'autre. *La confrontation des escritures.*

CONFUSION. : Meslange confus, Embrouillement, *Il a tout broüillé, il a mis tout en confusion. il y a bien de la confusion dans son cabinet.*

Il signifie aussi Desordre, trouble dans les choses morales. *C'est un esprit de desordre & de confusion. dans des temps de confusion & de trouble.*

Il se dit aussi pour sign. La honte & l'embarras, qu'on a pour differents sujets. *On luy a fait une grande confusion, en luy reprochant sa lascheté. cela la couvert de confusion. il a eu la confusion de ne pouvoir respondre à cet argument. j'ay de la confusion de la peine que vous prenez. je l'avouë à ma confusion.*

Il se dit aussi pour sign. Une grande abondance de choses, Une grande multitude de personnes. *Il y a une grande confusion de fruits au marché. il y avoit à ce repas une grande confusion de viandes. une confusion espouventable de monde.*

En confusion. Façon de parler adv. Sans ordre, D'une maniere confuse. *Marcher en confusion. se battre en confusion. parler en confusion.*

Il sig. aussi, En abondance. *Vous y trouverez de tout en confusion.*

CONGELATION. s.f.v. : L'action par laquelle le froid durcit les liqueurs, ou la qualité que les liqueurs reçoivent en se congelant. *Le cristal se fait par congelation. la congelation des liqueurs.*

Congelation, se dit aussi, De certaines choses congelées, comme du cristal de roche & autres choses semblables. *Il y a de tres-belles congelations dans cette grotte. cet homme a fait amas de plusieurs belles congelations.*

CONGLUTINATION. s.f.v. : Action de conglutiner. *La conglutination du sang, des humeurs.*

CONGRATULATION. s.f.v. : Joye que l'on tesmoigne à quelqu'un d'un bonheur qui luy est arrivé. *Congratulation publique. compliment de congratulation. il luy est venu faire de grandes congratulations. il en a receu les congratulations.*

CONJONCTION. s.f.v. : Union d'un homme & d'une femme par mariage. *Conjonction de deux espoux. conjonction par mariage.*

En termes d'Astrologie, on dit, *Conjonction de deux planetes*: quand deux planetes se rencontrent à nostre esgard dans le mesme degré de quelque signe. *Mars & Venus estoient en conjonction. la conjonction du Soleil & de Saturne.*

Conjonction, Est aussi une partie d'oraison qui joint les membres du discours. Ou, est une conjonction disjonctive. Mais, est une conjonction adversative. Et, afin que, si, ny, &c. sont des conjonctions.

CONJURATION. s.f.v. : Conspiration, complot pernicieux contre l'Estat. *Horrible conjuration. detestable conjuration. faire une conjuration. découvrir la conjuration. c'est une conjuration formée. il estoit de la conjuration. tous ceux qui entrèrent dans la conjuration. la conjuration de Catilina.*

Il signifie aussi, Les paroles dont on se sert pour conjurer le demon, la peste, la tempeste &c. Après que l'Exorciste eut fait toutes ses conjurations pour chasser les demons. *la Pithonisse par ses conjurations evoqua l'ame de Samuel.*

Il signifie encore quelquefois, Instante priere. *Hé! quoy Monsieur je vous en avois tant conjuré &c. après tant de prieres & de conjurations.*

CONSECRATION. s.f. : Action par laquelle une chose est consacrée. *La consecration d'une Eglise, d'un calice.*

On appelle absolument & par excellence, *La consecration*, L'action par laquelle le Prestre consacre en celebrant la Messe. *Avant la consecration, après la consecration. la consecration estant faite.*

CONSERVATION. s.f.v. : Action par laquelle une chose, une personne est conservée. *Ayez soin de la conservation de ces fruits. la conservation de quelque chose. chacun a soin de sa conservation. j'ay fait cela pour vostre conservation, pour la conservation de la Province &c. il ne songe qu'à la conservation de sa santé, qu'à sa propre conservation. la conservation de ses droits, de son bien, de sa reputation, de ses privileges. je luy dois la conservation de ma vie.*

CONSIDERATION. s.f.v. : Action par laquelle on considere. *Il a fait cela sans consideration. cela est digne de consideration. cela merite consideration. longue consideration.*

Il signifie aussi, Raison, esgard. *Il a fait cela par telle consideration il y a esté obligé, porté par de grandes, diverses considerations. considerations d'hommes, d'interest. j'ay fait cela pour vostre consideration, en vostre consideration. si ce n'estoit la consideration d'un tel ou de telle chose je ferois &c. il faut mettre en consideration. vous n'entrez point en consideration. vous ne faites point entrer en consideration les services que je vous ay rendus. faire consideration sur quelque chose. j'y feray consideration.*

Il signifie aussi, Reflexion, meditation. *Premiere, seconde consideration.*

Il signifie aussi, Estime, reputation, qualité, valeur de la personne ou de la chose. *C'est un homme de grande consideration, de peu de consideration. il est en haute, grande consideration. ne vous attaquez pas à un homme de cette consideration là. c'est une chose de peu de consideration.*

Il signifie encore, Circonspection, prudence, discretion. *Il agit sans consideration, sans aucune consideration, beaucoup de consideration. vous avez peu de consideration. vous n'avez point de consideration.*

CONSOLATION. s.f.v. : Soulagement que l'on donne à l'affliction, à la douleur, au desplaisir de quelqu'un. *Grande consolation. douce consolation. consolation spirituelle. donner, apporter de la consolation. recevoir de la consolation. il est incapable de consolation. escrire une lettre de consolation à son ami. grand sujet de consolation. faites cela pour ma consolation. je mets toute ma consolation en Dieu.*

Il se dit aussi quelquefois de la chose, ou de la personne qui console. *La Philosophie est sa consolation, sa seule consolation. vous estes toute ma consolation. je n'ay point d'autre consolation que vous. Dieu est toute sa consolation.*

CONSOLIDATION. s.f.v. : Action par laquelle une chose est consolidée, estat de la chose consolidée. Il ne se dit guere au propre qu'en termes de chirurgie. *La consolidation d'une playe. On dit en termes de pratique, La consolidation de l'usufruit à la propriété, pour dire, La reünion de l'usufruit à la propriété.*

On dit aussi fig. *La consolidation d'une amitié.* pour une plus grande consolidation de leur amitié, ils ont fait un mariage de leurs enfans.

CONSOMMATION. s.f.v. : Achevement, accomplissement, perfection. *La consommation du mariage. la consommation d'un ouvrage. la consommation des Propheties. la consommation de son droit. la consommation d'une affaire.*

On dit, *La consommation des siecles,* pour dire, La fin du monde.

Plusieurs confondent Consommation avec consumption, comme en ces phrases, *Grande consommation de bois, de bleds, de sel. on fait payer le droit de consommation des vins en ces pays-là.*

CONSPIRATION. s.f.v. : Conjuraton, mauvaise entreprise contre l'Estat, les Puissances. *Grande, dangereuse, horrible conspiration. conspiration contre l'Estat, contre la vie du Prince, &c. faire, tramer, machiner, former une conspiration. il estoit de cette conspiration. il n'a point voulu entrer, il ne trempe point dans cette conspiration, &c. il est le chef, l'autheur, le conducteur de la conspiration. découvrir une conspiration.*

On l'employe quelquefois en bonne part, pour signifier une union d'esprit & de volonteé pour un mesme dessein. *Conspiration universelle au bien de l'Estat. conspiration des cœurs, & des volonteés. il fut eslevé à cette charge par une conspiration de tous les gens de bien. toute la Chrestienté se portoit à conquerir la Terre Sainte par une loüable, une sainte conspiration.*

CONSTERNATION. s.f.v. : Estonnement & abbattement de courage. *Grande, extreme, generale consternation. cela causa une telle consternation dans les esprits, dans la ville, &c. cette perte fut suivie d'une consternation universelle. tout le monde estoit dans la derniere consternation.*

CONSTITUTION. sub. f.v. : Composition. *La forme & la maniere entrent en la constitution du corps naturel.*

Il signifie aussi, Etablissement, creation d'une rente, d'une pension. *Contract de constitution, & les rentes mesme s'appellent des constitutions. Il a pour cent mille livres de constitutions. il a mis la pluspart de son bien en constitutions.*

Il signifie aussi, Ordonnance, Loy, Reglement. *Bonne, sage, sainte Constitution. les Constitutions des Empereurs. les Constitutions Imperiales. les Constitutions Canoniques. les Constitutions d'un Ordre Religieux. faire des Constitutions. enfreindre, violer les Constitutions. cette Republique, cette Cité estoit gouvernée par de bonnes Constitutions. la Constitution d'un tel Empereur porte que, &c.*

Il signifie aussi, Le temperament & la complexion du corps humain. *Bonne, forte constitution. il est de bonne constitution, de mauvaise constitution.*

On dit encore, *La constitution des parties du corps humain*, pour dire, L'ordre & l'arrangement. *Les Philosophes appellent, Constitutions du monde, L'ordre & la situation des parties du monde entre elles. La constitution du monde, selon Ptolémée. la constitution du monde, selon Copernic, &c.*

CONSTRUCTION. s.f. : Arrangement, disposition des parties d'un bastiment. *La construction de ce palais est parfaitement belle & solide. cet homme-là entend bien la construction des vaisseaux.*

Construction fig.& en termes de grammaire signifie, L'arrangement des mots pour faire un discours. *La construction de ce discours est fort bonne.*

Il se dit aussi fig. d'Un poëme. *La construction de ce poëme n'est pas bonne.*

CONSULTATION. s.f.v. : Conference que l'on tient pour consulter sur quelque affaire, sur une maladie. *Grande, longue consultation. faire une consultation. ils furent longtemps en consultation. les Medecins n'ont rien resolu après une longue consultation. ils sont entrez en consultation. il luy faut tant pour sa consultation, ou pour son droit de consultation. le banc des consultations. la chambre des consultations. le pilier des consultations.*

Consultation, signifie aussi, L'avis par escrit que les Advocats ou les Medecins donnent, sur lequel ils ont consulté. *J'ay produit, j'ay fait voir la consultation de cet Advocat, de ce Medecin.*

CONSUMPTION. sub. f.v. : Il se dit de certaines choses que l'on consume. *Il se fait une grande consumption de bois dans cette maison. la victime fut bruslée jusques à son entiere consumption. la consumption des especes sacramentales.*

Il signifie aussi, Certaine espece de Phtisie fort ordinaire en Angleterre, qui consume & desseche les entrailles & toute la substance du corps. *Il est malade, il se meurt de la consumption. il faut qu'il change d'air s'il veut guerir de la consumption.*

CONTAMINATION. s.f.v. : Souilleure. Il ne se dit que de souilleures de la loy de Moyse.

CONTEMPLATION. s.f. : Action par laquelle on contemple de la pensée. *Profonde, grande, perpetuelle, devote, profonde contemplation. il est tousjours en contemplation. la contemplation des choses divines. s'addonner à la contemplation.*

Il signifie aussi en termes de contract & de traittez. Esgard, consideration. *Les deux Princes en contemplation de la paix ont relasché leurs pretentions. le Roy en contemplation de ses services luy a accordé &c. le pere en contemplation de cette alliance, de ce mariage, a cedé, a donné &c.*

CONTESTATION. s.f.v. : Dispute, debat sur quelque chose. *Former une contestation. une terre, un Benefice qui est en contestation. ils ont esté long-temps en contestation. contestation en justice. il aime la contestation. ce point, cet article est en contestation.*

CONTINUATION. s.f.v. : Action par laquelle on continuë. *La continuation d'un ouvrage. dans la continuation d'un travail.*

Il signifie aussi, La chose continuë. *La continuation d'une muraille. la continuation de Baronius.*

Il signifie aussi, Suite & durée. *La continuation de la guerre. la continuation de nos maux, de nos prosperitez.*

CONTRADICTION. s.f.v. : Opposition, contrarieté de sentiments. *Cet avis a esté receu de tout le monde sans contradiction. les grands n'aiment pas la contradiction. cela implique contradiction.*

On appelle, *Esprit de contradiction*, Un homme qui n'est jamais de l'avis des autres.

CONTRIBUTION. s.f.v. : Levée extraordinaire faite par autorité publique. *Les villages ont payé tant par contribution, par forme de contribution.*

Il se dit aussi, De ce que l'on paye aux ennemis pour se garantir du pillage, pour se redimer des exécutions militaires. *Payer les contributions. faire payer les contributions. il a mis tout le pays à contribution, sous contribution. les contributions ont fourni aux frais de la guerre.*

CONVENTION. s.f. : Accord, pacte, que deux ou plusieurs personnes font ensemble. *Convention tacite, expresse, verbale, par escrit. ils ont fait une convention entre eux que celui &c. la convention estoit que &c. je me tiens à la convention.* On dit d'Un homme difficile & peu traitable, que *C'est un homme de difficile convention.* Et on appelle *Conventions matrimoniales*, ou absolument *Conventions*, Les articles accordez à une femme par son contract de mariage, & ce qui luy appartient par la disposition des loix, ou de la coustume. *On ne peut empescher une femme de demander ses conventions.*

CONVERSATION. subst. f.v. : Entretien familier. *Agréable, douce, aisée, enjouée conversation. conversation ennuyeuse. longue conversation. sèche, aride, guindée. entrer en conversation. être en conversation. lier, nouer conversation. se plaire à la conversation. par forme, par manière de conversation. c'est un homme de bonne conversation. nous avons eu une longue conversation. rompre, interrompre une conversation. la conversation tourna, tomba sur telle chose. la conversation commence à languir, il la réchauffa, la ranima, la soutint. il fournit beaucoup à la conversation.* Il se dit aussi des Compagnies, des Assemblées. *Il est reçu dans toutes les conversations. il est de toutes les belles conversations.*

CONVERSION. s.f.v. : Transmutation, changement. *La conversion des elements l'un en l'autre. la conversion des metaux.*

Il se dit aussi en matiere de Religion, & de morale, & signifie Changement de croyance, de sentiments, & de mœurs de mal en bien. *Prier Dieu pour la conversion des Infidelles, pour la conversion des Heretiques, pour la conversion des Pecheurs demander à Dieu la conversion des ames. travailler à la conversion des Pecheurs.*

CONVICTION. s.f.v. : Preuve évidente & indubitable d'une verité, d'un fait. *Conviction évidente, manifeste, forte. on a long-temps douté de la circulation du sang, mais*

l'experience nous en a donné une conviction entiere. on l'accuse de cette trahison, j'en ay la conviction dans mes mains, en voicy la conviction. on a trouvé dans ses papiers la conviction de son intelligence avec les ennemis. ce qu'il a dit sans y penser fournit une conviction contre luy.

CONVOCATION. s.f. : Action de convoquer. *La convocation d'une assemblée, d'un Concile, des Estats. c'est luy qui doit faire la convocation.*

COOPERATION. s.f. : Action de celui qui coopere. *Dieu ne nous sauve point sans nostre cooperation.*

CORRECTION. s.f.v. : Action par laquelle on corrige.

Il se dit des choses morales & politiques. *Correction des defauts. correction des abus. cela a besoin de correction. correction d'un mauvais usage. correction des mœurs. correction des erreurs.*

Il se dit aussi des ouvrages d'esprit, ou de main ausquels on change, où l'on oste, où l'on adjouste quelque chose pour les perfectionner. *Cette piece, cet ouvrage a besoin de correction. il y a des choses qui meritent correction. vostre correction n'est pas bonne. la correction d'un tel critique sur un tel passage de Pline, d'Aristote &c. il veut qu'on lise ce passage d'une autre sorte, & je trouve sa correction bonne, elle estoit necessaire. cette copie estoit toute pleine de fautes, il a falu y faire de grandes corrections. Dans l'Imprimerie on dit, La correction des espreuves.*

Il signifie aussi, Reprimende, & admonition, soit d'un esgal, envers son esgal, soit d'un superieur envers son inferieur. *Correction charitable. correction fraternelle. correction paternelle. douce correction. severe correction. je luy ay fait la petite correction. cela merite correction.*

Il signifie quelquefois, Chastiment, peine. *Il a esté long-temps en prison, sa correction a esté bien rude. severe correction. le pere use de correction envers ses enfants, le maistre envers ses valets. il a subi la correction.*

Il se prend quelquefois pour le pouvoir & l'autorité de reprendre & de chastier les enfants qui sont sous la correction du pere. *Je ne suis pas à sa correction.*

Sauf-Correction, sous-Correction. adverb. On employe ce terme lors qu'on craint que quelque chose qu'on dit ne deplaise à la compagnie, devant qui l'on parle, & à laquelle on veut tesmoigner respect & deference. *Messieurs je maintiens, sauf vostre correction.*

sous vostre correction. sauf la correction de la compagnie, que cela est faux. Et les Advocats en plaidant disent souvent, sous correction de la Cour. sauf correction de la Cour, ou simplement, sous correction, ou sauf-correction.

Correction, se prend aussi, Pour le bureau où les Correcteurs des Comptes travaillent. Le Compte est à la correction &c.

CORROSION. s.f.v. : L'action & l'effet de ce qui est corrosif. *Cette humeur, ce poison fit une grande corrosion. la corrosion de l'estomac est un indice du poison.*

CORRUPTION. s.f.v. : Alteration dans les qualitez principales, dans la substance d'une chose qui se gaste. *La corruption de la viande. la corruption de l'air. cela tend à corruption. la corruption du sang, des humeurs.*

Il se dit aussi dans le Dogmatique, de l'Alteration qui arrive dans un Corps physique pour la generation & la production d'un autre. *Les Philosophes disent que la corruption d'une chose est la generation d'une autre. l'espi ne se forme que par la corruption du grain.*

Il se dit fig. de toute dépravation dans les mœurs, & principalement de celle qui regarde la justice, la fidelité, la pudicité. *La corruption des mœurs. la corruption du siecle. la corruption de la jeunesse. la corruption du cœur de l'homme. le peché a laissé un fond de corruption dans toute la nature humaine. le monde n'est que corruption. un Juge soupçonné de corruption.*

Il se dit aussi des changemens vicieux qui se trouvent dans le texte, dans un passage d'un Livre. *Il y a corruption dans ce texte-là.*

COTISATION. s.f.v. : Action de cotiser. *Cette cotisation a donné beaucoup de peine. voilà une colisation mal faite.*

CREATION. s.f.v. : Action par laquelle Dieu crée. *La creation du monde. la creation de l'homme.*

Il se prend aussi fig. pour Un nouvel établissement d'Offices, de Charges, de rentes &c. *On a fait de nouvelles creations d'Offices. Edit portant creation. le Pape fit une creation de Cardinaux. la creation d'une rente, d'une pension, d'une hypothèque.*